

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut lieu au lieu et lieu ordinaires des sessions, lundi le quatrième jour de Janvier 1932, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Maden M. M. les échevins Ernest Desrosiers, Philéas Morin, François Courteau, Ernest Houle, Armand Lemire, et Henri Thiffault formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

4499

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles qu'elles.

Adopté

4500

Proposé par l'échevin Philéas Morin
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 59	276.05
La Commission des Secours Directs	749.63
La Banque Canadienne Nationale	424.65
L'Imprimerie du Roi	12.73
Madame Antoine Bulté	15.00

Adopté 1478.06

4501

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Secondé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que ce Conseil, sous conditions de la loi, mentionnées dans une lettre de M. M. L. Guimont, sous directeur des secours contre le chômage, en date du 28 décembre 1931, fixant à \$9,000.00 le montant pour secours directs en aide aux nécessiteux jusqu'au premier mars 1932, accepte le dit montant de \$9,000.00.

Adopté

4502

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que le Règlement No 148, auto-
 risant un emprunt de 9,000.00, en vertu
 de la loi de l'aide au chômage 1931 soit
 adopté.

adopté

4503

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Ernest Houde
 et résolu que le règlement No 144, intitulé
 "Règlement pour emprunter 90,000.00 pour
 consolider la dette de la Cité" soit adopté
 ce jour après avoir été lu en première
 et dernière lecture suivant les règlements
 de la Cité

Le vote est Semardi par l'échevin A. Lemire
 Pour: Les échevins Ernest Berneau, François
 Courteau, Henri Thiffault et Ernest Houde.
 Contre: l'échevin A. Lemire.
 L'échevin Philéas Morin s'abstient de voter.

Adopté en division

4504

Je, J.-A. Madéan, maire de la Cité du Cap
 de la Madeline, fais d'après la loi, les
 Mercredi et Jeudi les vingt-septième et
 vingt-huitième jours du mois de Janvier
 1932, comme étant les jours durant lesquels,
 les propriétaires de biens-fonds seront appelés
 à voter pour approuver ou disapprouver le
 règlement No 144 intitulé "Règlement pour
 emprunter une somme de 90,000.00 pour conso-
 lider la dette de la Cité.

Donné au Cap-de-la-Madeline ce qua-
 trième jour du mois de Janvier 1932.

J Madéan

Maire

4505

Propose par l'échevin François Courteau
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que le quai soit autorisé à faire
 installer une pompe de 15 cv. que nous avons en
 main à la place de la pompe de 100 cv. à l'usage de pompage
 adopté

4506

Propose par l'échevin François Courteau
 Approuvé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que toutes résolutions antérieures
 fixant le prix de l'eau consommée par et
 des égouts à l'usage de la St Manime
 Landries Ltd soient rescindées et annulées
 à toutes fins que de droit le 15 janvier 1932;
 qu'à partir du 15 janvier 1932 la St Manime
 Landries Ltd, rue Roy, paye sa consommation
 d'eau suivant l'enregistrement
 d'un compteur de deux pouces à raison
 de quinze cents (.15cts) par mille gallons; qu'
 un compteur de deux pouces y soit mis
 à l'abri; que la dite compagnie soit requise
 d'installer ou de faire installer à ses frais,
 avant la date du 15 janvier 1932 un
 "Check Valve" pour protéger le dit compteur
 contre les effets de l'eau chaude, qui refou-
 lerait vers le compteur; que de toutes
 manières la dite compagnie soit à partir
 de cette date tenue responsable des dom-
 mages au dit compteur et de la perte de
 toute l'eau pour la Cité entraînée par
 ces dommages.

Trois mots rajoutés
 dans R.R.

Adopté

4507

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Emest Houde
 Et résolu que le greffier soit autorisé
 à demander des soumissions pour
 l'impression des délibérations mentionnées
 au Règlement No 146.

Adopté

4508

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que le greffier soit autorisé
 à faire les démarches nécessaires, afin d'inviter
 la prescription, pour faire vendre à temps,
 pour taxes les propriétés dont les arriérés
 sont de trois années

Adopté

4509

Proposé par l'échevin A. Perrine
 Secondé par l'échevin P. Morin
 Et résolu que le greffier et le trésorier
 soient tenus de fournir aux membres
 du Conseil gratuitement les documents
 dont ils ont besoin.

En amendement l'échevin François Courteau
 propose que la présente résolution soit renvoyée
 à la prochaine séance.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Omodeo
 Maire
 Raoul Rochelleau
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée générale du
 Conseil de la Corporation de la Cité du
 Cap de la-Madeleine, laquelle assemblée
 eut lieu au lieu et lieu ordinaires
 des sessions, lundi, le dix-huitième
 jour de Janvier 1937, à sept heures
 de l'après-midi, à laquelle assemblée
 étaient présents Son Honneur le Maire
 M. J. A. Wadman, Messieurs Henri Thiffault,
 Ammand Perrine, Ernest Houde, François
 Courteau et Ernest Assenau tous
 échevins formant quorum sous
 la présidence du Maire au factuel.

4510

Proposé par l'échevin Ernest Assenau
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

4511

Proposé par l'échevin François Courteau
 Secondé par l'échevin Ernest Houde
 Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 1	\$272.50
Liste de paie No 2	158.00

4511

Joseph Lanouette & Al	\$ 560.00
La Commission Secours Unick	991.31
La Commission - Secours Unick	701.89
Jos. Gauvin & Fils	16.86
Napolion Roy	6.44
Bureau d'enregistrement - Champlain	8.40
J. B. Loranger	385.64
Joseph Hardy	24.55
G. Corbeil	40.25
The Shawinigan Water & Power	695.98
C.P.R. Co's Telegraphs	.40
A. Hiron	4.34
Northern Electric Co Ltd	51.34
Ed. Lahaye M. U. L.	40.00
H. Massicotte & Freres Stee.	350.18
Princ Loranger & Fils	23.00
Can. Pacific Railway	1.89
Leon Arthot C. R.	167.60
Ovide Rocheleau & Fils	40.00
Arthur Doucet	14.75
Wifrid Mouthplaisin	86.70
Mc Call, Sheehy & Son Ltd	4.90
Francis Hankin & Co Ltd	13.60
Hervey Mercault	7.63
Shawinigan Water & Power Co	18.75
La Cie J. N. Beaudoin	9.95
T. A. Gilbert	26.13
Joseph Desfossis	12.30
L'Union des Municipalités	63.75
Louis Desbriens, Assurance	56.00
La Cite du Cap - Timbres	14.63
René de Cotuit, Venon & Cie	195.00
M. Louis Belle Isle	80.50
M. Chs Lemus	25.00
M. J. A. Audreau, Maire	<u>15.00</u>
	Adopte 5185.16

Propose par l'échevin A. Lemire
 Secondi par l'échevin E. Arsenau

4512

Et résolu que la demande de permis de licence
 pour table de billard au no 262, Cap. de la Madeline

soit accordée à M Ernest Moreau.

4513

Adopté
Proposé par l'échevin A. Lemire
Secondé par l'échevin E. Arseneau
Et résolu que les licences de restaurant
soient accordées par le Trésorier après
approbation par le chef de Police.

4514

Adopté
Proposé par l'échevin Frs Courteau
Secondé par l'échevin E. Arseneau
Et résolu que des soumissions, ouvertes
à tous, soient demandées pour la
prochaine séance pour du foin No 1 et
No 2; et pour de l'avoine de l'Ouest
No 1 criblée, à la pesée, pour trois mois.

4515

Adopté
Proposé par l'échevin Frs Courteau
Secondé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu que M. M. les échevins Ernest
Arseneau et Armand Lemire soient
déligués à Québec rencontrer le Premier
Ministre pour faire reprendre les opérations
du moulin à papier de la Canada Paper
& Paper Corporation dans cette Cité si
possible.

Adopté
Lu le rapport annuel de l'inspecteur sanitaire
Lu un rapport de R. H. Houde re-abonnement
du Côté Nord-Est de la rue St-Maurice.
Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Madecur
Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

Provinces de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée générale du Conseil de
la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine
laquelle assemblée eut lieu aux places et lieu

ordinaires des sessions, lundi, le vingt-cinquieme jour de Janvier 1932, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Thadeau M. M. Ernest Auzneau, Philias Morin, François Courteau, Ernest Houle, Armand Lemire et Henri Thiffault tous ichevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Propose par l'ichevin H. Thiffault
 Secondé par l'ichevin Frs Courteau
 4516 Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues
 Adopté.

Propose par l'ichevin Ernest Auzneau
 Secondé par l'ichevin Frs Courteau
 4517 Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 3	\$ 219.75
Jos. Lanouette & al	560.00
La Commission Secours Aides	1002.97
La Cité du Cap - Timbres	10.00
Shawinigan Water & Power Co.	328.98
Arthur Doucet	1.50
T. J. Moore & Co.	27.60
Francis Hauken & Co.	5.40
Three Rivers Traction Co.	5.00
Patrik Dupont	52.90
F. Ledoux	5.00
Edmond Berquon	1.70
Harry K. Martin	28.65
La Cité du Cap	2.61
La Cité du Cap - Diligence	30.00
J. A. Thadeau - Maire	20.00
The Bell Telephone Co. of Can. ^{Banque Canadienne} In Trust	31.20
J. B. Loranger	11.78
Jos. Gauvin & Fils	31.95
Engine Bertrand	6.00
The Benill Lumber Co	27.24

Napoleon Roy 1077
Adopte 2421.00

Propose par l'échevin Henri Thuffault
Secondé par l'échevin Pas Courteau
4518 Et résolu que l'item "L'Union des Muni-
cipalités" 63.75 de la résolution No 4511 en
date du 18 Janvier 1932 soit rescindé
et que le Trésorier soit requis de ne
pas payer le dit montant de 63.75

Adopte

Propose par l'échevin Armand Fenise
Secondé par l'échevin Philéas Morin
4519 Et résolu que ce Conseil accepte la
résolution No 1224 de la Municipalité
Scolaire du Cap de la Madeleine et autorise
le maire et le greffier à signer le bail
de loyer de cinq ans y mentionné.

Adopte

L'échevin Armand Fenise s'absente appli-
ché lui s'enquise.

Propose par l'échevin Henri Thuffault
Secondé par l'échevin Emile Houle
4520 Et résolu que la Banque Commerciale
Nationale soit priée de payer pour et
à l'acquit de la Corporation de la Cité-
du Cap de la Madeleine les coupons d'in-
térêts et les obligations qui s'échangent
des le premier jour de février 1932
savoir :-

	Intérêts	Rachat	Total
Rég No 78	\$590.00		\$590.00
115	565.00	200.00	765.00
120	2075.00	700.00	2775.00
131	1,000.00	600.00	1,600.00
133	625.00	800.00	1,425.00
136	125.00	100.00	225.00
			<u>\$7,380.00</u>

Que le Maire et le Trésorier soient
autorisés à signer un billet à demande
pour le montant ci-haut dit

au taux de six pour cent (6%) l'an.
 Que la Banque Canadienne Nationale
 conserve les dits coupons et obligations.
 Ce Billet ne devant en aucune
 manière modifier ou restreindre ou
 nuire les droits que la Banque Canadienne
 Nationale a comme porteur des dits
 coupons et obligations.

Adopté.

Proposé par l'échevin François Couture
 Secondé par l'échevin Émile Houle
 Et résolu que, devant le refus par
 écrit en date du 4 janvier 1932 de
 M. Noël Vaugois d'accepter \$14.00 par
 semaine comme gardien des pompes
 tel qu'il offrait à lui par le maire le
 30 décembre 1931, M. Henri Picard soit
 engagé dès ce soir comme gardien
 des pompes en remplacement du dit
 Noël Vaugois à raison de \$14.00 par semaine
 logé; chauffé et fourni d'eau; et que
 toute résolution d'engagement du dit
 Noël Vaugois soit rescindée et an-
 nulée à toutes fins que de droit.
 Le vote est unanime par l'échevin
 Émile Asseneau.

Pour: Les échevins Couture, Thiffault
 et Houle.

Contre: Les échevins Asseneau et Morin

Adopté sur division

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée

J. Madou

Maire
 Raoul Rochelleau
 Greffier

Prouvee de Jahee,
 Cité du Cap de la Madeleine,
 Je, Édouard Biron, de la Cité
 du Cap-de-la-Madeleine, Jure

4522

de remplir les devoirs d'assistant
 greffier, sous la rotation du
 règlement no: 144 qui aura
 lieu les mercredi et jeudi,
 les 27^{me} et 28^{me} jours de janvier
 1932 de 8^{heures} A. M. à 5^{heures} P. M.,
 avec fidélité, impartialité, et justice.
 Cuncti Deum sibi sit in aide.
 Assurément au Cap-de-la-Madeline
 ce vingt septième jour de
 janvier 1932.

Assurément devant J. Edouard Biron
 moi au Cap de la Madeline
 Ce vingt septième jour
 de janvier 1932
 Raoul Robuleau

Greffier

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée générale du
 Conseil de la Corporation de la Cité du
 Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée eut
 lieu aux places et lieu ordinaire des
 sessions lundi le premier jour de février
 1932, à sept heures de l'après-midi, à
 laquelle assemblée étaient présents son
 Honneur le Maire M. J. A. Hadeau,
 M. M. les échevins Ernest Asseneau,
 Philias Morin, François Courteau,
 Ernest Houle, Armand Lenoir, et
 Henri Thiffault formant quorum
 sous la présidence du maire au fait et
 proposé par l'échevin Frs. Courteau
 Secondé par l'échevin A. Lenoir

4523

Et résolu que les minutes de la dernière as-
 semblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin Frs Courteau

4524

Et résolu que les comptes suivants

soient payés:

Liste de paie No 4	\$236.31	✓
La Commission des secours	882.29	✓
Le Ministre des Affaires Municipales	10.00	✓
The Shawinigan Water & Power Co	312.50	✓
Patrie Outpost	3.40	✓
Bell Telephone Co. of Can. — ^{Byzance Can. National} Int. Trust	.80	✓
P. A. Gouin Em.	50.75	✓
Thomas Masson	163.80	✓
Wilfrid Montplaisir	59.50	✓
Rutherford Lumber Co.	53.50	✓
Henri Biliveau - Gasoline	26.18	✓
Henri Biliveau	3.00	✓
T. J. Moore & Co.	1.75	✓
Can. Pac. Railway Telegraph.	.56	✓
Ed. Labaye M. S. S.	40.00	✓
Napoléon Paquin	<u>22.00</u>	✓

Adopté 1868.34

Proposé par l'ichévin Frs Courteau
 Secondé par l'ichévin Philias Morin

4525 Et résolu que la soumission du 25 janvier 1932 de Pierre Loranger + Fils pour de l'avoine au poids de 0.49 le minot, criblée de l'ouest No 1, pour trois mois soit acceptée

Adopté

Proposé par l'ichévin Ernest Houle
 Secondé par l'ichévin Henri Thiffault
 Et résolu que la soumission de M. Alph. Devost en date du 14 d'oct 1931 pour de la

4526 paille sèche, soit accordée aux conditions mentionnées dans la dite soumission avec une augmentation de 0.08 la tonne soit 0.88 la tonne, augmentation due au retard de l'acceptation de la dite soumission

4527 En amendement il est proposé par l'ichévin Ernest Arsenault secondé par l'ichévin Armand Lemire que la soumission de la Carrière St-Fouis de même date à 0.90 la tonne aux mêmes conditions soit acceptée, vu que M. Alph. Devost a refusé de se conformer

à sa soumission de 0.79 la somme.
 Le vote est pris sur l'amendement
 Pour: Les échevins Arseneau, Morin & Lemire
 Contre: Les échevins Courteau, Thiffault & Houle
 Le maire vote contre. — Repte sur division
 Sur la motion principale:
 Pour: Les échevins Courteau, Thiffault & Houle
 Contre: Les échevins Arseneau, Morin & Lemire
 Le maire vote en faveur de la motion principale

Adopté sur division
 Propose par l'échevin François Courteau
 Secondé par l'échevin Emest Houle

4528 Et résolu que le rapport du maire et du
 greffier de la votation approuvant le Règlement
 No 144 de consultation soit adopté.

Adopté

Propose par l'échevin Emest Houle
 Secondé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que ce Conseil n'a aucune objection

4529 à ce que le gouvernement provincial ait
 affaire directement avec la Canada Power
 & Paper Corporation quant à ce qui regarde
 son magasin de secours directs au
 sujet duquel ce Conseil a passé une
 résolution en date du 7 Décembre 1931

Adopté

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin François Courteau

4529A Et résolu que le greffier soit autorisé à
 faire exécuter les travaux de mur de
 protection prévus pour venir en aide
 au chômage

Adopté

Propose par l'échevin Emest Arseneau
 Secondé par l'échevin Philias Morin

4530 Et résolu que le greffier soit autorisé à faire
 faire une entrée d'eau et d'égouts pour M.C.
 Faler tel que soumis au Conseil dans un
 rapport de M.T. Boudreau.

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs Courteau
 4531 Et résolu que le guffin soit autorisé à
 acheter un moule complet pour tuyau
 de biton de quatre pouces.

Adopté

Sur un rapport du maire indiquant les
 raisons pour lesquelles il avait suspendu
 de ses fonctions le chef de police H. Brousseau.
 Lecture de la Correspondance.

Et la séance est levée

J. Madreau

Maire
 Raoul Rochelleau
 Guffin

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée générale du
 Conseil de la Corporation de la Cité du
 Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée
 eut lieu aux place et lieu ordinaires
 des sessions, lundi le quinzième jour
 de Février 1932, à sept heures d'après-
 midi, à laquelle assemblée étaient
 présent son Honneur le Maire M. J. A.
 Madreau, M. M. Henri Thiffault, Camard
 Lemire, Ernest Houle, François Courteau
 Phidias Morin, et Ernest Asseneau
 sous-échevins formant quorum sous
 la présidence du maire au fait et au
 Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs Courteau

4532 Et résolu que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles qu'elles.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin François Courteau

4533 Et résolu que les comptes suivants soient
 payés:

Liste de paie No 5

1077.02

Liste de pari No 6	\$ 1415.47 ✓
Jos. Lanouette + Al.	542.71 ✓
La Commission des Sec Directs	1019.57 ✓
La Commission des Sec. Directs	746.05 ✓
Henni Biliveau - Gasoline	38.30 ✓
Alfred Guenier	7.40 ✓
W. Blanchard	3.80 ✓
Ludger Catellier	10.00 ✓
Can. Pacific Railway Co.	8.99 ✓
Bureau d'empiement	9.00 ✓
Arthur Delorme	6.40 ✓
Patrick Dupont	6.50 ✓
Ministre des Affaires Municipales	90.00 ✓
H. Marsicotte & Pires	56.42 ✓
Hervi Aricault	36.59 ✓
The Benmill Lumber Co.	23.56
Mop. Lorange	35.26 ✓
J. B. Lorange	83.34 ✓
J. B. Lorange	14.95 ✓
Henni Biliveau	8.08 ✓
London Concrete Machinery	57.20 ✓
A. Bonillaid	21.35 ✓
Rod. H. Houde	<u>267.00</u>

Adopté 5584.94

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs. Courteau
 4534 Et résolu que le greffier soit autorisé
 à faire exécuter les contrats que les
 détenteurs de logements ouvriers ont avec
 la Corporation du Cap de la Madeleine.

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs. Courteau
 4535 Et résolu que le Trésorier soit autorisé à
 faire tout ce qui lui est possible pour
 percevoir le loyer des locataires de logements
 appartenant à la Cité.

adopté

Proposé par l'échevin Emnt Houde
 Secondé par l'échevin Henni Thiffault

4536

Et résolu que la police d'assurance de Responsabilité publique pour blessures au public, en rapport à l'intubation des rues, trottoirs et chemins et passages, soit accordée à M. J. H. Beaumier pourvu que ce soit dans une compagnie de l'Association et au même taux qu'à la police existante.

Adopté

4537

Proposé par l'échevin Frs Courteau
Secondé par l'échevin Emile Houle
Et résolu que la soumission de M. Jos. Demers pour un char de bois No 1 au prix de 6.50 le cent bottes soit acceptée

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Secondé par l'échevin Frs Courteau
Qu'il soit résolu que :

Attendu que par suite de la crise du chômage qui sévit particulièrement en cette Cité, un grand nombre de personnes non secourues par aucune institution publique, sont dans une grande misère et que cette municipalité ne peut leur procurer de travail convenable

* Attendu que ce Conseil distribue des secours directs à 254 familles dont les dépendants sont au nombre de 998, et aussi à 11 personnes veuves seules.

Attendu que cette municipalité a obtenu un octroi de \$9,000.00 comme secours directs aux chômeurs, et que la totalité de cet octroi est actuellement dépensée; *

Rmond Rochelleau Sr.

Attendu qu'il faudrait nécessairement une somme de \$9,000.00 additionnelle pour être distribuée en secours directs en cette municipalité aux familles nécessiteuses d'ici au 30 avril 1932;

4538

En conséquence ce Conseil demande au comité de l'aide aux chômeurs d'accorder à cette Cité un octroi additionnel de \$9,000.00 pour frais de secours directs suivant la

loi de l'aide aux chomeurs 1931, cette cité s'engageant de contribuer pour sa part dans la somme sus-mentionnée.

Adopté

4539

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que la résolution No 4353 soit
 rescindée et annulée à toutes fins de
 droit; et que M. J. A. Vigneau soit nommé
 chef de Police à raison de \$28.00 par semaine;
 que M. Rod. Bélyfeuille soit nommé
 sous-chef à raison de \$26.00 par semaine;
 que M. Honoridas Houle et M. H. Brousseau
 soient engagés constables et pompiers
 à raison de \$20.00 par semaine.

4540

En amendement il est proposé
 par l'échevin A. Lennie secondé par
 l'échevin Philéas Morin que la résolution
 No 4353 nommant le constable Henri
 Brousseau provisoirement chef de police
 soit maintenue;

Le vote est pris sur l'amendement:

Pour: M. M. les échevins Arseneau,
 Morin et Lennie.

Contre: M. M. les échevins Courteau,
 Thiffault et Houle.

Le maire appelé à voter vote contre.

L'amendement est rejeté en division.

Sur la motion principale:

Pour: M. M. les échevins Courteau,
 Thiffault et Houle

Contre: M. M. les échevins Arseneau,
 Morin et Lennie.

Le maire appelé à voter vote en faveur
 de la motion principale qui est adoptée en division.

4541

Je, Ernest Houle, échevin, donne
 avis qu'à une prochaine séance je pro-
 poserai un règlement amendant le
 Règlement No 61 et les règlements l'amendant
 concernant les taux pour le service de

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 16 février 1932
à 1 P.M. 1932

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a
SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le jeudi 18 ième jour du mois de février de l'année mil neuf cent vingt deux, à sept heures de l'après-midi à 2 heures P.M.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce seizième jour de février mil neuf cent vingt deux à 1 P.M.

Cette séance spéciale est convoquée sur les ordres du Maire pour nommer un procureur en rapport aux procédures instituées contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Raoul Rochelleau
LE GREFFIER.



Y. Madeau
Marie
Raoul Rochelleau
Greffier

4544 Je, soussigné, Gilles Baibeau, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à sa Majesté le Roi George V, ses héritiers et successeurs selon la loi. Ainsi Dieu

l'eau et des égouts

Comité Haute

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin Frs Courteau
 Et résolu que le maire et le président
 des finances soient délégués pour
 rencontrer le Conseil des Trois-Rivières
 afin d'organiser une diligence pour
 remonter les autorités de la Shawinigan
 Water & Power Co. afin de s'unir avec
 le Conseil des Trois-Rivières pour obtenir
 des taux plus avantageux pour force
 motrice et favoriser l'établissement
 de nouvelles industries dans ces
 deux villes.

4542

Adopté

Je, Henri Thiffault, échevin,
 donne avis que je proposerai, à une
 prochaine séance un règlement
 amendant le règlement No 72, et
 les règlements l'amendant, concernant
 les licences de commerce etc.

4543

Henri Thiffault

Lecture d'une requête pour injonction,
 d'une action et d'une injonction en
 rapport avec les résolutions relatives
 à la commission d'enquête; d'une
 action de M. Romeo Morissette, réclamation
 de salaire; d'une action de Ths Rochelleau
 réclamation de dommages à son terrain.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

Made au
 Maire
 Raoul Rochelleau
 Suffier

4544

Je, soussigné, Gilles Baibeau, jure que
 je serai fidèle et porterai vraie allégeance
 à sa Majesté le Roi George V, ses héritiers
 et successeurs selon la loi. Ainsi Dieu

me soit en aide.

Assurément devant moi Gilles Baribeau
au Cap de la Madeleine ce
dix-huitième jour de Février 1932

Raoul Rochelleau Greffier

4545

Je, soussigné, Gilles Baribeau, jure que
je remplirai les devoirs de mon office de
constable municipal avec honnêteté, fidélité
et justice. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi

au Cap de la Madeleine ce dix - Gilles Baribeau
huitième jour de Février 1932

Raoul Rochelleau Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du
Conseil de la Corporation de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, dûment convoquée sur
l'ordre du Maire, laquelle assemblée eut
lieu aux places et lieux ordinaires des
sessions, jeudi le dix-huitième jour de
février 1932, à deux heures de l'après-midi,
à laquelle assemblée étaient présents son
Honneur le Maire M. J. A. Gadeau et
M. Ernest Houle, François Courteau, et
Henri Thiffault tous échevins formant
quorum sous la présidence du maire.
Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Secondé par l'échevin Frs. Courteau
Et résolu que les actions dans les causes
de D. Pagnon & al vs la Corporation de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine, Thomas Rochelleau
vs La Cité du Cap-de-la-Madeleine, Roméo
Morissette vs La Cité du Cap-de-la-Madeleine
soient remises à M^{re} Lion Withot, avocat,
pour faire toutes procédures nécessaires
pour faire toutes procédures nécessaires
et défendre les dites ~~causes~~ actions.

4546

Un mot rayé
R.R.

Adopté
Et la séance est levée J. Gadeau
Raoul Rochelleau ^{greffier}

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée eut lieu au lieu et lieu ordinaire des sessions, le vingt-neuvième jour de février 1932, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Hacheau, M. M. Ernest Asseneau, François Courteau, Ernest Houle, Armand Lemie + Henri Thiffault tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Trs Courteau
Secondé par l'échevin Ernest Houle

4547

Et résolu que la présente assemblée ait lieu et se continue dans le bureau du greffier situé à l'angle est de même plancher de l'hôtel-de-ville, vu les réparations en cours dans la salle des délibérations.

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Secondé par l'échevin Trs Courteau

4548

un mot raj. nul
P.R.

Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient régulières et de la séance spéciale du 18 février 1932 soient adoptées telles que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Secondé par l'échevin François Courteau

4549

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 7	2564.81	✓
Liste de paie No 8	3,184.32	✓
M. Lanouette + al.	512.64	✓
La Commission des Secours Directs	1038.03	✓
La Commission des Secours Indirects	840.31	✓
Banque Canadienne Nationale - messages	9.42	✓

J. N. Gagnon	\$11.00	"
La Cite du Cap	13.06	"
Union Electric Supply Co.	37.91	"
P. A. Juneau - J. A. Madrau Trust	5.00	"
Lion Withot	75.00	"
Dr. Ed La Haye	55.00	"
Alph. O'roost	2816.00	"
Industrial Lumber Specialty Co.	21.83	"
Pierre Loranger & Fils	24.50	"
Herold Meneault	24.20	"
J. J. Guilboux	35.00	"
Rutherford Lumber Co.	62.69	"
Can. Power & Paper Corp.	45.00	"
Caniere St. Maurice	3.20	"
Canada Iron Industries	41.75	"
Canada Accident Assurance Co.	16.00	"
Canada Iron Industries	91.55	"
The Bell Telephone - Baugy Can. ^{Trust} Madrau	25.60	"
Shawinigan Water & Power Co.	330.38	"
J. B. Loranger	149.36	"
J. A. Madrau, Manoeuvres	40.00	"
Phoenix Assurance Co.	<u>1149.25</u>	"

Adopte 13 222.81

Propose par l'echevin Henri Thiffault.
 Secondi par l'echevin Francois Courbeau
 Et resolu que ce Conseil prie le Lieutenant-gouverneur - en - Conseil d'accorder
 a ce Conseil l'autorisation de modifier
 4550 le taux de l'interet du Reglement
 No 144 intitule "Reglement pour emprunter
 une somme de \$9000.00 pour consolider
 la dette de la Cite" et porter le dit taux
 d'interet a 6% six pour cent par annee
 de cinq et demi pour cent (5 1/2%) qu'il
 est tel qui approuve.

Adopte

Propose par l'echevin Ernest Houde
 Secondi par l'echevin Francois Courbeau
 qu'il soit resolu:

Attendu que Notre Lion Lappie

agissait comme Recorder de cette Cité;
Ayant été nommé par ordre en Conseil
du gouvernement provincial;

Attendu que la Cour du Recorder
a été abolie par le Règlement No 143
passé le deuxième jour de novembre 1931;

Attendu que null cause n'a
été considérée ni jugée par aucune
Cour dans les limites de cette Cité
depuis la dite date du 2 novembre 1931

Attendu que c'est par économie
que cette mesure a été prise;

4551 Que ce Conseil prie le Lieu-
tenant-gouverneur-en-Conseil de
révoquer la nomination de Hugué Lion
Fajore comme Recorder de cette Cité;

Et que ce Conseil prie le Lieu-
tenant-gouverneur-en-Conseil de
donner effet à cette révocation à
partir du 2 novembre 1931.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Secondé par l'échevin François Couture
Qu'il soit résolu;

4552 Attendu que le constable Henri
Brousseau n'est pas revenu prendre son
ouvrage depuis la résolution du quinze
février 1932 le concernant;

Que la partie qui concerne le
dit Henri Brousseau, de la résolution
No 4539 en date du 15 février 1932 soit
résignée à toutes fins que de droit;

Et que M. Gilles Paribeaun soit
engagé constable et pompier à raison de
vingt piastres (\$20.00) par semaine

Adopté

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Secondé par l'échevin François Couture
Et résolu que ce Conseil accepte aux condi-
tions de la loi de l'aide aux chômeurs 1931,

4553

trois mots rayés
et remplacés par
R.R.

l'octroi de \$3,000.00, montant additionnel
fini pour venir en aide comme secours
directs aux nécessiteux dans cette mu-
nicipalité ~~de la~~ ^{pour jusqu'au} premier mars 1932, tel
que mentionné dans une lettre de ^{M.} E.
Vallée en date du 20 février 1932; et que
ce Conseil accepte conséquemment de
contribuer un tiers du montant sus-
mentionné.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houde
Secondé par l'échevin Ernest Assencan
Et résolu:

4554

Attendu que l'industrie de la pulpe
et du papier est dans une position pré-
caire dans notre province et le pays
tout entier.

Attendu qu'en juillet prochain
une conférence impériale économique
se réunira à Ottawa pour y discuter
un plan économique de préférence mu-
tuelle dans l'Empire Britannique;

un mot rayé
R.R.

Attendu que le gouvernement
National d'Angleterre a adopté une
politique de ~~protection~~ protection tarifaire,
et que ce même gouvernement est commis
à une politique de préférence des produits
des nations qui composent l'empire bri-
tannique jusqu'à et en prévision des
résultats mutuels et réciproques qui ap-
portera cette conférence économique.

Attendu que le gouvernement
Fédéral Canadien est en faveur d'une po-
litique de préférence mutuelle dans l'empire;

Attendu que l'Angleterre achète
pour des millions chaque année de produits
de pulpe et de papier;

Attendu que ce marché serait de
nature à corriger la crise dans notre
industrie de la pulpe et de papier;

Lors le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madulaine prend la liberté de suggérer que le gouvernement fédéral continue ses efforts auprès du gouvernement impérial afin qu'une plus grande préférence soit accordée aux produits de pulpe et de papier à journal canadien;

Lors le greffier soit prié de transmettre une copie de la présente à l'Hon. Henry Stevens, ministre du Commerce, à M. J. L. Baubeseau, député du Comté de Champlain, à M. Chs Bourgeois, député des Trois-Rivieres - St. Maurice avec prière d'y apporter leur attention et leur appui.

Adopté.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Secondé par l'échevin François Courteau
Qui il soit résolu;

4555

Attendu que par suite de la Crise du chômage qui se vit particulièrement en cette Cité, un grand nombre de personnes non secourues par aucune institution publique, sont dans une grande misère et que cette Municipalité ne peut leur procurer de travail convenable;

Attendu que cette Municipalité a obtenu un octroi de \$9,000.00 et un octroi de \$3,000.00, et que la totalité de ces octrois est actuellement dépensée;

Attendu que ce Conseil distribue des secours directs à 262 familles dont les dépendants sont au nombre de 1032, et aussi à 12 personnes vivant seules;

Attendu qu'il faudrait nécessairement une somme de \$8,000.00 additionnelle pour être distribuée en secours directs en cette Municipalité aux familles nécessiteuses d'ici au 30 avril 1932;

Les en conséquence le Conseil demande au comite de l'aide aux chomeurs d'accorder a cette Cite un octroi additionnel de \$8,000.00 pour frais de secours direct, la Cite s'engageant a contribuer pour sa part dans la somme sus-mentionnee

adopté

Lecture d'une lettre de M. Hubert Lapie re-clamation de son salaire.

Lecture de l'approbation du Reg 144 par le lieutenant-Gouv.-en-council par M. Ose Morin.

Lecture de la correspondance

Et la sance est levee

J. Madreau
 Maire
 Raoul Robuleau
 Suffier

Cite du Cap de la Madeleine

Province de Quebec

A une assemblee generale du Conseil de la Corporation de la Cite du Cap de la Madeleine, laquelle assemblee eut lieu au lieu et lieu ordinaire des sessions, lundi le quatorzieme jour de Mars 1932, a sept heures de l'apres-midi, a laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire M. J. A. Madreau M. Ernest Houle Ernest Arseneau, Henri Thiffault, A. Lemire et Francois Courteau sous echevins formant quorum sous la presidence du maire au fait eut.

Propose par l'echevin Ernest Houle
 Seconde par l'echevin Henri Thiffault
 Et resolu que les minutes de la derniere assemblee soient adoptees telles que lues,

adopté

Propose par l'echevin Fr. Courteau
 Seconde par l'echevin Ernest Houle

Et resolu que les comptes suivants

4556

4557

soient payés:

Liste de Paie No 9	2107.33 ⁷ v
Liste de Paie No 10	1449.15 ⁷ v
Jos. Larouette & al.	508.00 v
La Commission des Sec. Chuits	637.15 v
La Commission des Sec. Niuits	748.42 v
Reuni. de Cotret-Tenout & Cie	20.00 v
M. Louis Belle-Isele	30.00 v
Paul Surand - Remboursement	14.00 v
Patrick Dupont	24.75 v
Henri Vivier	19.34 v
Can. Pacific R. Co.	9.46 v
Can. Pac. R.	1.00 v
C. P. R. Co. & Telegraph.	.98 v
Municipalite de Ste Marthe	5.35 v
La Cite du Cap - Fds de Secours	23.50 v
La Cite du Cap - Licences	30.00 v
La Cite du Cap - Timbres	30.00 v
La Cite du Cap - Huile	8.91 v
Shawinigan Water & Power Co.	195.35 v
Bureau d'Enregistrement - Choufflain	7.50 v
Oscar Bailly	22.50 v
G. Corbeil	34.10 v
Graphat Hardy	11.20 v
Paul Doucet	.63 v
Joseph Demers	105.65 v
Pierre Loranger & Fils	49.00 v
Hopital St Joseph	7.00 v
Henri Biliveau - Gasoline	55.15 v
Henri Biliveau	1.35 v
Legal & General Ass. Soc. of A. G. Richard	81.00 v
The Imperial Guarantee & Acc. Bond Beaumier	115.00 v
Henri Jette & C.	225.00 v
Henri Mercault	16.60 v
W. E. Roy	37.50 v
Georges St-Pierre	11.50 v
Map. Loranger	28.18 v
Cyille Labelle & Cie	7.06 v
Jos. Guerin & Fils	11.07 v
	<u>6689.68</u>

Adopte 6689.68

4558 Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs. Courteau
 Et résolu que le règlement No 72 A amendant le règlement No 72, traitant des licences de commerce, taxes spéciales etc. soit adopté en première lecture.

Adopté

4559 Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs Courteau
 Et résolu que le Règlement No 61 A amendant les règlements Nos 61, 70, 96 fixant les taxes ou compensation pour l'eau soit adopté en première lecture.

Adopté

4560 Proposé par l'échevin A. Perrine
 Secondé par l'échevin E. Arseneau
 Et résolu que René de Cotet, Fenou + Cie auditeurs de la Cité nous fassent rapport des appropriations votées et dépensées, faites et payées sur les appropriations au compte capital; aussi rapport des livres de banques.

Adopté

4561 Proposé par l'échevin Frs Courteau
 Secondé par l'échevin H. Thiffault
 Et résolu que ce Conseil attende au prochain mois pour se certifier si les renseignements demandés par la résolution précédente No 4560 sont contenus dans le rapport de l'auditeur.

Le vote est demandé par l'échevin E. Arseneau,
 Pour: Les échevins Thiffault et Courteau
 Contre: Les échevins Hord, Arseneau et Perrine

Rejeté sur Division

4562 Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs Courteau
 Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap de la -
 Madeline les coupons d'intérêts qui

deviendront dus le premier d'Avril
prochain, savoir: -

Règlement No 123	Coupons	785.00
Rég No 124	✓	1670.00
Rég No 125	✓	<u>725.00</u>
		\$3180.00

Un mot rajouté
R.R.

Sur la Banque conserve tous
les coupons avec les Droits et privilè-
ges qui y sont attachés. Le Maire
et le ~~Bureau~~ Trésorier sont autorisés
à signer un billet à demande pour le
montant ci-haut déduit, au taux de
six pour cent l'an. Ce billet ne devra
en aucune manière modifier, restreindre
ou nuire les Droits que la Banque Cana-
dienne Nationale a comme porteur des
dits coupons.

Adopté.

Proposé par l'échevin E. Aisenauer

Secondé par l'échevin E. Houle

4563 Et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit avisée de ne pas payer
les obligations Série B Nos 52 + 53 originales
au montant de \$500.00 chacune du Règlement
No 54 échéance Mai 1931; ces obligations
ayant été déclarées détruites et remplacées
par des duplicatas, dans le cours de l'année
1922; le tout sujet à l'approbation
écrite de cette résolution par l'aviseur
légal.

Adopté.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Secondé par l'échevin Fus Courteau

4564 Et résolu que le guffier soit autorisé à
demander des soumissions pour l'impres-
sion, qui seront ouvertes à la séance du
29 mars 1932; et pour l'achat de l'im-
pression d'obligations du Règlement No 144
au montant de \$90,000.00, qui seront
ouvertes à la séance du 4 avril 1932.

Adopté.

Lecture d'une lettre de M. Ose Morin
 sous-ministre des affaires Municipales informant
 le Conseil que la résolution amendement
 le Reg 144 et portant le taux de l'intérêt
 à 6% a été approuvée par arrêté ministériel.
 Lecture de la Correspondance
 Et la séance est levée

J. Madreau
 Maire
 Raoul Rochelleau
 Greffier

Province du Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du
 Conseil de la Corporation de la Cité du
 Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée
 eut lieu au lieu et lieu ordinaires
 des sessions, lundi le vingt-et-unième
 jour de Mars 1932, à sept heures de
 l'après-midi, à laquelle assemblée
 étaient présents Son Honneur le
 Maire M. J. A. Madreau, M. M. Ernest
 Houle, Ernest Arseneau, Philias
 Morin, Henri Thiffault, Armand
 Lemire, et François Courteau tous
 échevins formant quorum sous
 la présidence du maire au factuel.
 Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs. Courteau
 Et résolu que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles qu'elles.

Adopté

Proposé par l'échevin Frs. Courteau
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que les comptes suivants soient
 payés:

Liste de paie No 11	\$1973.52	"
Jos. Lanouette & al	508.00	"
La Commission des Secours Quits	756.68	"
Charbonnier St-Faurent - J. A. Vignaux	1.00	"

4565

4566

Henri Crocheau - Dommages	\$ 12.00	✓
Shawinigan Water & Power	300.00	✓
Shawinigan Water & Power	24.88	✓
P. D. Périgny	47.21	✓
Prine Loraigue & Fils	24.50	✓
P. V. Ayotte	9.00	✓
J. F. Fortin	2.09	✓
Roméo Toupin	1.00	✓
Secrétaire Provincial - Assistance	902.87	✓
L'Impression du Roi	17.13	✓
Camille St Louis	73.05	✓
J. B. Loraigue	33.27	✓
J. B. Loraigue	12.57	✓
Bureau des Exam. - Electriciens	16.30	✓
Industrial Lumber Specialties	<u>262.48</u>	✓
	Adopté 4975.55	

4567 Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs Courteau
 Et résolu que le maire et le greffier
 soient autorisés à signer le contrat
 pour fourniture d'électricité entre la
 Municipalité - du Cap de la Madeleine
 et The Shawinigan Water & Power tel
 que lu. Adopté:

4568 Proposé par l'échevin François Courteau
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que le greffier soit autorisé,
 les plans en étant approuvés, à faire
 exécuter les travaux d'agrandissement prévus
 en vertu de la loi de l'aide aux chômeurs
 1931, et que des soumissions soient deman-
 dées pour le 29 mars 1932 pour les travaux
 de fonte requis pour ces travaux, taxes
 comprises. Adopté:

4569 Proposé par l'échevin Émile Houle
 Secondé par l'échevin Frs. Courteau
 Et résolu que le greffier soit autorisé à
 continuer les travaux d'égoûts de 30 pouces
 du centre de la ville à l'eau profonde jusqu'
 à la limite indiquée par l'ingénieur.
 Adopté:

Propose par l'échevin Ernest Arseneau
 Secondé par l'échevin Philéas Moirin
 4570 Et résolu que M^{lle} Marie Lybore soit
 engagée sténographe lorsque le bureau
 du greffier en aura besoin

Adopté

Propose par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin François Courteau
 4571 Et résolu que le règlement NO 72A,
 amendant le règlement NO 72, traitant
 des licences de commerce, Taxes spéciales,
 etc soit adopté en deuxième lecture.

Adopté

Lecture d'une requête des carrossiers de pierre
 réclamant un dollar par tonne pour le charriage
 accordé.

Lecture de l'approbation des plans re-travaux
 aqueduc - charriage

Lecture de la Circulaire NO 2 - des Instructions
 de M. F. S. Vallée re-aide au charriage 1931.

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

J. Madecar

Marie
 Raoul Rochelleau
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée générale
 du Conseil de la Corporation de la Cité
 du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée
 eut lieu au lieu et lieu ordinaire des
 sessions le mardi, le vingt-neuvième
 jour de mars 1932, à sept heures de l'après-
 midi, à laquelle assemblée étaient présents
 Son Honneur le Maire M. J. A. Hudeau M. M.
 Ernest Houde, Ernest Arseneau, Philéas Moirin,
 Henri Thiffault, Armand Lemire et François
 Courteau, tous échevins formant quorum
 sous la présidence du maire au fait et.

Proposé par l'échevin Emile Houle
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 4572 Et résolu que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles qu'elles
 adoptées.

Proposé par l'échevin François Couture
 Secondé par l'échevin Emile Houle
 4573 Et résolu que les comptes suivants soient
 payés:

Liste de paie 1912	1350.14	"
La Commission des Secours Civils	745.27	"
La Banque Canadienne Nationale	3180.00	"
La Banque Canad. Nationale	13558.00	"
The Bell Telephone - La Banque ^{de} Canad	23.70	"
Trésorier de la Province de Québec	1959.38	"
Trésorier de la Province de Québec	278.00	"
Trésorier Provincial - Québec	4.47	"
La Cité du Cap - Diligence	25.00	"
La Cité du Cap - Timbres	60.75	"
La Cité du Cap - Express	0.45	"
Industrial Lumber Spec. Co	248.27	"
Arthur Doucet	9.50	"
A. Devost	1846.40	"

En amendement il est ^{23489.33} proposé par
 l'échevin Armand Lenoir
 secondé par l'échevin E. Arseneau
 4574 que le compte de M. A. Devost soit mis
 en suspens ainsi que le compte de
 téléphone de M. Raoul Rochelleau.

Le vote est pris sur l'amendement
 Pour: les échevins Arseneau, Lenoir & Lenoir
 Contre: les échevins Houle, Thiffault & Couture
 Le maire appelé à voter vote contre l'amendement qui est rejeté sur division

Le vote est pris sur la motion principale:
 Pour: les échevins Houle, Thiffault & Couture
 Contre: les échevins Arseneau, Lenoir & Lenoir
 Le maire appelé à voter vote en faveur de
 la motion principale.

Adopté sur division.

4575 Proposé par l'échevin Ernest Houde
 Secondé par l'échevin Paul Bonneau
 Et résolu que l'heure réglementaire
 soit avancée d'une heure, à partir
 de minuit dimanche matin le premier
 mai 1932, et ce jusqu'à minuit le
~~dimanche matin~~ ^{dimanche matin}, vingt-cinq septembre 1932.

deux moto rayis
 et remplacés par
 R.R.

Adopté.

4576 Proposé par l'échevin Philias Hénouin
 Secondé par l'échevin Ernest Asseneau
 Et résolu que des commissions soient
 demandées pour de la broche à cloture
 de quatre pieds et quatre pieds et demi avec
 échantillon, pour environ vingt arpent;
 et pour environ 25 mille pieds, mesure de
 planche, de deux pouces emboutés en
 pinche marchande No 1, ou en Cypripis No 1
 ou en ipinithe forge No 1, de ~~longue~~ de
 dix à douze pieds selon les besoins, livré
 sur les lieux et ^{à l'usine de pompage} faire composer.

trois moto rayis
 7 mille
 R.R.

Adopté.

4577 Proposé par l'échevin Am. Perrin
 Secondé par l'échevin Ernest Asseneau
 Et résolu que le Trésorier et le greffier soient
 requis de fournir, les documents, demandés
 par les membres du conseil, gratuitement,
 à condition que le personnel des bureaux
 n'en soit pas augmenté.

Adopté.

Les soumissions pour l'impression des situa-
 tions du Reg 144 sont ouvertes et renuissées.
 Lecture de la correspondance.
 Et la séance est levée.

J. Amadeus
 Maire
 Raoul Rochet
 Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée générale
du Conseil de la Corporation de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut
lieu au local et lieu ordinaires des ses-
sions lundi, le quatre avril 1932, à sept
heures de l'après-midi, à laquelle assem-
blée étaient présents Son Honneur le
Maire M. J. A. Madreau, M. M. Lermi
Thiffault, Armand Lermi, François
Courteau, Philias Morin, Ernest
Arseneau, et Ernest Houle tous
échevins formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil.
Proposé par l'échevin H. Thiffault
4578 Secondé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées telles
qu'elles.

Proposé par l'échevin ^{Adopté} F. Courteau
4579 Secondé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie 1931-32	\$ 1155.58	"
Geo. Lanouette & Al	508.00	"
La Commission des Secours Chrétiens	705.70	"
René de Cotret, Tenon & Cie	40.00	"
Ministère des Affaires Municipales	10.00	"
La Cité du Cap-Préense	26.90	"
Can. Pac. Railway	35.48	"
Roméo Toupin	2.50	"
Rochéan & Fils	0.25	"
Shawinigan Water & Power	161.25	"
Arthur Doucet	242.34	"
Shawinigan Water & Power	127.52	"
Pierre Lorange & Fils	27.50	"
Paul Boucher	21.20	"
Napoléon Lorange	97.68	"

Dr Ed. La Haye	\$52.00	✓
J. B. Lorringer	14.25	✓
G. Corbeil	36.15	✓
Thomas Viviers	8.75	✓
Le Georges Thureauult	6.30	✓
Joseph Desfontis	2.40	✓
Shanigan & Watson & Pover	77.88	✓
Mairie de Poste du Cap	5.50	✓
Louis Boivert - Secours	64.00	✓

Adopté 3429.13

4580

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Trés Courteau
 Et résolu que le Maire et le Trésorier
 soient autorisés à signer un chèque
 au montant de \$515.00 plus l'intérêt
 et les frais en faveur de Alex Michaud
 avocat dans la cause de M. Ant Libel
 vs La Corporation de la Cité du Cap-de-la-
 Madeleine No 1141 de la Cour Supérieure des
 Trois Rivières.

Adopté

4581

Propose par l'échevin Armand Leduc
 Secondé par l'échevin Ernest Arsenault
 Et résolu que le contre-maître de la voirie
 soit autorisé à déloger le grain sur la
 propriété de M. Jos Guindé tel que demandé
 dans sa lettre du 4 avril.

Adopté

4582

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Trés Courteau
 Et résolu que ce Conseil accepte la sou-
 mission de Canadian Pulp & Paper Co. en date
 du 21 mars pour fournir 169 obligations,
 impressions unilingues, avec de 2 à 60 coupons
 tel que soumis au prix de quatre vingt seize
 dollars (\$96.00).

Adopté

4583

Propose par l'échevin Trés Courteau
 Secondé par l'échevin H. Thiffault
 Et résolu que ce Conseil accepte la soumission

de Canada Iron Foundries Ltd pour
fournir du tuyau de fonte de 18 pouces
classe C à quarante-huit dollars (\$48.00) la
tonne tel que soumis le 4 avril 1932.

Adopté:

Attendu que les travaux remi-
diateurs au chômage qui sont déjà
commencés ou dont les argents en rap-
port avec ces travaux ont déjà été
votés, ne pourront être complétés d'ici
au premier mai prochain;

Attendu qu'il ne serait pas
opportun de discontinuer ces travaux
de chômage sur la perte qui entraînerait
leur discontinuation et la situation
peu agréable dans laquelle se trouveraient
placés les sans-travailleurs qui bénéficient
de ces travaux;

Attendu qu'une délégation
des Maires de plusieurs Municipalités
de la Province de Québec, et entre autres
de la présente Municipalité du Cap. de
la-Madeline s'est présentée devant
l'Honorable Premier Ministre de cette
province pour obtenir une extension de
délai;

Attendu que l'Honorable Premier
Ministre de la Province a déclaré à la
délégation que le Gouvernement de la
Province de Québec acquiescerait volon-
tiers à cette extension pourvu que
le Gouvernement d'Ottawa la décide;

Attendu qu'il serait opportun que
ce délai fut ainsi prolongé pour permettre
l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par l'ichtevain Henri Thiffault
Secondé par l'ichtevain François Courteau

Que le Gouvernement d'Ottawa soit
prie de bien vouloir décider une extension
de délai pour l'exécution des travaux

4584

immédiatement au chômage déjà com-
mencés ou dont les arguments en rapport
avec ces traverses ont déjà été votés.

Adopté

4585

Proposé par l'échevin Pas Courteau
secondé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que ce Conseil accepte aux
conditions de la loi de l'aide aux chômeurs
1931, l'octroi de \$2,000.00, montant addition-
nel fixé comme secours directs aux né-
cessiteux, mentionné dans une lettre
de J. Hon. J. M. Francomen reçue en date
du 30 mars 1932, et que ce Conseil ac-
cepte conséquemment de contribuer un
tiers du montant sus-mentionné.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
secondé par l'échevin Pas Courteau
Et résolu:

Attendu que ce Conseil a admi-
nistré avec la plus stricte économie la
distribution des secours directs, n'ayant,
entre autres économies, payé aucune
somme pour loyer depuis au-delà de
huit mois;

Attendu qu'il n'a été octroyé
à ce Conseil que la somme additionnelle
de \$2,000.00 pour frais de secours directs
pour jusqu'au premier mai 1932; et que
cette dite somme est dépensée avant
la fin de mars 1932;

Attendu que cette Cité est
dans l'impossibilité absolue financière-
ment de se rendre seule aux besoins
des nécessiteux de secours directs;

4586

Que ce Conseil avise respectueu-
sement les autorités provinciales des
secours contre le chômage que ce Conseil
discontinuera les secours directs aux chô-
meurs le 11 avril 1932, jusqu'à nouvel octroi

accorde

à moins qu'il ne soit à la dite Cité tel octroi avant le 11 avril 1932, et que ce Conseil prie instamment les autorités provinciales de lui accorder les octrois nécessaires au maintien de la distribution des secours dans les pressants besoins que subit la population si éprouvée de cette Cité du Cap de la Madeleine.

Adopté

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Émile Houle
 Et résolu

4587

Que son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité du Cap de la Madeleine soient autorisés à signer un certificat en faveur de la Banque Canadienne Nationale, autorisant cette dernière à recevoir de la Cité, après provisions faites pour les frais et pertes du règlement No 144, les obligations que la Cité du Cap de la Madeleine est autorisée à émettre en vertu du règlement No 144 portant intérêt à un taux n'excédant pas six pour cent (6%), ainsi que le transport des valeurs mobilières pour les dites obligations suivant les formules en usage par la banque

4588

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin F. Courteau
 Et résolu que la résolution No 4562 autorisant un billet de \$3180.00 soit rescindé à toutes fins qui de droit.

4589

Adopté

Je, François Courteau, échevin donne avis que je présenterai un règlement pour confirmer la résolution No 3614 en date du 17 juin 1929, et autorisant un échange de terrain pour servir une

partie du "Chemin des Boeufs".
 Lecture de la correspondance
 Et la séance est levée

Madeau
 Maire
 Raoul Rochelleau
 Guffin

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée générale du
 Conseil de la Corporation de la Cité du
 Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée eut
 lieu aux places ordinaires des sessions,
 lundi le onzième jour de Avril 1908, à
 sept heures de l'après-midi, à laquelle
 assemblée étaient présents Son Honneur
 le Maire M. J. A. Madeau, M. Ernest Houle,
 Philias Morin, Henri Thiffault, Armand
 Lemire, et François Courteau formant
 quorum sous la présidence du maire
 au fauteuil.

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Frs Courteau.

4590

Et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées telles
 que lues.

Adopté.

Proposé par l'échevin Frs Courteau
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés:

4591

Liste de paie No 14	\$647.09	v
La Commission des Secours Divers	761.56	"
Shawinigan Water & Power	10.00	v
P. V. Agotte	17.50	v
Octave Bailly	5.60	"
Alex Michaud, avocat	582.00	v
Thomas Masson	6.56	"
A. Brouillard	54.04	v
Lorange & Fricc	16.00	v

Heuri Mercault 13.93 ^v
 Arthur Doucet 15.00 ^v

Adopté: 2/29.28

Proposé par l'échevin François Couture
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu qu'il soit fait les jeudi et
 vendredi, 14 et 15 Avril 1932, au bureau
 du greffier, un recensement de ceux
 qui voudraient s'immatriculer comme
 disposés à retourner à la terre, afin
 d'alléger la charge du chômage.

4592

Adopté:

Proposé par l'échevin Tris Couture
 Secondé par l'échevin H. Thiffault
 Et résolu que ce Conseil achète au
 prix de cinq-cents dollars (\$500.00), en
 vertu de l'arrêté ministériel de Québec
 autorisant la Cité à acquérir des ter-
 rains pour les travaux de pavage
 d'un Boulevard provincial, de St-Pascal
 Montplaisir un morceau de terrain
 dans la rue Ste Madeleine suivant
 projet signifié par l'Etat. A. Ferris s'oppose
 il y a quelques mois;

4593

Et que le notaire Paul Boucher soit
 autorisé à préparer un contrat en
 conséquence.

Adopté

Sur un requête demandant de secourir
 M. H. Normandin et A. Marchand policiers
 incapables de travailler à la suite d'accident
 au service de la ville.

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

J. Madec
 Maire
 Paul Rochelleau
 Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeline,

A une assemblée générale
du Conseil de la Corporation de la Cité
du Cap de la - Madeline, laquelle assemblée
eut lieu aux places et lieux ordinaires
des sessions, lundi le vingt-cinquième jour
de Avril 1932, à sept heures de l'après-
midi, à laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le Maire M. J. A. Nadeau,
M. M. Armand Lemire, François
Courteau, Phyléas Morin, Ernest Arseneau
et Ernest Houle tous échevins formant
quorum sous la présidence du maire
au fauteuil

Proposé par l'échevin Trés Courteau
Secondé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées telles
qu'elles.

4594

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Arseneau
Secondé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que les comptes suivants
soient payés, moins les comptes de télé-
phone de M. M. R. Rochelleau et T. Bouchéau;
et que M. M. R. Rochelleau et T. Bouchéau
soient requis de rembourser les montants
de téléphone qui ont été payés à leur
nom.

4595

En amendement l'échevin Trés Courteau
propose secondé par l'échevin Ernest Houle
que les comptes lus soient adoptés et
payés sans restriction.

4596

Le vote est pris sur l'amendement:
Pour: les échevins Houle et Courteau
Contre: les échevins Arseneau, Morin et Lemire
Reçû sur division
Le vote est pris sur la motion principale
Pour; les échevins Arseneau, Lemire, + Morin

Contre: les échoués Houle et Combeau

adopté sur division

Liste de paie No 15	126.30 ^{51003.16 12} v
Liste de paie No 16	468.53 v
Liste de paie No 17	417.39 v
Liste de paie No 18	575.18 v
Joseph Lanouette & Al.	482.27 v
La Commission des Secours Unis	623.81 v
La Commission des Secours Unis	347.99 v
Banque Canadienne Nationale	7251.00 v
La Cité du Cap	549.68 v
La Cité du Cap	1.70 v
La Cité du Cap - Remboursement	9.50 v
La Cité du Cap -	50.00 v
Heure Viviers	7.85 v
P. Loranger & Fides	24.50 v
Henri Biliveau	7.55 v
H. Manicotte & Fides	12.45 v
Isaïe Hardy	26.10 v
The Bell Telephone Co. B. Canada	35.95 v
J. B. Loranger	2.84 v
La Cité du Cap - Eclairage	27.00 v
Edouard Thémier	9.25 v
Cascada Iron Furnies	3764.78 v
Shawinigan Water & Power	300.00 v
M. Louis Belle-Jale	29.50 v
Oscar Bailly	9.00 v
P. V. Ayrte	6.50 v
Bureau d'eng. - Champlain	8.00 v
J. A. Lemire Grotaine	10.00 v
T. J. Moore & Co.	24.60 v
Kibuk Studio	19.42 v
J. H. Garneau	17.00 v
J. E. Richard	.25 v
Imprimerie St Patrice	12.08 v
Riv. P. A. Chabot Curé	82.45 v
Henri Mercant	9.90 v
Casimir St Louis	121.77 v
Edmond Bergeron	3.04 v
Arthur Dorset	2.50 v

Henri Beliveau	76.66 ✓
Wap. Louanger	<u>17.65 ✓</u>
	15571.94

4597

Propose par l'échevin Ernest Auzneau
 Secondé par l'échevin Phileas Morin
 Et résolu que la requête des propriétaires
 sur la rue Aliée soit accordée à
 condition que des bordures soit ménagées
 chaque côté de la rue comme dans la
 rue du Carrefour.

adopté

4598

Propose par l'échevin Trés. Courteau
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que le maire et le greffier soit
 autorisé à signer un contrat
 entre Pascal Montplaisir et la Corporation
 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine aux
 fins d'acquiescer une partie de terrain
 dans la rue Ste-Madeleine, tel que lu.

adopté

4599

Propose par l'échevin A. Lemire
 Secondé par l'échevin Trés Courteau
 Et résolu que le règlement No 144, intitulé
 le "Règlement pour confirmer une
 résolution en date du 17 juin 1929 auto-
 risant un contrat d'échange de terrain
 avec la North Shore Power Co." soit
 adopté en deuxième lecture après avoir
 été lu deux fois.

adopté

4600

Propose par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin Phileas Morin
 Et résolu que La Corporation de la Cité du
 Cap-de-la-Madeleine se prévalant des droits
 du paragraphe 2, de l'article 80 de la loi des
 Accidents du Travail de Québec 1931, (21 Ges V
 chap 100) demande à la Commission des
 Accidents du Travail d'ajouter à la cédule 2,
 à compter du 25 avril 1932 et suivant telle
 condition qu'elle déterminera, tous les

employés au Département de Polisie et
Ancestral, de la Corporation du Cap-de-la-
Madeleine.

Adopté

Proposé par l'échevin Émile Houle
Secondé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que M. Ars. Th. Berlinguet
arp. géomètre soit autorisé à abriter
et régulariser les terrains dans la
rue Rochfort et La Tuille, au coin nord.

4601

Adopté

Proposé par l'échevin Émile Houle
Secondé par l'échevin Émile Desjardins
Et résolu que l'usage de l'aéroport soit
accordé à un comité de propriétaires de
chevaux; mais la Corporation ne sera au-
cunement responsable des accidents; ils
devront se servir de l'aéroport de telle
façon que la Cité ne soit pas exposée
à perdre la licence d'aéroport publique qui
elle détient; la Corporation se réserve
le droit de reprendre en aucun temps
possession et usage exclusif de
l'aéroport.

4602

adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Madore
Maire
Raoul Rodière
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée générale du
Conseil de la Corporation de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut
lieu aux places et lieux ordinaires des
sessions, lundi le neuvième jour de
Mai 1932, à sept heures de l'après-midi,
à laquelle assemblée étaient présents

Son Honneur le Maire M. J. A. Dubeau,
M. M. Emut Houle, Emut Arsenault,
Henri Thiffault, Armand Perrin,
et Francois Courteau Aides Ichevins
formant quorum sous la presidence
du maire au fauteuil.

4603

Propose par l'ichevin Emut Arsenault
secondé par l'ichevin H. Thiffault
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que
lues.

Adopté

4604

Propose par l'ichevin Frs Courteau
secondé par l'ichevin Emut Houle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie No 19	—	\$ 542.30 ✓
Liste de paie No 20	—	787.59 ✓
Liste de paie No 21	—	162.20 ✓
Liste de paie No 22	—	250.81 ✓
Joseph Larouette & al		436.00 ✓
La Commission des secours		102.03 ✓
La Commission des secours		74.77 ✓
La Cité du Cap de la Madeline		2.25 ✓
Judge Catllier, avocat		10.00 ✓
Rene de Cotret, Peiron & Cie		20.00 ✓
Marvinigan Water & Power		1.40 ✓
Jos. Gauvin & Pils		56.91 ✓
M. Louis Belle-Isle		12.95 ✓
Adrien Plamondon t.c.		125.00 ✓
Romeo Toupin		.50 ✓
J. D. Gagneau		12.00 ✓
Can. Pacific Railway		50.61 ✓
T. J. Moore & Co.		43.35 ✓
Canadian Bank Note Co.		101.76 ✓
Bennill Lumber Co.		316.44 ✓
H. Massicotte & Freres		273.65 ✓
H. Massicotte & Freres		230.61 ✓
C.P.R. Co's Telegraphs		3.25 ✓
Steneils Limited		16.75 ✓

Canada Iron Products	\$ 392.03	✓
La Cite Du Cap - Voyage - Distributions	15.00	"
Ministre des Affaires Municipales	55.00	✓
Shawinigan Water & Power	171.65	✓
Gilas Corbeil	19.85	✓
J. B. Lorange	30.10	"
Francis Hankin & Co.	195.00	"
Alfred Genier	10.00	✓
Paul Boucher	17.90	"
Arvid Jette	55.00	"
Joseph Lanouette "In Trust"	50.00	"
Maurice Thibault "In Trust"	68.00	"
Zotique Cadotte	44.00	"
Alphonse Thibault	45.00	"
La Cite Du Cap - Al. & Reformes	9.38	"
The Bell Telephone Co - La Banque CA.	2.70	"
The Bell Telephone La Banque Caudat.	7.25	"
Morton Carbon Paper	17.50	✓
Cadotte	4838.49	

Propose par l'ichevin Francois Couture
 Seconde par l'ichevin H. Thiffault
 Et résolu que la résolution No 4595 en
 date du 25 avril 1932, restreignant
 4605 l'adoption de certains comptes soit
 modifiée en ce retranchant tous
 les mots après les mots "soient
 payés" dans la deuxième ligne;

Et qu'à l'avenir les comptes de
 loyer de téléphone pour l'usage de la
 Cite aux résidences du greffier Raoul
 Rochelleau et du contre-maitre Tancide
 Bordeseu soient payés par la Cite
 parce que le Conseil a besoin de
 ces employés après les heures de travail.
 Le vote est demandé par l'ichevin Arsenau
 Pour: Les ichevins Houle Couture & Thiffault
 Contre: Les ichevins Arsenau et Lemire
 Adopté sur division

Proposé par l'échevin Ernest Arseneau
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que des puits soient installés
 tel qu'il est demandé dans des lettres de M^{lle} Josi-
 phine Rochefort, de Henri Toussignant, au
 coin des rues Paroiss et St-Dominique, et
 entre la rue St-Jacques et Roy sur le côté
 est de la rue St-Laurent.

4606

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Arseneau
 Secondé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que des soumissions soient
 demandées pour la prochaine séance
 pour l'achat de la maison et des
 terrains qui possèdent la Cité au coin
 des rues St-Henri et Trusey.

4607

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que la somme de trente
 dollars (\$30.00) soit offerte à M. Lion
 Chartier en règlement de tous son-
 nages par l'eau le printemps dernier;
 et que le Conseil dégage toute sa
 responsabilité à l'avenir tant que
 M. Lion Chartier ne réparera pas l'in-
 stallation des égouts dans sa cave.

4608

Adopté

Proposé par l'échevin François Courteau
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que ce Conseil confirme la
 vente à l'enchère d'un cheval au prix
 de cent dollars adjugé à Monsieur Willie
 Dion le 2 mai 1932.

4609

Adopté

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que ce Conseil prie les gouver-
 nements fédéral et provincial de prendre
 les moyens nécessaires pour se rendre

4611

au désir d'au-delà de 130 familles qui ont manifesté en s'imregistrant, leur intention de retourner immédiatement à la tene et que les députés du comté de Champlain M. J. L. Baibeauc, et M. W. P. Grant soient priés d'appuyer fortement cette mesure.

Adopté

Proposé par Eusèbe Houle
 Secondé par François Couiteau
 Et résolu :

Attendu que le nombre des nécessiteux ayant un besoin indispensable de secours s'élève maintenant à au-delà de 550 familles;

Attendu que les travaux qui ont pu être ^{exécutés} ou qui le seront d'ici au premier juillet ne peuvent subvenir à plus de 175 familles par semaine tout au plus;

4610
 Que ce Conseil prie humblement le Comite de l'aide aux chomeurs provincial de lui accorder des octrois pour secours directs pour un montant de 10,000.00 pour couvrir les secours directs distribués depuis le premier avril malgré tous les travaux exécutés. Surout le mois d'avril et pour couvrir les secours à être distribués d'ici au premier juillet 1932.

Adopté

4612
 Proposé par l'ichevin Henri Thiffault
 Secondé par l'ichevin Eusèbe Houle
 Et résolu que le tableau suivant avec intérêt à six pour cent par année soit substitué au tableau avec intérêt à cinq et demi pour cent pour faire partie de l'article 9 du règlement 144 de consolidation le tout en vertu de la résolution no 4550 approuvée par le lieutenant-gouverneur - en -

Council: et que les mots "cinq et demi (5½)" dans les articles 1 et 3 du même règlement soient remplacés par le mot "six" (6).

Adopté:

La soumission pour de l'avoine est accordée à P. Lorange & Fils à .50 le minot tel que soumis.

Lecture d'un rapport approuvé par le Lieutenant-Gouverneur recommandant que la Ville du Cap-de-la-Madeline soit tenue de contribuer au maintien d'une Stricte Sanitaire dans le Comté de Champlain.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

J. Madreau
Maire
Rasoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions lundi le vingt-troisième jour de Mai 1932, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. G. Madreau, M. M. Henri Thiffault, Armand Lemire, François Courteau, Ernest Houle, Ernest Arsenault et Philéas Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Secondi par l'échevin Frs Courteau
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Secondi par l'échevin François Courteau

4614

Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de Paie No 23	\$ 469.53	v
Liste de Paie No 24	1077.93	v
Liste de Paie No 25	563.49	v
Liste de Paie No 26	949.59	v
Joseph Lanouette & Al	436.00	v
La Commission des Secours Orieux	108.84	v
La Commission des Secours Orieux	147.93	v
La Cité du Cap - Eclairage	19.53	v
Henri Bilivieux - Gasoline	67.22	v
Henri Bilivieux -	0.75	v
Shawinigan Water & Power	293.51	v
La Cité du Cap	12.00	v
M. Ed. La Haye M.O.M.	40.00	v
Bureau d'Enregistrement	11.00	v
P. Loranger & Fils	25.00	v
Can. National Telegraphs	1.04	v
Ministère de la Voie - de Fer	54.00	v
Garage Royer & Fiere	1.98	v
Tronc de Grandmont "En Fiducie"	150.00	v
Armand Broiillaud - Garage	164.77	v
Dessoches Service Station - Gasoline	2.88	v
G. Coulombe	1.45	v
Imprimerie St. Patrice	8.16	v
Cesar Bailly	290.78	v
Joseph Desfoskes	23.20	v
Ls. Georges Theneault	3.40	v
Lion Rochefort	4.30	v
A. Broiillaud Garage	.60	v
Canada Cement Co.	1732.50	v
Georges Lanouette	30.24	v
M. P. Loranger	17.65	v
Henri Mirault	12.38	v
Attoffe	6721.65	

Le mot "Adopté" Révisé
R.R.

En amendement:

Attendu que des travaux au compte
capital ont été faits sous aucune autorisation;

Attendu que ces travaux qu'il n'y
a aucun argent approprié;

Attendu qu'une partie de ces travaux n'ont pas été soumis au conseil;

Attendu que des vœux de ^{et} ^{obligeés} ^{de} ^{la} ^{part} ^{des} ^{habitants} ^{de} ^{la} ^{ville} ^{de} ^{Trois-Rivières} de réparations de trottoirs que nous étions de faire n'a pas été pris en considération;

4615

En conséquence il est proposé par l'échevin Lemire secondé par l'échevin Arseneau que tous ces montants de travaux faits au compte capital non autorisés; que nous dégagions notre responsabilité à tout point de vue de droit.

Le vote est pris sur l'amendement:

Pour: Les échevins Arseneau, Morin et Lemire
Contre: Les échevins Houle, Thiffault et Courteau

Le même vote contre l'amendement.

Le vote est pris sur la motion principale;

Pour: Les échevins Houle, Thiffault & Courteau
Contre: Les échevins Arseneau, Morin et Lemire

Le même vote en faveur de la motion principale qui est adoptée sur division.

Proposé par l'échevin Tris Courteau
Secondé par l'échevin Emut Arseneau

4616

Et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat d'échange de terrain découlant du Règlement No 141, tel que lu.

Adopté

4617

Proposé par l'échevin Emut Arseneau
Secondé par l'échevin Philéas Morin
Et résolu que le greffier soit autorisé à faire paver la rue Alice jusqu'aux trottoirs tel qu'autorisé par le gouvernement provincial.

4618

En amendement il est proposé par l'échevin François Courteau secondé par l'échevin Henri Thiffault que la rue Alice reste pavée telle qu'elle est actuellement, à moins que les fonds en soient obtenus sur les \$20,000.00 retranchés par une lettre de M. J. E. Vallée en date du

12 mai 1932 :

Le vote est pris sur l'amendement:
 Pour: Les échevins Houle, Thiffault, & Coutreau
 Contre: Les échevins Asseneau, Morin & Lemire

Le maire vote pour l'amendement qui est adopté sur division.

Le vote est pris sur la motion principale;
 Pour: Les échevins Asseneau, Morin & Lemire
 Contre: Les échevins Houle, Thiffault, & Coutreau

Le maire vote contre la motion principale.

Proposé par l'échevin François Coutreau
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que ce Conseil accepte, aux conditions mentionnées dans une lettre de M. J. E. Vallée en date du 17 mai 1932 l'octroi mentionné du montant additionnel de \$ 36 00.00 fixé comme secours direct pour venir en aide aux nécessiteux dans notre municipalité.

4619

Adopté:

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que l'auditeur soit prié de faire enquête et rapport sur la destruction et le paiement une seule fois de certaines obligations ^{de 500.00} tel qu'il appert par le procès-verbal de telle destruction.

4620

Adopté:

Lu en Conseil une lettre de M. J. E. Vallée, Directeur provincial des secours contre le chômage rehaussant \$ 20,000.00 des \$ 76,900.00 d'octrois des travaux-chômage sous la loi 1931.

L'étude des plaintes aux listes électorales est renvoyé à la prochaine séance.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Amadeau
 Maire
 Raoul Rochet
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap de la-Madeline.

A une assemblée générale du
Conseil de la Corporation de la Cité du
Cap de la-Madeline, laquelle assemblée
eut lieu aux places et lieux ordinaires
des sessions le lundi le huitième jour
de Mai 1932, à sept heures de l'après-midi,
à laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le Maire M. J. A. Nadeau,
M. M. Henri Thiffault, Armand
Lemire, François Courteau, Philias
Morin, Ernest Aireneau et Ernest
Houle tous ichevois formant
quorum sous la présidence du
maire au fauteuil.

Proposé par l'ichevois François Courteau
Secondé par l'ichevois Henri Thiffault
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que
lues. Adopté

Proposé par l'ichevois Ernest Houle
Secondé par l'ichevois François Courteau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie No 27	\$58.69 ✓
Liste de paie No 28	189.76 ✓
Jos. Lanouette & al	436.00 ✓
T. X. Paré & al - Secours d'incendie	117.28 ✓
La Banque Can. Nationale	3055.00 ✓
J. A. Lefebvre	121.50 ✓
Bureau d'Enregistrement	29.60 ✓
Bell Telephone Co. - La Baie St. Louis	32.85 ✓
Canada Iron Furnies	50.72 ✓
J. B. Loranger	13.32 ✓
H. Massiotto & Fries	54.63 ✓
Canada Cement Co.	602.50 ✓
C. H. Jobbi F.C.	35.00 ✓
Carrere St. Louis	484.75 ✓
En amendement il est proposé par	5281.60

4623

L'ichevin Ernest Asseneau secondé par l'ichevin Armand Lemire que les comptes des soient payés moins le compte du Bureau d'Enregistrement pour certains renseignements au sujet de la qualification de certains ichevins.

Le vote est pris sur l'amendement Pour: Les ichevins Asseneau Mouin & Lemire Contre: Les ichevins Houle, Courteau et Thiffault

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement qui est rejeté et la motion principale se trouve automatiquement adoptée sur division.

4624

Proposé par l'ichevin A. Lemire Secondé par l'ichevin F. H. Morin Et résolu que le greffier soit autorisé à faire exécuter, sous le règlement No 100 des Trottoirs, des travaux de confection de trottoirs en face des résidences de M. M. Henry Brousseau, Theobald Provencier et Elphouse Leblanc et M. Godin s'il le désire, tous de la rue Rochefort. Adopté:

4625

Proposé par l'ichevin Philias Morin Secondé par l'ichevin Ernest Asseneau Et résolu que le greffier soit autorisé, à même les fonds des travaux-chomage actuellement disponibles, à faire faire la confection de trottoirs sur le côté sud-ouest de la rue Grandmoult à partir de l'Académie du Sacré-Coeur à la rue Notre-Dame; à la demande des R. R. Trèves pour eux et leurs élèves. Adopté:

4626

Proposé par l'ichevin Philias Morin Secondé par l'ichevin P. S. Courteau Et résolu que M. M. Wilfrid Rousseau, accompagnés des évaluateurs et du greffier de la Cité soient priés de faire, après enquête

et appréciation, les suggestions qu'ils jugeront à propos dans les transactions proposées entre M. A. Janvier et la Corporation au sujet de sa propriété sur la rue Allen.

Adopté:

Proposé par l'icluon A. Perrine
Secondé par l'icluon E. Arseneau

4627 Et résolu que ce conseil prie la Shawinigan Water & Power Co. d'enlever dans le plus court délai possible le poteau qui se trouve au milieu de la rue Ste Madeleine sur le côté nord-est de la rue St-Joseph.

Adopté:

Proposé par l'icluon Henri Thiffault
Secondé par l'icluon Frs. Courteau

4628 Et résolu que le greffier soit autorisé de continuer les travaux de pavage autorisés en vertu de la loi du chômage et de parfaire tous ces travaux de chômage autant que possible avant le premier jour de juillet tel qu'accordé par les gouvernement dans une extension de délai.

Adopté:

Proposé par l'icluon Frs Courteau
Secondé par l'icluon H. Thiffault

4629 Et résolu que ce conseil, après avoir examiné la liste des électeurs municipaux pour l'année 1932 et l'avoir vérifiée constate qu'elle a été préparée régulièrement.

Adopté:

Proposé par l'icluon Frs Courteau
Secondé par l'icluon Ernest Houle

~~4630~~ Et résolu que les trois demandes en inscription du 6 Mai, du 16 Mai, et du 17 mai, et la demande en radiation du 16 Mai, de noms sur la liste des électeurs municipaux pour l'année 1932, résultant des rapports de mutations de propriétés ou d'une erreur de cléricature

sont accordées tel qu'initiale pour
chaque inscription ou radiation par le
président de la séance.

Adopté:

Lecture d'une lettre de M. J. E. Vallée
autorisant la dépense de \$2,000.00 d'octroi
de travaux - chômage déjà retranchés.
Lecture de la Correspondance
Et la séance est levée.

J. Macleau
Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale
du Conseil de la Corporation de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée
eut lieu au lieu et lieu ordinaires
des sessions, lundi le sixième jour
de juin 1932 à sept heures de l'après-
midi, à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le maire M. J.
A. Nadeau, M. M. Ernest Houle, Emut
Arseneau, Philéas Morin, François
Courteau, Arnaud Lemire, et
H. Thiffault tous ichévins formant
quorum sous la présidence du
maire au fauteuil.

Proposé par l'ichévin Ernest Houle
Secondé par l'ichévin H. Thiffault
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues.

4631

Adopté:

Proposé par l'ichévin E. Houle
Secondé par l'ichévin Frs Courteau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:
Liste de paie No 29 \$693.85 //

4632

Liste de paie No 30.	\$ 1458.35	✓
J. A. Brunan & Al-Sec'du.	98.47	✓
Rue de Lotet Penon & Cie	20.00	✓
Shawinigan Water & Power	179.87	✓
Bureau d'Enregistrement	3.50	✓
La Cie de Pub. "Le Nouvelliste"	8.20	✓
Map. Foranque	65.45	✓
C. P. R. Co's Telegraphs	2.55	✓
Canada Cement	1205.00	✓
Hevi Viviers	7.79	✓
Ls. Geo. Thureault	5.70	✓
Joseph Desfosse	16.20	✓
Gilas Corbeil	24.65	✓
M ^{me} Jos. Giroux	11.00	✓
La Cite du Cap - Huile	20.25	✓
Jos. Gauvin & Fils	210.50	✓
La Cite du Cap - Assistance	16.00	✓
Dr H. Marchand - St Maurice	5.00	✓

Adopte \$452.28

Propose par l'ichevin A. Lemire

Secondi par l'ichevin P. Morin

Et résolu que chacun des camionneurs mentionnés dans une plainte lue en conseil fournisse au bureau un affidavit assermenté déclarant qu'il a un contrat pour la possession de son camion et que la licence du camion est enregistrée à son nom.

Adopte

Propose par l'ichevin A. Lemire

Secondi par l'ichevin P. Morin

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire exécuter les travaux d'ignits mentionnés pour le chômage, et dont les plans ont été préparés, pour les branches d'ignits Toupin et Beaumont.

Adopte

Propose par l'ichevin P. Morin

Secondi par l'ichevin E. Arsenau

Et résolu que ce conseil est disposé

4633

✓
4634

Province de Québec



Cité du Cap-de-la-Madeleine

BUREAU DU GREFFIER
OFFICE OF CITY-CLERK

Je soussigné, Henri Chartier,
jure que je remplirai les devoirs de mon office
de constable municipal special avec honnêteté
fidélité et justice. Aussi me soit en aide.

assermenté
devant moi
à Cap de la Madeleine
le 28 mai 1932

Henri Chartier

Je soussigné, Henri Chartier, jure que
je serai fidèle et porterai vrai allégeance
à Sa Majesté le Roi George V, ses héritiers et
successeurs selon la loi. Aussi Dieu
me soit en aide.

Henri Chartier

assermenté devant moi
à Cap de la Madeleine
le 28 Mai 1932

Raoul Rochelleau
Greffier

4637

Propose par le conseil H. J. Muffault
Secondé par l'échevin Les Courteau
Et résolu que ce conseil demande à
la Commission Municipale de la
province de Québec l'autorisation d'
emprunter temporairement de la Banque
Canadienne Nationale à un taux d'intérêt

4633

4634

faire exécuter les 11 travaux
mentionnés pour le chômage, et dont
les plans ont été préparés, pour les branches
d'ignits Toupin et Beaumont.

adopté

Proposé par l'industriel P. Morin
Secondé par l'industriel E. Assandou
Et résolu que ce conseil est disposé

4635

d'inter en communications avec tout industriel ou toute organisation qui favoriserait ou désirerait l'établissement d'industries au Cap de la Madeleine; et leur fournir tous les renseignements nécessaires concernant les facilités dont la Cité dispose ainsi que les avantages dont l'industrie peut jouir au Cap-de-la-Madeleine, tels que facilités de transport par chemin de fer et quais à eau profonde, par son site à l'isthme de la rivière St-Maurice, proximité du pouvoir et force motrice fournie par la Shawinigan Water Power, ses ressources naturelles, et sa main-d'œuvre réputée des plus recommandables.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Secondé par l'échevin Les Courteau
 Et résolu que ce Conseil, à l'unanimité, remercie ^{particulièrement} son honneur le maire de Québec M. J. A. Lavigne, et apprécie le concours précieux qu'il a fourni de concert avec les maires des villes des 3 Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, La Tuque, Rivière-du-Loup, M. M. Robichon, Bégin, Saguenay, Lamontagne et Lubi, dans les démarches qui ont été faites pour obtenir pour toute la province l'extension d'un délai jusqu'au premier juillet 1932 pour l'exécution des travaux de change.

Adopté

4636

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin Les Courteau
 Et résolu que ce Conseil demande à la Commission Municipale de la province de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale à un taux d'intérêt

4637

dant pas six pour cent (6%) par an une somme n'excédant pas douze mille piastres (\$12,000.00), afin de pouvoir payer les ouvriers qui exécutent les travaux du chômage, et en attendant le remboursement de ces argent par les gouvernement.

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Secondé par l'échevin P. Courteau
 Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à la Corporation de la Cité du Cap de-la-Madeline une somme n'excédant pas douze mille piastres (\$12,000.00);

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la dite Corporation, un ou des billets à demande pour une somme globale n'excédant pas le montant sus-mentionné de \$12,000.00 à un taux n'excédant pas six pour cent (6%) par an; pour, après approbation par la Commission Municipale de Québec, payer les ouvriers qui exécutent les travaux de chômage en attendant le remboursement de ces argent par les gouvernement.

Adopté

Proposé par l'échevin E. Houle
 Secondé par l'échevin E. Arseneau
 Et résolu que la Shawinigan Water & Power est autorisé à déplacer le poteau à l'entrée du chemin privé situé du côté ~~nord~~ sud-ouest de la propriété de M. Hoff. Arseneau sur la rue Notre-Dame, de manière que ce poteau ne nuise à l'entrée d'aucun des deux ~~entrées~~ chemins privés séparés par une clôture à cet endroit.

Adopté

4638

4639

un mot rajouté
 R.R.

un mot rajouté
 R.R.

Province de Québec

Cap-de-la-Madeleine,

le 8 juin 1932.

Je soussigné, Donat Pinard, jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal spécial, sans aucune rémunération de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec honnêteté, fidélité et justice. Ainsi Dieu me soit en aide.

Donat Pinard

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
huitième jour de juin 1932.

Raoul Rochelleau
Greffier.

Cap-de-la-Madeleine, le 8 juin 1932.

Je soussigné, Donat Pinard, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi George V, ses hoirs et ses successeurs selon la loi. Ainsi Dieu me soit en aide.

Donat Pinard

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, le
8ième jour de juin 1932.

Raoul Rochelleau
Greffier.

Cap-de-la-Madeleine, ce jour est
lieu aux places et lieu ordinaires des
sessions, lundi le huitième jour de juin
1932, à sept heures de l'après-midi, à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur
le Maire M. J. A. Hadeau, M. M. Henri
Thiffault, Armand Lemire, François
Courteau, Philéas Morin, Ernest Assenard

... de la ...
... de la ...
... de la ...

... de la ...

... de la ...

4638

... de la ...

... de la ...

... de la ...

... de la ...

... de la ...

... de la ...

4639

un mot rayé
R.R.

du chemin privé situé du côté ~~est~~
sud-ouest de la propriété de M. Hoff. Assa
neau sur la rue Notre-Dame, de manière
que ce poteau ne nuise à l'entrée
d'aucun des deux ~~autres~~ chemins
privés séparés par une clôture à cet
endroit.

un mot rayé
R.R.

Adopté

4640

Je, echevin, donne avis qu'à une prochaine séance spéciale convoquée pour mercredi le 8 juin 1932, je proposais un règlement autorisant la Cité à annuler le règlement No 26, octroyant une franchise à The Three Rivers Traction Co. ainsi que le contrat intervenu en vertu du dit règlement; ainsi qu'à accorder à la dite compagnie le privilège d'opérer un système d'autobus pour une période de dix années.

Le 6 juin 1932 Ernest Assenard

Lecture d'une requête de résidents du quartier No 2 demandant le pavage de la rue St-Thomas.

Lecture d'un rapport d'appréciation des transactions conclues entre M. A. Jaurin et la Corporation.

Lecture d'un rapport de l'auditeur au sujet de la destruction de certains séviers.

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Oradeau
Maire
Raoul Rodière
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

À une assemblée générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée est tenue aux places et lieux ordinaires des sessions, lundi le treizième jour de juin 1932, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Habaud, M. M. Henri Thiffault, Armand Lemire, François Courteau, Philéas Morin, Ernest Assenard

at Ernest Houle formant quorum
sous la présidence du maire au
fanteril.

4641

Propose par l'échevin Ernest Houle
Secondé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que lues.
adopte

4642

Propose par l'échevin Trés Courteau
Secondé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de Paie No 31	954.15	"
Liste de paie No 32	7492.10	"
Joseph Lanouette & Al.	436.00	"
Charles Lemay & Al Sec. District	62.85	"
Canada Cement Co	2410.00	"
Can. Cement Co - Banque Can. Nat. ^{du Trésor}	1155.00	"
J. B. Lorange	18.20	"
M ^{me} Elizie Lord	2.00	"
M ^{me} Philippe Lehoux	5.00	"
Valère Dubois	13.00	"
	6548.30	adopte

4643

Propose par l'échevin Henri Thiffault
Secondé par l'échevin Trés Courteau
Et résolu que ce Conseil nomme M^{re}
Lion Arthot son procureur dans la
cause de Lefi Blais vs la Corporation de
la Cité du Cap-de-la-Madeline.

4644

Propose par l'échevin Henri Thiffault
Secondé par l'échevin François Courteau
Et résolu que ce Conseil accepte l'offre
d'échange de M. Arthur Jauvier en date du
8 juin 1932, mentionnant une somme
de \$3000.00 en plus du dit échange; et offre
de plus à M. A. Jauvier de garder sa maison
actuelle et dans tel cas la Corporation réduit
la dite somme de \$3000.00 à \$2500.00;
Le greffier est autorisé à préparer un

contrat pour l'une ou l'autre des dites propositions au choix de M. A. Jauvier;

M. A. Jauvier devra fournir les titres de possession de sa propriété.

Adopté:

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Secondé par l'échevin F. Coutreau

Et résolu que ce Conseil prie le Ministère de la Voirie d'accepter la courbe du boulevard à l'angle des rues St Laurent et Turcy à un rayon de cent pieds tel que proposé par le ministère en date du 17 septembre 1931;

Et dans le cas contraire ce Conseil demande que des plans soient fournis à la Corporation montrant l'étendue de terrain requis pour cette courbe.

Adopté:

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Secondé par l'échevin Ernest Houle

Et résolu que ce Conseil a appris avec regret la mort de M. Frazer, ingénieur en chef du département de la Voirie provinciale; et offre à la famille Frazer et le gouvernement provincial d'agréer leurs plus sincères sympathies.

Adopté:

Proposé par l'échevin François Coutreau

Secondé par l'échevin Ernest Houle

Et résolu que ce Conseil confirme les commandes de Sauge (12) chaux de ciment qui ont été achetées de la Canada Cement Co. Ltd.

Adopté:

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline a avancé, pour les travaux du chômage, en attendant remboursement des gouvernements, des sommes s'élevant à plus de \$11,000.00;

Il est proposé par l'échevin Henri Thiffault

4648

Secondi par l'échevin Fés Bourbeau
Et résolu que ce Conseil prie la
Commission Municipale d'accorder à
la Site Corporation l'autorisation d'em-
prunter temporairement le montant
ci-après décrit;

Et que la Banque Canadienne Natio-
nale soit priée de payer pour et à l'acquit
de la Corporation de la Cité du Cap de la
Madeline, les coupons d'intérêts et les
obligations qui deviendront dus le
premier juillet prochain à savoir:

Règlement No 99	Intérêts	5,652.50
103	✓	480.00
Reg. 99	Rachat	2300.00
103	✓	200.00
Reg. 99	Total	\$ 7952.50
103	Total	\$ 680.00

Que le Maire et le Trésorier soient
autorisés de signer un billet à demande
au montant de \$ 8,632.50 portant intérêt
au taux de 6% l'an;

Ce billet ne devant en aucune
manière modifier, restreindre ou
lever les droits que la Banque Canadi-
enne Nationale a comme porteur
des dits coupons et obligations.

adopté
Proposé par l'échevin Ernst Houle
Secondi par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu:

Attendu qu'il est désirable que
le Gouvernement du Canada se procure
un vaisseau-pompe pour protéger
contre les incendies les industries situées
dans les Cités, Vallées et Vallées riveraines
du St. Laurent, afin de prévenir les
désastres semblables à ceux qui ont eu
lieu récemment à Port Alfred

Que le Conseil s'adresse au Gouvern-

4649

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a

SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~ordinaire~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le **mercredi** le **huitième** jour du mois de **juin** de l'année mil neuf cent **trente deux**, à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **Sixième** jour de **juin** mil neuf cent vingt. **1932.**

LE GREFFIER.

Cette séance spéciale est convoquée sur l'ordre du Maire à l'effet de passer un règlement autorisant la Cité du Cap-de-la-Madeleine à annuler le règlement No: 26 octroyant une franchise à The Three Rivers Traction Co; ainsi qu'à accorder à la dite compagnie le privilège d'opérer un système d'autobus pour une période de dix années.

Defaut de quorum

*Raoul Rochelleau
Greffier*

*Raoul Rochelleau
Greffier*

maire au feuillet.

Attendu qu'il est nécessaire de procéder sans retard à l'amélioration de la courbe du Boulevard au coin des rues Fussey et St-Laurent;

Attendu qu'il est impossible de s'entendre avec le propriétaire avec le

4648

Accordé par le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine le 12 Juin 1935

Le Maire de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

A son honneur le Maire de la Cité de Cap-de-la-Madeleine Messieurs les échevins

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

AVIS

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil Municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine

4649

Attendu qu'il est desiré que le Gouvernement du Canada se procure un vaisseau-pompe pour protéger contre les incendies les industries situées dans les Cités, Vallées et Villages riverains du St. Laurent, afin de prévenir les désastres semblables à ceux qui ont eu lieu récemment à Port Alfred Que le Conseil s'adresse au Gouvern

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC.



Cité du Cap-de-la-Madeleine

le 21 juin 1932.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A V I S.

Avis vous est par les présentes donné qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil à l'Hotel de Ville, le jeudi, le vingt-troisième jour du mois de juin 1932, à sept heures de l'après-Midi.

Cette séance spéciale est convoquée sur l'ordre du Maire pour les fins suivantes:

Passer les résolutions nécessaires à l'acquisition, au paiement, ou à l'échange de terrains et propriétés pour améliorer une courbe à l'angle des rues Fusey et St-Laurent et permettre de déboucher le boulevard Ste-Madeleine à l'extrémité est;

Confirmer l'achat de six chars de ciment; *LT*

Adopter un compte de M. Richard Rochefort pour encouragement aux clubs de Base-Ball.

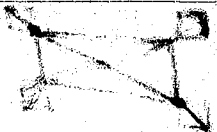
Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-et-unième jour de juin 1932.

Roual Rochefort
Le Greffier.

main au feauteril.

Attendu qu'il est nécessaire de procéder sans retard à l'amélioration de la courbe du Boulevard au coin des rues Fusey et St-Laurent;

Attendu qu'il est impossible de s'entendre avec le propriétaire avec le



4648

Le
Et
Com
la
pu
a
na
de
Ma
ob
pu
si
é
lus
an
an
un
an
an
an
an
an
an
an

[Faint, mostly illegible text, possibly a letter or official document.]

4649

le Gouvernement du Canada se procure
un vaisseau-pompe pour protéger
contre les incendies les industries situées
dans les Cités, Vallées et Villages riverains
du St. Laurent, afin de prévenir les
désastres semblables à ceux qui ont eu
lieu récemment à Port Alfred
Que le Conseil s'adresse au Gouvern

meut du Canada l'invitant à se
procure une voissure pompe aux
feus ci-dessus mentionnés;

Et que le Conseil est persuadé
que cet acte du Gouvernement serait
d'une grande utilité pour les muni-
cipalités riveraines du Fleuve St-
Laurent.

A Wolfe

Lecture d'une action en dommages de Lefi
Blais vs La Corporation.

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée

J. Macleane
Maire
Raoul Rochelle
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline.

Une assemblée spéciale du
Conseil de la Corporation de la Cité
du Cap de la Madeline, laquelle assem-
blée fut convoquée en son lieu aux
plans et lieux ordinaires des sessions
jeudi le vingt-troisième jour de
juin 1932 à sept heures de l'après-
midi, à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire M.
J. A. Hudeau, M. M. Henri Thiffault,
Armand Lerrine, François Couture,
Philbas Morin, Ernest Asseneau, et
Ernest Houle tous ichuvis formant
quorum sous la présidence du
maire au fauteuil.

Attendu qu'il est nécessaire
de procéder sans retard à l'amélioration
de la courbe du Boulevard au coin des
rues Fussey et St-Laurent;

Attendu qu'il est impossible de
s'entendre avec les propriétaires avec le

propriétaire d'une partie du terrain requis pour cette fin; et qu'il est nécessaire d'exproprier;

Attendu qu'un arpenteur-géomètre M. R. H. Houde a évalué le terrain dont la Corporation a besoin et qui appartient à M. David Rheault ou successeurs, à la somme de six cents vingt-cinq dollars (\$625.00);

Il est proposé par l'échevin François Couture
 Secondé par l'échevin Henri Thiffault
 Que M^r Pierre Lion Arthot C.R. Avocat,
 soit autorisé à faire les procédures nécessaires en expropriation et à offrir la dite somme de \$625.00 à toutes fins que de droit.

4650

Adopté

Proposé par l'échevin François Couture
 Secondé par l'échevin Armand Ferris
 Et résolu que ce Conseil offre à M. Lion Rochefort le prix de quatre cents (0.04) le pied carré pour le terrain requis pour l'amélioration de la corniche au coin des rues
 Turoy et ~~St-Henri~~ St-Laurent.

4651

deux mots rajoutés
R.P.

Adopté:

Proposé par l'échevin François Couture
 Secondé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation le contrat d'échange de propriétés entre M. A. Jauvin et la Corporation tel que lu;

4652

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$3000.00 à cette fin.

adopté

Proposé par l'échevin Ernest Usseau
 Secondé par l'échevin Philias Morin
 Et résolu que le greffier procède à la vente à l'enchère de la maison que la Corporation

4653

aura acquise de M. A. Janvier quatre jours après telle acquisition, et que des avis publics soient donnés à cette fin.

Adopté

4654

Proposé par l'échevin François Coutreau
secondé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que ce Conseil confirme les
commandes de quatre (4) chaux de ciment

En amendement il est proposé par
l'échevin A. Benne

Du sur rapport détaillé des travaux
au compte capital, autorisés par ce
Conseil et acceptés après les rapports soumis
au gouvernement et travaux de voirie.

L'amendement n'ayant pas été secondé
est nul et de nul effet.

La motion principale est adoptée.

Proposé par l'échevin Philias Morin
secondé par l'échevin Ernest Asseneau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

4655

Richard Rochefort	\$ 25.00
Le club Shamrock-Base Ball	\$ 12.50
Le club St. Madeline-Base Ball	\$ 12.50

En amendement il est proposé par
l'échevin Henri Thiffault secondé
par l'échevin François Coutreau
Que le montant de (\$50.00) cinquante
dollars soit payé à M. Richard Rochefort
pour l'usage d'un terrain de Base Ball
par tous les clubs de la ville; et que M.
R. Rochefort soit chargé de diviser égale-
ment à chaque club leur tour pour y jouer.
Le vote est pris sur l'amendement:

4656

Pour: Les échevins Houle, Coutreau, et Thiffault
Contre: Les échevins Asseneau, Morin, et Benne

Le maire appelle à voter vote en faveur
de l'amendement qui est adopté sur division.

La motion principale est automatiquement
rejetée sur la même division.

Lu en Conseil un rapport et une estimate
du terrain au coin sud des rues St-Jean
et Frusey pour les fins d'expropriation
lecture de la correspondance en rapport avec
les items mentionnés à l'avis de la séance.
Et la séance est levée

J. Armand
Marie
Raoul Rochelleau

Provincie de Quebec
Cite du Cap de la Madeleine.

Griffin

4657 Je, Ernest Arsenneau, echevin de la
Cite du Cap-de-la-Madeleine jure que je
remplirai avec honnetete et fidelite les
devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacite. Ainsi
Dieu me soit en aide! Ernest Arsenneau
Assesment devant moi
au Cap de la-Madeleine ce
septieme jour de juillet 1932

Raoul Rochelleau

Griffin

4658 Je, Romeo Morissette, echevin de la
Cite du Cap-de-la-Madeleine, jure que je
remplirai avec honnetete et fidelite
les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacite.
Ainsi Dieu me soit en aide!

Assesment devant moi
au Cap de la-Madeleine Romeo Morissette
ce septieme jour de juillet 1932

Raoul Rochelleau

Griffin

4659 Je, Armand Lemire, echevin de la
Cite du Cap-de-la-Madeleine, jure que je
remplirai avec honnetete et fidelite les
devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacite.

Ainsi Dieu me soit en aide!
Assesment devant moi Armand Lemire
au Cap-de-la-Madeleine ce
septieme jour de juillet 1932

Raoul Rochelleau Griffin

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline.

A une assemblée générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, laquelle assemblée eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions, lundi le onzième jour de juillet 1932 à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Madreau, M. M. Henri Thiffault, Armand Lemire, François Courteau, Philias Morin et Emest Asseneau, tous ichuins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'ichuin Emest Asseneau
 Secondé par l'ichuin François Courteau
 Et résolu que les minutes de la dernière assemblée régulière du 13 juin 1932, et celles de la séance spéciale du 23 juin 1932 soient adoptées telles que lues.

adopté

Proposé par l'ichuin François Courteau
 Secondé par l'ichuin Emest Asseneau
 Et résolu que les comptes suivants soient payés:

4660

Liste de paie	No 33	\$ 2671.79	"
Liste de paie	No 34	1584.22	"
Liste de paie	No 35	1301.26	"
Liste de paie	No 36	125.00	"
Liste de paie	No 37	156.49	"
Liste de paie	No 38	347.06	"
Jos Larouette + Al.		436.00	"
Jos Larouette + Al.		436.00	"
Archie Sauvageau + Al, Sec. Div.		152.84	"
T. X. Paire + Al, Sec. Div.		108.34	"
Edmond Gauthier + al, Sec. Div.		109.58	"
Arthur Dorcet + Al, Sec. Div.		208.96	"
La Cité du Cap.		20.87	"
Gustave Cabellier, Assinane		39.00	"

4661

The Bell Telephone ^{"In Transit"} la Banque Can. Nationale	\$ 27.64	✓
Bureau du Revenu Provincial	12.00	
Francis Hardin & Co. Ltd	35.21	✓
Can. Pac. Telegraph	5.19	✓
Can. National Telegraph	2.26	✓
Le Trésorier Provincial	1616.26	✓
T. J. Moore & Co.	3.60	✓
Ch. Ed. Lattage	40.00	✓
Sam. Dumont	17.00	✓
Sam. Veve Jos. Giroux	25.00	✓
Can. Pac. R. Co.	5.68	✓
Shawinigan Water & Power	300.00	✓
Henri Mercault	15.36	✓
Imprimerie St-Patrice	23.85	✓
Henri Biliveau	2.25	✓
A. Héroux	.95	✓
Shawinigan Water & Power Co.	168.52	✓
Octave Bailly	5.60	✓
Bureau d'Enregistrement	12.00	✓
J. A. Nadeau	6.25	✓
Watson Bros. Ltd	1.45	✓
Le Gouvernement de la Province de Québec	5576.49	✓
J. B. Foranget	15.10	✓
Napoléon Foranget	59.45	✓
Josaphat Hardy	19.25	✓
Edmond Beignon	8.78	✓
J. B. Foranget	11.20	✓
Chs. Bessill Co Ltd	91.71	✓
Francis Hardin & Co. Ltd	96.45	✓
Canada Cement Co. Ltd.	1807.50	✓
Garage Royer & Frère	90.70	✓
Lion Rochefort	2.70	✓
Jos. Desforais	101.10	✓
Louis G. Thémault	4.70	✓
Carré St-Louis	663.70	✓
Carré St-Louis	639.62	✓
Joseph Gauvin & Fils	20.30	✓
St. Maurice River Boom & Sawing	58.00	✓
Pagé Equipmt & Construction Co.	143.60	✓
Carré St-Maurice	504.09	✓

Carrière St-Maurice	107.26	"
Carrière St-Maurice	91.83	"
Carrière St-Maurice	154.30	"
Carrière St-Maurice	148.97	"
H. Massiotte + Fries	470.42	"
H. W. Rousseau	183.50	"
H. W. Rousseau	9.00	"
Henri Mirault	4.33	"
J. B. Thibodeau	8.50	"
Canada Cement Co.	1024.25	"
Carrière St-Louis	492.67	"
C. H. Jette, I.C.	55.00	"
H. J. O'Connell M.D.	1441.44	"
M ^{me} Eva Courteau	1.60	"
A. Bronilland, Garage	121.55	"
Banque Can. Nationale	9106.00	"
H. Massiotte + Fries	53.75	"
Henri Biliveau	117.07	"
Henri Biliveau	95.81	"

Adopté.

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Secondé par l'échevin Philias Morin
 Et résolu:

4662 Attendu que le nombre des nécessiteux
 qui ont un besoin pressant de secours
 s'élève maintenant à au-delà de quatre
 cents familles;

Que ce Conseil prie humblement le
 Comité de l'Aide aux Chômeurs de lui
 accorder des octrois pour secours directs
 pour un montant de \$25,000.00 pour
 couvrir les secours distribués depuis le
 premier juillet 1932 et à être distribués
 aux nécessiteux pour les prochains mois

Adopté.

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Secondé par l'échevin Ernest Asselin

4663

Que le greffier soit autorisé à faire couvrir
 de terre ou de terre certains déchets qui se
 trouvent dans le voisinage des tas de bois

de la Consolidated Paper Co, et serait un danger d'incendie.

Adopté

4664

Proposé par l'icévoir Henri Thiffault
 Secondé par l'icévoir François Courteau
 Que c'est avec regret que ce Conseil
 apprend la mort de M. Wilfrid Rochéau, fils
 de M. Sévère Rochéau, ancien maire, et frère
 du greffier M. Raoul Rochéau;

Et prie les familles Rochéau
 d'accepter les sympathies des membres
 de ce Conseil.

Adopté

4665

Proposé par l'icévoir Henri Thiffault
 Secondé par l'icévoir François Courteau
 Et résolu que la démission de M. Raoul
 Rochéau comme greffier, effective le
 16 juillet 1932 soit acceptée;

En amendement il est proposé par
 l'icévoir Armand Lemire secondé
 par l'icévoir Ernest Arseneau que la
 dite démission soit suspendue jusqu'à
 nouvel ordre.

4666

Le vote est pris sur l'amendement
 Pour: Les icévors Arseneau, Morin & Lemire
 Contre: Les icévors Thiffault et Courteau

L'amendement est adopté et la motion
 principale est automatiquement rejetée.

Proposé par l'icévoir Armand Lemire,
 secondé par l'icévoir Ernest Arseneau,
 Et résolu que M. Fortunat Beaumier
 Comptable, soit autorisé à préparer pour
 la prochaine réunion du Conseil
 un rapport financier établissant
 quels sont les montants dépensés
 surant autorisation, pour tous
 les portant au compte Capital depuis
 le 1^{er} Juillet 1931; de faire un
 tableau détaillé montrant les réclamations

4667

faits par la ville contre les Gouverne-
ments; les montants de ces dits
Gouvernements pour acquiescer ces ré-
clamations et les montants en argent
actuellement dus en vertu de dits
réclamations.

Adopté —

attendu qu'il y a au-delà de 130 fa-
milles sous la cité du Cap de la
Madeline qui sont prêtes à rebou-
ner sur des terres;

attendu que la position finan-
cière de la cité du Cap de la Madeline
est très pénible;

attendu que de ce fait il y a au-
delà de neuf cents charrues;

attendu que la Corporation Municipale
ne peut plus faire aucun service
additionnel pour pourvoir à toutes
nouvelles entreprises;

attendu que les contribuables paient
leurs taxes avec difficulté et il
y a au-delà de \$ 1103,000.00 d'impôts
proposés.

attendu que plusieurs familles
sont les chefs sont descendants
de cultivateurs, demandent à re-
tourner sur les terres;

attendu qu'il est impossible
pour la ville de contribuer dans
les propositions exigées par les
Gouvernements fédéral et pro-
vincial.

En conséquence:—

Sur proposition de l'échevin (second)
Lempe; second par l'échevin
Ernest Arsenau; Et résolu:—

Que ce Conseil prie respectueuse-
ment le premier ministre de la
province de Québec; d'entretenir

Attendu que les usines à papier qui étaient
à la base économique de la cité sont entièrement fermées
depuis décembre 1930;

4668

auprès des autorités fédérales en charge du mouvement, du retour à la terre, pour qu'une exception soit faite à la Cité du Cap de la Madeline, en ce qui concerne la contribution exigée de la part de la Municipalité, pour aider les chômeurs qui voudraient s'établir sur des terres et se conformer aux exigences de la loi.

Le Conseil fut aussi ^{honoré} par le Premier Ministre qui couvrait très bien la position pénible créée à nos Concitoyens, de leur vouloir faire toutes les instances possibles pour que cette faveur soit accordée à notre Municipalité.

Que le Greffier transmette immédiatement copie de la présente au Premier Ministre, au député fédéral M. J. L. Barbeau, et au député provincial M. W. P. Gault, avec prière d'appuyer de toutes leurs ressources et leur pouvoir la présente requête.

Adopté

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

J. Madreau

^{maire}
Raul Robitaille
Greffier

Je docteur Beaumes Greffier de la Cité du Cap de la Madeline
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Amen Dieu my soit en aide.

Beaumes
Assemblée devant moi en la Cité du Cap de la Madeline
le dix-huitième jour de juillet 1935

J. Madreau
Juge de Paix

4668^B

Je soussigné U. Normandin jure que
je remplirai le devoir de mon office de chef de
Police & pompier pour la Cité du Cap-de-la-
Madeleine avec honnêteté, fidélité et justice
Ainsi Dieu me soit en aide

U. Normandin

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine ce dix-
huitième jour de juillet 1932
Théodore Giffey

4668^C

Je soussigné Henri Bronseau jure que
je remplirai le devoir de sous chef de Police
& pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
avec honnêteté, fidélité et justice
Ainsi Dieu me soit en aide

Henri Bronseau

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine ce
dix-huitième jour de juillet 1932

Théodore Giffey

4668^D

Je soussigné J. Edouard Biron jure de rem-
plir le devoir de mon office de Ass.-Trésorier
& Ass.-Greffier pour la Cité du Cap-de-la-
Madeleine avec honnêteté, fidélité, justice
Ainsi Dieu me soit en aide

J. Edouard Biron

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine ce dix-
huitième jour de juillet 1932

Théodore Giffey

Pourvue de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière géné-
rale du Conseil de la Corporation de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée eut
lieu aux place et lieu ordinaires de sessions
lundi le dix-huitième jour de juillet 1932
à sept heures de l'après-midi à laquelle

assemblee etaient presents Son Honneur le
 Maire M. J. A. Rochelleau M. M. Armand Remise
 Frs Cousteau Philias Morn Ernest Arsenault et
 Romeo Morissette tous echevins formant quo-
 rum sous la presidentie du Maire au fau-
 teuil

Propose par l'echevin E. Arsenault

Seconde par l'echevin P. Morn

4668^E

Et resolu que les minutes de la der-
 niere assemblee reguliere du 11 juillet 1935 soient
 adoptees telles que lues

Adopté

Propose par l'echevin R. Morissette

Seconde par l'echevin E. Arsenault

4669

Et resolu que les resolutions ante-
 rieurs, regardant l'engagement de M. F. D.
 Beaumais comme ass. Tresorier Collecteur d'aque-
 duc et greffier de la Cour du Records soient re-
 cindés et annulés à toutes fins que de
 droit

Adopté

Propose par l'echevin E. Arsenault

Seconde par l'echevin P. Morn

4670

Et resolu que la demission de M.
 Raul Rochelleau comme greffier de la Cité soit
 acceptée et comme consequences que la Ré-
 solution No. 4234 soit recindée & annulée
 toutes fins que de droit.

Adopté

Propose par l'echevin R. Morissette

Seconde par l'echevin A. Remise

4671

Et resolu que M. F. D. Beaumais
 soit engagé greffier de la Cité. Ses embaue-
 ments seront de \$25⁰⁰ par semaine et la pré-
 sente Resolution prendra effet immédiatement
 Ses obligations seront celles exigées par la loi.

Il est entendu que M. F. D. Beaumais devra aider de
 son experience au Dept. de la Comptabilité et de
 l'Intérieur

Adopté

Propose par l'échevin Morrissette
 Seconde par l'échevin P. Monri
 Et résolu que la séance soit ajournée
 pour quelques minutes pour l'assèmentation
 du nouveau budget

4672

Adopté

Propose par l'échevin A. Lemire
 Seconde par l'échevin E. Arsenault
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés:

4673

dicté de Eau No-39	314 ⁷³ ¹⁰⁰
Eug Bertrand (J. Provencas de Truel)	16 ⁰⁰ ¹⁰⁰
La Cité du Cap	5 ²⁰ ¹⁰⁰
U. W. Rousseau	11 ⁰⁰ ¹⁰⁰
Officine de Cotter & Co	20 ⁰⁰ ¹⁰⁰
The S. J. Lowell Co Ltd	2 ³⁶ ¹⁰⁰
Jpte Lotanger	3 ²³ ¹⁰⁰
Jr Edm Lotanger	44 ⁴⁰ ¹⁰⁰
M ^{me} M ^{re} Mer Brûlé val "Sec Driest"	493 ²⁸ ¹⁰⁰
Total	\$ 909 ⁷⁰

Adopté

Propose par l'échevin E. Arsenault
 Seconde par l'échevin A. P. Monri
 Et résolu que les locataires qui
 occupent présentement la propriété de la
 Cité aux coins des Rues Thibault, & St Henri soient
 avisés par lettres de voir à évacuer la maison
 pour jeudi soir le plus tard ainsi que M^{me}
 Eug Weber soit avisé de laisser le terrain
 qu'elle avait en sa possession comme jardin

4674

Adopté

← (Par unanimité)
 26
 Attendu que la Commission Municipale
 en date du 14 juillet 1931 a autorisé et approuvé
 un emprunt temporaire de \$6100. à être rem-
 boursé à même les fonds généraux de la Corporation
 de la Cité du Cap. de la Madeleine durant la
 présente année financière

Attendu que la Corporation de la Cité doit
 rembourser un montant d'intérêts et de rachats d'obligations
 le 1^{er} avril prochain

En conséquence il est

Proposé par l'échevin Moussette
secondé par l'échevin Lemire

Et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit priée de payer pour et à l'occurse
de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-
Madeleine les coupons d'intérêt et les obli-
gations qui deviennent dus le 1^{er} août pro-
chain à savoir:

4675

		Dû	Rachés	Total
Règlements	78	590 ⁰⁰	1700.	1790 ⁰⁰
-	115	560	-	560-
	130	2057 ⁵⁰	-	2057 ⁵⁰
	131	985.	-	985 ⁰⁰
	133	605.	-	605-
	136	177 ⁵⁰	-	177 ⁵⁰
		<u>\$4920⁰⁰</u>	<u>\$1700⁰⁰</u>	<u>\$6180⁰⁰</u>

Que le Maire et le Trésorier soient auto-
risés à signer un ou des billets à Demande
jusqu'à concurrence du montant de \$6100⁰⁰
l'autant n'excédant pas 6% l'an.

Que la Banque conserve les dis-
coupes et obligations avec tous les droits & privilèges qui
y sont attachés. Ce Billet ne devra en au-
cune manière modifier restreindre ou déro-
ger les droits que la Banque Canadienne Na-
tionale a comme porteur de dis-
coupes et obligations

Adopté

Attendu que la Commission Municipale
par un arrêté en date du 14 juillet 1931 a approuvé
un emprunt temporaire de \$10000. @ être con-
tracté par le Conseil et à être remboursé à même
le produit de la vente de obligations pour un
total de \$10000⁰⁰ que la Cité du Cap-de-la-Madeleine
a été autorisée @ émettre par un arrêté mi-
nistériel en date du 14 avril 1931

En conséquence il est

Proposé par l'échevin Moussette

secondé par l'échevin P. Monni

Et résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-

4676

Madeleine demande a la Banque Canadienne Nationale ici de leur avancer sur billets a demande a un taux n'excédant pas six pour cent l'an une somme d'argent n'excédant pas \$6000⁰⁰ Le dit emprunt devant être remboursé tel que spécifié ci-haut

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés @ signer un ou de billets a demande jusqu'à concurrence de la dite somme de \$6000⁰⁰

Adopté

Propose par l'échevin P. Morin
Seconde par l'échevin Cousteau

4677

Et résolu que le rapport de l'officier rapporteur déclarant élus M. Ernest Asenault pour le quartier No-1. M. Romeo Morrissette pour le quartier No-3 - M. Armand Lemire pour le quartier No-5 soit accepté

Adopté

4678

Propose par l'échevin Morrissette
Seconde par l'échevin Asenault

Et résolu que M. Armand Lemire soit nommé pro-maire pour le prochain terme

Adopté

Propose par l'échevin Asenault
Seconde par l'échevin Lemire

Et résolu que les comités soient formés comme suit:-

4679

- Aqueduc = M M Asenault Morrissette + Morin avec M. Asenault comme Président
- Usine = M. M. Morin Morrissette + Asenault avec M. Morin comme Président
- Pol + Dnequie = M M Lemire Asenault + Morin avec M. Lemire comme Président
- Finances = M M. Morrissette, Lemire, + Asenault, avec M Morrissette comme Président +
- Éclairage + Dept en loi = M M. Cousteau, Morin Morrissette avec M Cousteau comme Président
- Marché Roy sur les débris = M M Shiffault Lemire Asenault avec M Shiffault comme Président

a suite

Propose par l'échevin Moussette
 Seconde par l'échevin Morin

Et résolu que M. Edmond Biron soit nommé Ass. Greffier & Ass. Trésorier. Ses émoluments seront de \$15⁰⁰ par semaine. Il devra faire l'ouvrage que le Trésorier lui demandera de faire et remplacer le Greffier et l'aider lorsqu'il sera nécessaire. La présente nomination prends effet immédiatement. Il devra donner un caution tel que demandé par la loi.

Adopté

4680

Propose par l'échevin Lemire
 Seconde par l'échevin Morin

Et résolu que toute résolutions antérieures regardant l'engagement de M. J. A. Vigneau comme Chef de Police & constable soient révoquées & annulées à tout é fins que de droit et que M. Vigneau soit engagé comme constable à raison de \$20⁰⁰ par semaine.

Adopté

4681

Propose par l'échevin Lemire
 Seconde par l'échevin Arsenault

Et résolu que M. U. Normandin soit engagé Chef de Police & de Pompier à raison de \$25⁰⁰ par semaine.

Que M. H. Bronsseau soit engagé sous Chef à raison de \$23⁰⁰ par semaine.

Adopté

4682

Propose par l'échevin Lemire
 Seconde par l'échevin Arsenault

Et résolu que les résolutions H253 & H539 en date respectives du 19/10/31 et du 15/12/32 concernant les engagements de M.M. Rodophe Bellefeuille & Normand Houle soient révoquées & annulées à tout é fins que de droit et que les présents engagements prennent fin immédiatement. Ils devront de plus remettre leurs caution à la Cité. Le Chef de Police est autorisé de faire exécuter ces instructions.

4683

Adopté

4684

Propose par l'eleveur Apenauer
Seconde par l'eleveur Lemire

Et resolu que la resolution portant le no. 4484 en date du 21^{eme} jour de Decembre 1931 regardant l'engagement de M. Jude Toupin a la batisses de pompes, soit rescindee et annulee a toute fins que de droit et que le present engagement prenne fin immediatement.

Adopte

4685

Propose par l'eleveur Apenauer
Seconde par l'eleveur Lemire

Et resolu que M. Noel Vaugens soit nomme operateur de pompe en remplacement de M. Jude Toupin, a raison de \$ 15⁰⁰ par semaine. Vu l'experience de M. Vaugens il sera en charge du plan et devra prendre de ordres du president de l'aqueduc entre les seances du Conseil.

Adopte

4686

Propose par l'eleveur Apenauer
Seconde par l'eleveur Morn.

Et resolu que toutes resolutions anterieures regardant l'engagement de M. Tancredi Bordelleau comme contre-maitre de l'aqueduc soit rescindee et annulee a toute fins que de droit. M. Bordelleau devra remettre a la cite toute clefs lues et registres dont il avais la garde. Le President de l'aqueduc est aussi autorise a prendre de procedures contre toutes contreventions de la part de M. Bordelleau regardant des effets ci-haut decrits.

M. Carstean propose en amendement que la cite prouve que M. Bordelleau n'a pas fait son devoir et le seron sera justifiable l'amendement n'ayant pas de secondes la motion principale est adopte

Adopte

4687

Propose par l'eleveur Apenauer
Seconde par l'eleveur Morrisette

Et resolu que M. Alphonse Cyr soit nomme contre-maitre de l'aqueduc et de la Ville a raison de \$ 75⁰⁰ par semaine. Tout ordre devra être reçu des

de Comité d'aqueduc et de l'Orme

Adopté

Proposé par l'échevin Morrissette
Secondé par l'échevin Lemire

4688

Et résolu que le Greffier soit autorisé de faire changer les sermons de son Bureau et nul autre que lui et son assistant ne devra avoir de Clé. Il est aussi autorisé de faire changer les combinaisons de coffres-forts et de portes.

Adopté

Proposé par l'échevin Morrissette
Secondé par l'échevin Arsenault

4689

Et résolu que dans les services de l'Hotel-de-Ville lorsqu'il sera nécessaire d'avoir de l'aide additionnel le Président ~~et~~ ^{avec} les membres du Comité des finances auront seuls le droit de faire un engagement et de le définir. Tout employé qui ne se conformera pas à ces instructions sera sujet à renvoi.

Adopté

Proposé par l'échevin Morin
Secondé par l'échevin Arsenault

4690

Et résolu que M. Cyr soit autorisé à refaire les trottoirs qui se trouvent sur la rue Du Sanctuaire entre l'Eglise et la rue Notre-Dame, que ces dépenses soient chargées à même les argent du chômage.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
Secondé par l'échevin Morrissette

4691

Et résolu que la résolution portant le No- 4339 en date du 28 septembre 1931 nommant une commission de secours directs aux chômeurs soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
Secondé par l'échevin Morin

Et résolu que partie de la résolution portant

4692 le no. 4605 en date du 9 mai 1931 regardant le paiement, par la Cité, de comptes par loyer de Téléphone pour l'avenir, de M M. Rame Rochelleau & Thereside Bordelleau soit recensee et annulee a toute fin que de droit

Adopté

4693 Propose par l'échevin Apenaues
Secondé par l'échevin Lemire

que de soumissions soient demandées pour fournir la benzoline @ être mise dans le réservoir de la Corporation et ceci par une période de 6 mois et ce par lundi prochain et que seul le Chef de Police ait la clef du réservoir.

Adopté

4694 Propose par l'échevin Lemire
Secondé par l'échevin Morrisette

Et résolu que la résolution portant le no. 4304 en date du 8 septembre 1931 concernant l'engagement de M M. Henri Beaumes Hippolyte Apenaues et al Disilet comme évaluteurs de la Cité soit recensee et annulee à toute fin que de droit et que l'engagement prenne fin immédiatement.

Adopté

4695 Propose par l'échevin Morrisette
Secondé par l'échevin Apenaues

Et résolu que le Trésorier prenne les moyens nécessaires pour pourvoir immédiatement à la collection de toutes les taxes Municipales, taxes d'eau, licences etc

Adopté

4696 Propose par l'échevin Morrisette
Secondé par l'échevin Apenaues

Et résolu qu'à l'avenir entre les séances du Conseil les Présidents des Comités et la majorité de leurs membres auront seuls le droit de donner des ordres, de suspendre les travaux ou de faire des changements dans le personnel. Et tout employé qui contreviendra avec ces instructions sera renvoyé du service sans autre formalité

Adopté

Proposé par l'échevin Morrissette
 Secondé par l'échevin Arsenault

H697

Et résolu qu'un recensement des
 chômeurs soit fait de maison en maison. Et
 que le Greffier soit autorisé d'engager M. M. Albert
 Gattis & Paul Rochefort. Ce travail devra être
 fait dans le plus court délai possible.

Adopté

Proposé par l'échevin Morrissette
 Secondé par l'échevin Cousteau

H698

Et résolu qu'une délégation soit
 nommée par elle s'enquerra M. des Desros
 entrepreneurs pour le charroyage du bois de
 pulpe afin de prendre entente au sujet
 de la protection à donner à nos concitoyens
 et que M. M. Monin Arsenault & femme soient
 nommés membres de cette Délégation.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
 Secondé par l'échevin Rémy

H699

Et résolu que le C.-Maître de l'a-
 queduc soit autorisé de refaire deux entrées
 d'eau aux Nos - 18^e & 18^e Rue Tarpin chez
 M. J. Ste Brossard.

Adopté

Lecture de la correspondance de la Commis-
 sion Municipale autorisant un emprunt tempo-
 raire de \$12,000; rapport du Comptable, lettre
 du député J. L. Baribeau se demandant de
 seconds direct et aussi ^{de tout} autres cor-
 respondances. Remarque de S. H. Le Maire Re Imp. Wayagamack
 Directeur du rapport de S. O. Rapporteur de Elections
 La séance est levée

9 mots ajoutés

Maire

J. Beaune

Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière générale du
 Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CAP-DE-LA-MADELEINE, 20 juillet 1932

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET:

SEANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... **Vendredi**....., le **Vingt-Deuxième**..... jour du mois de... **Juillet**..... de l'année mil neuf cent ~~vingt~~.. **1932**....., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....
Vingt-tième..... jour de... **Juillet**..... mil neuf cent vingt.....
trente deux.. (1932).....



J. Beaumier

LE GREFFIER.

Pour les motifs suivants:-
Autoriser le paiement des morceaux de terre nécessaires pour l'ouverture du Boulevard.
Compléter et autoriser le paiement de la Transaction Janvier.

Cette séance spéciale est convoquée sur l'ordre des échevins.

*Député de quorum
Beaumier
Greffier*

<i>La Cité du Cap</i>	<i>70</i>
<i>Shawing an W & Co Rtd</i>	<i>300⁰⁰</i>
<i>Sté Lorange</i>	<i>4⁰⁰</i>
<i>L'annonette val</i>	<i>530²¹</i>
<i>J. Beaumier val "Sec. Direct's"</i>	<i>395⁶⁶</i>
<i>Commun Lorse Real</i>	<i>9⁴⁹</i>
<i>La Cité du Cap</i>	<i>20⁵⁵</i>

Proposé par l'échevin M. Morissette
secondé par l'échevin Courteau

4697

Il résulte que un recensement des
chômeurs sans fait de maison en maison. Et
que la ville soit autorisée à engager M. M. Allen
pour faire un recensement des chômeurs sans fait de maison
dans le plus court délai possible.

1922
MADRID
CAP-DE-LA-MADELEINE

A son honneur le Maire
Messieurs les échevins
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par l'échevin Morissette
secondé par l'échevin Courteau

4698

Il résulte que une délégation a été
nommée par le conseil M. Desjardins
entrepreneur pour le charoyage du bûche
pour son déplacement entente au sujet
de la location à l'ancien M. Desjardins

AVIS

Avant vous est par les présentes, donne du titre séance générale (spéciale) du conseil de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaires des sessions du conseil à

Nommes M. Desjardins

le 10 juillet de l'année mil neuf

Proposé par l'échevin Morissette
secondé par l'échevin Courteau

4699

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine ce
le 10 juillet de l'année mil neuf cent vingt

Le Maire
M. Beaumais

Le Greffier
M. Beaumais

9 mois ago

Provincie de Quebec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

laquelle assemblee en lieu aux places et lieux ordinaires des sessions lundu le 25^{ème} jour de juillet 1932 a 7 hrs de l'après-midi a laquelle assemblee étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Nadeau M.M. Morissette Arsenault Lemire Thiffault & Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fait

Propose par l'échevin - A. Lemire
Secondé par l'échevin - E. Arsenault

4700

Et résolu que les minutes de la dernière assemblee régulière du 18 juillet 1932 soient adoptées telles que lues.

Adopté

Propose par l'échevin A. Lemire
Secondé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que les comptes suivants soient payés

4701

Liste de paie No. 40	384 ⁰¹
Pierre Lorange & fils	25 ⁰⁰
Edmond Bergeron	20 ⁴⁰
J. P. Daveluy	9 ⁹⁷
H. Massicotte & Co limitée	264 ⁶¹
Canada Iron Foundries Ltd	3 ⁷⁹
La Cité du Cap	25 ⁰⁰
Ateliers Traction	157 ⁰¹
Es La Haye M.D.V.	40 ⁰⁰
Henri Beaumier	5 ⁴⁰
La Cité du Cap	20 ⁰⁰
Banque Can Nationale "En déduces"	20 ⁴⁹
do do	4 ⁷³
Emile Normand	1 ⁷⁵
Pierre Lorange	1 ⁴⁰
La Cité du Cap	10 ⁷⁰
Shawinigan W & Co Ltd	300 ⁰⁰
Sté Lorange	4 ⁰⁰
L'Annette val	530 ²¹
J. Beaumier val "Sec. Direct's"	395 ⁶⁶
Commun Lorange	9 ⁴⁹
La Cité du Cap	20 ⁰⁰

Hôpital St Sacrement
Total

$\frac{650}{2760.11}$
Adopté

Proposé par l'échevin Morissette
Seconde par l'échevin Lemire

4702

Et résolu que M. Arthur Marchand soit engagé pour prendre charge du Département de secours directs aux chômeurs à raison de 35¢ de l'heure

Adopté

Proposé par l'échevin Morissette
Seconde par l'échevin Lemire

4703

Et résolu que M. Laurent Langis soit nommé enquêteur pour les secours directs @ donner aux chômeurs à raison de 35¢ de l'heure

Adopté

Proposé par l'échevin Morissette
Seconde par l'échevin Arsenault

4704

Et résolu que toutes les soumissions pour Gazoline soit référés aux comités de Police Voie par étude et décision

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
Seconde par l'échevin Lemire

4705

Et résolu que M. des Cys Contre-Maître soit autorisé de faire une entrée d'eau de 1" au no 545 Ste Madeleine chez M. James Kean,

Adopté

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Seconde par l'échevin Philias Morin

4706

Et résolu que ce Conseil accepte le traité de \$3000 montant additionnel fixe pour servir en aide comme secours directs aux nécessiteux de cette Municipalité aux conditions telle que mentionnées dans une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 20 juillet 1937 et que en conséquence ce Conseil accepte de contribuer à un tiers du montant ci-haut mentionné

Adopté

Propose par l'échevin M. Morissette
 Secondi par l'échevin L. Arsenault

Et résolu que le nom de M. Bregoué Duvine
 soit retranché du rôle d'évaluation et remplacé par
 celui de Pierre Lorange vu qu'il a repris sa pro-
 priété sous le no. F-144-9 du Cadastre.

4707

Adopté

Attendu que la Cité des Érivieres ont
 forcé les ouvriers demeurant ici et travaillant
 aux Érivieres à abandonner leurs foyers pour
 résider dans la Cité des Érivieres

Attendu que cette manière d'acquiescer
 la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ses résidents
 est arbitraire, injuste et préjudiciable aux
 intérêts des contribuables de cette Cité.

Attendu que le Conseil de cette Cité
 se doit de protéger ses citoyens

Attendu que le fait de forcer les ou-
 vriers de usines trifluviennes à aller demeurer
 aux Érivieres fait perdre à ces citoyens et à
 la Cité des sommes considérables d'argent
 qui compromettent leur crédit

Attendu qu'il serait de bénéfice com-
 mun à la Cité et à la Wayagamaek Pulp &
 Paper Company Ltd de définir un acte d'accord
 par lequel l'Île de la Porcherie serait annexée
 à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Attendu qu'il est urgent qu'un comité
 soit formé pour diriger les négociations et
 voir à la passation de la législation neces-
 saire en conséquence. Il est

Propose par l'échevin Romeo Morissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu qu'un avis ait été engagé
 par le comité ci-après nommé soit chargé de présenter
 un bill pour annexer la Wayagamaek Pulp Paper Co
 ou l'Île de la Porcherie à la Cité du Cap-de-la-Madeleine
 et qu'un comité soit formé de M. M. Le Marie les échevins
 Lemire Arsenault Morin Morissette et de l'ex-Maire Duro
 Paquin avec plein pouvoir de définir les termes de l'in-

4708

lente @ être emelue

Adopté

Attendu qu'il a été décidé verbalement que le département de la Voie approuverait la coupe de 287 Pieds au coin de Rues Fusay & Laurent

Attendu que M. M. J. Ste Dussault & W. W. Rousseau sont prêts à fournir tout le terrain nécessaire à cette coupe pour le prix de \$2500.

Attendu qu'ils accepteraient en paiement les billets de cette Municipalité pour un an

En conséquence sur proposition de l'échevin Romeo Morissette secondé par l'échevin Ernest Arsenault Il est résolu qu'aussitôt que la confirmation écrite de l'acceptation de la coupe de 287 Pieds par le Département de la Voie sera reçue, le Maire et le Greffier sont autorisés à faire préparer un contrat notarié en conséquence et à le signer. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à un an @ l'ordre de M. M. W. W. Rousseau & J. Ste Dussault au montant de \$2500.⁰⁰ portant intérêt au taux de 6% l'an, remboursable à même un emprunt futur ou @ même le revenu courant, et que copie de la présente soit envoyée au Dept de la Voie

Impression ^{PMH 1932} Buletin - Buletin des Impériaux, Buletin des Impériaux. Adopté
lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Maire

J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline *

À une assemblée régulière générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée eut lieu au lieu sus-ordonné des sessions lundi le 1^{er} avril 1932 à 7 heures de l'après-midi à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire

H709

Amats ajoutés Bmz
JB

J. A. Radeau M. M. R. Morrissette Philias Morin et
 Armand Lemire tous échevins formant quorum
 sous la présidence du Maire au fauteuil
 Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Secondé par l'échevin Romeo Morrissette

4710

Et résolu que les minutes de la dernière as-
 semblée régulière du 25 juillet 1932 soient adoptées
 telles que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin Philias Morin
 Secondé par l'échevin Romeo Morrissette

Et résolu que les comptes suivants soient
 payés

4711

Liste de Paie no-41	170.88	v
Armand Bronillard	152.08	v
Pelles Dupuone val Sec. Div.	479.19	v
P. J. Morin + bu. lter	7.70	v
E. Ledoux Sellier	4.95	v
Shw. Traction Coy	8.00	v
D. Sauvageau	6.40	v
Aimé Vachon	1.35	v
J. P. Daveluy	8.47	v
Adrien Fauche	2.56	v
Shaw. W. S. Co Ltd	170.44	v
North British + Merc. Ass Coy	42.00	v
Banque Can Nationale	6122.30	v
Total	<u>7174.32</u>	v

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
 Secondé par l'échevin P. Morin

4712

Et résolu que la prière ci-après écrite
 soit adoptée et fasse partie des procédures de ce
 Conseil tant générales que spéciales et devra
 être suivie de trois invocations au Sacré-Coeur
 et de l'invocation à Notre-Dame du Cap

Adopté

O Dieu éternel et tout puissant de qui vient
 tout pouvoir + procède toute sagesse, par qui les Rois
 régneront et font les lois justes, nous voici assemblés en
 votre présence pour établir des règlements destinés à faire

le bien et la prospérité de notre Cité.

Accordez nous, nous vous en supplions, Dieu de miséricorde, d'observer dans nos délibérations les principes de la charité de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de rechercher le bien avec prudence, de le connaître avec certitude et de l'accomplir parfaitement pour l'honneur et la gloire de votre saint nom, le bonheur de notre ville et de ses concitoyens ainsi suit-il :

"Cette proposition a été introduite au Conseil municipal du C^o. de la Madeleine le 11 juillet 1932 par son Honneur le Maire J^o Rodéau."

Proposé par l'échevin R. Morissette

Secondé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que ce Conseil fait rapport au Département du Chômage de la Province de Québec qui à la suite d'un recensement fait durant juillet 1932 il a été trouvé 912 chômeurs ce qui prouve que la ville a besoin de secours, ce conseil seitera donc sa demande de l'ordre de \$5000. au Département du Chômage.

4713

Adopté

Attendu que la fermeture de mailles au C^o-de-la-Madeleine a mis sur le pavé au moins 500 familles sans aucune ressource de revenu

Attendu que depuis 2 ans la Ville du C^o-de-la-Madeleine a épuisé ses lignes de crédits pour secourir la population par conséquent il est impossible de contribuer par le tiers comme par le passé

Il est proposé par l'échevin Philias Morin

Et secondé par Romeo Morissette

Et résolu que le Conseil à l'unanimité prie l'Honorable François Président de Commission de la Loi de Chômage à Québec de bien vouloir accorder pour la ville du C^o-de-la-Madeleine 45% qui serait la part du provincial et que copie de cette résolution soit adressée au Mayor Lord à Ottawa afin que le fédéral accepte de payer 45% et que copie de la résolution soient également adressées au Député J^o Bayleau et au Député Welle avec prière de bien vouloir s'intéresser à notre demande

adopté

mal noté
4714

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin A. Lemire

Et résolu ^{qu'il demande} soit fait au Ministère des Affaires Municipales de l'autorisation de vendre de qui a été à la Maison René T. Rielle val notre émission de \$90000 et celle de \$7700 émises en vertu des règlements Nos-144-146 au prix de 97^{cs} dans le \$100^{cs}

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin P. Morin

Et résolu que l'offre de M. Thomas Rochelleau au montant de \$100 plus les frais déjà encaissés, soit acceptée. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque par le montant total après entente avec les procureurs que le chèque sera escompté quand il y aura des fonds suffisants.

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin A. Lemire

Et résolu qu'à l'avenir l'article 5^r de la loi des Cités & Villes Chap 101 soit suivi à lettre par le greffier en ce qui regarde la signature de minutes

Adopté

Proposé par l'échevin P. Morin
 Secondé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les deux lumières situées sur les rues St Denis & St Thomas soient changées tel que mentionné dans le rapport de M. Jabinseau en date du 13 juillet dernier.

Adopté

Proposé par l'échevin A. Lemire
 Secondé par l'échevin P. Morin

Et résolu que des soumissions soient demandées par de l'avance cillées nos par trois mois à venir et être fourni au fur à mesure que le besoin se fera sentir.

Adopté

Reclut. Lettr W W Rousseau & Ste Dussault li-cmb de 257 liets

Lettr Minister de la Ville L. O. Lamer

2 mots en italique dans le 3^e B.

4715

4716

4717

4718

4719

Lecture du rapport de S. H. Le Maire Re = signature de
 minutes de la séance du 18 juillet 1932
 Requête de propriétaires Rue St Georges
 Lettre de René T. Beler Re = offre d'achat \$90000
 Lecture de la correspondance Diverses
 Et la séance est levée

J. Madreau
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée du Conseil de la Co-
 opération de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle
 fut tenue aux lieu + place ordinaires des sessions
 le mardi le huitième jour d'août 1932 à 7 heures de l'après-
 midi à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur
 le Maire J. Madreau M. M. A. Lemire, H. Thiffault, R-
 Morissette, G. Gagnier et P. Monni tous échevins for-
 mant quorum sous la présidence du Maire au
 faulxénil

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les minutes de la der-
 nière séance régulière générale du 19 août 1932
 soient adoptées telles que lues

Adopté

Lettre du refus de signer les minutes du 25
 juillet 1932 par son Honneur le Maire.
 M. le Greffier de la Cité.

Cap de la Madelaine
 M. le Maire:

Me voyant dans l'obligation de
 refuser de signer les résolutions portant les nu-
 méros 4708 + 4709 de vos minutes et votés par une
 majorité ordinaire du Conseil le 25 juillet 1932
 je vous soumet avec ces résolutions mes objections qui
 sont les suivantes.

La résolution portant le No 4708 propose
 deux choses:

1^o Que les services d'un avocat soient retenus pour préparer un Bill à l'effet d'annexer la Wayagamack Pulp & Paper Co ou l'Île de la Poherie à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

2^o La formation d'un Comité composé du Maire des échevins Lemire, Arsenault, Morin & Messissette et de l'ex-Maire Poquin avec plein pouvoir de définir les termes de l'entente à être conclue.

Attendu qu'il est incontestablement hors d'appropos de faire enlever à la Municipalité des frais d'avocats au sujet de la préparation d'un bill sans savoir au préalable si un bill doit être préparé quelle en serait les clauses quelle demande il y a ou il y aurait lieu de faire à la législature et que par conséquent cette première de la résolution est pour le moins prématurée.

Attendu que par la seconde partie le Conseil veut déléguer ses pouvoirs à quelques uns de ses membres seulement et même à une personne étrangère au Conseil et à qui l'on ne peut reconnaître aucune autorité à ce sujet.

Attendu que cette manière d'agir est arbitraire et que le fait de préférer un étranger au Conseil dans la personne de l'ex-Maire Donat Poquin aux deux autres échevins de ce Conseil, constitue dans l'occurrence une violation par ces deux représentants choisis et désignés par le peuple.

Attendu que s'il y a lieu de faire quelque chose au sujet du projet mentionné à cette résolution la manière d'agir proposée par la résolution 4708 n'est certainement pas à propos.

En la publicité donnée à cette affaire publicité dont les effets ont été désastreux et de nature à faire perdre à la Ville du Cap-de-la-Madeleine fruit des démarches que j'ai eu l'honneur de faire auprès du Maire et des échevins des Écrivains je me vois dans l'obligation de refuser de signer cette résolution 4708 et tiens

à nous en donner les raisons.

Par la résolution No. 4709 il a été décidé à la majorité ordinaire du Conseil de faire préparer et signer un contrat notarié par l'acquisition du terrain nécessaire à une courbe de 287 pieds au coin de Rue Fussey & St Laurent sur le front de St Madeleine de payer \$2500⁰⁰ pour ce terrain à M.M. Rousseau & Dusault de faire le paiement par un billet promissoire à un an.

Attendu que nous ne savons même pas si le département de la Voie a accepté cette courbe qui est contraire au plan qui nous ont déjà été soumis par ce Département;

Attendu qu'il n'est fait mention aucune des termes du contrat à être préparé et que l'on ignore même actuellement si M.M. Rousseau et Dusault ont des titres parfaits à ce terrain.

Attendu que la signature d'un billet promissoire au montant de \$2500. Constituerait de la part de la Municipalité un emprunt qui ne me paraît pas conforme aux dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Attendu que par le rapport d'un arpenteur géomètre chargé d'évaluer ce terrain la somme de 4 $\frac{1}{2}$ \$ du pied avait été considérée raisonnable ce qui d'ailleurs était basé sur un jugement rendu par la Commission des Services Civils en rapport à un terrain situé tout près de cet endroit et que la somme de \$2500⁰⁰ représente un prix beaucoup plus élevé que cette évaluation.

Dans l'intérêt des contribuables de cette Municipalité et pour ne pas commettre d'illégalité je me vois donc dans l'obligation de refuser de signer cette seconde résolution.

(Signé) J. Nadeau

Proposé par l'échevin B. Morissette
Secondé par l'échevin B. Arsenault

Et résolu que les minutes des deux séances régulières générales du 18 juillet et du 25 juillet 1932 soient déclarées légales et valides tel que prévu

4720⁰⁰

4721 ✓

par l'article 51 de la loi des Cités et Villes 1925
Chapitre 101, ou le refus du Maire de les si-
gner

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Secondé par l'échevin R. Morrissette

4722

Et résolu que les comptes suivants
soient payés:-

Liste de Paie No. 41	109 ⁴⁰	v
J. Lannette val	414 ⁰⁰	v
C. Lemay val "Sec. Directs"	1065 ⁹⁹	v
La Cité du Cap	2 ⁰⁰	v
H. Massicotte & Fils Ltée	44 ⁰⁵	v
Le Nouvelliste Ltée	10 ⁰⁰	v
Joseph Hardy	72 ⁵⁰	v
Gilès Corbeil	28 ²⁰	v
Bureau d'Enregistrement	6 ⁰⁰	v
P. S. Ayotte	18 ⁷⁰	v
Imprimerie St. Patrice Intg	11 ⁶⁶	v
La Cité du Cap	14 ⁸⁰	v
Richeleau & Fils	14 ³⁵	v
St. Louis Belle Isle	14 ⁰⁰	v
St. Louis Belle Isle	3 ⁷⁵	v
Total	<u>1,764¹⁵</u>	

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Secondé par l'échevin E. Arsenault

4723

Et résolu que la demande des servants
de Jésus-Marie soit acceptée le Conseil fournira
la main-d'œuvre par peinture leur chapelle à
l'extérieur; que M. Geo St. Pierre soit nommé Contr.
Maître aux mêmes conditions du chômage soit 35¢
de l'heure. Il devra demander les hommes dont
il aura besoin au contrôleur du chômage de
cette Cité et devra diviser l'ouvrage entre les pein-
tres également.

Adopté

Proposé par l'échevin A. Lemire
Secondé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Contr.-Maître de l'art.

H724

soit autorisé à faire une entrée d'eau chez M. Octave Dauphinais 179 Rue N'dame et s'entendre avec M. Dauphinais pour les travaux
Adopté

H725

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Seconde par l'échevin A. Lemire

Et résolu que si dans les 48 heures le chèque de M. J. A. Nadeau n'a pas été honoré le chèque sera remis à l'avocat J. A. Cambray pour être collecté d'après les procédures légales.
Adopté

Proposé par l'échevin Philias Moin
Seconde par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le C. Maître de la Ville soit autorisé à refaire les trottoirs à la courbe St Laurent + Ste Madeleine chez M. Jos. Savoir et que le cont de ces trottoirs lui soit chargé au prix, entant à la ville.

H726

Tue le Contr. Maître de l'aqueduc soit autorisé à refaire les égouts sur la Rue N'dame à partir de chez M. C. N. De Grandmont à venir en face de chez le D. Renaud soit une longueur approximative de 185 pieds, et aussi de localiser la valve dans la Cité.

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Philias Moin
Adopté

H727

Et résolu que M. Ant. Ampleman soit engagé "Clere des Marchés" à raison de \$12⁰⁰ par semaine. Il devra faire les réparations et l'entretien.

En amendement de M. H. Shiffault.

Tue M. Schiller reste à son poste pour quelques jours et que les travaux soient faits par les chômeurs.

La motion principale maintenant l'amendement n'ayant pas de secondes

Proposé par l'échevin P. Moin
Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Adopté

4728

Et résolu que la soumission de M Lloyd Allison au prix de 25¢ le gallon et l'huile à 65¢ le gallon soit acceptée

Adopté

Attendu que le 14 juillet 1932 la Commission Municipale a autorisé la Cité du Cap-de-la-Madeleine à emprunter respectivement des sommes de \$6000 et \$6100.

Attendu que des détournements de fonds ont été faits et sont par les présentes confirmés pour pouvoir rencontrer les rachats et les intérêts dus le premier août dernier.

Attendu qu'il faut avoir les argentés nécessaires pour livrer les terrains nécessaires au Bloc St Madeleine. En conséquence

Sur proposition de l'échevin Morrissette

Seconde par l'échevin Arsenault

4729

Il est résolu que le Greffier est autorisé à demander aux particuliers des emprunts par Billets jusqu'à concurrence de la somme de \$12100.00

Ces Billets au fur et à mesure devront être signés par le Maire et le Trésorier et seront faits à Demande et porteront intérêt au taux de 6% l'an.

Adopté

Croquis par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

4730

Et résolu que la soumission du 1^{er} août 1932 de M. Pierre Lorange pour de l'avoine No. 2 Orblé au prix de 55 sous le minot pour trois mois soit acceptée

Adopté

Je Romeo Morrissette échevin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil je proposerai un Règlement No-149 intitulé "Règlement recendant et annulant le Règlement No-143 abolissant la Cour du Recorder"

4731

Romeo Morrissette
échevin

Attendu que par sa résolution No. 4347 faite et passée le cinquième jour d'octobre dernier le Conseil appointa une commission formée de M. M. Ernest Houde François Cousteau et Henri Thiffault pour enquêter sur une délégation du Conseil à Détroit.

Attendu que par Résolution No. 4435 faite et passée le 23 novembre 1931 le Conseil étendit les pouvoirs de cette Commission pour faire une enquête sur les dépenses encourues par cette Ville du premier juillet 1929, au 1^{er} juillet 1931 pour l'achat de divers matériaux.

Attendu que par résolution No. 4488 faite et passée le 22 décembre 1931 le Conseil autorisa la dite Commission à s'adjoindre un procureur.

Attendu que les membres du Conseil et de l'ancienne administration ont fait émaner un bref d'injonction par un Juge de la Cour Supérieure pour empêcher la dite Commission de siéger.

Attendu que cette enquête n'a pas lieu de se faire et qu'elle entraînerait la Ville dans des dépenses onéreuses et inutiles.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables que ces procédures soient abandonnées. En conséquence

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Approuvé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que les résolutions Nos 4347 passée le 5 octobre; 4435 passée le 23 novembre et 4488 passée le 22 Décembre dernier soient rescindées et annulées à toutes fins quo de droit. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à payer par les présentes toutes les dépenses et les frais encourus en rapport avec la dite enquête et les frais des Comptes. Que le montant des frais & honoraires de M^{re} J^{rs}. Lambray se montant à \$143⁵⁵ soient payables par billets à six mois; que le Maire et le Trésorier de cette Cité soient autorisés à signer après autorisation de la Commission Municipale de Québec

Adopté

473v1

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Maire,
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale
du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap
de-la-Madeleine laquelle assemblée eut lieu
aux places et lieu ordinaires des sessions le mardi
le quingiesme jour d'août 1932 à laquelle assem-
blée étaient présents M.M. A. Lemire, E. Arsenault
& Morissette & P. Morin formant quorum sous la
présidence du Pro-Maire A. Lemire au fauteuil

Attendu que le Maire a refusé de signer
les minutes de la dernière séance dans les de-
lais légaux

Attendu qu'il ne fournit aucune expli-
cation à la présente séance du Conseil

4733 En conséquence sur proposition de l'échevin
Romeo Morissette

Secondé par l'échevin E. Arsenault

Il est résolu que les minutes de la
dernière assemblée du 8 août 1932 soient adop-
tées telles que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Secondé par l'échevin P. Morin

Et résolu que les comptes suivants
soient payés

4734

Liste de Paie No. 43	118 ³⁵	"
H. Arsenault sal	760 ⁵⁹	"
La Cité du Cap	15 ⁰⁰	"
Canada P. & C. Coy. Ltd	804 ³⁸	"
Pierre Lorange & fils	27 ⁵⁰	"
La Cité du Cap	1944	"
P. J. Moon & Co	3 ⁰⁰	"
Rene de Colson & Co	20	"
	<u>1776.376</u>	adopté

Attendu qu'en vertu d'une résolution faite et passée par le Conseil le huitième jour de septembre 1931 la Maison Plamondon de Montréal a été autorisée de faire une inspection générale de notre aqueduc et un rapport détaillé de tout notre système d'approvisionnement d'eau à condition que le coût n'en dépasse pas \$125⁰⁰

Attendu que la dite maison a fait le dit rapport et a déjà reçu la somme de \$125⁰⁰

Attendu qu'en date du 15 juillet 1931 la Maison Plamondon a produit un compte de \$50⁰⁰ de déboursés et \$340⁰⁰ par commission d'ingénieur

Attendu que le dit compte a été approuvé par M. René Rochelleau

Attendu qu'il n'y a aucune résolution dans les minutes de la Corporation autorisant ou confirmant l'engagement de la dite Maison Plamondon de Montréal pour préparer des plans et faire la surveillance des dits travaux. En conséquence

Sur proposition de l'échevin E. Arsenault

Secondé par l'échevin P. Morin

Il est résolu que ce Conseil refuse le paiement des dits comptes et que Copie de la présente soit envoyée à la Maison Plamondon

Adopté

Attendu que le Trésorier se rapporte au Conseil séance tenante comme ayant été suspendu vendredi dernier le deuxième jour d'août par son Honneur le Maire.

Attendu qu'en vertu de la loi le Maire doit faire rapport sur telle suspension à la plus prochaine occasion qui est ce soir la présente séance du Conseil

Attendu que le Maire est absent de la dite séance sans avoir fourni aucune explication

Attendu qu'il est contre l'intérêt de la Ville que le Trésorier soit fermé. En conséquence sur proposition de l'échevin E. Arsenault secondé par l'échevin R. Monette

4736

Il est résolu que M. Joseph Lannette soit réinstallé immédiatement dans ses fonctions de Trésorier, vu que le Maire a jugé à propos de ne pas donner de raison aux membres du Conseil à la présente session

Adopté

Proposé par l'échevin P. Morin
Secondé par l'échevin E. Arsenault

4737

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi de \$4500⁰⁰ montant additionnel fixé pour venir en aide comme Secours Directs aux nécessiteux de cette Municipalité aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Jean B. Vallée en date du 10 août 1932 et que conséquemment ce Conseil accepte de contribuer à un tiers du montant ci-haut mentionné

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Secondé par l'échevin P. Morin

4738

Et résolu que la Résolution 4732 soit amendée en substituant après le montant de \$143⁵⁰ aux mots "seront payables par billets à six mois" les mots "seront payés immédiatement par chèque signé par le Maire et le Trésorier" et que le reste de la résolution soit biffé

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Secondé par l'échevin R. Morissette

4739

Et résolu que le Contrôleur de l'égout M. Alp Cyr soit autorisé de faire un relevé des valeurs, puits, et bords d'égouts et que copie de ce relevé soit transmise dans un livre qui demeurera dans les archives de la Cité

Adopté

4740

Je sousigné Ernest Arsenault échevin de la Cité du Cap de la Madeleine donne avis de motion qui a une prochaine séance je proposerai un règlement intitulé Règlement No. 150 Concernant l'Administration des Demandes de cette Cité

Ernest Arsenault

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Armand Lemire
Pro-Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale
du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places
ordinaires des sessions Lundi le 22 août 1932 à
laquelle assemblée étaient Son Honneur le Maire
J. A. Nadeau M.M. Henri Thiffault, Armand
Premier François Comteau Romeo Morrissette,
Ernest Arsenaux et Philias Morin tous échevins
formant quorum sous la présidence du Maire
au fauteuil

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Secondé par l'échevin E. Arsenaux

Et résolu que les minutes de la der-
nière assemblée régulière générale du 15 août
1932 soient adoptées telles que lues

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenaux

Secondé par l'échevin P. Morin.

Et résolu que les comptes suivants
soient payés

Liste de Pau no- 44	169 ⁰⁵ ✓
J. Lanouette val	408 ³⁶ ✓
Ray et Piere	3 ¹⁰ ✓
Edm Gausier val (Sec Dir)	859 ³⁶ ✓
Adeshe Beaumier	155 ⁰⁰ ✓
The Nichols Chemical Coy Ltd	3 ⁰⁷ ✓
Imprimerie St Patrice	18 ⁰² ✓
Canadian Pacific Teleg.	2 ³⁹ ✓
North Union Fire Ins Co Ltd	38 ⁴⁰ ✓
Shawinigan W & P Coy Ltd	301 ³⁵ ✓
Ed La Haye M.D.	40 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap	14 ⁰⁷ ✓

4741

4742

Canada Iron Mines Ltd
Henri Béliveau

9³³ v
36⁸¹ v

1904 78

18 mots en interligne
ajoutés sous 2/3.

Le Maire donne ordre à la police de sortir l'échevin ^{en appelle de l'échevin au Conseil.} l'échevin R. Morrissette
Proposé par l'échevin R. Morrissette
Adopté
Seconde par l'échevin A. Lemire

4743

Et résolu que l'appel au Conseil par un membre du Conseil soit décidé sur un vote

Pour l'appel = R. Morrissette
E. Arsenault
P. Morin
A. Lemire

les échevins E. Cousteau & Henri Thiffault refusent de voter

L'appel est maintenu par un vote de 4 membres contre aucun.

Adopté

Proposé par l'échevin P. Morin
Seconde par l'échevin E. Arsenault

4744

Et résolu que la proposition de cautionnement fait par J. Edmond Biron soit acceptée telle que lue

Adopté

1^{re} Lecture du Règlement No-150

Le Maire quitte le fauteuil ainsi que les échevins François Cousteau & Henri Thiffault
Le Pro-Maire Armand Lemire au fauteuil.

2^{ème} Lecture du Règlement No-150.

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Seconde par l'échevin R. Morrissette

4745

Et résolu que le Règlement No-150 intitulé "Règlement concernant les attributions du Trésorier & l'administration des Finances" soit adopté en 1^{ère} et dernière Lecture

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Seconde par l'échevin E. Arsenault

4746

Et résolu que toutes résolutions antérieures autorisant le Maire et le Trésorier à signer les chèques ou Billets soient rescindées.

annulees a toutes fins que de droit que
le Tresorier et le Greffier soient autorises a
signer les cheques ou Billets en attendant que
le Reglement No-150 soit en force.

Adopte'

Propose par l'ichevin R. Morrissette
Seconde par l'ichevin E. Arsenault

Et resolu que partie de la resolution ⁴⁷⁰⁹
regardant le paiement par Billets soit rein-
dee et annulee a toutes fins que de droit et
que le paiement stipule dans la resolution
4709 soit fait par cheques regulierement
signes

4747

Adopte'

Propose par l'ichevin R. Morrissette
Seconde par l'ichevin P. Morin

Et resolu que l'autorisation verbale
donnee au Greffier pour faire voter le Reglement
No. 150 par M^{rs} J.-A. Lambray soit ratifiee par
les presentes.

4748

Adopte'

Propose par l'ichevin R. Morrissette
Seconde par l'ichevin E. Arsenault

Et resolu que l'offre faite par M. Sam-
Dumont en date du 22 juillet dernier au su-
jet de deux pneus 32x6 qui ont ete endores
de sur le Truck Incendie soit acceptee au
prix de \$5⁰⁰

4749

Adopte'

Propose par l'ichevin E. Arsenault
Seconde par l'ichevin R. Morrissette

Et resolu que le C. Maitre de l'aqueduc
soit autorise de faire la completion de deux
pousards sur la Rue Ste Julienne

4750

Adopte'

Propose par l'ichevin E. Arsenault
Seconde par l'ichevin R. Morrissette

Et resolu que l'action de M. H. Brousseau
sur regles pour montant \$24⁰⁰ a condition que
M. H. Brousseau paye les Frais de l'action, ainsi

4751

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 30 août. 1932

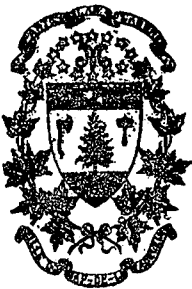
A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a
SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le.....JEUDI....., le..PREMIER.....
..... jour du mois de...SEPTEMBRE.....de l'année mil neuf cent ~~vingt~~.....32....., à ⁵sept heures de l'après-midi. 5 hrs P.M.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....
Trentième.....jour de...Août.....mil neuf cent ~~vingt~~ trente-deux

Sur l'ordre des échevins, pour les raisons suivantes:-

10- L'amendement de certaines résolutions regardant l'achat des terrains nécessaires pour l'ouverture du Boulevard connu sous le nom de propriétés "Rousseau, Dusseault et Janvier"; pour autoriser la signature des contrats d'iceux et définir le mode et autoriser le paiement de chacun des cas.

20-L'autorisation d'engager des avocats, re: Bill de la Wayagamack.

LE GREFFIER.

H 752

nom de la Corporation le conseil a un échange de propriétés entre M. Arthur Janvier et la Corporation. Le maire et le trésorier sont autorisés à signer un ou des chèques et un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$ 2,000.00.

Adopté

annuler à titre fin que de droit que
Le Maire et le Conseil municipal ont autorisé à
signer les chèques en libellé en attendant que
le règlement de ce soit en force

CAP-DE-LA-MADELINE. LE 30 JUILLET 1925

Proposé par l'échevin E. Morissette
second par l'échevin E. Morissette

A son honneur le Maire
Messieurs les échevins
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Il est résolu que pour la résolution
relative au paiement par le Maire
des chèques à titre fin que de droit
que le Maire a autorisé à signer
en attendant que le règlement de ce soit en force

AVIS

Avis vous est par les présentes, donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des séances du conseil à
l'Hotel de Ville, le 1^{er} JUILLET 1925

Le 1^{er} JUILLET 1925
à deux heures de l'après-midi. E. MORISSETTE, Maire

Donné sous mon sceau en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce
1^{er} JUILLET 1925. E. MORISSETTE, Maire



Le 1^{er} JUILLET 1925
à deux heures de l'après-midi. E. MORISSETTE, Maire

Le 1^{er} JUILLET 1925
à deux heures de l'après-midi. E. MORISSETTE, Maire

Proposé par l'échevin E. Morissette
second par l'échevin E. Morissette

Il est résolu que le Maire et le Conseil municipal
sont autorisés de faire la completion de deux
passards sur la Rue Ste Julienne

4750

Proposé par l'échevin E. Arsenault
second par l'échevin E. Morissette
Il est résolu que l'action de M. H. Brousseau
est réglée pour un montant de \$24.00 à condition que
M. H. Brousseau paye les frais de l'action, ainsi

4751

que celle de M. Henri Lemire par le montant de \$35⁰⁰ aux mêmes conditions et que des chèques soient donnés par les montants ci-hauts mentionnés.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Armand Lemire
Pro. Maire.

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Corporation de la Ville du Cap-de-la-Madeleine; laquelle assemblée dûment convoquée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, Jeudi, le Premier jour de Septembre, 1932, à cinq heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents M.M. les Échevins Armand Lemire, Comès Morrissette, Ernest Arseneau et Henri Thiffault, formant quorum sous la présidence du pro-maire au fauteuil.

A cinq heures et vingt-deux minutes, pendant la lecture, le Maire a pris place au fauteuil et M. J. A. Lemire pro-maire a pris son siège d'Échevin.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Secondé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation le contrat d'un échange de propriétés entre M. Arthur Janvier et la Corporation. Le maire et le trésorier sont autorisés à signer un ou des chèques et un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$2,000.⁰⁰.

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin A. Lemire

4753

Et résolu que le dernier alinéa de la
 résolution N^o 4652 en date du Vingt-troisième
 jour de juin 1932, soit rescindé et annulé à
 toutes fins que de droit.

Adopté

À 5.53 hrs M. Ernest Arsenault quitte
 son siège.

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin A. Lemire

4754

Et résolu qu'aussitôt le contrat
 de M. Arthur Jambor entre la cité sera signé,
 que des soumissions soient demandées pour la
 vente de la maison.

Adopté.

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Secondé par l'échevin A. Lemire

4755

Et résolu que le premier mot du
 dernier alinéa de la résolution 4708 faite et
 passée le Vingt-cinquième jour de juillet
 1932, soit abrogé et remplacé par le suivant: -

Que Messrs Wilfrid Gariépy des Trois-
 Rivières et Robert Taschereau de Québec, avocats,
 soient nommés procureurs dans la préparation
 du bill re: "Île de la Potherie" ou "île de la
 Wayagamack, et que M^{re} J. D. Lambray
 soit nommé leur adjoint

M. Thiffault propose l'amendement
 suivant: - Il sera en faveur de la résolution,
 à condition que l'Honorable Premier Ministre
 avise la Corporation du Cap que l'annexion
 de la Wayagamack au Cap-de-la-Madeline
 peut se faire et qu'une opinion, d'un avocat
 bien connu, mentionne que nous pouvons
 réussir dans cette transaction.

L'amendement n'ayant pas de
 secondaire, la motion principale est adoptée.

Adopté

Et la séance est levée

Maire
 Beaumier.
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière générale
 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline
 laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place
 ordinaires des sessions ~~le~~^{le mardi} le sixième jour
 de septembre 1931 à laquelle assemblée étaient
 présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M.
 Henri Shiffault, François Courteau, Romeo Morrissette
 & Ernest Arsenault tous échelons formant quorum
 sous la présidence du Maire au fauteuil
 M.M. les échelons

Cité du Cap-de-la-Madeline

Je vous soumetts respectueusement le rap-
 port refusant de signer les minutes passées le
 le premier septembre 1931

4755
 Sans vouloir faire de l'obstruction aux ré-
 solutions passées par la majorité de ce Conseil
 je me vois dans l'obligation de refuser de non-
 veau d'approuver la résolution passée le 1^{er} sep-
 tembre 1931 portant le No. 4755 de nos minutes
 les raisons qui m'obligent d'agir ainsi sont :-

1^o Qu'il m'est impossible dans l'intérêt des
 contribuables de la Cité du Cap-de-la-Madeline
 de contribuer à autoriser une dépense que l'on
 a déjà reconnue devoir s'élever de \$5000. @ \$8000.
 sans avoir au préalable obtenu une garantie
 assez certaine que les démarches que nous pour-
 rons faire produiront des résultats et sur ce
 point je crois que l'amendement proposé par
 Monsieur Henri Shiffault est des plus à propos.

2^o Que malgré les divergences d'opinions au
 point de vue politique que me sépare du Premier
 Ministre de cette Province je ne voudrais pas lui
 faire injure en approuvant une résolution de notre
 Conseil dont l'effet est d'offrir à son fils M^{re}

Robert Taschereau une chose qui lui est impossible d'accepter et qui d'ailleurs est contraire à l'indépendance de notre législature étant convaincu d'avance que M^{re} Robert Taschereau ne peut et n'acceptera certainement pas ce qui lui est proposé par cette résolution. Je tiens à répéter encore que mon refus, dans cette circonstance n'est pas de vouloir m'opposer à ce qu'une majorité de notre Conseil gouverne mais simplement de protéger, en autant qu'il m'est possible de le faire, les intérêts des contribuables.

(Signature)

J. A. Nadeau Maire

Proposé par l'échevin E. Arsenault
 Seconde par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que les minutes de la dernière assemblée régulière du 22 août 1932 et de l'assemblée spéciale du 13 septembre 1932 soient adoptées telles que lues.

4756

J. Arsenault
 J. Delaunoy

Adopté
 Maire
 Greffier

Proposé par l'échevin R. Morrissette
 Seconde par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que les comptes suivants soient payés

liste de Parc No- 45	160	40	
do do 46	126	35	
Jos. Lannette val	398	00	✓
P. Lorange val "Le Dix"	1182	70	✓
H. Brousseau val do	1486	20	✓
bu J. B. Rolland édils	19	-	✓
Impression Sr. Patrice	9	54	✓
T. J. Morin vie Ste	0	65	✓
J. P. Daveluy	6	40	✓
La Cité du Cop.	28	20	✓
do	185		✓
Ed. Thériault	9	15	✓
Gene Lorange édils	27	50	✓
Sts Martin	400		✓

4757

2259.94

14 Massycotte & Fries Ltée	86 ⁵³ ✓
Not. Rotanger	17 ⁵⁰ ✓
Francis Harkin & Co Ltd	1 ⁹⁰ ✓
Shaw. W. & P. Co'y	16 ¹⁰ ✓
Hervey Mercantile	6 ¹⁵ ✓
Rochelleau & Fries	53 ⁹⁰ ✓
Carrière & Maurice Ltée	6 ⁰⁴ ✓
Banque Can Nationale "En Trust"	22 ⁶³ ✓
Armand Bruilland	119 ⁰⁵ ✓
Lem Mesher avocat	421 ⁰⁰ ✓
Report de la page #106	3259 ⁹⁴
Total	<u>4010⁷⁴</u>

Adopté

J. Graclean Maire
Beaumes Greffier

Propose par l'ecuyer R. Morrissette
Secndé par l'ecuyer E. Arsenault

Et résolu que la résolution 4746 regardant
la signature des chèques et billets soit révoquée
et annulée à toutes fins que de droit - jusqu'à
nouvel ordre, par résolution, le Maire et le Tré-
sorier devront signer les chèques et billets comme
par le passé

4758

Adopté

J. Graclean Maire
Beaumes Greffier

Propose par l'ecuyer R. Morrissette
Appuyé par l'ecuyer E. Arsenault

Et résolu que le Contr-Maitre de l'aque-
due soit autorisé à faire des entrées d'eau chez
M. M. Jos. Lajoie, 695 N. Dame, Arthur Biron
N. Dame E. A. Paire 158 N. Dame & Joseph Lan-
gen 31 Rue N. Dame et que le C. Maitre s'entende
avec les propriétaires

4759

Adopté

J. Graclean Maire
Beaumes Greffier

Propose par l'ecuyer R. Morrissette
Secndé par l'ecuyer Henri Thiffault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à

4760

vendre à l'enchère, pour vendre son prochain
à 8 heures P.M. la maison appartenant autre-
fois à M. Arthur Janvier et que cette maison soit
adjudicé au plus haut enchérisseur

Adopté

J. Gagnac Maire
Beauvais Greffier.

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette

4761

Et résolu que la demande de M. Jos-
Brulé pour le déplacement d'un poteau qui
obstrue son entrée de cours soit accordée

Adopté

J. Gagnac Maire
Beauvais Greffier.

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin F. Cousteau

4762

Et résolu que la demande de M.
Honoré Robit pour un permis de table de bil-
lard dans les limites de cette Cité lui soit
accordée

Adopté

J. Gagnac Maire
Beauvais Greffier.

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu qu'une délégation soit au-
torisée à aller à Québec pour discuter la Cité
pour les secours à donner à nos chômeurs et
établir la situation exacte de notre Cité et pour
demander à la Commission le pouvoir de payer
une partie des loyers aux chômeurs

4763

Adopté

J. Gagnac Maire
Beauvais Greffier.

Attendu que les travaux qui ont été faits
dans les limites de cette Cité au pavage du Bou-
levard Ste Madeline sont pratiquement complétés
Attendu que cette municipalité a obtenu
deux prêts aux montants respectifs de \$3000 et

#4500. et que la totalité de ces vœux sont actuellement dépensés :

Attendu que ce Conseil distribue actuellement des secours directs à 409 Familles dont les dépendants sont au nombre de 1728 et aussi à 17 personnes vivant seules.

Attendu qu'il faudrait de toute nécessité un montant additionnel de \$8000 pour être distribué en secours directs aux familles nécessitées d'ici au 31 octobre En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

4764

Et résolu que Ce Conseil demande au Comité de l'aide aux chômeurs d'accorder à cette Cité un octroi additionnel de \$8000. par finis de secours directs ; la Cité s'engageant à contribuer pour sa part dans la somme sus-mentionnée au pourcentage que le Comité du chômage pourrait lui accorder en rapport avec sa demande par la résolution portant le No- 4714 en date du 1^{er} aout 1932

J. Gracdean Maire, Adopté
J. Beaumier Secrétaire.

Attendu que le Dept de chômage avait accordé une extension pour les travaux jusqu'au 1^{er} juillet 1932 :

Attendu que les dis travaux entrepris n'étaient pas tout à fait complétés et qu'il a fallu les continuer durant le mois de juillet.

Attendu que le Département du chômage nous a retourné de pau- liets pour le montant total de \$691⁷⁵.

Attendu que les finances de cette Cité ne nous permettent pas de payer ces diverses paies au complet. En conséquence

4765

Il est proposé par l'échevin Henry Thiffault
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que ce Conseil demande au Dept du chômage de bien vouloir nous payer ces

dites paies pour la part de 90% tel que prévu par notre règlement; et que copie de la présente soit envoyée (soit envoyée) au Département du Clômage à M. M. L. Buimont

Adopté
Maire
Breffier

J. Gagnon
Blanc

Et lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

Une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi ce douzième jour du mois de Septembre 1932; à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. G. Nadeau; M. M. Armand Lemire, François Courteau, Roméo Morrissette et Philias Morin, tous échevins, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Approuvé par l'échevin Roméo Morrissette,

Et résolu que les minutes de la dernière assemblée régulière générale du 6 Septembre, 1932 soient adoptées telles que lues.

J. Gagnon Adopté
Maire

Proposé par l'échevin A. Lemire

Approuvé par l'échevin P. Morin

Et résolu que les comptes suivants soient payés

Liste de paie N° 47	103.25	
Lloyd Allyson "Gaz"	77.00	✓
Imprimerie St Patrice Enrg	26.24	✓
P. D. Ayotte	5.00	✓
Le Nouvelliste Ltee	8.40	✓
Peni de Cobret, Ferron & Cie	20.00	✓
Shawinigan Water & Power Co.	175.03	✓
J. G. St-Amand & Co (S. Directs)	1094.78	✓

4766

4767

Gouvernement de la Province	1.00	✓
La Cité du Cap.	2.00	✓
Carrière St Louis	179.73	✓
La Cité du Cap	5.13	✓
La Cité du Cap.	25.00	✓
Canada Accident & Fire Ass. Co.	8.00	✓
Total	\$130 ⁵⁶ / ₁₀₀	

Adopté
Maire

4768

Canada
Proposé par l'échevin P. Morin
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que la police de la Canada
Accident & Fire Assurance Co. soit acceptée.

Le vote est demandé par l'échevin
P. Morrissette.

Pour: les échevins P. Morin,
A. Lemire et François Courteau.

Contre l'échevin P. Morrissette.

La motion principale est acceptée.

Adopté sur division

4769

Canada Maire
Proposé par l'échevin P. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le contre-maître de la
Voie soit autorisé de faire baisser les trottoirs
sur la rue Fussey et redresser les trottoirs sur
la rue St-Maurice; que le puisard au coin
de la rue Fussey et Rochefort soit baissé;
prolongement de la rue St-Trinie, environ
150 pieds jusqu'au côté nord de la rue
St-Louis; faire le nivellement du trottoir
en face de la propriété de M. Labbé, rue
Notre-Dame; enlever l'arbre, coin Notre-Dame
et St-Trinie et autoriser le Greffier à faire
déplacer le poteau sur la rue St-Maurice.

Adopté

4770

Canada Maire
Proposé par l'échevin P. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le Greffier soit autorisé

à faire l'achat de matériaux pour les conduites
de service autorisés.

Adopté
Maire

J. Madecan
Proposé par l'échevin P. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

4471

Et résolu que ce conseil demande à
la Commission du chômage une extension
d'un mois regardant les réclamations faites en
vertu de l'octroi accordé.

Adopté
Maire

J. Madecan
Proposé par l'échevin P. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

4472

Et résolu que la cédule de \$ 1.20
par chef de famille et 60 sous par enfant
soit adoptée

Adopté
Maire

J. Madecan
Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Madecan Maire

J. Beaumier Greffier

Je, soussigné, Laurent Langis Inquisiteur
pour le Secours Direct de la Cité du Cap-
de-la-Madeleine jure que je remplirai
avec honnêteté, fidélité & justice les devoirs
de ma charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

4473

Laurent Langis

Assementé devant moi @
Cap-de-la-Madeleine ce 15^{ème}
jour de septembre 1934

J. Beaumier
Greffier

4774

Je soussigné Arthur Marchand nommé
 Commis de Secours Direct de la Cité du
 Cap-de-la-Madeleine jure que je rempli-
 rai avec honnêteté fidélité & justice les devoirs
 de ma charge au meilleur de ma capacité
 et de mon jugement. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi @ Arthur Marchand
 Cap-de-la-Madeleine ce
 15^{ième} jour de septembre 1932
 J. Beaumier
 greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale
 qui devait avoir lieu lundi le 19 septembre
 1932 les échevins Romeo Morrissette, Ernest Arsenault
 et Philias Morn n'ayant pu siéger faute de
 quorum, deux d'entre eux ont ajourné à mardi
 le 20 septembre @ 7 heures P.M. la séance qui
 devait avoir lieu le lundi 19 septembre 1932

J. Beaumier
 greffier

4775

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance régu-
 lière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
 du 19 septembre 1932 lequel ajournement fut tenu
 aux lieu & place ordinaires des sessions mardi
 le 20 septembre 1932 à lequel ajournement étaient
 présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M.
 Armand Lemire, Henri Thiffault Romeo Morrissette
 Ernest Arsenault François Comteau & Philias Morn
 tous échevins formant quorum sous la présidence
 du Maire au fauteuil

Proposé par l'échevin P. Morrissette

Approuvé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les minutes de la dernière
 assemblée régulière générale du 12 septembre,
 1932, soient adoptées telles que lues. Adopté

4776

4447

Proposé par l'échevin R. Morissette.
Approuvé par l'échevin S. Thiffault
Et résolu que les comptes suivants
soient payés

Paié liste no. 48	107.35
J. Lanouette & Al.	398.00 ✓
S. Parenteau & Al.	1799.60 ✓
M. Louis Belle Isle	10.00 ✓
La tête du Cap.	15.00 ✓
Armand Brochuard	.75 ✓
Carrière St-Maurice	3.34 ✓
Impromerie, St-Patrice	12.00 ✓
British Can. Ass. Co	42.00 ✓
	<hr/>
	\$2388.04

Adopté

4448

Proposé par l'échevin E. Arseneault
Approuvé par l'échevin R. Morissette
Et résolu que le contre-maître de
l'aqueduc soit autorisé à faire deux entrées
d'eau chez M. Fred. Boulard au coin des
rues Notre-Dame et St. Alphonse.

Adopté.

4449

Proposé par l'échevin R. Morissette
Approuvé par l'échevin E. Arseneault.
Et résolu que le conseil accepte aux
conditions mentionnées dans une lettre de M.
Ivan C. Vallée, en date du 15 septembre dernier,
l'octroi mentionné du montant additionnel
de \$ 7,000.⁰⁰ fixé comme secours-directe, pour
venir en aide aux nécessiteux dans notre munici-
palité

Adopté.

4480

Proposé par l'échevin R. Morissette
Approuvé par l'échevin A. Lemire
Et résolu que ce conseil prie le
Lieutenant-Gouverneur en conseil d'accorder
à ce conseil l'autorisation de modifier le taux
d'intérêt du Règlement No. 146 intitulé:
"Règlement pour autoriser l'emprunt de \$ 76,900.
pour remédier au chômage dans la Municipalité"
et porter le dit taux d'intérêt à six pour cent (6%)

par année de cinq et demi (5½) qu'il est, tel qu'approuvé

Adopté à l'unanimité

Proposé par l'échevin L. Mourousette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

4781

Est résolu que ce Conseil accepte l'offre de la Maison Jermi S. Leclerc Inc. de Montréal au prix de \$93.⁰⁰ pour chaque cent piastres d'obligations aux conditions telles que mentionnées dans la lettre signée par M. A. Rolland de la dite maison, en date du 19 septembre, 1932 qui se lit comme suit:-

Notre Maison, conjointement avec la Maison Ernest Savard Ltd, serions disposés à offrir en souscription des émissions d'obligations au montant de quatre-vingt dix mille dollars (\$90,000.) sur le règlement No 144 et sept mille sept cents dollars (\$7,700.) sur le règlement No. 146 de votre Ville, aux conditions suivantes:-

1^o Le taux d'intérêt de ces titres devra être de six pour cent (6%) l'an, échéances de 1933 à 1942:

2^o Que toutes les obligations portent à l'endos le certificat de validité du Département des Affaires Municipales:

3^o Qu'il nous soit donnée une option exclusive du montant total de vos émissions d'obligations de (\$90,000.) et de \$7,700.) au prix de quatre-vingt-treize dollars (\$93.) par cent dollars d'obligations, et l'intérêt couru à la date de livraison des titres. Cette option devra être valable jusqu'au 7 novembre prochain, à midi. Il est entendu que si vous acceptez notre proposition, vous devrez déposer vos titres à la Banque Canadienne Nationale, à Montréal, afin que nous puissions en prendre livraison sur réception de notre chèque accepté pour le montant total de ces deux émissions.

Espérant qu'il nous sera donné de traiter cette affaire avec vous, je vous prie de me croire

Votre tout dévoué;

(signé) Ami Rolland

Adopté. Prq: René T. Leclerc

4782

Proposé par l'échevin E. Arseneault.

Approuvé par l'échevin Philias Moir

Est résolu que le Greffier soit autorisé à faire imprimer les déventures des Règlements Nos. 144 et 146.

Adopté.

4783

Attendu que M.M. Lamelle et Joseph Aboud des Trois Rivières ont soumis à ce conseil qu'ils désiraient établir une manufacture dans la Cité du Cap-de-la-Madeline et qu'ils achèteraient à cette fin la propriété anciennement occupée par la Palomar Manufacturing Co.

Attendu qu'ils demandent les privilèges suivants par une lettre en date du 19 courant qui se lit comme suit: -

Comme nous voulons établir notre manufacture dans votre municipalité; et qu'à cette fin, nous faisons l'acquisition de la manufacture actuellement fermée; et qui était la propriété de la Palomar Manufacturing Company, nous désirerions, avant de nous établir chez vous avoir la confirmation de la part de votre conseil, à savoir: si vous êtes prêts à nous accorder les privilèges suivants: -

1^o Que la valeur de la bâtisse et du terrain de la dite compagnie est fixé, par notre prix d'achat, à la somme de dix mille dollars et que c'est la valeur marchande réelle de cette propriété et nous aimerions qu'elle soit portée au rôle, pour la période d'entente que nous allons conclure à une évaluation pas plus haute que celle que nous allons payer soit \$10,000. tant aussi longtemps que nous ne ferons pas d'agrandissements.

2^o Une commutation de taxes de 15% au point de vue municipal, c'est-à-dire, que nous paierons nos taxes sur 25% de la valeur évaluée.

3^o Un taux fixe de \$50.⁰⁰ par année, pour la taxe d'eau, ou que nous ne nous en servions que

pour fin de levage et cela pour une période de dix ans. (4^e). Il s'agit de maintenir et d'entretenir une route carrossable pour camions et automobiles, jusqu'à notre manufacture, hiver comme été.

Nous allons établir une industrie qui va donner du travail très considérablement et vu que ce sont les seuls avantages que nous vous demandons, en comparaison de ce que vous avez accordé à d'autres industries par le passé, et que cela aidera beaucoup dans les circonstances, à relever les conditions du travail dans votre municipalité, nous n'avons aucun doute que vous voudrez bien accéder à notre demande.

Attendu que sous les circonstances, le conseil est justifié d'accéder à cette demande.

En conséquence:

Il est proposé par l'échevin P. Morrissette
Secondé par l'échevin A. Lemire

Il est résolu que ce conseil accepte l'offre de M^{rs} Lamelle et Joseph Aboud et fera la législation nécessaire au point de vue municipal. - Au cas d'arrêt des opérations de la M^g pour une période de 12 mois, les privilèges présents seront nuls et de nul effet.

Adopté à l'unanimité.

Je, Roméo Morrissette, échevin de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion que suivant les exigences de la loi et les règlements de la Cité je proposerai un règlement No. 157 portant le titre "Règlement autorisant la Municipalité à emprunter l'argent nécessaire pour payer les travaux du Boulevard Ste-Madeleine et rembourser le compte-rendu des argentés avancés pour les secours directs et pourvoir aux argentés nécessaires pour acheter des matériaux pour pourvoir à des travaux pour remédier au chômage.

Roméo Morrissette
Échevin

H 785

M. Louis Morissette, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui en la forme ordinaire, je proposerai un règlement no. 152, intitulé "Règlement pour accorder certains privilèges à M. M. Jos et Camille Aboud pour l'établissement d'une industrie dans les limites de cette Cité"

Romeo Morissette
Échevin

H 786

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin P. Moir

Et résolu que la résolution autorisant l'enlèvement de l'arbre au coin des rues Notre-Dame et St-François, soit exécuté à condition que ce soit vérifié que l'arbre est dans la rue ou non.

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Nadeau
Maire
J. Baumeier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions le 3 octobre 1931 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Henri Sheffault, Armand Lemire François Cousteau Romeo Morissette Ernest Arsenault & Philias Moir tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

H 787

Et résolu que les minutes de la dernière assemblée régulière générale du 20 septembre 1931 soient adoptées telles que lues

Adopté

Hôtel de Ville, Cité du Cap-de-la-Madeleine,

le 5 octobre 1932.

Je soussigné, promets de garder la plus grande discrétion, en ce qui concerne mon travail, à la manipulation des factures ou autres documents sur lesquels j'aurai à travailler.

Arthur Baudin

G. H. Gilbert	11.00
do	3.00 ✓
Dominion Loose Leaf Coy	249.54 ✓
Belas Corbeil	14.95 ✓
Banque Can. Nationale	19.88 ✓
Dr J. H. Remington	18.00 ✓
Total	\$997.47 ✓

Adapté

H 785

Je, Louis Morissette, echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'en la forme ordinaire, je proposerai un règlement no. 152, intitulé "Règlement pour accorder certains privilèges à M. M. Jos et Camille Aboud pour l'établissement d'une industrie dans les limites de cette Cité"

Louis Morissette

H 786

Approuvé par le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline le 3 octobre 1932. Approuvé par l'échevin P. Morin. Le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, sur la proposition de son échevin Louis Morissette, a résolu de donner son assentement à la motion présentée par l'échevin Louis Morissette, à condition que l'industriel qui se propose d'établir une industrie dans les limites de cette Cité, soit tenu de verser à la Cité une somme de \$1000.00 par an, en plus de la taxe de licence ordinaire, pour l'entretien de la voie publique et des services municipaux. Cette somme sera versée à la Cité par le propriétaire de l'industrie, et sera affectée à l'entretien de la voie publique et des services municipaux. Le présent règlement sera en vigueur à partir du 1er janvier 1933.

[Signature]

Commissaire de la Cité
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière, tenue au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions le 3 octobre 1932 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Henri Thiffault, Armand Lemire François Cousteau Louis Morissette Ernest Arsenault et Philias Morin tous echevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil Proposé par l'échevin E. Arsenault Approuvé par l'échevin A. Lemire

H 787

Et résolu que les minutes de la dernière assemblée régulière générale du 20 septembre 1932 soient adoptées telles que lues

Adopté

Propose par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés

Liste de Paie No- 49	109.95 ✓
Liste de Paie No- 50	105.40 ✓
J. Lannette val	398.00 ✓
Creue Horangz & fils	28.85 ✓
D ^{me} E. Crusteau val "Sec Driez"	1617.01 ✓
D ^{me} Jos Lepine val "do do"	1343.45 ✓
La Cité du Cap	2.30 ✓
J. Dolbec	7.50 ✓
Roy & Peire	3.72 ✓
T. J. Moore & Co	17.75 ✓
Can. Pacific Telegraphs	1.74 ✓
Banque Can. Nationale	25.26 ✓
W. Blanchard	3.00 ✓
La Cité du Cap	3.93 ✓
La Cité du Cap	15.47 ✓
J. A. Nadeau	1.11 ✓
Shawinigan W. & P. Co	300. - ✓
Banque Can. Nationale	5305. - ✓
Garage Roy & Driez	3. - ✓
Co J. B. Rolland	2.50 ✓
La Pharmacie Proulx	24.84 ✓
Paul Bonche N.P.	44.35 ✓
Franco Hankin & Co	37.01 ✓
Bureau d'Enregistrement	8.00 ✓
H. Massicotte & Fils Stee	84.77 ✓
Shawinigan W. & P. Co	155.89 ✓
Herve Mureau	8.63 ✓
Imp. Ste Patrice Ensq.	3.18 ✓
T. A. Gilbert	11.00 ✓
do	3.00 ✓
Dominion Loose Leaf Co	249.54 ✓
Belas Corbeil	14.95 ✓
Banque Can. Nationale	19.88 ✓
A. J. H. Remington	18.00 ✓
Total	\$9911.98 ✓

Adapté

4788

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette

H789

Et résolu que le Contre-Maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire des entrées d'eau chez Mm. Adelphe Neault, 426 N. Dame, J. A. Roy, 38r N. Dame, Camille Héon 45 St. Laurent.

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

H790

Et résolu que les mots suivants soient ajoutés à la résolution No-4783 passée le 20^{ème} jour de septembre 1934.

"A moins que tel arrêt des opérations ne dépende de grève, de cause de force majeure ou de circonstances incontrôlables & indépendantes de la volonté des dits Abonnés & Exécutés"

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

H791

Et résolu qu'une opinion légale soit demandée à M^{re} Em. Desilets Re. Ce d'assurance sur la vie et que rapport soit fait pour la prochaine séance.

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin P. Morin

H792

Et résolu que le nom de J. A. Roy soit substitué à celui de Geo Girard comme propriétaire au no. 37 St. Laurent vu que M. J. A. Roy a repris sa propriété.

Adopté

Attendu que le département du Chômage en date du 15 septembre 1934 verserait à cette Cité un montant de (\$7000) sept mille piastres en vertu de la loi de l'aide au chômage 1934 pour venir en aide aux nécessiteux de cette Cité.

Attendu que du 6 septembre au premier octobre une somme de \$6494⁴⁰ a été dépensée en secours directs aux chômeurs de cette Cité.

Attendu qu'il faudrait de toute neces-

sité un octroi additionnel pour continuer à donner du secours direct : En conséquence sur proposition de l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin E. Asenault

H793

Il est résolu que ce Conseil prie le Département du chômage de bien vouloir lui octroyer un montant additionnel de \$1000. pour venir en aide comme secours directs aux nécessiteux de cette Municipalité.

Adopté.

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin P. Minin

H794

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour le Chauffage de l'Hotel-de-Ville et la batise des pompes.

Adopté.

Proposé par l'échevin E. Asenault
Appuyé par l'échevin R. Mossissette

H795

Et résolu que M. Armand Lemire soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Asenault

H796

Et résolu que M. Antonio Ampleman Clerc du Marché, suspendu par Son Honneur le Maire le 30 septembre dernier, soit réinstallé dans ses fonctions

En Amendement

Proposé par l'échevin E. Consteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault que M. Schille soit demeuré à son poste à raison de quatre piastres (\$4.00) par semaine

Le vote est pris.

Pour la résolution principale

Pour - les échevins Romeo Mossissette & Asenault
P. Minin & Armand Lemire

Contre - les échevins Henri Thiffault & E. Consteau

L'amendement Pour les échevins Henri Thiffault & E. Consteau Contre les échevins R. Mossissette & Asenault P. Minin & A. Lemire

L'amendement est rejeté par un vote de quatre contre deux. La Motion principale adoptée sur Division.

Lettre de son Honneur le maire donnant ses raisons sur la suspension du Clerc du Marché.
Messieurs les Echevins

Le 29 septembre dernier j'ai suspendu de ses fonctions le gardien du marché M. Ampleman pour les raisons suivantes :

1^o Le salaire de \$12⁰⁰ par semaine est trop élevé attendu que la Corporation fait faire son ouvrage avec plus de satisfaction et suivant les règles de l'Hygiène pour le montant de \$4⁰⁰ par semaine.

2^o Attendu qu'il était bien compris dans l'engagement qu'il devait peuliner le marché et rien de tel n'a été fait.

3^o Il vendait du papier pour une maison de Friviers sans licence aucune.

4^o Attendu que l'appartement du privé était dans un état de malpropreté et qu'il était même boué.

5^o Attendu qu'il favorisait certains vendeurs en ne leur chargeant pas le tarif établi.

6^o Attendu que la couverture coule et que rien n'est réparé.

Considérant les faits mentionnés plus haut j'ai cru qu'il était de mon devoir de suspendre cet employé et remettre temporairement M. Schille qui donnait pleine et entière satisfaction avec M. Ampleman.

Je tiens à faire remarquer que dans l'intérêt général de nos concitoyens que la différence de salaire au montant de \$32⁰⁰ par mois nous permettra de faire faire l'ouvrage par les peintres qui sont sans ouvrage et que la Corporation est dans l'obligation d'aider.

Espérant que Messieurs les echevins prendront en sérieuse considération les remarques faites uniquement dans l'intérêt de la Corporation.

Le tout humblement soumis
(signé) J. A. Nadeau

4797

Propose par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que la séance actuelle soit ajournée
à mardi soir le 4 octobre 1931

A un ajournement de la séance du 3 octobre
1931 lequel ajournement fut tenu au lieu et place
ordinaire de sessions Mardi le 4 octobre 1931 à
lequel ajournement étaient présents M. M. Armand
Lemire, Henri Thiffault, François Constant, René
Morrisette Ernest Arsenault formant quorum sous
la présidence des Pro-Maire Armand Lemire au
fauteuil :-

4798

Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Contre-Maitre de l'aque-
du soit autorisé de faire une entrée d'eau
chez Monsieur Henri Laquerre au no. 25 Rue St.
Laurent

Adopté

4799

Propose par l'échevin R. Morrisette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu qu'une délégation de ce Conseil
soit autorisée à aller rencontrer le Premier Ministre
de la Province Hon. L. A. Taschereau jeudi le 6
octobre courant

Adopté

4800

Propose par l'échevin R. Morrisette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que l'avocat J. A. Cambray
soit autorisé à envoyer des lettres à ceux qui
ont des arriérés de taxes Municipales des
années 1929-1930 & 1931 et de faire rapport
au Comité ou au Conseil dans les six jours
de l'envoi de ces lettres

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Anacleau n
Maire.
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Mardi le 11 octobre 1932 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Henri Shiffauer Armand Lemire, François Cousteau, Roméo Morissette, Ernest Arsenault et Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin H. Shiffauer

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 3 octobre 1932 soit adopté tel que lu.

4801

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Liste de Grae No. 51	104. ⁴⁰ ✓
H. Massicotte & Frères Ltée	13. ⁶⁷ ✓
Fr. Désilets	25. ⁰⁰ ✓
Rochelleau & Frère	23. ⁰⁰ ✓
Sr Maurice Valley Chronicle	134. ⁸⁴ ✓
René de Cotret, Teron & Co	20. ⁰⁰ ✓
Ant Héroux "Photo"	* ⁹⁰ ✓
La Cité du Cap	2. ⁷⁹ ✓
Rene Galbot Pimitee	15. ³⁰ ✓
H. Massicotte & Frères Ltée	77. ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap	<u>55.⁵⁰</u> ✓
	\$47. ⁴⁰ ✓

4802

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que le Comité de la Dorsie soit délégué auprès de M. M. Rousseau & Dussaux pour prendre entente relativement à la combe

coin des Rues Fussey & St Laurent et fasse rapport à la prochaine séance de Conseil.

En amendement proposé par Romeo Morrissette appuyé par Henri Shiffault que l'avocat Lion Meshot soit autorisé à continuer les procédures en expropriation du terrain occupé par le département de la Voie et provenant des propriétés Rousseau et Dussault

Pour la motion principale les échevins - Ernest Ase-naux Philias Morin Armand Lemire

Contre - Romeo Morrissette, Henri Shiffault & François Cousteau le maire vote par la résolution

Pour l'amendement - les échevins Romeo Morrissette Henri Shiffault François Cousteau

Contre l'amendement les échevins Ernest Ase-naux Philias Morin & Armand Lemire le maire vote contre l'amendement.

Sur le vote prépondérant du Maire l'amendement est rejeté et la motion principale est adoptée sur division.

Proposé par l'échevin E. Ase-naux

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Il est résolu que toutes résolutions antérieures regardant l'engagement de M. Ed. La Haye inspecteur de viande et au prélèvement du lait soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit

Le vote est demandé par l'échevin Romeo Morrissette

Pour la résolution les échevins - Ernest Ase-naux Philias Morin, Henri Shiffault, Armand Lemire & François Cousteau

Contre la résolution l'échevin Romeo Morrissette Adopté sur division.

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que le Trésorier soit autorisé d'enchérir sur toute vente par le shérif à l'avens.
Adopté

4803

4804

4805

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'accepter la formule 274 de la dite Banque telle que rédigée et signée par le Maire et le Greffier, de plus que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'envoyer ses debentures à sa Succursale à Québec pour l'échange dont il est fait mention dans la formule.

4806

Adopté

Proposé par l'échevin Romeo Morissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que l'avocat J. A. Cambray soit autorisé à envoyer des lettres à ceux qui ont des arriérés de taxes Municipales des années 1929 1930 1931 et de faire rapport au Comité ou au Conseil dans les six jours de l'envoi de ces lettres

4807

Adopté

Ouverture des soumissions pour Charbon

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Madéau

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 17 octobre 1931 à 7 heures P.M. à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Madéau les échevins Henri Thiffault Armand Lemire, François Comteau, Romeo Morissette Ernest Arsenault et Philéas Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault

4808

Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que le procès-verbal de la dernière
séance régulière générale du 11 octobre 1932 soit
adopté tel que lu

Adopté

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Philias Morin
Et résolu que les comptes suivants soient
payés:-

4809

Liste de Caie no- 52	106.20 ✓
Le Sherif	277.50 ✓
Geo Barakatt val "Sec-Div"	1629.24 ✓
Jus Armand val -	2267.87 ✓
E. Loranger + Fils	27.50 ✓
La Cité du Cap	87.50 ✓
do	7.50 ✓
Shavinigan W. R. Coy	12.62 ✓
Ant Biron	2.90 ✓
E. d. La Haye M. D. V.	90.00 ✓
Fortunat Lord C.R.	43.00 ✓
J. Lanouette val	398.00 ✓
Emile Latour	3.00 ✓

Total \$4957.83

Adopté

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
Et résolu que le prix de \$2500. soit of-
fert @ M.M. Rousseau & Dussault aux conditions
telles que spécifiées dans la résolution 4709
en date du 25 juillet 1932

En amendement

4810

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Que Leon Mishot avocat soit autorisé de
faire le nécessaire pour prendre les procé-
dures en expropriations pour aller devant la
Commission des Utilités publiques.

Pour la résolution les échevins Ernest Arse-
nauld Philias Morin & Armand Lemire
Contre la résolution les échevins Roméo Morrissette

Henri Thiffault & François Cousteau. Le maire s'abstient de voter à la résolution.
 Pour l'amendement les échevins Roméo Morrissette, Henri Thiffault & François Cousteau
 Contre l'amendement les échevins Ernest Arsenault Philias Morin & Armand Lemire Le Maire s'abstient de voter sur l'amendement.
 Le maire s'abstenait de voter sur la résolution et l'amendement, la décision se trouve en suspens.

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
 Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que le Contre-Maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire des entrées @ M.M. J.D. Bameau 510 Notre-Dame & Delphis Turbide 26 St Antoine

4811

Adopté
 Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que le Conseil accepte aux conditions mentionnés dans une lettre de M. Jean B. Vallée en date du 12 octobre dernier l'octroi mentionné du montant additionnel de \$7000. fixé comme secours-directs, pour venir en aide aux nécessiteux de cette Municipalité;

4812

Adopté
 Proposé par l'échevin Philias Morin
 Appuyé par l'échevin Roméo Morrissette

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour un char de foin. Bon soir pour lundi prochain.

4813

Adopté
 Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne distribue des secours-directs @ 405 familles et que la loi 193v exige du travail équivalent aux montants des secours-directs.

Attendu que la loi de chômage donne des octrois pour secours-directs, à l'exception d'achat de matériaux

attendu que les travaux qui ne nécessitent

pas de matériaux sont tous complétés.

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeline dans la situation financière où elle se trouve ne lui permet pas d'acheter de matériaux pour faire des travaux municipaux.

Attendu qu'une somme de \$10,000. serait nécessaire pour faire des travaux d'égoût, pour améliorer le système actuel et qu'il est urgent que ces réparations soient faites et que la Cité ne peut les faire sans l'aide absolue des Gouvernements

En conséquence:

Sur proposition de l'échevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'échevin Philias Morin

Il est résolu que le Conseil par l'honorable J. N. Franoeux Ministre des Travaux Publics de bien vouloir soumettre notre cas à M. Harry Sterrford Directeur de l'Assistance Fédérale contre le chômage @ Ottawa afin de nous accorder la somme ci-haut décrite conjointement avec les Gouvernements Fédéral et Provincial.

Adopté.

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Henri Shiffault

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé @ avorter ceux qui ont des branches d'arbres au-dessus des trottoirs de voir à les couper à huit pieds de hauteur de procéder à cette ouvrage s'il y a refus et de charger ceux qui négligeront de se rendre aux ordres du Chef.

Adopté.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Henri Shiffault

Et résolu que tous les citoyens actuellement de cette Cité qui n'y résident pas depuis six mois n'auront droit à aucun secours directs de cette Municipalité.

Adopté.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Henri Shiffault

Et tous ceux qui sont sous le contrôle de

4817
 secours-directs de cette Municipalité devront si-
 gner une formule assermentée déclarant qu'ils
 sont sans ouvrage, et qu'ils n'ont aucun moyen
 de subsistance; ils devront de plus déclarer
 qu'ils sont résidents de six et plus d'années
 limités de cette Cité; et ceux qui seront pris
 par défaut la loi suivra son cours.

Adopté.

4818

Proposé par l'échevin Louis Morissette
 Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
 Et résolu que la liste électorale Provinciale
 1932, soit adoptée telle que paraphée par le
 président du conseil en ce qui regarde les de-
 mandes en inscription et que la dite liste
 devienne en force.

Adopté

4819

Je, Louis Morissette échevin, donne
 avis de motion que je proposerai un règle-
 ment "pour autoriser la municipalité à
 emprunter les argentés nécessaires pour finan-
 cer les secours-directs et pour pourvoir à
 certains travaux.

Louis Morissette

4820

Je, Louis Morissette échevin, donne
 avis de motion que je proposerai un règlement
 "pour accorder certains privilèges à Aboud
 & Frères" pour l'établissement d'une industrie

Louis Morissette

4821

Proposé par l'échevin Louis Morissette
 Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 à écrire pour demander au ministère de la
 Défense, Nationale, Canada, d'exploiter
 notre aéroport du Cap, sur les conditions
 spéciales offertes par cette cité.

- Adopté

4822

Proposé par l'échevin François Courteau
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault,
 Et résolu que la résolution engageant
 M. Antonis-Ampleman, Clerc du marché à

raison de \$ 12.⁰⁰ par semaine, soit rescindés
et annulés à toutes fins que de droit
Adopté.

Lecture de la Correspondance
Et la séance est levée

J. Nadeau

Maire
H. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

A une assemblée spéciale du Conseil
de la Cité du Cap de la Madeline à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur J. A. Nadeau
M. M. Henri Thiffault, Armand Lemire François
Courteau Roméo Morrissette Ernest Arsenault et
Philias Morin tous échevins formant quorum
sous la présidence du Maire au fauteuil cette
assemblée fut tenue au lieu et place ordi-
naire de session samedi le 22 octobre 1932 @
5 heures. P. M.

L'assemblée fut ouverte par M. Armand Le-
mire pro. Maire et trois minutes après l'ouver-
ture son Honneur le Maire pris son fauteuil ainsi
que les échevins Henri Thiffault et François Courteau.

Après lecture faite des avis de convocations,
lettre de M. J. A. Nadeau donnant les raisons du refus
de convoquer une séance spéciale la résolution sou-
levée fut adoptée sur division.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que M. Alf Oys Contre-Maitre
de la Voie et de l'aqueduc suspendu par
le Maire J. A. Nadeau le 18 octobre 1932 soit réins-
tallé dans ses fonctions.

En amendement proposé par l'échevin H. Thiffault
secondé par l'échevin François Courteau

Que M. Oys ne soit pas réinstallé avant
que son Honneur le Maire donne ses raisons pour
suspension tel que ce doit être fait.

Le vote sur l'amendement

Pour = Les échevins H. Shiffault & F. Courteau

Contre = Les échevins R. Morrissette, E. Arsenault

Philias Morin, & Armand Lemire

Le vote sur la résolution

Pour = Les échevins R. Morrissette, E. Arsenault

Philias Morin & Armand Lemire

Contre = Les échevins = Henri Shiffault & Fran-
cois Courteau

L'amendement est rejeté par un de quatre
contre deux

Adopté sur division.

Et la séance est levée

J. Madéau
Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Con-
seil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle
assemblée fut tenue au lieu & place ordinaire
des sessions Lundi le 24^{ème} jour d'octobre 1932
à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur
le Maire J. A. Madéau M. M. Henri Shiffault, Armand
Lemire, François Courteau, Romeo Morrissette,
Ernest Arsenault & Philias Morin tous échevins
formant quorum sous la présidence du Maire au
fauteuil.

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que les procès-verbaux des as-
semblées régulières et spéciales aux dates respec-
tives du 17 et du 22 octobre 1932 soient adoptés tel
que sus

Adopté

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient
payés

Liste de Paie No 53

107⁴⁰/₂ ✓

H823

H824

4875

J. W. Sr Arnaud val "Sec Dns"	1805 ⁷³ ✓
La Cité du Cop	18 ²¹ ✓
Shawinigan W. of Coy Ltd	300 ⁰⁰ ✓
J. E. Dolbec	1 ⁵⁰ ✓
Amedee Coulombe	2 ⁶⁵ ✓
Josephat Hardy	17 ⁸⁵ ✓
H. P. Daveluy	3 ²⁸ ✓
Ge J. B. Rolland & fils	3 ⁹⁷ ✓
Geo Sr Crier	39 ²⁰ ✓
Banque Can National	27 ³⁶ ✓
Alexis Dargis	1 ⁵⁰ ✓
Adolphe Beaumier	3 ¹⁰ ✓
Loy Sr Crier	6 ³⁰ ✓
La Cité du Cop	5 ⁴⁶ ✓
Geo Schilleb	8 ⁰⁰ ✓
Montant rapp.	<u>1071.40</u> \$ 4345.91

Adopte

4826

Propose par l'ichevin Alexis Thiffault
 Appuye par l'ichevin Ernest Arsenault
 Et résolu que le contre-maître de
 l'aqueduc soit autorisé à faire une entrée
 d'eau à M. M. Gustave Houpin, 45 rue Royale
 et J. A. Beaumier, à 3/4" de grosseur.

Adopte

4827

Propose par l'ichevin Ernest Arsenault
 Appuye par l'ichevin Armand Lemire
 Et résolu que le tableau d'ichiance
 du Règlement No. - 146 - de 1 à 10 ans tel
 qu'approuvé par le Département des Affaires
 Municipales en remplacement de celui de
 1 à 20 ans soit adopté par ce conseil.

Adopte

4828

Propose par l'ichevin Romeo Morrissette
 Appuye par l'ichevin
 Et résolu que la Côte M. E. Houle soit ache-
 tée au prix de \$1000. et que le revêtement de Fond
 soit fait de argents reçus du Gouvernement pour
 rembourser le montant pris sur les balances de
 Réglemens

Cas de second

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Apenauet

4829

Et résolu qu'un Comité soit formé pour aller rencontrer M. Houle pour régler la réclamation faite par l'entremise de M^{rs} Ludger Calletti son procureur et que ce Comité soit formé de M^{rs} P. Morin, Armand Lemire + Henri Shiffaues et fasse rapport au Conseil.

Adopté

Propose par l'échevin Henri Shiffaues
Appuyé par l'échevin Frs Cousteau

4830

Il est résolu que toutes résolutions antérieures regardant l'engagement de M. Alp Cys soit rescindée et annulée et que M. F. Boudelleau soit engagé être-maître de l'aqueduc et de la voirie

Le vote est demandé par l'échevin Shiffaues
Contre = Les échevins R. Morrissette E. Apenauet
G. Morin + A. Lemire

Pour = Les échevins Henri Shiffaues et François Cousteau

La résolution est renversée sur un vote de 4-2

Le maire s'étant abstenue à la dernière séance de Conseil de voter sur la résolution et l'amendement No-4810 donne à cette séance son vote pour l'amendement et contre la résolution et signe ensuite la résolution 4810, Adopté

4831

Propose par l'échevin E. Apenauet
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Que la résolution 4823 passée le 27/10/32 sur laquelle le maire a mis son veto soit approuvé

4832

Amendement proposé par l'échevin Henri Shiffaues
Seconde par l'échevin F. Cousteau

Que M. Boudelleau soit réinstallé à son poste @ \$1800 par semaine tel que le veut une requête signée par plusieurs propriétaires

Le vote sur l'amendement

Contre = Les échevins R. Morrissette, E. Apenauet, P. Morin + A. Lemire.

Pour = Les échevins H. Shiffaues et F. Cousteau

Le vote sur la résolution

Pour = Les échevins Romeo Morrissette Ernest Arsenault, Philias Morin + Armand Lemire.

Contre = Les échevins Henri Shiffault + Dr Comteau.

L'amendement est rejeté et la résolution 4823 approuvée sur un vote de quatre contre deux
Adopté sur division.

Faisons de la suspension du Contre-Maitre,
M. Alphonse Lyle, par Son Honneur le Maire
J. A. Nadreau.

Messieurs les Echevins

Ville du Cap-de-la-Madeline

Le 18 octobre dernier, j'ai suspendu le contre-maitre de la Corporation pour plusieurs raisons: Attendu que depuis le 10 juillet dernier au delà de dix-huit mille piastres ont été dépensées pour le secours direct, et que la Commission du chômage permettait à la Ville du Cap-de-la-Madeline de retirer du travail en retour. Il aurait été dans l'intérêt de la Ville de bénéficier de ces avantages pour faire des travaux urgents et qui sont des plus nécessaires.

Attendu qu'il a refusé de faire et d'exécuter les ordres du Maire en plusieurs circonstances pour réparer les mauvais endroits de nos rues et le nettoyage des terrains vacants, etc... Attendu que le manque de direction et de connaissances de notre système d'équipes ne lui permettait pas de placer les hommes à l'endroit voulu et tous nos sans-travail étaient à rien faire dans les rues, "En passant, je ne veux pas faire de reproches à nos sans-travail" dans le passé sur tous les travaux que j'avais à contrôler, ils m'ont fait du beau travail et j'en étais des plus satisfait. Attendu que la Corporation a payé des montants considérables à des hommes, pour chercher toutes les connexions "Wall stop-cup," etc...

4833

Attendu qu'il a posé des puisards sans l'autorisation du Conseil et contrairement à des résolutions qui indiquaient l'endroit où ils devaient être posés. Attendu qu'il ne sait pas suffisamment lire et écrire pour faire un rapport.

Attendu que le contre-maître passait une partie de son temps à l'Hôtel-de-Ville, dans les hangars, et autres endroits, tandis que tous nos travailleurs étaient sans direction et surveillance aucune.

Attendu que M. Bodelleau, ancien contre-maître de la Corporation a été remis au travail avec un salaire de \$18.⁰⁰ par semaine; ce qui permet d'économiser \$364.⁰⁰ par année.

Attendu que le contre-maître Bodelleau a été à l'emploi de la Corporation pendant 14 ans, et qu'aucune plainte n'a été faite par personne. Il est reconnu que ce contre-maître a été démis de ses fonctions, que par vengeance personnelle de certains échobins et contrairement aux intérêts généraux des propriétaires.

Attendu que vers le 15 de novembre 1929, le contre-maître Bodelleau a été victime d'un ébouli de sable et qu'il a eu les deux jambes écrasées de sorte que cet accident l'a rendu tel qu'il lui est impossible de passer aucun examen pour être accepté dans aucune industrie.

Attendu qu'il est un fait reconnu de tous les citoyens bien-pensants que le contre-maître Bodelleau est aussi le plus expérimenté de tout notre système d'aqueduc.

Pour toutes ces raisons, je demande aux échobins de prendre en sérieuse considération tous ses amis de service et tous les faits mentionnés plus haut, et qu'aussi dans l'intérêt général de toute notre population, il devrait rester en fonction.

(Signé)

Attendu que le Maire a déjà suspendu plusieurs employés de la Corporation.

Attendu que le Maire dans chaque cas nomme un étranger au personnel à la position

rendue ainsi vacante:

Attendu que le Maire, en vertu de l'article 51, a le droit de suspendre un employé de cette corporation, mais le Maire n'a pas le droit de congédier ou d'engager un employé.

Attendu que la Corporation se trouve dans la position d'avoir à payer des salaires en double; ce qui est contre l'intérêt général.

En conséquence: - Sur proposition de l'échevin Ernest Arseneault, appuyé par l'échevin Armand Lemire, Il est résolu qu'à l'avenir, quand le Maire suspendra un officier sans entente écrite avec le comité dont dépend cet employé; il sera remplacé par son assistant en attendant la décision du conseil, et le Trésorier n'aura pas le droit de mettre sur les paie-listes tout homme nommé en contrevention à ces ordres.

Adopté

4834

Attendu que le Maire abuse de ses pouvoirs en suspendant les employés de la Corporation, sans raison suffisante.

Attendu que suspendre un employé et le remplacer par un autre sur les ordres du maire seul, occasionne une double dépense pour la ville; quand nos employés sont engagés à la semaine par résolution du conseil.

Attendu que la conduite du maire détruit l'autorité que doivent avoir nos chefs de Département et nuit à la bonne administration de notre ville: - Attendu que ce conseil désapprouve la conduite du Maire, qui pour satisfaire ses ambitions politiques au détriment des intérêts de notre ville suspend nos employés, toujours après une assemblée du conseil, sans en parler au conseil ni au comité. En conséquence: -

Sur proposition de l'échevin Ernest Arseneault
Secondé par Armand Lemire,

Est résolu que ce conseil prie le

Premier Ministre et le sous-ministre des Affaires municipales, M. Oscar Morin, de faire tout en leur pouvoir pour faire cesser ces abus désastreux et regrettables de notre maire. Une copie soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, M. Taschereau et à M. Oscar Morin sous-ministre des Affaires municipales et à M. Grant avec prière de l'appuyer.

4835

Comis Morissette décidant.
Proposé par l'échevin Comis Morissette
Appuyé par l'échevin Philias Morin
Et résolu que M. Ovide Neault soit engagé homme de police, pompier proposé au système d'alarme et téléphonique de la Corporation. Et à tout travail que le chef de police pourra lui ordonner et ce moyennant le salaire de dix-huit piastres par semaine. Il sera soumis aux règlements de police et dépendra des ordres soumis à son département. Le vote est demandé par l'échevin Henri Shiffault. Pour: les échevins Comis Morissette, Philias Morin et Armand Lemire
Contre: les échevins Henri Shiffault, François Courteau

4836

L'échevin C. Arseneau est absent pour le vote. Le vote est adopté sur division.
Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que la maison détruite par le feu le 10 Octobre 1931 appartenant à M. Wm Lorté soit enlevée du rôle d'évaluation pour un montant de \$ 396.⁰⁰, et que le Trésorier fasse la correction en conséquence. Adopté.

4837

Proposé par l'échevin C. Morissette
Appuyé par l'échevin C. Arseneault
Et résolu que le Greffier soit autorisé de demander à l'inspecteur de la Cie U. S. Fidelity & Guarantee Co. un affidavit assermenté qu'un ou des membres du Conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine sont intervenus auprès de lui pour lui dicter un rapport regardant

dont la destruction des obligations B-52 et B-53, qui ont été le sujet d'une enquête.

4838

Adopté
Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault
Et résolu que l'avocat J. Hiselets
soit autorisé à prendre des procédures en ce
qui regarde la réclamation contre la City
United States Fidelity & Guarantee Coy.

4839

Adopté
Proposé par l'échevin Ernest Arseneault
Approuvé par l'échevin Roméo Morissette
Et résolu que la présente séance
soit ajournée à jeudi soir, à 7 hrs. P.M.

Adopté.
Je Ovila Neault, nommé constable muni-
cipale et pompier de la Cité du Cap, jure que
je remplirai les devoirs avec honnêteté, fidélité, les
devoirs de cette charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en
aide

Assermenté devant moi: Ovila Neault
à Cap-de-la-Madelune
ce 25^{ème} jour, d'octobre 1932

J. Beaumier
Scrip

Jeudi le 27 octobre 1932 Son Honneur le Maire
J. A. Nadeau et les échevins E. Courteau & Henri
Chiffault étant seuls présents par l'ajourne-
ment n'ont pu siéger faute de quorum.

J. Nadeau Maire
Beaumier
Scrip

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelune

À une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelune la-
quelle l'assemblée fut tenue aux lieux et place
ordinaires des sessions lundi le 31^{ème} jour

d'octobre 1932 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. Hensie Thiffault, Armand Lemire, François Courteau, Romeo Morrissette et Ernest Arsenault tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

H840

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 24 octobre 1932 soit adopté tel que lu.

Adoptée

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés

H841

Liste de Caie No. 54	100 ⁷⁵	✓
J. Lanouette val	38 ⁸⁵	✓
J. H. Dussault val "Sec. Dir."	1558. ⁴⁸	✓
Lloyd Allyson	24. ⁰⁰	✓
H. Béliveau	9 ⁰⁵	✓
Le Shiel	5 ⁵⁰	✓
Edm Bergeron	13 ²⁸	✓
La Cité du Cap	2 ⁷⁰	✓
Carrière St Maurice	16 ⁶⁸	✓
Shaw W.P. Co. y	157 ⁶³	✓
H. Massicotte & Fils Ltée	31 ¹⁴	✓
Noy Loranger	8 ⁶⁵	✓
Paul Vallée	22 ⁴⁵	✓
Fortunat Lord	10 ⁰⁰	✓
St Maurice Valley Chronique	118 ⁰³	✓
	<u># 460¹⁹</u>	✓

Adoptée

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à offrir à M. E. Honle, par l'achat d'un passage de 20 pieds sur sa propriété 154-v à l'extrémité de la Rue Maime au fleuve au-dessus de la canalisation de l'électricité la somme de \$ 1000. en argent. Le Conseil fera empêcher

hangar à ses frais; il est entendu que la dite offre est pour l'achat de la dite licieuse et en règlement de toutes les réclamations que pouvait avoir M. E. Houde contre la Cité sur le dit terrain jusqu'à date, si cette proposition est acceptée le Sireffis est autorisé de faire préparer un contrat en conséquence

4842

Le vote est demandé par l'échevin A. Lemire Pour les échevins Romeo Morissette Ernest Arsenault Henri Thiffault & François Courteau Contre l'échevin Armand Lemire.

La résolution est adoptée sur division sur un vote de quatre contre un.

Attendu qu'il y a un surplus considérable dans les recettes de la ville depuis le 1^{er} juillet/31

Attendu que la ville a avancé des argent tant pour les travaux de chômage que pour les secours directs qui ont été pris à même les recettes ordinaires

Attendu que tous les argent ont été déposés dans un compte d'épargne

4843

Attendu que des intérêts et des obligations deviennent dûs le 1^{er} novembre 1931.

En conséquence sur proposition de l'échevin Romeo Morissette appuyé par l'échevin Ernest Arsenault Il est résolu que la somme de \$13668⁵⁰ soit transportée du comptes d'épargne au compte de coupons et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, sujet à ratification par le Trésorier.

Adoptée

Propose par l'échevin Ernest Arsenault Appuyé par l'échevin Armand Lemire

4844

Et résolu que la soumission de Roy & Proulx pour Bazoline soit acceptée aux prix stipulé dans sa lettre.

Adoptée

Attendu que le Département de Chômage en date du 12 octobre 1931 adressait à cette Cité

un montant de sept mille dollars (\$7000.00)

Attendu que du 3 au 29 octobre une somme de \$7800.00 a été dépensée en secours directs aux chômeurs

Attendu qu'il serait de toute nécessité opportun d'avoir un octroi additionnel, vu que la saison rigoureuse est arrivée.

4845

En conséquence sur proposition de l'échevin Romeo Morrissette appuyé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que ce Conseil prie le Département du Chômage de bien vouloir lui octroyer une somme additionnel de \$15000. pour venir en aide, comme secours-directs, aux nécessiteux de cette Municipalité.

Adoptée

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

4846

Et résolu que l'offre faite par Monsieur Geo Hayes en date du 19 octobre 1931 soit acceptée et que le Maire et le Greffier soit autorisés à signer le contrat de résiliation en ce qui regarde la propriété appartenant à M. Hayes

Adoptée

Proposé par l'échevin François Courteau Appuyé par l'échevin Armand Lemire

4847

Et résolu que la soumission de M. Jos Demers pour un char de foin un bon No-1 soit acceptée au prix de \$5.00 le cent bottes.

Adoptée

Proposé par l'échevin Henri Thiffault Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

4848

Et résolu que le Maire J. A. Nadeau M.M. les échevins F. Courteau Ernest Arsenault et Philias Morin soient délégués pour trouver une terre à bois pour la coupe et faire rapport à la prochaine séance.

Adoptée

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Et résolu que M. Delphis Rusbide soit enga-
ge Clerc du Marché à raison de de \$ 7⁰⁰ par se-
maine En amendement

Propose par l'échevin Henri Shiffaux
Appuyé par l'échevin François Courteau

Que M. H. Mastel soit engagé à raison de
\$ 5⁰⁰ par semaine

Le vote sur l'amendement

Pour les échevins Henri Shiffaux & F. Courteau
Contre les échevins Romeo Morrissette Ernest Ase-
naux Armand Lemire

L'amendement est rejeté sur un vote de 3 contre
2.

Le vote sur la résolution

Pour les échevins Romeo Morrissette Ernest Ase-
naux Armand Lemire

Contre les échevins Henri Shiffaux & F. Courteau

La résolution est adoptée sur division par un
vote de 3 contre deux.

Adoptée sur division ¹⁰

Propose par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que M. Morrissette soit délégué
à Montréal par projet d'industrie et que la
somme de \$ 15⁰⁰ lui soit octroyée par dépenses.

En amendement

Propose par l'échevin Henri Shiffaux

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Que M. Morrissette nous montre des preu-
ves satisfaisantes avant de procéder

Le vote sur l'amendement

Pour les échevins Henri Shiffaux & F. Courteau

Contre les échevins Ernest Arsenault & A. Lemire

Le maire décidant

Le vote sur la résolution

Pour les échevins Ernest Arsenault & Armand Lemire

Contre les échevins Henri Shiffaux & F. Courteau

Le maire décidant

Après preuve le Maire a signé la résolution

Adoptée

4849

4850

4851

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que la présente séance soit ajournée
à Jeudi le 3 novembre 1932

Adopté

Jeu. Son Honneur le Maire et les échevins
M. A. Lemire & Henri Chiffaux étant seuls pré-
sents n'ont pu siéger faute de quorum.

J. A. Nadeau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine la-
quelle assemblée fut tenue aux lieux placés
ordinaires des sessions Lundi le 7^{ème} jour
de novembre 1932 à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M.
Armand Lemire François Conneau Romeo Mor-
rissette Ernest Arsenault Philias Morin tous
échevins formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

4852

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
Et résolu que le procès-verbal de la séance
du 31 octobre 1932 soit adopté tel que lu.

Adopté

Propose par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés

4853

Liste de Paie no-55	80 ³⁰	»
J. A. Nadeau Maire	15 ⁰⁰	»
La Cité du Cap	196	»
Pierre Loranger & Fil	489	»
Geo Barakatt & Co "Leclerc"	2350. ⁵²	»
Total	2845 ⁶⁷	

Adopté

Ligne nulle 2 =

Propose par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que la soumission de M. Arthur Doucet pour charbon soit acceptée au prix de sa soumission, livrable sur demande.

Adopté.

Propose par l'échevin Ernest Arsenault

Appuyé par l'échevin Philias Morin.

Et résolu que le Breffier soit autorisé à vendre à l'enchère les routes d'hiver à l'ouverture de la prochaine séance.

Adopté.

Propose par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que Contre-Maitre de l'aqueduc soit autorisé de faire des entrées d'eau chez M. N. Chenevert 31 Rue St Geneviève et à la propriété de Arthur Spénard aux Nos. 85-87 + 89 Rue N. Dame @ $\frac{3}{4}$ " de force de pression

Adopté.

Propose par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que l'avocat François Desjardins soit autorisé de procéder contre les Cies en défaut en ce qui regarde le recouvrement des pertes occasionnées par la destruction des débentures B-51 + B-53 du Règlement No-54 la dite résolution complétant la résolution faite et passée le 24 octobre 1934.

Adopté.

Propose par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que le Règlement No-151 soit adopté en 1^{re} lecture

Le maire enregistre son protest

Adopté.

Avis de motion

Je Romeo Morrissette échevin donne avis de motion que suivant la loi je proposerai un Règlement pour amender le Règlement No-150

Romeo Morrissette

4860

Je, Roméo Morissette, échevin donne avis de motion que suivant la loi je propose un règlement pour amender le Règlement de Règlements No 50.

Roméo Morissette,
Échevin

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Macdonald
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions Lundi le 14^{ème} jour de novembre 1932, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. Henri Shiffault Armand Lemire François Comteau Roméo Morissette Ernest Arsenault Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Propose par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

4861

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 7 novembre 1932 soit adopté tel que lu.

ou Adopté

Propose par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que les comptes suivants soient payés.

Liste de Gau No- 56	107 ³⁰	✓
J. Lanouette val	421 ⁶⁸	✓
Banque C. Nat St. Hrode	1500. ⁰⁰	✓
Jo Demers	96 ⁶⁵	✓
Rochelleau & Ferie	52 ⁰⁰	✓
P. J. Moore Sté	30 ¹⁵	✓
	<u>2111.58</u>	

4862

Dr Chs Demers	1 50	v
Barriere St Maurice	17 04	v
do do	1 77	v
do St Louis	22 40	v
La Leg uni. Canadienne	10 15	v
Francis Hankin Roy	4 44	v
Albéric Barceau	8 50	v
Dawson Bros Ltd	7 70	v
Bureau d'Enrg	8 00	v
Geo Schiller	10 70	v
J. Demers val "Sec. Directs"	2357 48	v
Rep. Roy.	5 43	v
Montant rapp	2161 58	X
	<u>\$4611 49</u>	

ou Adopté

4863

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
 Il est résolu que le Règlement #152
 soit adopté en 1^{re} et dernière lecture

ou Adopté

Attendu que le Sous-Ministère de la Défense
 Nationale Monsieur G.J. Desbarats suggère au
 Conseil un plan de travail à l'aéroport
 Attendu qu'il serait dans l'intérêt d'accé-
 der à la demande du Sous-Ministère

4864

En conséquence sur proposition de l'échevin
 Romeo Morrissette appuyé par l'échevin P. Morin
 Et résolu qu'un Comité soit formé de Son Honneur
 le Maire et M.M. Ernest Arsenault, Armand Lemire
 et Henri Thiffault pour faire rapport au Conseil
 sur toute recommandation qui serait dans l'in-
 térêt de la ville.

ou Adopté

4865

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin Philias Morin
 Et résolu que le Conseil accepte aux con-
 ditions mentionnées dans une lettre de M. Jean E
 Vallee en date du 9 novembre 1932 l'octroi mention-
 né du montant additionnel de \$7000. fixe comme
 secours-directs pour venir en aide aux nécessi-
 tés.

de cette Municipalité

ou Adopté

Attendu que le Département du Chômage par lettre en date du 9 novembre dernier octroyait une somme de \$7000. pour secours directs @ être donnés durant le mois de novembre.

Attendu que depuis le 1 au 15 novembre une somme de \$5539 70 a été dépensée laissant un montant de \$1460 30 de disponible pour la balance du mois.

4866

Attendu qu'une somme additionnelle serait d'urgence nécessaire pour finir le mois de novembre:

En conséquence Sur proposition de l'échevin Romeo Morissette appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que ce Conseil prie le Département du Chômage de lui octroyer un montant additionnel de \$8000. par complet le mois de novembre et commencer le mois de décembre.

ou Adopté

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

4867

Et résolu que la route du Passage pour l'entretien d'hiver soit adjugé à M. des Châteaux à raison de \$40 00 Quarante Dollars pour la saison d'hiver 1932-1933, le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien suivant les exigences de la loi.

ou Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault

Appuyé par l'échevin Philias Morin

4868

Il est résolu que la route St Maurice à partir de la rue Ste Madeleine jusqu'à la limite Nord de la Cité et la route St Malo jusqu'à l'usine de Pompage pour l'entretien d'hiver soient adjugés à Monsieur Zoteque Cadotte à raison de (\$40 00) Quarante Dollars pour la saison d'hiver 1932-1933 le dit adjudicataire s'engage à l'entretien suivant les exigences de la loi

Adopté

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Ernest Apenauet

4869

Et résolu que la route de Shawinigan a partir de l'endroit où se trouve la voie d'évidement Burrill jusqu'à la limite Nord de la Cité; et le Cordon Young pour la partie qui se trouve dans les limites de la Cité soient adjugés à M. Joseph Lisette à raison de (\$64⁰⁰) soixante-quatre Dollars par la saison d'hiver 1932-1933 le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien suivant les exigences de la loi.

Adopté.

Attendu que des membres de ce Conseil étaient présents à la cérémonie d'hier en l'honneur des héros de ce District qui moururent sur les champs de bataille d'Europe; laquelle cérémonie s'est déroulée au pied du monument de braves aux Érivieres.

Attendu que M. le Colonel J. B. Vining Commandant du bataillon et l'un de nos citoyens en vue de langue anglaise, y a prononcé une allocution en français remarquable tant par sa composition que par sa diction.

4870

Attendu que dans des circonstances telles, cela a pour effet de mieux resserrer les liens qui unissent les deux grandes races de ce pays.
En conséquence

Sur proposition de l'échevin Romeo Morrissette
secondé par l'échevin Ernest Apenauet

Il est résolu que le Conseil du Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement M. le Colonel Vining de son heureuse initiative et que copie de la présente lui soit transmise.

Adopté.

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault.

4871

Et résolu que le Règlement No-154 soit adopté en 1^{re} lecture

L'échevin Armand Lemire demande le vote pour la résolution les échevins = Romeo Morrissette

Ernest Arsenault, Henri Shiffault & Francois Courtes
Contre la resolution les echevins Armand Lemire
et Philias Morin.

La resolution est adoptee sur division sur un
vote de quatre contre deux

Adoptee sur division.

Propose par l'echevin Ernest Arsenault
Appuye par l'echevin Romeo Morrissette

4872

Et resolu que le Contre-Maitre de l'Aqueduc
soit autorise a faire un puisard Corn de Rue
Ste Madeleine & Rocheleau chez M. F. Thetreaux

Adopte

Propose par l'echevin Armand Lemire
Appuye par l'echevin Ernest Arsenault

4873

Et resolu que le Maire soit autorise a
signer le cheque du a Monsieur Ampleman
au montant qui lui est du suivant son
engagement.

Adopte

Propose par l'echevin R. Morrissette
Appuye par l'echevin E. Arsenault

4874

Et resolu que le Maire et le Tresorier soient
autorises de faire un transport de \$1277.²⁰ du cpte
epargne au compte des coupons pour l'echeance
de coupons au reglement no-100 devenant due
le 1^{er} decembre prochain.

Adopte

Propose par l'echevin Armand Lemire
Appuye par l'echevin Romeo Morrissette

4875

Et resolu que le Brefve soit autorise a
demander des soumissions pour de habits et
pardessus pour Constables

Adopte

Propose par l'echevin Armand Lemire
Appuye par l'echevin Romeo Morrissette

4876

Et resolu que le Brefve soit autorise a
ecrire aux autorites de l'Orphelinat de Moncton
pour prendre soin de enfants de Dame Albert
Lampron par la somme supplementaire d'une
annee

adopte

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Philias Morin.

4877

Et résolu que la soumission de M.M. Prew
Lorange & fils par de l'avoine cible no. 1 par la
periode de trois mois soit acceptée au prix de
(\$0.44) Quarante-quatre centins le minot, livrable
sur demande.

Propose par l'échevin François Cousteau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

4878

Et résolu que M. Adolphe Roof soit engagé
Clere du Marché à raison de \$6.00 par semaine
Le vote est demandé par l'échevin A. Lemire
Pour la résolution les échevins Henri Thiffault
et François Cousteau

Contre la résolution les échevins Romeo Morrissette
Ernest Arsenault Philias Morin

L'échevin A. Lemire s'abstient de voter et la
résolution est rejetée sur un vote de trois con-
tre deux.

Rejetée.

Propose par l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

4879

Et résolu que l'avocat J. A. Cambridge soit
autorisé à produire une défense regardant
l'action de M.M. Dussault & Rousseau

En amendement proposé par l'échevin F.
Cousteau

Une copie de l'action soit transmise à
Mtre René Mishak vu qu'il a déjà la cause
d'expropriation en mains

La motion principale adoptée vu que l'a-
mendement n'a pas de seconds

Adoptée.

Propose par l'échevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

4880

Et résolu qu'à l'avenir la salle du
Marché ne soit prêtée ou louée sans l'autorisa-
tion du Conseil

Adopté.

= ligne nulle - 12

Propose par l'échevin François Cousteau

Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

4881

Et résolu que les trottoirs de la Rue Roy soient relevés et que le C. Maître soit autorisé de faire ces travaux

Les résolutions Nos 4880 + 4881 ont été adoptées sous la présidence du Pro-Maire au fauteuil vu que le Maire a laissé la séance à 10³⁰ P.M.

Lecture du Règlement No-152 en 1^{re} et deuxièmes lectures -

Lecture du Règlement No-153 qui fut rejeté

Lecture du Règlement No-154 en 1^{re} lecture adoptée. Lecture d'un avis d'action de M. Ampleman d'une action de M.M. Dussault + Rousseau Lecture de la correspondance et la séance est levée.

J. Nadeau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 21 novembre 1982 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Nadeau M.M. Armand Lemire, Romeo Morrissette Ernest Arsenault + Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

4882

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 14 novembre 1982 soit adopté tel que lu

Adopté

Propose par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de Pau no. 57	99 ⁴⁵ ✓
Thomas Masson val "Sec-D."	3810. ²¹ ✓
La Cité du Cap	13. ⁶⁰ ✓
do	9 ⁰⁶ ✓
Antonio Ampleman.	12. ⁰⁰ ✓
J. A. Nadeau. Maire	15 ⁰⁰ ✓
M. L. Duplessis	15 ⁰⁰ ✓
Maurice Bourbeau	4 ⁷⁵ ✓
Silas Corbeil	10 ⁶⁵ ✓
Total	<u>5989²⁷</u>

Adopté.

Propose par l'échevin R. Morrissette
appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que M. Manseau député registra-
taire de Ste Genevieve soit autorisé à continuer
d'envoyer les mutations et que remise lui soit
faite mensuellement

Adopté.

Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin P. Morin.

Et résolu que le contrat de résiliation en
rapport avec la vente faite à J. Geo. Hayes le 6/10/86,
tel que préparé par le Notaire Paul Bourche soit
adopté tel que lu que le Maire et le Greffier
soient autorisés à le signer.

Adopté.

Propose par l'échevin R. Morrissette
appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Règlement No. 151 soit adopté
en deuxième et dernière lecture avec toutes les
corrections et les amendements qui y sont été ap-
portés dans la préambule et le changement du
montant.

Adopté à l'unanimité.

Le maire enregistre son protêt vu qu'il manque
deux échevins.

Je, sous-signé Romeo Morrissette échevin de
la Cité du Cap. de-la. Madeleine donne avis de
motion qu'à une prochaine séance de Conseil je
proposerai un Règlement pour réindiv et annuler

4883

4884

4885

4886

4887

le Règlement No-143 qui abrogeait le Règlement No-46 établissant une Cour du Record dans les limites de cette Cité.

Romeo Morrissette
Échevin.

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

H888

Et résolu que Monsieur Laurent Langis soit autorisé à préparer une liste de ceux qui ont été assermentés et d'envoyer copie de la dite liste au Dr Baushier Médecin en charge de l'Unité Sanitaire du Comté de Champlain.

Adopté.

Proposé par l'échevin P. Morin.

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

H889

Et résolu qu'une demande soit faite au Dr Baushier pour qu'il fasse les démarches nécessaires pour obtenir du Gouvernement les services d'un dentiste pour arracher les dents des enfants des familles pauvres de cette Municipalité.

Adopté.

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Philias Morin

H890

Et résolu que M^{re} La Cambray soit nommée procureur avec M^{re} Léon Meshot comme Conseil dans la cause Rousseau-Dusseaux vs la Corporation du Cap.

Adopté.

Attendu que le nombre de familles à être secourues vont de plus en plus augmentant

Attendu que nous avons distribué du 1^{er} novembre à date la somme de \$ 8776⁷⁵ en secours directs

Attendu qu'il faudrait une somme additionnelle de \$ 10000. pour secours directs pour le mois de décembre 1931

En conséquence

H891

Sur proposition de l'échevin Philias Morin appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Il est résolu que ce Conseil pour le Département du chômage de bien vouloir lui accorder l'octroi sus-mentionné pour être distribué en secours-directs durant le mois de Décembre 1937

Adopté

Proposé par l'échevin Ph. Morin
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

4891

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à accepter les chèques des marchands qui fournissent au Dept de secours-directs, en paiement de leurs taxes et que copie de la résolution soit envoyée à chaque marchand

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

4892

Et résolu que la résolution portant le No. 455, demandant au Lieutenant Gouverneur de la Province de révoquer la nomination de M^{rs} Leon Lajoie comme Recorder de cette Cité soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Le maire enregistre son procès

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par son Honneur J. A. Nadeau, Maire.

4894

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire vendre pour taxes dues les propriétés qui seront désignées par rapport écrit du Comité de Finances, après entente avec le Comité plénier du Conseil.

Adopté

Orverture des soumissions de M^{rs} J. A. Lefebvre et J. L. Fortin pour habits et pardessus pour constable
Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Oradeau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi le cinquième jour de décembre
1932; à laquelle assemblée étaient présents Son
Honorable Maire J. A. Gadeau et M. M. les
échevins Henri Thiffault, Armand Lemire,
François Courteau, Roméo Morissette, Ernest
Arseneau et Philias Morin, formant quorum

4895

Proposé par l'Échevin Armand Lemire
Appuyé par l'Échevin Roméo Morissette

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du 21 novembre, 1932
soit adopté tel qu'il est.

Adopté

4896

Proposé par l'Échevin Armand Lemire

Appuyé par l'Échevin Ernest Arseneault

Et résolu que les comptes suivants
soient payés:-

En amendement: Proposé par l'Échevin
Henri Thiffault, Secondé par l'Échevin
François Courteau.

Que le compte pour \$ 15.00 de M.
Roméo Morissette soit mis de côté.

Le vote sur l'amendement:

Contre: M. M. R. Morissette, E. Arseneau,
P. Morin et A. Lemire

Pour: M. M. H. Thiffault et François
Courteau. Le vote sur la résolution:

Pour: M. M. R. Morissette, E. Arseneault,
P. Morin, et A. Lemire.

Contre: M. M. H. Thiffault et François
Courteau.

Liste de paie no. 58	\$ 103.45	W
Jos. Lanouette & Al.	424.00	"
Edmond Gauthier & Al.	2471.09	W
La Cité du Cap	10.95	W

La Cité du Cap.	\$ 35.07	v
Liste de paie No. 59	94.00	v
Roméo Morissette	15.50	v
Georges Barakatt & Al.	3341.63	v
La Cité du Cap.	8.00	v
La Cité du Cap	10.00	v
Canada Iron Foundries	4.20	v
Canadian National Telig.	0.86	v
Dominique Sauvageau	8.65	v
Bell Telephone Co. P. C. Nat.	21.00	v
Gouvernement de la Prov.	1.66	v
Shawinigan Water & Power	158.41	v
do do	300.00	v
Pierre Lorange & Fils	21.00	v
do do	23.14	v
Arthur Doucet	281.62	v
La Cité du Cap	1.35	v
Roy & St-Pierre	37.17	v
Bureau des Examineurs Elect.	5.68	v
Donat Arcand	2.25	v
Hubert LeBlanc	4.50	v
Rochelleau & Fierres	6.46	v
Napoléon Lorange	10.20	v
P. Bernier	3.50	v
Dr. Louis Belle Isle M.D.	74.00	v
Dr. Charles Demers	82.50	v
do do	9.05	v
Josphat Hardy	29.00	v
H. Massicotte & Fierres	29.24	v
La Cité du Cap.	15.00	v
Laurent Garceau	1.50	v
R. N. Houde	73.00	v

Le manne enregistré son protel Total \$7,718.72

Adopté sur division de 4-2

Messieurs les Echevins
Cité du Cap-de-la-Madeline

Je soussigné, déclare ne pouvoir
signer la résolution et le Règlement N° 151
au montant de \$ 15,000.00 pour les raisons
suivantes: -

Attendu que le Sous-Secrétaire des Affaires Municipales, nous a déclaré qu'il n'accepterait pas de Règlement ayant pour but d'emprunter d'avance, des argentés pour payer notre part de Secours-direct.

Attendu que à la séance qui a eu lieu le 21 novembre dernier, le Règlement No. 154 amendant le Règlement N^o 150, remettant certains pouvoirs du Maire, a été remis à la séance suivante à la demande de l'Échevin Morissette, pour la seule raison, qu'il y manquait deux Échevins. Le Maire a invoqué la même raison pour remettre à la séance suivante le Règlement d'emprunt de \$ 15,000.⁰⁰ N^o 151. Les Échevins ont refusé et passé outre.

Attendu que ce règlement, suivant l'article 575 de la Loi des Cités et Villes; ce règlement serait incomplet et contre les intérêts des propriétaires intéressés.

Attendu que ce règlement devrait mentionner le montant exact que nous avons été autorisés, par la Commission du Secours-Direct de Québec à dépenser, et spécifier également la part que la ville doit payer pour chacun des montants autorisés.

Attendu que le 4^{ème} paragraphe de ce même Règlement, mentionné plus haut; qu'un certain montant servira à rembourser et équilibrer les finances de la Ville.

Attendu que de tels montants doivent être soumis pour approbation, au vote des propriétaires et que la Loi ne nous permet certainement pas de passer avec les règlements du Secours-direct.

Attendu que d'après le rapport du Greffier, et certifié, la part que devrait payer la ville serait de \$ 92, 414.89.

Attendu que le Budget de la Cité de Cap-de-la-Madeleine pour 1932 prévoit un

montant de \$6,500.⁰⁰ pour Secours-Directs.
Ce qui doit être déduit du montant de
\$42,414.89, ce qui fait une balance approx-
simative de \$6,000.⁰⁰

Attendu qu'il a été convenu en
présence du Sous-Ministre des Affaires
Municipales, que nous devons accepter les
bons que détiennent les Marchands, en
paiement de leur taxe, ce qui permettrait
de réduire le montant de \$6,000.⁰⁰ à
\$3,000.⁰⁰, considérant tous les faits men-
tionnés plus haut.

Vue, toutes les illégalités que con-
tiennent ce Règlement, je suis dans
l'impossibilité de le signer

Le tout humblement
soumis,

(Signé) J.A. Nadeau

Le vote est demandé par l'Échevin
Roméo Morissette sur le Règlement 151
que le Maire a refusé de signer ainsi
que la résolution no. 4886.

Pour le Règlement n° 151 et la
résolution 4886, Messieurs Roméo
Morissette, Ernest Arseneault, Philias
Morin et Armand Lemire

Contre: Messieurs Henri
Sheffault et François Courteau

Le vote est maintenu par une
majorité absolue du conseil.

Adopté
Proposé par l'échevin Ernest Arseneault
Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que ce conseil prie Monsieur
Jean Louis Paribau, député au Fédéral, de
s'assurer des services d'un expert en aviation,
en vue de donner du travail aux célibataires de
cette cité, à l'aéroport local durant la saison
d'hiver; et que copie de la présente soit envoyée
au Département de la Santé Nationale. Adopté

4897

4898

4899

Proposé par l'échevin Philias Morin
 Approuvé par l'échevin Armand Lemire
 Et résolu que ce conseil accepte
 l'octroi de \$ 5,000.00 fixe comme secours directs
 à être distribués aux nécessiteux aux conditions
 telles que stipulées dans une lettre de M.
 Owen C. Vallée en date du 23 novembre, 1932.
 Adopté.

4900

Proposé par l'échevin Roméo Moussette
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneau
 Et résolu qu'un vote de remerciements
 soit offert à Monsieur J. L. Paribeau,
 membre du parlement fédéral pour Champlain
 pour avoir obtenu pour cette cité des ceintures
 de sauvetage.
 Adopté.

4901

Proposé par l'échevin Philias Morin
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneau
 Et résolu que ce conseil prie le
 Département de la Colonisation de bien vouloir
 prendre en considération la demande faite par
 l'entremise d'une requête signée, dont je vous
 encluse copie.
 Adopté.

4902

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Approuvé par l'échevin Roméo Moussette
 Et résolu que la soumission de
 Monsieur J. A. Thibault pour parades de
 constables et habets soit acceptée au prix stipulé
 dans sa soumission.
 Le manuscrit enregistre son projet
 Adopté.

5 mots en interligne

bons. JB

4903

Attendu que le 24 octobre dernier,
 un garçon a été engagé dans les forces consta-
 balières dans la Ville du Cap-de-la-Madeleine:

Attendu que des gens mariés, pères
 de famille, propriétaires, ayant fait des appli-
 cations et ayant la compétence voulue pour
 remplir cette charge;

Il est par conséquent proposé par
 l'échevin Henri Thibault

Secondé par l'échevin François Courteau,
 Et résolu que Charles Edouard
 Piquin soit engagé et que la résolution engageant

Monsieur Neault, soit rescindé à toute fin qui de droit.

Le vote est demandé par l'échevin Roméo Morissette.

Contre: M.M. Roméo Morissette, Ernest Arseneault et Philias Morin

Pour: M.M. Henri Thiffault, Armand Lemire et François Courteau

Le maire donne son vote prépondérant pour la résolution.

Adopté.

4904

Proposé par l'échevin Roméo Morissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Est résolu que le Règlement No. 155 soit accepté après la première lecture.

En amendement:

Proposé par l'échevin François Courteau

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Que le Règlement No. 143 reste en force tant et aussi longtemps que les finances de la ville permettront de le faire.

Le vote sur l'amendement: -

Contre: M.M. Roméo Morissette, Ernest Arseneault, Philias Morin et Armand Lemire.

Pour: M.M. Henri Thiffault et François Courteau.

L'amendement est repété sur un vote de 4 contre 2.

Le vote sur la résolution:

Pour: M.M. Roméo Morissette, Ernest Arseneault, Philias Morin et Armand Lemire.

Contre: M.M. Henri Thiffault et François Courteau.

La résolution est adoptée sur division par un vote de 4 contre 2.

Le maire enregistre son protest

Adopté.

4905

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Est résolu que le ionte-mâitre de la Ville soit autorisé à faire faire des indications pour poser aux boulevards Notre-Dame et Ste-Madeleine, dans le genre de celles des Trois-Rivières, par des ébénistes qualifiés.

Adopté.

4906

Attendu qu'il a été porté à la connaissance de certains échevins que des plaintes ont été portées à Québec, regardant l'administration des secours-directs: Attendu que le conseil aurait été accusé d'avoir détourné les fonds appropriés aux secours-directs et de s'en être servis pour d'autres fins:

Attendu que cela a pour effet de créer du malaise parmi la population de cette cité et spécialement les marchands.

En conséquence:-

Il est proposé par l'échevin Command Lenoir, appuyé par l'échevin Roméo Morissette

Est résolu que le greffier soit chargé de transmettre au directeur des secours-directs à Québec, la requête du conseil de cette cité le priant de faire parvenir à ce conseil copie des plaintes ainsi faites, le nom des plaignants et quand elles furent faites.

Adopté.

4907

Proposé par l'échevin Ernest Gosselin
Appuyé par l'échevin Philias Morin

Est résolu que les noms de ceux qui ont été retranchés du Département des Secours-directs soient référés à l'ingénieur pour rapport.

Adopté.

L'échevin Roméo Morissette quitte son siège.

4908

Proposé par l'échevin Ernest Gosselin
Appuyé par l'échevin Philias Morin

Est résolu que ce conseil ne reconnait pas les portraits qui sont actuellement dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville comme étant leur propriété. Le manœuvre au Palais

Adopté.

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Beaumier
Maire
J. Beaumier
Greffier

4909 Je soussigné, Chs Ed Paquin nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant à
Cap-de-la-Madeleine ce
10^{ème} jour de décembre 1932

J. Beaumier
Greffier

Chs Ed Paquin

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

4910 A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 14^{ème} jour de décembre 1932 et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Armand Lemire François Cousteau Romeo Morrissette Ernest Arsenault Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil. Proposé par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 5 décembre 1932 soit adopté tel que lu.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
appuyé par l'échevin Armand Lemire.

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Care No-60

75 ⁷⁵/₄

4911

Jos Lanouette	424 ⁰⁰	✓
W. S. Lys val "Sec. Direct"	2563. ⁹²	✓
Lloyd Allyson	5 ⁰⁰	✓
Orphelinat de Montfort	11.39	✓
Dawson Bros Ltd	14.75	✓
Ms Coel Frontenas Oil	39. ⁶⁰	✓
Orkene de Cotret Simon Obie	20 ⁰⁰	✓
La Cité du Cap	28 ³¹	✓
Le Sherif	67 ¹⁰	✓
D ^r Lhs Dimes	3 ⁰⁰	✓
J. A. Cambray Avocat	60 ⁰⁰	✓
Francois Desilets do	50 ⁰⁰	✓
C. A. Brown Ensq.	33 ⁷²	✓
Montant rapp	<u>75.75</u>	✓
Total	<u>\$3396⁵⁹</u>	

Le maire signe la resolution avec protest
Adopté.

Propose par l'échevin Romeo Morrisette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que le Règlement No-155 soit
adopté en deuxième et dernière lecture

4912

En amendement proposé par l'échevin
J. Courteau. Que le Règlement No-143 reste en
force tant et aussi longtemps que Finances de
la Ville permettront de le faire

L'amendement n'ayant pas de second
est rejeté et la resolution est adoptée.

Le maire enregistre son protest

Adopté sur division

Attendu que les recettes ordinaires pour
les 11 premiers mois finissant le 30/11/32
sont de \$110689¹⁴

Attendu que l'article 597 chapitre 102 de la
Loi des Cités et Villes Statuts révisés 1925 auto-
rise un emprunt temporaire pour le quart de
recettes ordinaires de l'année précédente qui
est la présente année dans le cas

4913

En conséquence sur proposition de l'échevin
Romeo Morrisette Appuyé par l'échevin L.
Arsenault Il est résolu que le Conseil de -

mande a la Commission Municipale de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire par le quart des recettes du montant tel que stipulé plus haut en attendant la perception de taxes generales foncieres pour 1933. Le dit emprunt devra se faire au fur et a mesure que les besoins se feront sentir pour l'administration de la Cite.

Adopté

Attendu que le nombre des chomeurs qui sont sous le controle de secours-disees dans cette Cite sont au-dela de 500.

Attendu que parmi ces chomeurs il y a un nombre approximatif de 60 charretiers tant de chevaux que de camionneurs.

Attendu que pour remedier en autant qu'il sera possible au chomage il serait d'urgence necessaire d'avoir un octroi pour continuer les murs de soutènement deja commences l'hiver dernier et dont completion s'impose

4914

En consequence sur proposition de l'echevin Philias Morn appuye par l'echevin Ernest Arsenault Il est resolu que ce Conseil prie instamment l'honorable Ministre de Travaux Publics M. J. N. Francoeur de bien vouloir faire suite a la presente resolution et d'appuyer fortement notre demande et que copie de la presente soit adressée a M. Harry Herford @ Ottawa ainsi qu'aux Deputés J. L. Baribeau et Willie Grant.

Adopté

4915

Propose par l'echevin R. Morrissette
Appuye par l'echevin E. Arsenault

Il est resolu que ce Conseil demande a la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer a la Cite l'argent necessaires a l'administration au fur et a mesure que cette Cite en aura besoin jusqu'a concurrence de la somme du quart des recettes courante de l'annee 1933 tel que prevu par la loi des Cites et Villes et lorsque le tout aura été approuvé

par la Commission Municipale de Québec
 Les dites sommes devant être remboursées
 dès la perception des prochaines taxes mu-
 nicipales

Adopté

4916

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Il est résolu que le Breffier soit autorisé
 de faire préparer un plan démontrant l'agran-
 dissement de l'aéroport actuel pour obtenir
 de courses d'atterrissages telles que celle deman-
 dées par Monsieur l'Inspecteur Wakeman à sa
 visite du 9 Décembre dernier. Le Breffier devra
 faire établir le nombre d'heures de travail
 qui ~~aura~~^à été fourni tant pour la machinerie
 les chevaux et les hommes, pour débarrasser nivel-
 les et faire l'aéroport actuel, afin d'établir
 par unité d'aires le temps que ça pourrait
 prendre et le travail que ça pourrait représen-
 ter pour faire l'agrandissement projeté ci-dessus

Aussitôt que le tout sera complet il
 devra remettre un rapport à M. J. L. Baribeau
 pour transmission @ Ottawa

Adopté

4917

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Appuyé par l'échevin A. Lemire

L'attendu qu'un grand nombre de pro-
 priétaires se plaignent qu'ils ne peuvent
 avoir des sièges aux séances du Conseil parce-
 qu'ils sont occupés par des locataires et des
 occupants, qu'attendu qu'ils se prétendent di-
 rectement intéressés dans l'administration de
 la Cité et qu'ils ne peuvent se rendre compte
 des débats du Conseil en conséquence il est ré-
 solu que le Breffier soit autorisé à faire faire
 des cartes d'identification de propriétaires et qu'à
 partir du 1^{er} janvier prochain les propriétaires
 seuls soient admis aux sièges dans la
 salle à l'ouverture de la séance jusqu'à huit
 heures P.M.

Adopté

4918

Propose par l'échevin R. Morrissette

Seconde par l'échevin A. Lemire

Que M^{re} Bariepy, avec M^{re} J. A. Cambray, comme adjoint, reçoivent instructions de faire les annonces requises, par présenter un loi spéciale, autorisant l'annexion de l'île de la Posherie à la Cité donnant à la Cité le pouvoir d'évaluer les biens occupés, pour les fins industrielles, sur la dite île, par la Consolidated Paper Corporation, à \$4,000,000 quatre millions de Dollars pour (20) vingt ans du 1^{er} janvier 1933 et que ce bill contienne aussi un amendement à la Charte de la Cité, donnant le pouvoir d'emprunter avec le consentement de la Commission de Affaires Municipales et des Contribuables le montant requis pour ériger une usine municipale ou autres bâtisses pour fins industrielles;

Que la requête à la Législature soit signée pour la Cité par qui de droit.

Qu'une avance de fonds soit faite immédiatement à M. Bariepy pour \$750⁰⁰ et qu'un cheque à l'ordre de M. W. Bariepy soit signé immédiatement;

Que le Comité nommé par la résolution No 4755 pour conduire les négociations de l'annexion de la Wayagamack soit autorisé à aller à Québec immédiatement pour discuter le projet avec les autorités et en promouvoir l'adoption;

Que dans ce bill l'évaluation soit fixée pour fins de taxations municipales et que pouvoir soit donné aux Commissaires d'écoles de cette Cité pour 20 ans d'évaluer les biens de la Compagnie dans l'île, à quatre millions de Dollars pour taxes scolaires à partir du 1^{er} juillet 1933 et qu'à partir de cette dernière date l'évaluation pour fins scolaires des biens appartenant autrefois à la St. Maurice Paper Co., soit fixée pour treize ans à \$2,500,000 et de cesser

tout autre arrangement
Le maire enregistre son protest regardant
annonces & honoraires.

Adopté

4919

Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morissette
Et résolu que demande soit faite à
la Commission Scolaire de contribuer pour
la moitié dans les frais d'un bill pour an-
neces la Wayagamack et copie de la résolu-
tion 4918 soit transmise à la dite Commission

Adopté

4920

Propose par l'échevin Philias Morn
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que la neige qui sera enlevée
dans les rues cet hiver soit charroyée par
les charrettes de chevaux et les camionneurs
à raison de (40¢) quatre centimes la verge.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Madocce

Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire
J. A. Nadeau M. M. Armand Lemire François Cour-
teau Romeo Morissette et Philias Morn tous éche-
vins formant quorum sous la présidence du
Maire au faulx. Cette assemblée fut tenue
aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi
le 19 ième jour de Décembre 1934.

Proposé par l'échevin Romeo Morissette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Que le procès-verbal de la dernière assem-
blée régulière générale du 17 Décembre 1934 soit

4921

adopté tel que lu

	Adopté.
Care listé No- 61	103.90 v
-	61 ^a
	446.72 v
4921 ^a J. E. Aleury I.C.	50. - v
La Cité du Cap	75. - v
C. Lorange + Esch	22. - v
Ed. Thémien	76. <u>35</u> v
Shawinigan W.P. Coy	14. <u>03</u> v
La France É. Eng + Doamite	13 ¹⁰ v
La Cité du Cap	505 ⁰⁷ v
Forest + Sawyer N.P.	18 ⁰⁰ v
Arthur Hem val	3474. <u>98</u> v
H. Massicotte + Émile Sté.	10 ⁸⁵ v
Émile Julien	22 ⁵⁰ v
	Total \$4732 ⁵⁰

4922

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Philias Morin
 Et résolu que le compte ci-haut soient payés

Adopté.

4923

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Philias Morin
 Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi
 fixé de \$9000.⁰⁰ par être distribué en secours
 directs aux nécessiteux de cette Municipalité
 aux conditions telles que mentionnées dans une
 lettre de M. Dan G. Vallée en date du 9 Decem-
 bre 1932

Adopté.

4924

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin Armand Lemire.
 Et résolu qu'aucun montant des secours-
 directs et du chômage versés par les gouvernements
 n'ont servi aux fonds d'amortissement et aux Intérêts
 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
 Le maire enregistre son protest

Adopté

~~Proposé~~ Attendu que le Conseil est obligé
 de financer les comptes des fournisseurs de -

Marchandises avancées aux personnes necessi-
teuses sous la loi des secours directs, et qu'il
lui faut avoir recours a un emprunt tem-
poraire dans ce but

Il est propose par Romeo Morissette
Secondi par Philias Morin

H975

Que le Tresorie soit autorise a emprunter
de la Banque Canadienne Nationale les som-
mes necessaires jusqu'a concurrence de \$40000.
pour payer les reclamations ci-dessus mention-
nees.

Qu'a cette fin son Honneur le Maire et le
Tresorie soient autorises a signer des billets
promissaires et a les renouveler jusqu'a parfait
paiement. Ces billets porteront interets au
taux n'excédant pas 6% et seront payes a
memes les agents de gouvernements federal
et provincial deja autorises ou qui seront
autorises a l'avenir par le Lieutenant Sou-
verneur en Conseil en vertu de la Loi des secours

Que de plus la Cite transporte a la
Banque Canadienne Nationale tous les argents
qu'elle est autorise a recevoir des Gouvernements
federal et provincial en vertu de l'autori-
sation signee par les representants de ces
Gouvernements et que dans ce but son Hon-
neur le Maire et le Tresorie soient autorises
a signer tout documents propre a effectuer
ce transport.

Adopte a l'unanimité.

Propose par l'ecrivain Romeo Morissette

Appuye par l'ecrivain Philias Morin

H926

Et resolu que ce conseil prie le Departement
du chômage de bien vouloir lui octroyer
un montant additionnel de \$6,000. pour
compléter le mois de decembre, ou que l'octroi
accorde en date du 9 decembre, est pratique-
ment ipseisi

Adopte.

Lecture de la Correspondance

Et la séance est levée

J. Amadeo
Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle l'assemblée fut tenue au lieu ordinaire des sessions Lundi le 9^{ème} jour de Janvier 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau MM. Henri Schiffault, Armand Lemire, Romeo Morrissette, Ernest Apenauet et Philias Morin, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

4927

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 19 Décembre 1932 soit adopté tel que lu

Adopté.

4928

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Henri Schiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés

Le Syndic	1500. ⁰⁰	v
Liste de Case No-6v	99 ⁸⁰	v
Jas Lanouette val	424 ⁰⁰	v
Ernest Boisvert val "Sec-Dx"	2559 ⁰⁴	v
Liste de Case No-1	104. ⁰⁰	v
J.A. Lefebvre	267 ⁵⁰	v
Arthur Doucet val "Sec-Dx"	2980. ³²	v
Liste de Case No-7	84 ⁹⁵	v
Jas Lanouette val	424 ⁰⁰	v
Arthur Heon val "Sec-Dx"	2369 ⁸⁹	v
G. V. Ayotte	14 ¹⁰	v
Ant Heon "Photo"	3 ¹⁵	v
Le Sheriff du District	71 ²⁰	v

10601.95

Montant Rapp = 10601.⁹⁵

Francis Hankow Coij	8,95 ^v
Luc J. B. Rolland & fils	7,55 ^v
Roy Sr. Peire	46,35 ^v
Dr Chs Demes	27,55 ^v
Gustave Catellier	60,00 ^v
Rocheleau & Frieix	63,75 ^v
J. A. Nadeau "Maie"	10,00 ^v
Shawinigan W.P. Coij	160,13 ^v
Barriere Sr Maurice	5,40 ^v
Ramel Buis	2,50 ^v
Orphelinat Montfort	22,08 ^v
Shawinigan W.P. Coij	300,00 ^v
Celle Horange	5,30 ^v
Imprimerie Sr Patrice	6,50 ^v
Belle Pile Coij "Banque C. Nat. de T"	23,14 ^v
Armand Bronillard	4,87 ^v
La Cite du Cap	35,00 ^v
do	7,92 ^v
do	24,73 ^v
Henri Bourgeois	4,03 ^v
La Cite 31vixes	13,40 ^v
Wilfrid Baxepy rd	500,00 ^v
Donat Quessy	25,00 ^v
Grand Total	\$11,960 ¹⁷

Adopte

Attendu que la Cite du Cap de la Madeleine fournit de secours-directs a 469 chefs de familles dependants sont au nombre de 2382 et 51 personnes vivant seules.

Attendu que le montant depense pour le mois de Decembre 1935 est de \$13863⁴⁵ comprenant la nourriture, chauffage et une minime partie de vetement.

Attendu qu'un montant de \$9600. nous a ete octroye pour le mois de ~~Decembre~~ janvier et que nombre de demande nous ont ete faites et dans presque tous les cas de enquete serieuses ont ete poursuivies et il y a lieu de fournir du vetement en consequence :

Imob —
raye nul J.B.

4929

Sur proposition de l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que des vêtements sont absolument nécessaires aux chômeurs en plus de leur nourriture et comme conclusion ce Conseil demande au Département du chômage un veto additionnel de \$9000. (neuf mille dollars)

Adopté

4930.

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'échevin Roméo Morrisette

Il est résolu que la résolution autorisant le Trésorier à enchérir sur les ventes par le shérif ou le syndic soit rescindée et que le Trésorier avise le Conseil sur toutes ventes qui seront faites par le shérif ou le syndic pour établir s'il y a lieu d'enchérir ou non.

Adopté

Attendu que par lettre en date du 7/12/32 le Président du Comité des Finances de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a demandé à la Banque Canadienne Nationale du Cap-de-la-Madeleine d'avancer par billets pour une période n'excédant pas 4 mois les fonds nécessaires pour l'administration des secours directs pour une somme n'excédant pas \$40000. en aucun temps en autant que les dits comptes ont et auront été approuvés par le Dept du chômage de Québec.

Attendu que la dite demande a été ratifiée par le Conseil par sa résolution no 4925 en date du 19/12/32.

Attendu que le Dept du chômage de Québec par son Sous-Directeur M. M. L. Guimont a agréé à la demande de la Cité du Cap-de-la-Madeleine par lettre en date du 15/12/32.

Attendu que la Banque Canadienne Nationale par une lettre en date du 17/12/32 a convenu à des conditions établies entre la Ville et le département du chômage de la Province de Québec et a agréé de faire des avances jusqu'à

concurrence de la somme de \$40000. pour payer les marchands.

Attendu que par lettre du 7/1/33 adressée de cette Cité la Banque suggère qu'elle voudrait obtenir l'approbation du Lieutenant Gouverneur en Conseil afin de ne pas renouveler cette demande à chaque emprunt.

4931-

En conséquence sur proposition de l'échevin Roméo Morrissette appuyé par l'échevin Ernest Arsenault Il est résolu que la Cité du Cap de la Madeleine prie le Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province de Québec de lui octroyer la permission d'utiliser ces crédits de \$40000. offerts à cette Ville pour payer la part des Gouvernements de Québec et d'Ottawa en attendant le remboursement de Gouvernements des argent ainsi dus lorsque les dits comptes auront été approuvés par le Dept du Chômage de la Province de Québec

Adopté

4932

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi de \$3600. fixé par le Département du chômage aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 28 Décembre 1932

Adopté

4933

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi fixé de \$9600. pour venir en aide aux nécessiteux de cette Municipalité aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 4 janvier 1933

Adopté

4934

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Lu attendu qu'en décembre 1932 une somme de \$13000. a été dépensée pour venir en aide aux nécessiteux de cette Cité.

En attendant qu'il nous faudrait une somme additionnelle de \$14000. pour pourvoir aux nécessités de cette municipalité pour le mois de janvier 1933

En conséquence il est résolu que ce Conseil prie le Département du Chômage de bien vouloir lui accorder un octroi stipulé plus haut pour venir en aide aux nécessités de cette Cité

Adopté

4935

Proposé par l'échevin R. Morrissette.
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

Et résolu que sur la somme de \$25000. autorisée par la Commission Municipale à être empruntée par billets de la Banque Canadienne Nationale, le Maire et le Trésorier soient à faire un billet portant intérêt au taux de 6% pour cent par an. au montant de \$6701⁰⁰ et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un autre billet daté de 1^{er} février 1933. portant intérêt au taux de 6% l'an pour le montant de \$7590⁰⁰

Adopté

4936

Le vote est demandé par l'échevin Armand Lemire sur le règlement No. 155 que le maire a refusé de signer lors de la dernière séance, et durant la période réglementaire de 48 heures après sa passation en deuxième et dernière lecture

Pour: M. M. Roméo Morrissette, Ernest Arseneault, Philias Morin et Armand Lemire
Contre: M. Henri Thiffault.

Adopté

4937

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Secondé par l'échevin

Et résolu (1) que l'avocat Gariépy reçoive instructions d'inclure dans le bill, modifiant la Charte de la Cité, qui sera présentée devant la Session de la Législature, une clause à l'effet de rendre conforme la Charte de la Cité, à la Loi des Villes et Villages, touchant les élections Municipales;

2^e Il abroge les articles 7, et de 9 à 18 du chapitre 100 des Statuts, 13 Georges V, 1922, étant "Loi modifiant la charte de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", et de leur substituer les suivants: -

"7. - Le maire et les échevins, pour les quartiers 2, 4 et 6, ou ceux qui auront été élus pour remplacer aucun d'eux, au cas où des vacances se seraient produites, resteront en fonction jusqu'au premier jour juridique de février, 1934. Les échevins, pour les quartiers 1, 3 et 5, ou ceux qui auront été élus pour remplacer aucun d'eux, au cas où des vacances se seraient produites, resteront en fonction jusqu'au premier jour juridique de février, 1935.

"9. & Les élections générales auront lieu le premier jour juridique de février, tous les deux ans, pour le Maire, et tous les deux ans, pour trois échevins, en 1934, pour les quartiers 2, 4 et 6, et, en 1935, pour les quartiers 1, 3 et 5, et ainsi de suite alternativement chaque année.

Rien dans la présente section ne doit être interprété de manière à empêcher le Maire ou les Échevins d'être de nouveau candidats."

(3) - d'amender la loi, de façon à permettre par règlement approuvé par les électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles, et par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, une rémunération en argent n'excédant pas \$ 500.⁰⁰ au maire, et n'excédant pas \$ 200.⁰⁰ à chaque échevin de la Cité."

(4) Que requête supportant les dits amendements soit signée par qui de droit de la part de la dite Cité."

(5) - Que le conseil et son procureur soient délégués à Québec, pour discuter les amendements proposés et promouvoir auprès des autorités le Bill présenté par la Cité."

La résolution est rejetée n'ayant pas de secondaires.

4938

Je, Armand Lemire, échevin de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion
qu'à une prochaine séance, je proposerai un
Règlement intitulé "Règlement pour les tanks
à gazoline".
(Signé) Armand Lemire
Échevin.

4939

Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que l'annexe 1 du rôle
d'évaluation de 1933, telle que préparée par
le Greffier, soit acceptée et que la dite
annexe y compris le rôle d'évaluation 1932
actuellement en force soient déposés.
Adopté.

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Madéan
Maire
R. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée s'est
tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi
ce seizième jour du mois de janvier 1933 à 7 h. P.M.
et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur
le Maire A. Madéan et M.M. les échevins
Armand Lemire, Henri Thiffault, Roméo
Morissette, Ernest Arseneault et Philias Morin.
tous échevins formant quorum sous la présidence
du maire au fauteuil.

4940

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Approuvé par l'échevin Philias Morin
Et résolu que les procès-verbal des minutes
de la dernière assemblée soit adopté tel que lu.
Adopté.

4941

Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault
Et résolu que les comptes suivants

sont payés:-

Liste de frais No. 3	94.00 v
Lucien Pepin & Al.	3716.58 v
Paul Boucher "Notaire"	12.00 v
Bureau d'enregistrement	13.50 v
Henri Delbecq	12.45 v
Canadian Pacific P.R.	8.51 v
T. J. Moore & Co. Ltee	5.40 v
Jos. J. Rochefort & Fils	2.60 v
La Cité du Sag.	8.00 v
Gideon Lottinville	100.00 v
M. Louis Belle Ile M.L.	74.15 v
Pharmacie Perreault	21.34 v
Léon Chartier	45.00 v
W. Gariépy & Al.	<u>254.20 v</u>

4942

Adopté

Proposé par l'échevin Henri Shiffault
 Approuvé par l'échevin Romeo Morissette
 Et résolu qu'un homme soit appointé
 pour mesurer le bois avant d'être livré aux
 chômeurs.

4943

Adopté.

L'échevin Main quitte son siège.

Proposé par l'échevin Henri Shiffault
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault
 Et résolu Qu'à la suite du mouve-
 ment créé dans toutes les villes de la Province,
 le conseil de la Cité du Sag. de la Madeleine
 prie instamment le Premier-Ministre de ne
 pas appuyer la demande faite dans le but d'amen-
 der la loi faite concernant l'admission des
 enfants au cinéma au-dessous de 16 ans.

4944

Adopté

Proposé par l'échevin Romeo Morissette
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault.
 Qu'attendu que la Commission
 Scolaire de la Cité du Sag. de la Madeleine
 est intéressé dans l'adoption des amendements
 à la Charte de la Cité du Sag. de la Madeleine
 qui seront soumis à la Chambre des la présente

session. Il est résolu que ce conseil invite la Commission Scolaire à déléguer de ses membres ou leurs représentants pour aider et coopérer à faire adopter les dits amendements.

Adopté.

4945

Proposé par l'échevin Louis Morrissette
Approuvé par l'échevin Armand Lemire

Attendu qu'il y a une irrégularité dans le Règlement No. 151 qui le met illégal. Il est résolu par la présente que le Règlement No. 151 est rescindé et annulé à toutes fins que de droit.

Adopté.

4946

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Approuvé par l'échevin Louis Morrissette

Et résolu que les membres du conseil, à l'avenir, n'interviennent pas entre les séances du conseil dans l'administration des secours directs; que M. Marchand et Langis soient seuls en charge et s'associent un enquêteur dans chaque quartier pour l'étude des cas difficiles, qui devront faire rapport signé sur chaque cas, lesquels enquêteurs devront être désignés par l'échevin du quartier.

Adopté.

4947

Proposé par l'échevin Louis Morrissette
Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault

Et résolu que le Règlement No. 152 soit adopté en première et deuxième lecture.

Adopté.

4948

Je, J. A. Gadeau, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeline, fixe comme jours de votation sur le Règlement No. 152 les

— Vingt-neuvième et les — Trentième

jours du mois de Mars 1933
comme étant les jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront appelés à voter pour approuver ou désapprouver le dit règlement intitulé 'Rég. pour accorder certains privilèges à l'établissement d'une industrie

4949

Je, Roméo Morissette, Echevin de la Cité de Lévis de la Madeline donne avis de motion qui à la prochaine séance je proposerai un règlement No. 151-A, intitulé: "Règlement pour autoriser la Municipalité à emprunter les argent nécessaires pour financer les secours directs."

Roméo Morissette
Echevin

4950

Attendu que les usines de la Consolidated Paper Co Ltd sont fermées ici depuis décembre 1930:-

Attendu que cette industrie donnait du travail à plus de six cents personnes:

Attendu que ces personnes étaient devenues en partie des propriétaires:

Attendu que par suite de la mise en opération de cette usine, la cité s'est vue forcée de faire des travaux considérables:

Attendu que les gouvernements Provincial et Fédéral ont contribué de concert avec la cité pour soutenir ces sans-travail depuis au-delà de deux ans, soit en entreprenant des travaux publics, soit en donnant des secours directs:

Attendu que pour cette cité, ce problème devient tellement aigu aussi bien pour les individus que pour la commune, qu'il va falloir que le conseil fasse des démarches et prenne des directives pour se rendre compte des conditions de cette industrie locale en vue de solutionner la question du travail:

Attendu que la compagnie n'a l'heure de réouvrir son usine locale quand des moulins sont partis ailleurs ou leur production augmentée:

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil de cette cité de s'assurer des faits qui entourent la fabrication du papier à journal et des difficultés créés à notre usine locale pour en informer nos concitoyens, les contribuables:

Attendu qu'en vertu de la loi de Québec 1925, Chap. 102, Art. 67, ce conseil a le droit de

Faire des enquêtes sur des questions soulevées pour le bien général de la cité:

Attendu qu'étant une ville essentiellement ouvrière, le travail industriel est l'essence même de notre vie économique:

Attendu que ce conseil peut nommer une commission spéciale avec pouvoir de faire enquête et rapport sur cette question:

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir aux dépenses d'une telle enquête:

Attendu que ce conseil peut définir les pouvoirs de cette commission:

En conséquence:

Sur proposition de l'Échevin Roméo Morissette, Secondé par l'échevin Henri Truffault, Il est résolu ce qui suit à savoir: -

Le conseil nomme la commission suivante composée de Son Honneur le Maire J. A. Dadeau, M. l'échevin Henri Truffault et M. l'échevin Roméo Morissette avec plein pouvoir de faire enquête en vertu de la loi de Québec, 1925, Chap. 102, Art. 61 sur les faits suivants: -

1^o Le coût du bois à papier acheté des colons et sur des lots privés:

2^o Le coût du fret pour transporter ce bois du point de départ à la cour du moulin au Cap-de-la-Madeleine

3^o Le coût du chargement et du déchargement par tonne:

4^o Le coût détaillé d'une tonne de papier, comprenant la main d'œuvre, les allocations pour les machines, etc. en somme de toutes les opérations manuelles et de machines:

5^o Les réductions pouvant être obtenues en plaçant les gages des employés suivant différentes échelles:

6^o Le coût des charges moites affectées au moulin local:

- 7° La capacité de production du moulin par machine et totale;
- 8° L'économie ou l'augmentation qui pourrait être attribuée à un changement dans le mode d'opération des bouilloires, soit par l'électricité ou par le charbon.
- 9° Les tarifs de fret pour le transport du papier manufacturé sur les différents marchés;
- 10° Le prix courant de vente du papier à journal tel que fabriqué ici sur les différents marchés;
- 11° Où se trouvent ces marchés?
- 12° Peut-on obtenir le concours du Département du Commerce Canadien pour disposer de la production d'un moulin;
- 13° Qui, ordinairement sert d'intermédiaire pour la vente du papier?

14° Dans quelle proportion de l'actif total le moulin local se trouve-t-il en rapport avec les limites qui étaient affectées originellement au moulin de l'ancienne St Maurice Paper Co.

Que cette commission ait le droit d'appointer un secrétaire et un conseiller technique si nécessaire;
 Que ce conseil vote un crédit de cinq cents piastres à prendre à même les fonds généraux de cette cité pour défrayer les frais initiaux de cette enquête. Cette somme pouvant être augmentée du consentement du conseil

L'Échevin Armand Lemire propose l'apurement de la résolution et secondé par l'Échevin Ernest Arseneault.

La résolution reste en suspend, ou que les Échevins - Arseneault et Lemire quittent leur siège

Lecture de la Correspondance
 Et la séance est ~~donc~~ discontinuée faute de quorum

J. Maden
 Maire

J. Beaumont
 Greffier

un mot rayé ml
 JB

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions Lundi le 23 ième jour de janvier 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Armand Lemire, Henri Shiffaux Roméo Morrissette Ernest Arsenault & Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4951

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 16 janvier 1933 soit adopté tel que lu

Adopté.

4952

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Liste de Cae No-4	94 ⁰⁰ ✓
J. Lanouette val	424 ⁰⁰ ✓
J. Arthur Larvière val	3188 ⁰⁰ ✓
E. Lozange & fils	22 ⁶⁰ ✓
La France Érie Ing & É.	8 ³⁷ ✓
Francis Hankin boy	13 ²⁵ ✓
Leon Meskot val	270 ³⁰ ✓
Romeo Morrissette	240 ⁰⁰ ✓
Edmond Bergeron	31 ✓
Total	<u>4560⁸³</u>

Romeo Morrissette décidant

Adopté.

4953

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que les mots "un homme" de la résolution No 4942 passée le 16 janvier 1933 soient remplacés par le mot "des hommes".

Adopté.

4954

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

En attendant que ce Conseil serait informé que M^{rs} Emery Livernoche, Josephat Chartier, Armand Beaudoin & Wilfrid Breton auraient retiré dans les mêmes périodes un salaire ou des gages dans des usines et des secours directs, il est résolu qu'un rapport écrit soit fait pour la semaine ^{prochaine} par l'enquêteur donnant le nom de usines où ces Messieurs ont travaillé la date, s'ils ont été assésimés le montant et les dates pour lesquels ils ont été payés dans les usines les dates et le montants reçus pour secours directs

Adopté.

4955

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin G. Lemire

Et résolu que ce Conseil a appris avec un vif regret la mort de l'Honorable Jacques Bureau Sénateur qui a été étroitement mêlé au développement de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Ce Conseil prie la famille Bureau d'accepter ses sincères sympathies

Adopté.

4956

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Comité plénier du Conseil soit invité à siéger en Comité des Finances pour étudier la liste des arriérés pour taxe d'eau et taxe Municipales et soit à choisir les noms de ceux qui sont capables de payer; aux fins de prendre des procédures pour la collection des arretages de taxes.

Adopté.

4957

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Moni

Et résolu que Monsieur Armand Lemire soit nommé pro-Maire pour le prochain terme

Adopté.

un mot en italique
bon. JB.

4958. Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que M. M. Willie Dargis Raul Buis et Jos Tarpin soient appointés pour le soin des chevaux à raison de 30¢ de l'heure basé sur la journée de 8 heures

L'échevin Thiffault demande le vote
Pour la résolution les échevins R. Morrissette Ernest Arsenault Philias Morin et Armand Lemie
Contre la résolution M. l'échevin Henri Thiffault

La résolution est adoptée par un vote de 4 contre 1

Adopté sur division

Le Maire enregistre son projet.

4959

La résolution No- 4950 en suspens à la dernière séance du 16 janvier 1933 est adoptée à l'unanimité en remplaçant les mots "cinq cents" dans l'article 14 du 3^{ème} alinéa, par le mot "cent".

Adopté.

4960

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que ce Conseil demande au Gouvernement Provincial par l'entremise de son Député M. Willie Grant, les engrais et les graines de semence pour ensemercer les terrains labourés l'automne dernier en vue d'aider les chômeurs de cette Cité.

Adopté.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

J. Madeau
Marie
J. Blauwitz
Breffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordi-
Nauve

des sessions Lundi le 30 ième jour de Janvier 1933
à laquelle assemblée étaient présents Son Hon-
neur le Maire J. A. Nadeau M.M. E. Comteau
Armand Lemire Henri Thiffault Romeo Morris-
sette & Philias Mornin tous échevins formant quo-
rum sous la présidence du maire au fauteuil.

4961

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Philias Mornin

Et résolu que le procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière générale du 23/1/33 soit
adopté tel que lu.

Adopté

4962

Proposé par l'échevin Romeo Morrisette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient
payés:

Liste de Paie no 5	94 ⁰⁰	✓
J.B. Belinas val "Sec-Direct 2923"	24 ⁷⁴	✓
La Cité du Cop	8 ⁵⁶	✓
do	27 ⁶⁹	✓
Francis Hankin Bois	7 ⁰⁵	✓
Que Wisintaine & fils Inc	7 ⁶⁶	✓
Shawinigan W & P Cois	500 ⁰⁰	✓
do	162 ⁴¹	✓
Arthur Kompri	27 ⁷⁵	✓
Bell Tel Coy "Banque Can Nat"	17 ⁷⁷	✓
Nap. Loranger	2 ⁹⁰	✓
La Cité du Cop	13 ⁰⁰	✓
Pharmacie Lefreault	24 ¹⁵	✓
Canada Acc & Fire Ass.	2374 ⁷⁵	✓
Pharmacie Dimes	28 ⁶⁵	✓
	<hr/>	
	\$5989 ⁵⁸	

Adopté

4963

Proposé par l'échevin Romeo Morrisette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Que le rapport suivant soit adopté par
ce Conseil:

Cop-de-la-Madeline 23/1/33

Son Honneur le Maire

M.M. Les échevins

Rapport re - La Commission des Secours Directs
 La Commission recommande la cancellation des se-
 cours de M.M. Hormidas Houle, Sidem Longval, Aimé
 Lafrenière, Eug Rotange, Johnny Roof, Thomas Casignan,
 Onésiphore Beauchêne, Alp Rivard, Rodolphe Peneau,
 Oscar Barissonneau, Eug Dumais, J.B. Thibeau, Emile
 Pessez, Henri Benest, Hormidas Béliveau Zephirin
 Sauvoin & Alpheus Racine.

La Commission recommande cependant
 le bois de M.M. Aimé Lafrenière, Sidem Longval
 Adolphe Poupin au prix convenu de autres
 marchands qui fournissent aux Secours.

M.M. Lucien Leblanc, Edouard Dupresne,
 Adolphe Poupin, Albert Beaulieu & Rosario
 Ziset pour nouvelle enquête.

M.M. Emile Cassard Alex Laliberté Chs
 Ed Rochefort, Hormidas Casignan auxquels la
 Commission recommande le secours.

Les nouveaux admis aux secours sont:
 M.M. Emile Dillieu, Mme Fréchette, Alfred Hélie
 Eug Pousignant Paul Côté.

M. Maurice Comeau refuse.

La Commission recommande aussi l'achat
 du bois (bouleau gris seulement) de M. Zotique
 Cadotte. La Commission après avoir pris
 connaissance de finances de la Ville a remis
 l'accord du vêtement a plus tard vu que les
 Finances ne le permettent pas et que le mon-
 tant nécessaire serait d'environ six cents piastres.

Bien à vous

La Commission des Secours

par Laurent Langis

P.S = S'il vous plaît ne pas permettre la publicité de
 ce rapport.

Adopté

4964

Proposé par l'échevin Romeo Morissette
 Approuvé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que la Commission soit autorisée à
 faire une nouvelle enquête de la cas de M.M. Johnny
 Roof & Adolphe Poupin.

Adopté

4965

Proposé par l'échevin Armand Lemire.

Appuyé par l'échevin Romeo Morrisette

Et résolu que l'octroi fixé de \$2000⁰⁰ pour venir en aide aux nécessiteux de cette Municipalité soit accepté aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Ivan E. Vallé en date du 25 janvier 1933

Adopté.

4966

Attendu que les octrois accordés à la Municipalité durant janvier sont au montant de \$11600.

Attendu que les dépenses énormes du 1^{er} janvier au 30 janvier se chiffrent à \$17061.10

Attendu que se basant sur les dépenses faites durant janvier un montant de \$13000. serait nécessaire pour subvenir aux dépenses à être faites durant février

En conséquence

Sur proposition de l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Philias Morin.

Il est résolu que ce conseil prie le Département du Chômage de bien vouloir lui octroyer le montant stipulé plus haut afin de venir en aide aux nécessiteux de cette Municipalité.

Adopté.

4967

Proposé par l'échevin R. Morrisette

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que M. Francis Désilets soit chargé de donner une opinion légale sur le fait de savoir si la Commission Scolaire serait obligé de protéger les taxes Municipales dues dans une action en recouvrement de taxes scolaires et que le Greffier soit chargé de donner des détails au dit avocat si nécessaire

Adopté.

4968

Proposé par l'échevin Henry Thiffault

Appuyé par l'échevin Romeo Morrisette

Et résolu que la Police responsabilité publique soit renouvelée de M. H. Beaune

En amendement :

Propose par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Que la police responsabilité publique ne
soit pas renouvelée vu que les finances de la
ville ne le permettent pas

Le vote sur l'amendement

Pour = Les échevins Philias Morin et Armand Lemire

Contre = Les échevins Romeo Morrissette Henri
Thiffault + François Courteau

Le vote sur la résolution

Pour = Les échevins Romeo Morrissette Henri
Thiffault + François Courteau

Contre = Les échevins Philias Morin et Armand Lemire

L'amendement est rejeté et la motion
principale adoptée par un vote de 3 contre 2

Adopté sur division

4969

Propose par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Philias Morin

Est résolu que le Règlement No-156
soit adopté en première lecture et ajourné
à 15 jours pour la deuxième lecture

Adopté

4970

Propose par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Attendu que la résolution mentionnant le nom de
M. Amédée Bonehe 126-257 comme étant pro-
priétaire au rôle d'évaluation soit reculée et
annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

4971

Propose par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Est résolu que la résolution No-3059
faite et passée le 8 novembre 1927 regardant
le transport au rôle d'évaluation de M. Wm
Petitpas et Donat Doucet comme propriétaires
soit reculée et annulée à toutes fins que
de droit.

Adopté

4972

Propose par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Et résolu que la résolution 3659 faite et
passée le douzième d'août 1929 soit rescindée et
annulée à toutes fins que de droit

Adopté

4973

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Et résolu que la résolution mentionnant
les noms de M.M. Eugène Casey 113-25 M Thomas
Mason 113-24 comme propriétaires au rôle d'é-
valuation, soit rescindée et annulée à toutes
fins que de droit

Adopté

4974

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que M.M. Albert Traltes, Nestor
Bourque, Ligon Tremblay Henri Croteau nom-
més par les échevins des quartiers nos- 1-2-3 & 5
soient appointés enquêteurs adjoints de M.M.
Marchand & Langis et que M.M. Romulus
Laoursière & Siméon Lapointe soient aus-
si nommés pour les quartiers 4 & 6 pour com-
pléter la Commission des enquêteurs pour
les recours directs

L'échevin Henri Thiffault demande le
vote

Pour = les échevins Romeo Morrissette Philias
Morin & Armand Lemire

Contre = les échevins Henri Thiffault & François
Croteau

Adopté sur division.

Le maire Enregistre son protêt
Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Macdonald
Maire
J. Beaumont
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions lundi le 6 février 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau MM. F. Cousteau A. Lemire Henri Thiffault Ernest Arsenault & Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4975

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 30 janvier 1933 soit adopté tel que lu

Adopté.

4976

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

Liste de Gare No-6	97.45 ^v
J. Lanouette val	424.00 ^v
P. Lorange & fils val "Ludis"	2728.65 ^v
Le Nouvelliste Ltée	3.25 ^v
Riche Artiste Fleuriste	10.00 ^v
La Chronique	12.88 ^v
Rochelleau & Frère	13.35 ^v
La Cité du Cap (Le Shérif)	3.00 ^v
Roy & Frère Pierre	34.02 ^v
Jansy D ^e Grandmont	8.25 ^v
Geo St Pierre	39.20 ^v
Rene de Cotret Frum Ltée	700.00 ^v
Total	\$ 3,574.05

Adopté.

4977

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le rapport de la Commission daté du 6/2/33 tel que soumis après avoir fait la correction suivante "M. Emile Proulx -

recommandé " soit adopté par ce Conseil
Adopté

4978

Le maire enregistre son protêt.
Proposé par l'échevin P. Morin
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que le Greffier soit autorisé
à demander des soumissions pour de l'avoine
criblée de l'Ouest No. 2 pour une période
de 3 mois et le tout pour lundi prochain
le 13/2/33; l'avoine devra être pesée.

Adopté

4979

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin A. Lemire
Et résolu que le Contre-Maitre soit
autorisé à faire charroyer du sable à l'aque-
duc suivant la demande de M. Vaugeois,
et aussi la côte publique centre.

Adopté

4980

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et résolu que le Greffier soit autorisé
à faire faire les réparations et ménage né-
cessaires dans le loyer occupé par M. J. Lebyre

Adopté

4981

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que ce Conseil et les mem-
bres du Comité soient délégués à Québec
regardant la passation du bill à la lé-
gislation.

Adopté

4982

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et résolu que le Chef de Police soit au-
torisé à prendre les moyens légaux à sa dis-
position pour faire fermer toute salle de danse
publique.

Adopté

4983

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu Que Son Honneur le Maire le

échevins J. Courteau et E. Asenault avec le Trésorier comme enchérisseur soient chargés de surveiller les intérêts de la Cité lors de la vente de la maison de Mme F. Biron.

Adopté.

4984

Propose par l'échevin Henri Shiffauer
Seconde par l'échevin François Courteau

Et résolu que le salaire du Trésorier soit porté à \$ 20 par semaine, que le salaire du Greffier soit porté à \$ 20⁰⁰ par semaine que le salaire de l'assistant-Greffier & Assistant-Trésorier soit porté à \$ 14⁰⁰ par semaine, que le salaire du Chef de Police soit porté à \$ 20⁰⁰ par semaine que le salaire du Sous-Chef soit porté à \$ 17⁰⁰ par semaine que le salaire de deux autres constables soit porté à \$ 15⁰⁰ par semaine que le salaire de Contre-Maitre de la Voie soit porté à \$ 18⁰⁰ par semaine, que le salaire du Clerc du Marché soit porté à \$ 5⁰⁰ par semaine et que tous les autres employés payés à l'heure le soient à raison de 25¢ de l'heure, et que la présente résolution prenne effet immédiatement.

Après discussion le proposeur consent à ajourner à huit jours pour décision finale.

In suspens.

Propose par l'échevin Ernest Arsegeault,

Appuyé par l'échevin Philias Moir

Et résolu que les autorités municipales s'entendent avec le conseil des Trois Cités et les organisations telles que Chambre de Commerce et syndicats organisés, pour qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre de la Marine par l'intermédiaire de nos députés, pour le rétablissement d'un chantier maritime situé à proximité de l'embouchure du St-Jovace, dans les limites de cette cité.

Adopté.

4986

Propose par l'échevin Henri Shiffauer

Appuyé par l'échevin François Courteau

Et résolu que ce Conseil remercie les autorités de la

Wayagamack de la maniere sympathique dont ils ont traité les soutiens de famille dans le passé et qu'ils escompte qu'à l'avenir ils useront de la même indulgence envers les citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Madéau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu ordinaire des sessions Lundi le treizième jour de février 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Madéau M. M. F. Cousteau Armand Lemire Romeo Morrissette Ernest Apenaull et Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4987

Proposé par l'échevin E. Apenaull

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 6 février 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté.

4988

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Apenaull

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Liste de Paie No. 7	90.10	✓
Arthur Davel val "Sec-Directs"	3404. ⁵⁵	✓
Aleude Demers	3 60	✓
Loie JB Holland + fils	11 65	✓
François Désilets	30 00	✓
C. V. Ayotte	2 00	✓
Canadian Pacific R.R.	174	✓
	<hr/>	
	73548 92	

Josaphat Hardy	24 ³⁰ ✓
La Cité du Cap	1 ⁵⁰ ✓
Armedee Coulombe	1 ⁸⁰ ✓
Orphelinat de Montfort	22 ⁰⁸ ✓
Alfred Brenier	1 ⁰⁰ ✓
Rodolphe H. Houde J.G.	144 ⁰⁰ ✓
Arthur Doucet	238 ⁷³ ✓
Leon Mesherval	828 ⁴⁵ ✓
P. Loranger + fils	28 ⁹⁷ ✓
Railway Passengers Ass Coy	81 ⁰⁰ ✓
Rapp =	<u>3548.92</u>
	\$4,920 ⁹²
	Adopté

4989

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire.

Et résolu que le Maire soit autorisé à signer les formules de réclamation au montant de \$5895⁹² pour la période du 1^{er} au 15 Décembre 1932

L'échevin R. Morrissette dissident

Adopté.

4990

L'échevin Romeo Morrissette quitte son siège

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le rapport suivant de la Commission soit adopté en y retranchant l'article trois (3) regardant le loyer.

Rapport de la Commission des Secours Directs de cette Cité.

Les noms suivants sont recommandés pour recevoir des secours quand ils auront été assermentés.

1^o MM Eddie Laroche, Renald Laroche, Lucien Leblanc, Joseph Noël, Lucien Brenier, Noël Duchesne, Antonio Croteau, Adlard Croteau, Stanley Libby, Joe Landry, Oscar Daigle, Edouard Dallaire, Antonio Relebor, Mrs Chaire, A Robichaud, Caliste Bergeron, Arthur Beaumier, Albert Dubois, Henri Lessard, Thomas Daviau, Hercule Bergeron, Jean Jacques Biron, Emile Bagné, Adolphe Brière + J. Roof.

2^o Pour une enquête MM. Ferdinand Hamel.

Paul Champoux et W^m Côté

3^e Nous avons aussi eu à trouver un logement pour M. Bédoin Rancourt, qui demeure dans la maison de M. J. Trépanier Rue St Philippe, au prix de \$5⁰⁰ pour le mois de Janvier. M. Rancourt s'engage à payer les autres mois lui-même. Ce loyer devant être payé avec un bon de secours spécial.

Le compte de loyer de M. J. Beauchemin pour M. Willie Bourche a été renvoyé. La loi de secours n'autorisant pas de payer les arriérés.

Le compte de loyer de Madame V^{me} E. Leblanc a aussi été renvoyé pour les mêmes raisons que le précédent

Bien à vous

signé (Laurent Langis)

Enquêteur

Que l'article #5 du rapport du 6/5/33 soit aussi retranché.

Adopté.

4991

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi fixé de \$9000. pour venir en aide aux nécessiteux de cette Municipalité, aux conditions telles que mentionnés dans une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 8 février 1933

Adopté.

4992

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le noms de M. M. W. Breton Armand Beaudoin & Josephat Chartier soient retranchés du secours jusqu'à nouvel ordre. D'après renseignements sur la situation de ceux qui ont retiré de salaires à la St Lawrence ils devront passer devant la Commission pour du secours. Le Maire enregistre son protesté

Adopté

4993

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets au taux de 6% jusqu'à concurrence de \$40,000.⁰⁰ suivant approbation du Lieutenant Gouverneur en Conseil en date du 10 février 1933 en conformité avec les secours directs.

Adopté.

4994

Proposé par l'échevin E. Arsenault.

Appuyé par l'échevin A. Lemise.

Et résolu que M. le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$2582.⁰⁰ ^{au taux de 6%} pour couvrir les dépenses de la Courbe Fussey & St Laurent suivant autorisation de la Commission Municipale en date du 14 août 1932.

Adopté.

4995

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Morin.

Et résolu que le Maire soit autorisé à signer le projet d'acte tel que soumis par M. Henri Bisson Syndic, par l'entremise de M. Robert Poirier, Notaire, pour obtenir le titre dans l'achat de la Maison Bertrand vendue par le susdit syndic, après correction quant au bornage.

Adopté.

4996

Proposé par l'échevin A. Lemise.

Appuyé par l'échevin P. Morin.

Et résolu que la soumission de Monsieur Pierre Loranger & fils pour de l'avoine criblée de l'Ouest No. 1 au prix de 0.45¢ le minot pour la période de trois mois soit acceptée par ce Conseil.

Adopté.

Je, Ernest Arsenault, échevin donne avis de Motion qu'à une prochaine séance je proposerai un Règlement intitulé Règlement pour amendes le Règlement de l'aqueduc

(pape) E. Arsenault

Échevin

Ouverture de soumission pour avoine
Ouverture des soumissions pour plaques de
licences
Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Madeau
Maire
J. Beaumier
Greffier.

4996^a

Je Lucien Massicotte membre de la Commission des Secours-Directs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplisai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi
à Cap-de-la-Madeleine
ce 21^{ème} jour de février 1933

J. Beaumier
Greffier
Lucien Massicotte

4996^B

Je Louis Lacroix membre de la Commission des Secours-Directs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplisai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Cap-de-la-Madeleine
ce 21^{ème} jour de février 1933

J. Beaumier
Greffier
Louis Lacroix

4996^c

Je Daniel Lorange membre de la Commission des Secours-Directs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplisai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au Cap
ce 21^{ème} jour de février 1933

J. Beaumier
Greffier
Daniel Lorange

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle l'assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions Lundi le vingtième jour de février 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau MM É. Cousteau Armand Lemire Henri Thiffault R. Morrissette E. Arsenault et Philias Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4997

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 13 février 1933 soit adopté tel que lu

Adopté

4998

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Liste de Paie No. 8	84 ⁰⁰ ✓
Lanquette val	474 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	2 ⁰⁰ ✓
Shawing on W.P.	300 ⁰⁰ ✓
Le Sheriff	250 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	22 ⁴⁸ ✓
Francis Hankin Bois	22 ⁷⁴ ✓
Rev Ad Dupren	6 ⁰⁰ ✓
R. Morrissette val "Déléq"	55 ⁰⁰ ✓
	<hr/>
	918 ⁹²

En amendement Proposé par É. Cousteau

Appuyé par H. Thiffault

J'accepte les autres comptes mais pas la délégation

Le vote sur l'amendement

Pour - les échevins Henri Thiffault et É. Cousteau
Contre - les échevins R. Morrissette E. Arsenault P. Morin A. Lemire.

Le vote sur la résolution

Pour = Les échevins R. Morrissette & Arsenault
P. Morin & A. Lemire

Contre = Henri Thiffault & François Courteau

L'amendement rejeté et la résolution adoptée sur division par le vote de 4 contre 2

Le maire accepte tous les comptes excepté la Délégation à Québec.

4999

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin G. Arsenault

Et résolu que le Brevet demande par écrit à M. W. Basiépy sur l'objection apportée par le Maire à savoir que le Maire et les échevins R. Morrissette A. Lemire & Philias Morin n'ont pas été invités par téléphone à aller à Québec les 16 & 17 février dernier pour discuter la question du bill de la Wa-yagamac est fondée par qui et sur la suggestion de qui? que M. Basiépy fasse rapport si le voyage avait son importance ou non?

Adopté.

5000.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce Conseil ayant pris connaissance de la résolution de la Chambre de Commerce appuie sa demande et que ce Conseil remette le tout à M. Wellie Grant Député de Champlain et à l'avocat de la Cité.

Adopté.

5001

Attendu que par lettre du 16 courant transmise par M. Michail L. Guimont sous-Directeur des secours directs pour la Province de Québec la Cité est mise en demeure de nommer un comité pour l'administration et le contrôle des secours - Directs.

Attendu qu'à défaut de se conformer aux instructions de M. Guimont par sa lettre la ville se verra privée de secours de gouvernement.

Attendu que ce Comité doit être composé d'hommes d'affaires et indépendants du Conseil

Attendu que ce Comité (~~doit être~~) est autorisé à s'associer un ou des membres du clergé local.

Attendu que ce Conseil concourt dans les vues du Comité Provincial des secours-directs

Attendu que ce Comité aura besoin d'au moins de informations sur le contrôle des dits secours. En conséquence sur proposition de l'échevin Romeo Morrissette appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu qu'un Comité composé de MM. Lucien Massicotte Marchand Daniel Lovanger Marchand de bois + Louis Laessle Renteur, soit formé avec la liberté de se nommer un président. Leurs émoluments seront de dix piastres par semaine. M. Arthur Marchand reste distributeur des bons et M. Laurent Langis enquêteur et secrétaire du Comité. Ils auront le contrôle absolu de l'administration des secours-directs et aucun membre du Conseil n'aura le droit d'intervenir dans l'administration des dits secours.

Que ce Comité soit autorisé d'aller à Québec une fois pour s'entendre avec les autorités provinciales et les autorités des secours-directs. La présente résolution prenant effet immédiatement et que le tout soit envoyé au Directeur du secours contre le chômage à Québec

L'échevin G. Lemire demande le vote
Vote pour = Les échevins Romeo Morrissette Ernest Arsenault, Philias Morin + Armand Lemire.
Vote contre = Les échevins Henri Thiffault + François Comteau. Le Maire désigné son protégé

La résolution adoptée sur division 4 contre 2.

L'échevin Henri Thiffault demande un amendement. Le Maire décide d'accorder la demande de M. Thiffault. L'appel au Conseil de la décision du Maire est

2 mots rayés mls
JB

demande par l'échevin Romeo Morrissette
 seconde par l'échevin Armand Lemire
 Vote pour l'appel = Les échevins Romeo Morrissette
 & Arsenaux P. Morin & A. Lemire
 Vote contre l'appel = Les échevins Henry Shiffault
 & François Cousteau

5003
 Décision du Maire rejetée.
 Propose par l'échevin H. Shiffault
 Appuyé par l'échevin F. Cousteau.

Et résolu que ce Conseil appointe
 les Messieurs suivants comme faisant partie
 de la Commission = Simeon Lapointe
 Georges Dargis, Honoré Cyr, Léon Rochefort
 J. A. Roy, Ernest Houle Daniel Lozange
 Et Bédion Poupin.

Le vote est demandé par R. Morrissette.
 Vote Pour = Les échevins Henry Shiffault &
 François Cousteau
 Vote Contre = Les échevins R. Morrissette &
 Arsenaux P. Morin & A. Lemire.

5004
 Motion rejetée sur un vote de 4 contre 2
 Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin E. Arsenaux

Et résolu que le montant de \$ 1300. de
 machineries apparaissant au rôle d'évaluation
 au nom de Mme^{ve} G. Simard soit re-
 tranché tel que demandé par sa lettre du
 17 février 1933.

Adopté

5005.
 Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin E. Arsenaux

Et résolu que la maison qui était située
 sur le lot 149-3 appartenant à Monsieur Roger
 Bisson soit retranché du rôle d'évaluation
 vu que cette bâtisse a été démolie dans le
 cours de l'automne dernier

Adopté

5006
 Propose par l'échevin E. Arsenaux
 Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que la résolution 4995

faite et passée le 13 ième jour de février 1933 soit amendée en y retranchant après les mots "le susdit syndic" dans la sixième ligne de la dite résolution les mots "après correction quant au bornage"

Adopté

5007 Propose par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette

Et résolu que le Comité nommé dans la résolution No-4983 soit appointé de nouveau pour surveiller les intérêts de la Cité lors de la vente du 10 Mars 1933.

Adopté

5008 Propose par l'échevin P. Morin
Appuyé par l'échevin E. Apenaueh

Et résolu que la soumission de M. P. A. Gouin ^{pour} pour plaque de licence 1933 soit acceptée au prix de sa soumission.

Adopté

5009 Propose par l'échevin E. Apenaueh
Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le Règlement No-157 soit adopté en 1^{re} Lecture

Adopté

5010

Attendu que la St Regis Paper Coy a obtenu du Gouvernement Provincial le droit d'exploiter des limites à bois dans le bas du fleuve St Laurent il y a quelques années.

Attendu que la dite Cie s'était engagé à employer ce bois dans la Province en y construisant un ou des moulins.

Attendu que nous avons un moulin fermé depuis deux ans qui est la cause que nous avons un grand nombre de chômeurs.

Attendu que le Supt. de cette dite Cie était le Supt. de la Canada Power Coy Mr D. A. Wark.

Attendu que ce bois passe à notre porte pour y être exportés ailleurs.

En conséquence

sur proposition de l'échevin Philias Morin.

Appuyé par l'échevin R. Morrissette.

Et résolu que demande soit faite au Gouvernement Provincial pour intercéder auprès de la Sr Régis Paper Coy pour exploiter la manufacture qui se trouve dans cette Cité car actuellement le bois exploité de la dite Cie Sr Régis provenant de ses limites est transporté aux États-Unis dans la ville de Watertown N.Y. que copie de la dite résolution soit envoyée à M. Willie Grant avec prière d'y apporter tout son appui.

Adopté.

5011

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu qu'attendu que les sacs de Jute contenant de la farine sont de matières premières venant de pays étrangers et manufacturés dans d'autres Provinces tandis que les sacs de papier sont de matières premières de ce district et manufacturés dans cette Cité par la Bates Valve Bag Coy Ltd - que le Greffier soit autorisé à demander aux municipalités de villes habités de coopérer avec la Cité pour aider à la diffusion de ces sacs par favoriser la diminution du chômage ici tout en aidant à avoir des sacs plus propres et plus hygiéniques.

Adopté.

5012

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que la Chambre de Commerce de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit invitée à déléguer deux de ses membres pour coopérer avec les délégués de la Cité à l'adoption d'une loi annexant la Wayagamack.

Adopté.

5013

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire en ce qui regarde la

délégation du Conseil à Québec Re = Bell à
la Législature

Adopté

5014

Attendu que le Maire a fait rapport au
Conseil qu'il a suspendu M. Arthur Marchand
distributeur des bons de secours.

Attendu que le Maire a donné ses raisons

Attendu qu'elles ne sont pas trouvées va-
lables. En conséquence

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que le rapport est mal fondé
et rejeté. M. Arthur Marchand est maintenu
dans ses fonctions

Adopté.

Exp. le 20 janvier 1933

5014^a

M. M. Les échevins

Conformément à la loi je désire faire
connaître au Conseil les raisons qui m'ont
mis dans l'obligation de suspendre Monsieur
Marchand, préposé aux secours-directs.

Ces raisons sont les suivantes :-

J'ai été à même de constater que ce pré-
posé favorisait des amis dans la distribution
des argents attribués aux Secours-Directs et
qu'aucun contrôle ne pouvait être efficace-
ment fait de cette distribution.

Dans certains cas il a accordé à des
personnes des secours alors que ces personnes
gagnaient certains argents ou pouvaient dans
tous les cas s'en procurer sur des propriétés qu'ils
possédaient.

Dans d'autres cas par pure partialité il
a refusé du secours à des gens qui y avaient
droit et plus spécialement le 15 février 1933 mal-
gré mes recommandations et mes protestations ~~et~~
~~par~~ il a persisté à rayer de la liste une femme
vivante seule avec sa mère et n'ayant ni elle
ni sa mère aucune source quelconque de revenus.

Comme il a persisté dans son refus de

ne pas vouloir se soumettre à la demande bien légitime qui lui était faite j'ai eu de mon devoir de le suspendre, et vous en informe présentement.

(Signé) J. A. Nadeau Maire.

5015

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

J'ai attendu que M. Nadeau en faisant un exposé de la lettre du 16 courant de M. M. L. Guinont a dit que le Directeur Provincial des secours - directs en mentionnant les mots "la petite influence des membres de votre Conseil" voulait dire "la petite influence de petits cerveaux des échevins du Conseil" Il est résolu que le Breffier écrive à M. Guinont et lui demande, si la dite lettre fait exception à la haute personnalité du Maire par cette ligne du 5^{ème} alinéa

Adopté

Le maire appose son veto.

5016.

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que tous comptes qui ont été émis à la suite de bons signés par d'autres personnes que M. Arthur Marchand soient compilés par le Breffier qui fera un rapport spécial au Conseil donnant les noms des marchands et les montants de dits comptes. Aucun de dits comptes ne devant être payés avant leur approbation par le Conseil. et copie soit envoyée à Québec.

Adopté

Le maire appose son veto.

5017

Proposé par l'échevin A. Lemire.
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Département de Police soit autorisé à procéder au recensement de Licences.

Adopté

5018

Prop Avis de motion

Jes, soussigné R. Morrissette échevin de la cité

du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion
qu'à une prochaine séance je proposerai un Ré-
glement intitulé: "Règlement amendant le ré-
glement des séances du Conseil"

Rome Morissette
Échevin Quartier No-3

5019

Avis de motion

Je, sous-signé Rome Morissette échevin de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de
motion qu'à une prochaine séance du Conseil
je proposerai un règlement intitulé: "Règlement
pouvant à la part de la Cité pour secours-
directs"

Rome Morissette

Échevin Quartier No 3

Avis de motion

5020

Je, Ernest Assenault échevin de la Cité
donne avis de motion qu'à une prochaine
séance du Conseil je proposerai un Règlement
amendant le Règlement des Licences.

Ernest Assenault Échevin Quartier No-1

5021

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Philias Morin
Et résolu que ce Conseil agisse sur
les plaintes au rôle d'évaluation.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Maclean
Marie
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-
semblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des
séances Lundi le sixième jour de Mars 1933 auxquelles
l'assemblée étaient présents Son Honneur le Maire

J. A. Nadeau M.M. J. Cousteau A. Lemire R. Morissette L. Arsenault & P. Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5022

Proposé par l'échevin L. Arsenault
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20/2/33 soit adopté tel que lu

Adopté

5023

Le vote est demandé par l'échevin Romeo Morissette secondé par l'échevin L. Arsenault sur les résolutions 5015 + 5016 faites et passées le vingtième jour du mois de février 1933 sur lesquelles le Maire a apposé son veto ainsi que la résolution 4998

Votent pour = les échevins R. Morissette L. Arsenault P. Morin & A. Lemire

Vote contre = l'échevin J. Cousteau

Adopté

5024

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Benoit Broves val "Sec-Des"	3374.14 ✓
La Cité du Cap	490.00 ✓
Liste de Paié No-9	170.69 ✓
Aide de Vadoboncoeur val	4537.73 ✓
J. A. Nadeau Maire	26.70 ✓
Canada Acc & J Ass Coy	20.00 ✓
Liste de Paié No-10	140.60 ✓
Jos Lanouette val	474.00 ✓
Edmond Savary val	1690.16 ✓
Shawinigan W & P Coy	158.00 ✓
C. Loranger & Jib	22.50 ✓
Canadian Pacific R.R.	1.00 ✓
Beu Pilep Co "Banque C. Nat"	29.60 ✓
C. A. Brown Enrg	50.75 ✓
-	3.00 ✓
D. J. Morin Abie	19.15 ✓
	<hr/> 11108.30

Francis Hankin Roy	9 ³⁰ n
La Cité du Cap	30 ⁵⁵ n
do	53 ⁷⁵ n
Aurthur Janvier	21 ⁰⁰ n
Rocheleau & Frère	40 ⁿ
Shawinigan W.P. Coy	7 ¹⁷ n
de La Haye M.D.V.	10 ⁰⁰ n
Ministère de la Voie	278 ⁰⁰ n
H. Massicotte & Frères Ltée	21 ⁵¹ n
Armand Fortin	1 ⁷⁵ n
Ray & Frère	48 ⁵⁰ n
Donat Paquin	28 ⁰⁰ n
Commission des Secours-Directs	60 ⁰⁰ n
J. A. Lemire	6 ⁰⁰ n
J. D. Barneau	4 ⁵⁰ n
Leon Méshak val	2188 ³⁰ n
	11108 ³⁰
Total	\$13877 ⁰³

Adopté

5025

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin P. Morin.

3 mots rayés nuls

Et résolu de ~~la Commission~~ que la demande de la Commission des Secours-Directs pour le bureau du maire soit accordée

Adopté

5026

Attendu que la Commission des secours-directs après avoir pris connaissance des secours à être donnés ont déclaré qu'un montant additionnel devait être demandé pour combler le déficit à date soit approximativement \$5000.

Attendu que les prévisions pour le mois de mai se basant sur les montants accordés par le passé se chiffrent à \$15000⁰⁰

Attendu que ces deux montants se montent au total de \$7000. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce Conseil prie le département du chômage de la Province de bien vouloir lui octroyer le montant total ci-haut décrit

pour venir en aide aux nécessiteux de cette municipalité.

Adopté.

5027

Proposé par l'échevin P. Morin

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que les deux polices d'assurances couvrant le camion à feu et l'auto-chef soient renouvelées de la "Employers Liabilities Assurance Co'y" aux montants respectifs de \$70⁰⁰ et \$45⁰⁰

Un amendement proposé par l'échevin Coustéau que les polices d'ass soient données au même M. Beaumier

L'amendement n'ayant pas de second est rejeté et la motion principale adoptée.

Le maire appose son veto.

5028

Proposé par l'échevin A. Lemire.

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que la police d'assurance No 511247 couvrant le camion Graham au montant de la prime de \$60⁰⁰ pour la période du 28 février 1933 au 28 février 1934 soit renouvelée de la British Canadian Ass Co'y Ltd

Le vote est demandé par l'échevin Morrissette

Votent pour = les échevins Ernest Arsenault

Philippe Morin, Armand Lemire et François

Coustéau

Vote contre = L'échevin Louis Morrissette

Résolution adoptée sur division

5029

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les corrections au rôle d'évaluation soient faites telles que ci-dessous :-

1^o M. Jos. Baurin Pte 168-140 1333' @ 10¢ Pte 168-139 4300' @ 9¢

2^o M. Patrick Dupont Machinerie au montant de \$500. soit retranchée du rôle

3^o M. Edmond Corriveau montant de \$500. retranché sur sa bâtisse tant et aussi longtemps qu'il ne

fera pas de réparations.

4° M. U. W. Rousseau bâtisse sur parcelle 416-144
portée @ \$10,000.00

Montreuil nul
77

5° Abond & Érie ~~Canada~~ \$10,000.

6° Canada Steamship Lines (Tide Water) Machines
suivantes sont retranchées Un planeur \$400. one
radial Drill \$5400. v tour \$1800.

7° Toutesuelles apparaissant au nom de M. M.
J. A. Roy, Pierre Rochefort, Leon Rochefort & C. N. De Grand
mont qui servent actuellement à l'utilité du
public seront portées au rôle d'évaluation comme
non imposables.

8° L'évaluation de M. L. P. Mercier telle que
portée en 1929 suivant jugement suit de non-
veau au rôle d'évaluation pour le même montant

9° M. de Francessu. Que l'évaluation de
la bâtisse soit portée à \$2000. au lieu de \$3900.
ou qu'il y a eu des pertes par le feu.

10° M. C. N. De Grandmont, que les lots 186-253
186-286 No-134 subd 253-265 et 76-1 soient portés
au rôle d'évaluation comme non imposables

Adopté.

Le Maire enregistre son protest.

5030.

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Apenaue

Et résolu que le rôle d'évaluation 1932
avec les annexes I + II ¹⁹³³ soient adoptés et le
tout homologué pour 1933

Adopté.

5031

Propose par l'échevin E. Apenaue

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le greffier soit autorisé à
faire vendre pour taxes dues, les propriétés de
ceux qui ont des arretages de taxes des années
1929-1930 exception faite de ceux qui ont pris
arrangement en donnant un acompte et ceux qui
sont actuellement sous le contrôle de secours di-
rects.

Adopté.

Le Maire enregistre son protest.

5032

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arseneault

Et résolu que le règlement n° 157-A soit
adopté en première lecture.

Adopté.

Le maire signe la résolution, à condition qu'il
soit modifié.

5033

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Philias Morin.

Et résolu que le règlement no. 156
soit adopté en première et dernière lecture.

Adopté.

5034

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que le règlement n° 157
soit remis pour la prochaine

Le vote est demandé par l'échevin
Ernest Arseneault.

Pour la résolution: les échevins
Philias Morin, Armand Lemire et François
Courteau.

Contre la résolution: les échevins
Ernest Arseneault et Roméo Morrissette

Adoptée sur division

5035

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que le règlement no. 158
soit adopté en première et dernière lecture.

L'échevin Courteau demande le vote:

Pour la résolution: les échevins
Roméo Morrissette, Ernest Arseneault,
Philias Morin et Armand Lemire

Contre la résolution: l'échevin
François Courteau.

Adoptée sur division

Le Maire appose son veto.

Lecteur de la correspondance

Et la séance est levée

J. Macleod
Maire
B. Turmel
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine. Laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le treizième jour de Mars 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. E. Comteau à l'heure R. Morrissette & P. Morin. Tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5036

Proposé par l'échevin A. Lemire.

Appuyé par l'échevin R. Morrissette.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 6 Mars 1933 soit adopté tel que lu

Adopté:

Le 13 Mars 1933

M.M. Les membres du Conseil

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

Messieurs

Conformément à la loi des Cités & Villes il est de mon devoir de faire connaître les raisons pour lesquelles je refuse de signer la résolution no-5027 accordant les polices d'assurance à M. Gustave Catellier sur les voitures automobiles de la Ville.

5036^e

Attendu qu'en 1931-32 nous avons fait enregistrer tous les agents d'assurance propriétaires afin de permettre au Conseil du temps de pouvoir diviser ses polices d'assurances entre tous nos agents.

Attendu que parmi ces agents il y en avait qui étaient hostiles à la majorité du Conseil du temps mais nous avons procédé quand même avec justice en donnant à chacun d'eux leur part de polices d'assurance.

Attendu que cette année il nous faut renouveler toutes ces polices

Attendu que la majorité des échevins

ont oublié, pour un moment, leur serment d'office pour commettre une injustice criante vis-à-vis d'un de nos propriétaires, sujet des plus recommandables, père de treize enfants et seul pour gagner la vie de tous. Celui-ci se trouve donc refusé de ce qu'il a droit d'avoir.

Considérant tous les faits mentionnés plus haut, je déclare ne pouvoir signer cette résolution.

Le tout humblement soumis.

(signé) Gabriel Nadeau

Maire de la Cité

Le 13 Mars 1933.

5036^B

MM les Echevins du Conseil
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Messieurs :-

Conformément à la Loi je désire faire connaître au Conseil les raisons qui m'obligent de refuser de signer le Règlement No-158.

Attendu que ce dit Règlement vient en contrevention avec l'article No-359 de la Loi des Cités & Villes.

Attendu que cet amendement a pour fin d'empêcher le Maire de pouvoir maintenir l'ordre et le décorum durant les séances du Conseil.

Attendu que l'article 359 de la Loi des Cités & Villes ne peut être amendé que par la législature.

C'est pourquoi, que dans l'intérêt des citoyens bien-pensant et soucieux des intérêts du maintien de l'ordre et du décorum durant les séances du Conseil je déclare pour toutes les raisons mentionnées plus haut, ne pouvoir signer ce Règlement No-158.

Le tout humblement soumis.

(signé) J. Nadeau

Maire de la Cité

5037

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Approuvé par l'échevin P. Morin

Attendu que le Maire a mis son veto sur les résolutions

5027 + 5035 ainsi que sur le Règlement No 158
 Il est résolu que ces diverses questions soient
 ajournées à une prochaine séance, les dites ré-
 solutions ayant trait à l'ordre d'émission de
 polices d'assurance en faveur de M. B. Catellier
 et de l'adoption d'un Règlement amendant le
 Règlement des séances -

Adopté

5038

Propose par l'échevin A Lemire
 Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que les comptes suivants
 soient payés :-

Liste de Parc No- 11	134 ⁶⁰ / ₁₀₀ v
J. A. Lacombe val	3447 ⁰³ / ₁₀₀ v
J. A. Gilbert	29 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
J. E. Richard	50 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
Bureau d'Enregistrement	950 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
Lorance & Frère	200 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
Arthur Biron.	255 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
Le Nouvelliste Ltée	504 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
Dominique Sauvageau.	360 ⁰⁰ / ₁₀₀ v
F. B. Jhs Berlinguet A.S.	20 ⁴⁸ / ₁₀₀ v
	<hr/>
	\$3649 ³⁰ / ₁₀₀

Adopté

5039

Propose par l'échevin A Lemire
 Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce conseil accepte l'octroi
 fixé de \$2000. pour venir en aide aux nécessités
 de cette Municipalité aux conditions telles
 que mentionnées dans une lettre de M. Jean F.
 Vallée en date du 12 mars 1933

Adopté

5040

Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par - - - - -

Et résolu que les lettres adressées par
 M. R. Hamelin et la Boulangerie moderne à la
 Cité du Cap soient référées à la Commission
 Drop.

5041

Propose par l'échevin A Lemire
 Appuyé par Phéas Morin

Le Maire enregistre son vote en faveur de la résolution

Adopté sur division

5043

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que la liste des marchands qui ont produit des comptes sur des bons signés par S.H. le Maire soit refusée

Amendement prop. par François Courteau
Que tous les bons signés par le Maire soient acceptés tout comme les autres comptes vu que dans le moment c'est la seule signature responsable

L'amendement rejeté n'ayant pas de second

Motion principale adoptée

Le Maire appose son veto.

5044

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que le Règlement No-151^a soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Le Maire appose son veto.

Avis de motion

Je Romeo Morrissette échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement autorisant la Municipalité à emprunter les argentés nécessaires pour le paiement des curbes de Blvd Ste Madeleine et coin de Rues St Laurent + Fussey"

5045

R. Morrissette,
Échevin de la Cité

Avis de motion

Je Romeo Morrissette échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement établissant une Cour du Record dans les limites de cette Cité"

5046

Romeo Morrissette,
Échevin de la Cité

5047 Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin A. Lemire
 Et résolu que l'auditeur soit chargé de
 faire un rapport complet pour la prochaine
 séance à savoir les argents qui doivent être
 portés aux comptes des dépenses à consolider
 pour fins de secours directs pour la part de
 la ville depuis le commencement des depen-
 ses par le Dept des secours - directs et si dans le
 rapport annuel tel que soumis pour 1932 à
 l'item "Fds de secours" 6400 les dépenses en-
 courues pour 1932 n'ont été chargées

L'échevin F. Courteau demande le vote
 Pour les échevins R. Morrissette P. Morin et
 Armand Lemire
 Contre l'échevin F. Courteau
 Adoptée sur division.

Le Maire approuve son veto.

5048 Propose par l'échevin A. Lemire
 Appuyé par l'échevin P. Morin
 Et résolu que la demande de MM Ant
 Ampleman et Ernest Morneau pour la construc-
 tion d'une glacière au Marché soit acceptée
 la dimension du carré occupé devra être
 la même que celle de M Ernest Boisvert.
 Adopté

5049 Propose par l'échevin A. Lemire
 Appuyé par l'échevin R. Morrissette
 Et résolu que le Chef de Police soit autorisé
 à prendre licence pour automobiles à sa disposition
 et aussi licence pour lui et chacun des consta-
 bles et que le Trésorier est autorisé à faire
 le nécessaire dans l'achat de telles licences
 Adopté

Lecture de la correspondance
 Et la séance est levée

J. Macleau
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle l'assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions le mardi le 20 ième jour de mars 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. J. Constantin A. Lemire Henri Shiffauer Romeo Morrissette Ernest Arsenault & Philias Morin, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5050

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 13 mars 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté

5051

Le vote est demandé par l'échevin Romeo Morrissette sur la résolution no-5027 faite et passée le sixième jour de mars 1933 sur laquelle résolution le Maire a apposé son veto

Votent pour les échevins R. Morrissette Ernest Arsenault P. Morin & A. Lemire.

Votent contre les échevins H. Shiffauer & J. Constantin

Résolution 5027 déclarée légale & valide.

5052

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

De Louis Belle Isle 135²⁵ v

Robert Poirier 40⁰⁰ v

Cair No-12 153⁶⁰ v

J. Lanquette val 424⁰⁰ v

J. J. Cair val Sec-Div 3183¹² v

La Cité du Cap 53⁹⁰ v

Canada Acc & Ass Cair 64⁵² v

La Cité du Cap 187¹¹ v

J. A. Labelle 500⁰⁰ v

J. O. Beaume 4⁵⁰ v

Adopté 7408²⁵

5053

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que l'octroi fixe de \$ 15000⁰⁰ pour venir en aide aux nécessiteux de cette Municipalité soit accepté aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 8 mars 1933.

Adopté

5054

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu qu'à l'avenir le salaire de M. M. Langis & Marchand ne devra pas dépasser \$ 16⁰⁰ par semaine.

Adopté.

Le vote est demandé sur le Règlement No-157-

Votent pour les échevins Roméo Morrissette et Ernest Arsenault

Votent contre les échevins Philias Morin Henri Thiffault Armand Lemire & J. Cousteau

L'échevin Thiffault retire son vote disant qu'il s'était mépris sur le sens du vote. La résolution suivante est adoptée à la suite de l'erreur de l'échevin Thiffault.

5055

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le vote soit de nouveau pris sur le règlement No-157 "Règlement amendement le règlement No-70 concernant l'administration du système d'aqueduc et d'égoûts vu que l'échevin Thiffault n'a pas saisi que c'était sur le règlement No-157 que l'on votait.

Le vote est demandé sur la présente résolution

Votent pour les échevins R. Morrissette E. Arsenault H. Thiffault & J. Cousteau

Votent contre les échevins Philias Morin et Lemire

Adopté

5056

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le Règlement No-157 soit

adopté en deuxième et dernière lecture

En amendement

Proposé par l'échevin P. Morin

Secondé par l'échevin A. Lemire

~~Le~~ L'article 25 du Règlement No-61 tel qu'abrogé par le Règlement No-70 est de nouveau abrogé et remplacé par le suivant.

Voir copie annexée à la Résolution originale

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins P. Morin, A. Lemire + François

Conneau.

Votent contre les échevins :- R. Morrissette Ernest

Arsenault Henri Thiffault

Son Honneur le Maire vote contre.

Le vote sur la résolution.

Votent pour les échevins :- Romeo Morrissette

Ernest Arsenault + Henri Thiffault.

Votent contre les échevins : Philias Morin Armand

Lemire et François Conneau.

Le Maire vote pour la résolution.

Adopté sur division +

5057

Proposé par l'échevin Arsenault

Appuyé par l'échevin Morrissette

Et résolu que M. Paul Rochefort soit engagé collecteur de l'aqueduc pour la paroisse Ste Madeleine; M. M. Alfred Longval + Julien Longval pour la paroisse de St Lazare et M. Jos Beaulieu pour Ste Famille; ils auront 7% de commission sur l'argent collecté. Le Trésorier devra verser à ce qu'ils fournissent un caution de \$1,000. par groupe de collecteurs pour chaque paroisse. Ils se rapporteront au Trésorier. M. J. Ed. Biron ass. Trésorier est nommé inspecteur.

Adopté.

5058

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin

Considérant que cette Cité a actuellement à rencontrer certaines obligations qu'elle n'a pas en caisse le montant requis à cette

fin et qu'il lui est impossible d'emprunter les dits montants. En consequence il est résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir faire les procédures nécessaires pour faire déclarer la Cité du Cap-de-la-Madeleine en défaut d'accomplir ses obligations et en prendre le contrôle conformément à la loi de la Commission Municipale de Québec

pas de secondes. l'assemblée close faute de quorum.

Lecture de la correspondance

J. Arca de cur
Maire
J. Beaumier
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dûment convoquée sur l'ordre du Maire laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions vendredi le vingt-quatrième jour du mois de Mars 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. les échevins François Courteau, Henri Thiffault Ernest Assenault et Philias Morin formant quorum sous la présidence du Maire au faituel

Proposé par l'échevin Ernest Assenault.

Approuvé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que le budget pour l'année 1933 soit adopté tel que suit.

Intérêt

Général \$ 300.00

Obligations 46,199.00

46,499.00

Fonds d'amortissement:-

Rachat d'obligations - \$ 24,100.

5059

22 mars

/ 33.

CAP-DE-LA-MADELEINE,

192

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

XXXX

Filière No. C3-2a
SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ~~VENDREDI~~ lieu et place ordinaire des sessions du conseil à ~~QUATRIÈME~~ le..... ~~MARS~~....., le..... ~~vingt-trois~~ sur du mois de..... de l'année mil neuf cent vingt....., à sept heures de l'après-midi.



~~DEUXIÈME~~ Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce..... ~~MARS~~..... ~~vingt-trois~~ jour de..... mil neuf cent vingt.....

VINGT-

XXX

Cette assemblée est convoquée sur les instructions de Son Honneur le Maire J.A. Nadeau, pour les raisons suivantes:

Voir Annexe.

J. Beaumier
LE GREFFIER.

Remb Dans Mun.	100.	#23317 00
Elections Municip	500.	
Salaires	4,000	
Publicité	300	
Role d'évaluation mutations	800. 90.	

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

BRANCHE SPECIALE

ANNEXE

- 10- Pour étudier et adopter le budget pour 1933.
- 20- Pour donner un avis de motion pour un règlement, intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds nécessaires de la cité pour 1933."
- 30- ~~Pour accepter les comptes des mandataires qui ont été refusés à la dernière séance, au montant de (\$1,444.11)~~
- 40- Pour passer une résolution autorisant le Maire et le trésorier à signer un billet à demande de la Banque Canadienne Nationale pour l'échéance du 1er avril 1933, au montant de \$6,952.50.
- 50- Pour adopter le règlement No. 159 en première et deuxième lecture, intitulé "Règlement autorisant la municipalité à emprunter les fonds nécessaires pour le paiement des courbes et l'ouverture du Boulevard, et pour fixer les jours de votation."

J.P.

Remb. Sans Mun.	100.
Elections Municip.	500.
Salaires	4,000.
Publicité	300.
Role d'évaluation	800.
Mutations	90.

#23317⁰⁰

Règlement No-	Intérêts	Rachat
No - 54	\$ 7330.	\$ 7400.
- 71	572.	10400.
78	1120.	1300.
99	11190	2700.
100	3410.	1400.
103	950.	200.
115	1115.	200.
120	912. ⁵⁰	300.
123	1550.-	300.
124	3330.	1300.
125	1425.	500.
130	4095.	800
131	1952. ⁵⁰	700.
133	1190.	800
136	240.	200.
144	5367.	1100.
146	450	400.
	<u>46,199.⁰⁰</u>	<u>\$ 74,700.</u>

Finances :

Aliènes + Reformes	6,500.-
Amendement Charté	1,000.
Aux règlements	150.
Assurances	40.
Audition	400.
Contingents	300.
Délégations	400.
Bâtisses + Jures	12.
Secours Directs + Ind.	8,000.
Telephone Loyers	90.
- Messages	80.
Nos de Licences	65.
Octrois	75.
Cap. Imp + Timbres	400.
Abm. Journaux	15.
Remb Paris Mun.	100.
Élections Municip	500.
Salaires	4,000
Publicité	300
Rôle d'évaluation	800.
Mutations.	90.

\$ 23317.⁰⁰

Voie:-

Assurance	3184. ³²
Chevaux N rent	900.
- 3 Selleme	60.
App. voitures	500.
Bat Ent Rip	10.
Contingents	30.
Batisses Eclairage	30.
- Chauffage	35.
Domages	25.
Rege C.P. & Tramways	500.
- N Dame	500.
- Trottoirs	100.
Diverses Rues	900.
Rogales	200.
Arrosage des Rues	50.
Rep. Trottoirs	25.
Salaires	780.
Noz de Ville	10.
Traverse à Niveau	40.
Cendres	150.
Rente d'Arros.	144.
Total.	8773. ³²

Aqueduc:-

Assurances	377. ³¹
Appareils	50.-
B.F. Sages	75.-
- Matériaux	50.-
C.P. Sages	100.-
- Matériaux	50.-
C.S. Sages	200.-
- Matériaux	100.-
Valves	50.-
Domages	50.-
Remb de taxes d'eau	25.-
Contingents	50.-
Compagnie Energie	2100.-
- Prise d'eau	35.-
- Reservoir	10.-
- Machinerie	10.-

Agueduc (suite)

Compagnie	Bat ent réf.	25.-
-	- Chauffage	90.-
-	Huile brasse	10.-
-	Bat éclairage	28.-
Salaires		1550.-

#4980.31

Égoûts :-

Appareils	10.-
Cond brine Isages	200.-
- Mat	75.-
- Mat	65.-
Cond less. Isages	75.-
- Mat	300.-
Quaisards & regards	10.-
Contingents	75.-
Domages	
Salaires	350.-
Assurances	698.36

Total

#2058³/₂

Police + Incendie :-

Appareils	1000.-
Auto - Chef	250.-
Chevaux rent	50.-
- 3 Sellese	10.-
Bâtisses ent réf.	10.-
" Chauffage	175.-
" éclairage	75.-
Assurances Acc.	115.-
Contingents	10.-
Domages	=
Capelene + Impressions	10.-
Télex + Messages	40.-
Recrutement	50.-
Système d'alarme	690.-
Salaires	3900.-
Extincteurs Chimiques	30.-
Auto - feu	60.-

Total

#6475⁰⁰/₁₀₀

Com du Recorder :-

Pension des prisonniers	10.-
Contingents	10.-
Salaires du Recorder	<u>500.-</u>

Total

520.-

Eclairage :-

Diverses Rues	3600.-
Lampes Entretien	<u>57.-</u>

Total

3657⁰⁰

Dépense en loi :-

Frais Judiciaires	600.-
Consultations	<u>50.-</u>

Total

650⁰⁰

Hotel de Ville :-

Amel + Ameublement	60.-
Assurances	81.-
Batisses Chauffage	250.-
- Eclairage	100.-
- Entretien	<u>200.-</u>

Total

691⁰⁰

Marche aux Denrées :-

Assurances	38.40
Chauffage	20.-
Eclairage	15.-
Ent Reparatons	40.-
Contingents	30.-
Salaires	364.-
Inspection.	---

Total

507⁴⁰

Hygiène :-

Insp + Désinfection	300.-
Dépotai	400.-
Contingents	<u>50.-</u>

750.

Logements Duries :-

Intérêts	1,475.-
Entretien	25.-
Assurances	114.-
Amortissement	891.76
Contingents	<u>15.-</u>

Total

2520⁷⁶

Formant un grand total de \$ 125,593⁶⁵
Revenus anticipés pour 1933

Évaluation totale @ 140	88,848 ²⁷
Aqueduc	21,000. ⁰⁰
Licences	5,000. ⁰⁰
Hôtel de Ville Loyers	225 ⁰⁰
3 Rivers Traction	1,500. ⁰⁰
Cow du Recorder	300 ⁰⁰
Shawinigan (Lampes Int)	120 ⁰⁰
Marché aux Denrées	750 ⁰⁰
Logements Ouvriers	1,000 ⁰⁰
Trattois	4,810 ⁰⁰
Intérêts	1,800 ⁰⁰
Immeubles en Culture @ 1%	879 ¹⁰
Total	<u>112,623³⁷</u>

Adopté

5060

Avis de Motion

Je, soussigné, Échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, je proposerai un Règlement intitulé "Règlement autorisant la Cité à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour 1933."

Lucien Desrosiers
Échevin de la Cité

5061

Proposé par l'échevin Henri Shiffault
Secondé par l'échevin Philias Morin

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons et obligations qui deviennent dus le 1^{er} avril 1933 à savoir:

Sur le Règlement # 123.	775.-
- - - - - 124.	1665. ⁰⁰
- - - - - 125.	717. ⁵⁰
- - - - - 144.	2700. ⁰⁰

Rachat 1100.⁰⁰ #6954.⁵⁰

Que la Banque Canadienne Nationale conserve les dits Coupons et obligations avec les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Présonier sont autorisés à signer un billet à demande de \$ 695⁵⁰ au taux de 6% l'an. Ce billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre ~~etc~~ ni varier les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

5062 Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau

Est résolu que le Règlement No-159 soit adopté en première et dernière lecture en rapport avec le règlement autorisant la municipalité à emprunter les argent nécessaires pour le paiement des courbes et l'ouverture du Boulevard Ste-Madeleine.

Adopté.

5063

Je, J. A. Nadeau Maire du Cap-de-la-Madeleine fixe d'après la loi les mercredi et jeudi, les dix neuvième (19^{ième}) et vingtième (20^{ième}) jours du mois d'avril 1933 comme étant les jours durant lesquels les propriétaires de bien fonds seront appelés à voter pour approuver ou désapprouver le Règlement No-159 intitulé "Règlement autorisant la municipalité à emprunter les argent nécessaires pour le paiement des courbes et l'ouverture du Boulevard Ste-Madeleine".

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-quatrième jour de mars 1933

(signé)

J. A. Nadeau
Maire de la Cité

Et la séance est levée

J. Amable
Marie
Beauchamp
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le vingt-septième jour de mars 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. François Cousteau, Armand Lemire, Henri Shiffault et M. Arsenault tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

5064 Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 Mars 1933 soit adopté tel que lu

Adopté:

5065 Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 Mars 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté:

5066 Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin H. Shiffault.

Et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Arthur Janvier	100. ⁰⁰ v
Ministère aff. Mun.	20. ⁰⁰ v
Cave listé No- 13	128. ⁷⁰ v
E. H. Case. val "Sec-Des."	3254. ⁸⁰ v
Shawinigan W & P Co	300. ⁰⁰ v
Arthur Doucet	15. ⁰⁰ v
Ed Boissonnault	5. ⁸⁵ v
G. D. Brown Enrg	10. ⁰⁰ v
D. A. De Grandmont	19. ⁰⁰ v
Isaïphar Hardy	27. ¹⁰ v
Que J. B. Holland & Fils	36. ¹⁹ v
do	27. ⁶⁶ v

Rocheleau & Frère	14 ⁰⁰ v
Bureau d'enregistrement	62 ⁷⁵ v
Canadian Pacific Releg	59 v
Napoleon Roy	13 ⁵⁰ v
Ophelinat de Montfort	42 ⁵⁰ v
Roy & Pierre	111 ⁹³ v
St-Louis Belle Isle Proj ^{14⁰⁰}	26 ⁰⁰ v
Secrétaire de la Province	1233 ⁹⁵ v
Edmond Savary	157 v
Total	

Adopté.

Attendu que la Commission des secours-décès est dans l'obligation de nourrir, chauffer et pour la plupart, abriter les 559 chefs de famille 56 personnes vivant seules et comprenant un total de 3364 personnes.

Attendu qu'il faudrait d'après leur estimation \$22000. pour les dépenses du mois d'avril et couvrir les déficits de mois précédents. En conséquence

5067

Sur proposition de l'échevin E. Arsenault appuyé par l'échevin A. Lemire.

Il est résolu que ce Conseil prie le département du chômage de bien vouloir lui octroyer le montant ci-haut stipulé pour venir en aide aux nécessiteux de cette municipalité.

Adopté.

5068

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que ce Conseil a décidé de payer les loyers sur une base de une piastre par appartement et la lumière conformément aux instructions données dans une lettre de M. M. L. Guimont sous-directeur des secours contre le chômage. Le dit conseil autorise aussi la Commission à prendre les arrangements jugés bons au sujet des coupes de bois et soumettre leur décision

au Conseil et que copie soit envoyée à M. Vallée à Québec.

Adopté

5069 Propose par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité des coupons et obligations qui deviennent dus le 1^{er} avril 1933 à savoir:-

Sur le règlement no - 123	775. ⁰⁰
- - - " 124	1665. ⁰⁰
- - - " 125	712. ⁵⁰
- - - " 144	2700. ⁰⁰
Rachat	<u>1100.⁰⁰</u> \$6952. ⁵⁰

Que la Banque Canadienne Nationale conserve les dits coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande de \$6952.⁵⁰ au taux de 6% l'an. Ce billet ne devant en aucune manière modifier restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté à l'unanimité.

5070 Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le budget 1933 accepté à la séance du 24 mars soit adopté de nouveau s'il est nécessaire.

Adopté

5071 Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Règlement no-160 soit adopté en première deuxième et dernière lecture

Adopté

5072 Propose par l'échevin F. Cozetteau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que M. Ernest Arsenault soit nommé pro-maire pour le prochain terme.

adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. A. Nadeau
Maire
H. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle
assemblée fut tenue au lieu & place ordinaires
des sessions Lundi le 3 avril 1933 à laquelle as-
semblée étaient présents Son Honneur le Maire J.
A. Nadeau M.M. F. Comteau, A. Lemire & J. Thiffault
R. Morrissette & A. Senaull & P. Morin tous échevins
formant quorum sous la présidence du Maire au
fauteuil.

5073

Proposé par l'échevin E. A. Senaull

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière générale du 27 mars 1933
soit adopté tel que lu.

Adopté.

5074

Proposé par l'échevin F. Comteau

Appuyé par l'échevin E. A. Senaull

Et résolu que les comptes suivants soient
payés:-

Banque Canadienne Nationale	52	78	✓
do	102	43	✓
do	95	93	✓
do	143	79	✓
La Cité du Cap	40	00	✓
J. A. Nadeau Maire	25	00	✓
Rymis Morrissette	19	22	✓
Liste de paie No. 14	131	20	✓
J. Lanouette val	424	00	✓
F. X. Caré val "Sec-Directs"	3779	84	✓
J. A. Nadeau Maire	7	00	✓
Shawinigan WSP. Co. Inc.	155	73	✓
E. Loranger & Fils	22	00	✓
	19,245	42	

Rapportés	19245 ⁴²	
Bureau d'Enregistrement	2 ⁵⁰	✓
United Typewrite Coys Ltd	9 ⁰⁰	✓
J. Bte. Loranger	1 ⁴⁵	✓
Banque Can Nationale	21 ⁴⁸	✓
François Loranger	5 ⁰⁰	✓
M ^{me} Eva Comteau	7 ⁰⁰	✓
Éliekin Fournier	5 ⁰⁰	✓
Total.	\$19293 ⁸⁵	

Adopté

5075

Proposé par l'échevin A Lemire.

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que la Commission des seconds-directs soit autorisée à continuer de donner des bons comme d'habitude vu que l'octroi demandé n'est pas encore arrivé.

Adopté

5076

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Apenaues

Et résolu que la résolution autorisant le Trésorier à inscrire le nom de Monsieur Thomas Richfort au rôle d'évaluation comme propriétaire soit reculée et annulée à toutes fins que de droit

Adopté

5077

Proposé par l'échevin A Lemire.

Appuyé par l'échevin E. Apenaues

Et résolu que la police d'assurance de # 936 ⁴³ responsabilité publique soit annulée

Le vote est demandé

Valent pour les échevins Ernest Apenaues Philias Morin + Armand Lemire

Valent contre les échevins R. Morrisette Henry Shiffault + E. Comteau

Le maire s'abstient de voter.

5078

Proposé par l'échevin E. Apenaues

Appuyé par l'échevin H. Shiffault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire le rajustement de polices d'assurance tel que stipulé plus bas :-

Marché aux Densés \$500 au lieu de \$2000.
 J. Odeur Rivard. Agt
 Hôtel de Ville \$2500 au lieu de \$13500.⁰⁰
 J. A. A. Richard. Agt
 do \$2500 au lieu de \$7000.⁰⁰
 J. Lanouette. Agt

Tous les logements ouverts soient portés à \$1000. au lieu de \$3000.

Batisse du Bardin des pompes \$500 au lieu de \$2000. G. Catellier

un mot ajouté bon JB

Police courant le truck arrosé ^{provisé} Cancellier, Adopté

5079

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
 Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

Et résolu que M. J. Nestor Peneaux soit nommé contrôleur des finances de cette Cité; ses émoluments seront de \$83³³ par mois. Tout achats et comptes regardant l'administration de la Cité devront lui être présentés pour approbation ou disapprobation avant d'être acceptés définitivement par le Conseil

En amendement

Proposé par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin J. Consteau.

La présente résolution n'aura force et effet qu'en autant qu'une majorité de propriétaires en nombre qui seront appelés à voter les 19-20 avril prochain se soient prononcés. Ce vote sera au bulletin secret. Chaque bulletin devant contenir un "Oui" et un "Non" et sera fait de la même manière que ceux de élections municipales.

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins R. Morrissette Henri Thiffault et François Consteau

Votent contre les échevins E. Arsenault Philias Monn et A. Lemire

Le maire vote pour l'amendement.

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins Ernest Arsenault Philias

Morin & A. Lemire.

Volent contre les échevins R. Morrissette Henri Shiffaues & F. Courteau

Le maire vote contre

La résolution rejetée sur le vote prépondérant du maire.

Rejetée.

5080

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau.

Et résolu que le Sr N. Peneault soit engagé-
contrôleur des finances de la ville, ses émoluments
seront de \$ 83³³ par mois Tout achat et comptes re-
gardant l'administration des Finances de cette
Cité devront lui être présentés pour approbation
ou désapprobation avant d'être définitivement
acceptés par le Conseil. Cependant cette résolu-
tion n'aura force & effet qu'après que la majorité
des propriétaires fonciers en nombre, qui seront
appelés à voter les 19 & 20 avril prochain, se seront
prononcés. Ce vote devant se faire par bulletin
secret; chaque bulletin devant contenir un "Oui"
et un "Non" et sera fait de la même forme que
ceux des élections municipales.

Adopté

5081

Propose par l'échevin H. Shiffaues

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que les membres de ce Conseil
prie le Député M. Willie Grant de bien vouloir
intercéder auprès de l'Honorable Ministre de Tra-
vaux Publics afin d'obtenir une diminution de
5% sur notre contribution actuelle, et que copie
de la présente soit transmise à nos Députés

Adopté.

L'échevin Ernest Apenauet appuyé par
l'unanimité de autres membres du Conseil demande
le huit clos.

5082

Les commissions permanentes siégeant à
huit clos il a été unanimement résolu que
les salaires des employés de la Cité soient les
suivants

Joseph Lanouette #22⁰⁰ par semaine Jéd Biron
 #5⁰⁰ J. Beaumier #22⁰⁰ Ursesse Normandin #22⁰⁰
 Henri Brousseau #17⁰⁰ Gille Barbeau & Cld.
 Gagnon #15⁰⁰ par semaine Alphonse Cyr
 #18⁰⁰ par semaine Noël Vaugeois #15⁰⁰ par semaine
 Henri Picard #14⁰⁰ par semaine. Delphis Purbide
 #7⁰⁰ par semaine, Laurette Pelleri #7⁰⁰ par se-
 maine. Tout employé payé à l'heure le sera
 au prix de \$0.25 de l'heure., Basé sur la
 journée de huit heures.

Toutes résolutions antérieures concernant les
 salaires de personnes ci-haut mentionnées sont re-
 cuses et annulées à toutes fins que de droit
 Lecture de la correspondance
 Et la séance est levée

J. Nadeau
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du
 Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle
 assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires
 des sessions Lundi le dixième jour d'avril 1933, à
 laquelle assemblée étaient présents Son Honneur
 le Maire J. A. Nadeau M. M. F. Courteau A. Lemire
 R. Morrissette, E. Arsenault & P. Morin tous échevins
 formant quorum sous la présidence du Maire
 au fauteuil.

5083

Proposé par l'échevin E. Arsenault
 appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le procès-verbal de la der-
 nière assemblée régulière générale du 3 avril 1933
 soit adopté tel que lu

Adopté

5084

Proposé par l'échevin E. Arsenault
 appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que les comptes suivants
 soient payés :-

Liste de Pau No- 15	91 ⁵⁰	✓
E. H. Casé val	3133 ⁸³	✓
La Cité du Cap	41 ⁹⁰	✓
P. J. Moore Robt Ltee	67 ⁹⁰	✓
Steneid Limited	17 ⁵⁰	✓
Alfred Brenier	7 ⁷⁰	✓
Rocheleau & Frère	51 ⁴⁰	✓
Rene de Cotret Émou Robt	60 ⁰⁰	✓
Le Nouvelliste Ltee	8 ⁴⁰	✓
Lucien Massicotte val	16 ⁰⁰	✓
P. A. Guilbert	16 ⁷⁵	✓
Orphelinat St Dominique	2 ⁴⁰	✓
J. Bte Lanouette	24 ⁰⁰	✓
Total	\$3,538 ⁷⁸	

Adopté

5085 Propose par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Apenauel

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi
 free de \$13000⁰⁰ aux conditions telles que stipulées
 dans une lettre de M. Jean E. Vallée en date
 du 31 mars 1933.

Adopté

5086 Propose par l'échevin E. Apenauel

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce Conseil prie M. C. O. Baptiste
 d'avertir les chauffeurs de camion charroyant
 du bois de pulpe de passer par la Rue Notre
 alle plutôt pour une certaine période à
 cause du dégel.

Le vote est demandé par l'échevin R.
 Morrissette qui enregistre son vote contre la
 résolution avec protest.

Les échevins E. Apenauel, P. Morin, A. Lemire
 et E. Courteau votent pour la résolution.

Adopté sur division

5087 Propose par l'échevin E. Apenauel

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce Conseil autorise M^{re} Léon
 Méthot à confesser jugement dans l'affaire
 Rousseau & Dussault vs la Cité à condition

Règlement No- 120	Intérêts	460.	
	Rachat	<u>300.</u>	\$ 760. ⁰⁰
Formant un total de \$ 7141 ⁰⁰			

Que la Banque conserve les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$ 7141⁰⁰; ces billets ne devant en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

5091

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Courteau

Est résolu que cette Cité a droit de retirer de la Consolidated Paper Coy Ltd une somme de \$36377¹⁶ en taxes foncières dues et que cette somme soit offerte en collatéral à la Banque Canadienne Nationale pour rencontrer les intérêts et les fonds d'amortissement qui viendraient dus jusqu'au premier juillet prochain; si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un transfert en conséquence.

Adopté

5092

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Est résolu que tout étranger s'établissant dans la Cité ne puisse avoir du séjour direct à moins qu'il n'ait résidé ici pour douze mois. Et que la Commission agisse en conséquence.

Adopté

5092-A.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin -----

Est résolu que le salaire de M. Henri Brousseau soit porté à \$ 20.⁰⁰ par semaine et M. G. Larbeau à \$ 17.⁰⁰ par semaine.

La résolution fut répétée n'ayant pas de secondéur.

5093

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arseneault

Que la présente séance soit ajournée à mercredi soir à 7 hrs. P.M.

J. A. Nadeau
Maire

J. Beaumier
Greffier

A un ajournement de la séance du 10 avril 1933 lequel fut tenue au lieu & place ordinaires des sessions Mercredi le 12 avril 1933 à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. F. Cousteau A. Lemire H. Thiffault R. Morrissette E. Arsenault & Morin tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5094

Attendu que par réquête faite par la Commission des secours directs de cette Cité le montant de l'octroi de \$ 13000. fixe par le département du chômage ne suffit pas pour le mois d'avril. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin P. Morin

Et résolu que ce Conseil approuve cette dite demande et qu'il prie le département de lui octroyer un montant additionnel de \$ 9000. pour pouvoir terminer le mois d'avril.

Adopté.

5095

Proposé par l'échevin P. Morin

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter la papeterie nécessaire pour pouvoir mettre à l'œuvre les collecteurs d'aqueduc.

Adopté.

5096

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que les collecteurs de l'aqueduc aient l'autorité absolue pour faire exécuter les règlements de la Cité et qu'aucun membre du Conseil n'intervienn~~e~~ dans la décision des collecteurs

Adopté.

5097 Propose par l'échevin E. Arsenault
 Appuyé par l'échevin A. Lemire.
 Et résolu que le Trésorier soit autorisé
 à retrancher du rôle de perception le nom de
 M. François Thiffault et de porter les lots qui
 apparaissent au nom de M. Thiffault à Mon-
 sieur Pascal Montplaisir vu que ce M. Thiffault
 n'avait qu'une promesse de vente non enregistrée.
 Adopté.

5098 Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin E. Arsenault
 Et résolu que le Trésorier soit autorisé à enle-
 ver de sur le rôle de perception la bâtisse qui
 apparaît au nom de Monsieur Alcide Piquette
 vu que cette bâtisse est détruite par le
 feu depuis l'automne dernier.
 Adopté.

5099 Propose par l'échevin A. Lemire
 Appuyé par l'échevin E. Arsenault
 Et résolu que la police d'assurance de
 # 936⁴³ responsabilité publique soit annulée.
 Le vote est demandé par l'échevin Morrissette
 votent contre les échevins R. Morrissette Henry Thiffault
 et J. Coustéau
 votent pour les échevins E. Arsenault, P. Morin et
 Armand Lemire.
 Le Maire donne son vote pour la résolution
 Adopté sur division.

5100 Propose par l'échevin E. Arsenault
 Appuyé par l'échevin P. Morin
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 à demander à la Canada Accident d'émettre
 une police d'assurance couvrant les policiers et
 pompiers en remplacement de la police déjà
 existante pour tous les employés de la Cité
 Adopté.

5101 Propose par l'échevin J. Coustéau
 Appuyé par l'échevin R. Morrissette
 Et résolu que les comptes de marchands
 regardant les bons signés par le Maire soient
 payés
 Adopté.

510v

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est dans une situation pénible et qu'elle a à soutenir au-delà de 650 familles pour lesquelles elle ne peut retirer le bénéfice de leur travail.

Attendu que les travaux de pavage et d'équité s'imposent et que la Corporation dans sa position financière n'est pas en mesure de contribuer pour aucun montant.

Attendu qu'un montant de \$50000. permettrait à maintenir les hommes à l'ouvrage et par là conserver l'idée du travail et le moral du public en général pour le plus grand bien de la population. Il est en conséquence :-

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que ce conseil prie l'Honorable Ministre des Travaux Publics d'octroyer la Cité du Cap d'un montant \$50000. pour travaux Municipaux, et que copie de la présente soit envoyée au Ministre ainsi qu'aux députés fédéral & provincial avec prière d'y apporter leur appui

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Gadeau
Maire
A. Beaumier
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, mardi ce dix-huitième jour du mois d'avril 1933; à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Gadeau et M^{rs}. les échevins Roméo Morrissette, Ernest Arsenault et

Francois Courteau formant quorum sous la presi-
sidence du maire au Saut-du-Loup.

5103

Propose par l'ecuyer Ernest Arsenault
Appuyé par l'ecuyer Francois Courteau

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière générale du 10 mars
et l'agouvement du 12 mars 1933, soient
adoptés tels que lus.

5104

Propose par l'ecuyer Roméo Morissette
Appuyé par l'ecuyer Ernest Arsenault
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:-

Liste de paie No. 16	82.50	✓
Jos. Lanouette & Al.	376.00	✓
J. D. Poiré & Al. "Sec. Mier"	4,781.29	✓
Edmond Bergeron	1.46	✓
Gotique Cadotte	40.00	✓
Francis Hankin & Co.	6.89	✓
La Cité du Lap.	5.41	✓
	<u>\$5,293.55</u>	

5105

Je, Roméo Morissette ecuyer, donne avis de
motion que je proposerai un règlement intitulé
"Règlement pour autoriser l'achat de terrains
nécessaires à l'agrandissement de l'aéroport."
Adopté.
Roméo Morissette
Ecuyer

5106

Je, Roméo Morissette ecuyer, donne avis de
motion pour présenter selon la loi un règlement
intitulé "Règlement regardant les hâitiers."
Roméo Morissette
Ecuyer

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Madeira
Maire

Beaumes
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 24 avril 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. F. Courteau à l'emise H. Thiffault R. Morissette et P. Mouni tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5107

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance régulière générale du 18 avril 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté

5108

Proposé par l'échevin à l'emise

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie no 17	86 ⁷⁵	✓
F. J. B. Case val "Sec. Dir"	3654 ⁴⁶	✓
La Cité du Cap	40 ⁰⁰	✓
do	20 ⁰⁰	✓
Bell Telephone Coy of Canada	25 ²⁶	✓
Alphonse Thibeau	40 ⁰⁰	✓
Shawinigan W & P Coy	300 ⁰⁰	✓
Gustave Catellier	3 ⁷⁵	✓
Sté Lanquette	388	✓
Railway Passenger Ass Coy	36 ³⁰	✓
Honorable Secrétaire Province	18 ⁹⁰	✓
Phoenix Assurance Coy	257 ⁸³	✓
Emile Richard	00	✓
Fernando Thiffault	7 ⁰⁰	✓
Mesures de la Province	199 ⁶⁶	✓
Robert Poire N.P.	40 ⁰⁰	✓

\$ 4692⁹³

Adopté

5109

Proposé par l'échevin à l'emise

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à enlever
 ✓ du rôle de perception des trottoirs, celui appartenant
 au nom de M. Jos. Poupin le tout en conformité
 avec son contrat daté du 16/5/22 et aussi que le
 Contre-Maitre soit autorisé à réparer la clôture
 Adopté:

5110 Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu qu'une délégation de ce Conseil soit
 autorisée à aller @ Québec rencontrer les ministres
 pour y discuter et obtenir si possible une réponse
 ✓ aux diverses résolutions de ce Conseil regardant
 ? le retour à la terre, les octrois demandés pour des
 travaux, de pavage et la réduction de 5% dans
 la part à être payée par cette Cité pour les
 secours-directs.

Adopté:

5111

Attendu que par lettre de la Commission
 des secours-directs, un octroi de \$2000. pour dépenses
 prévues pour le mois de mai et comble le déficit
 du mois d'avril 1933 lequel se chiffrait à \$4000.
 serait nécessaire. Il est en conséquence

Propose par l'échevin R. Morrissette
 ✓ Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil prie le département
 du chômage de bien vouloir lui octroyer le mon-
 tant sus-mentionné et par là appuyer la requête
 faite par la Commission de cette Cité:

Adopté:

5112

Propose par l'échevin A. Lemire
 Appuyé par l'échevin R. Morrissette

✓ Et résolu que ce Conseil autorise la Commis-
 sion des secours-directs à émettre des bons jusqu'à
 la réception d'un nouvel octroi

Adopté:

5113

Propose par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault

✓ Et résolu que ce Conseil donne autorisation
 à la Commission des secours-directs de faire le
 nécessaire pour se procurer et administrer les

terrains des choments ainsi que la distribution des semences.

Adopté

5114

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu qu'un octroi de \$100. soit voté en prime comme encouragement pour les jardins; la repartition de prix et les conditions du concours devant se faire plus tard.

Adopté

5115

L'échevin Morin prend son siège

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le rapport du Maire et du Greffier re- le vote de Règlements No 152-159 approuvés par les propriétaires résidents les 19-30 avril dernier soit adopté.

Adopté:

5116

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que si MM Rousseau + Dussanier voulaient bien consentir à accepter de payer leurs taxes Municipales de 1933 la Cité serait dispensé et pourrait payer la balance du coût du terrain en argent immédiatement et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les documents nécessaires au règlement de cette question.

5117

Propose par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à acheter des chaussures pour lui-même et les Constables ainsi que deux képis

Adopté:

5118

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à réviser le contrat de M Geo Loushord avec la Cité re- Logement Ouvert

Adopté

Adopté:

- 5119 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Constanceau
Et résolu que le Greffier fasse rapport du
nom de chaque agent d'assurance feu de cette Cité
le montant d'assurance souscrit avec la Cité
pour chacun de ces agents et faire un relevé don-
nant le nom de chaque agent d'assurance feu
reconnu comme tel, propriétaires résidents de
cette Cité.
Adopté.
- 5120 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et résolu que le bureau du Trésorier
soit avisé de préparer les livres pour les collecteurs
d'aqueduc pour vendredi matin le plus tard
Adopté.
- 5121 Propose par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et résolu que l'avis de l'heure prenne
effet le 29 avril 1933 @ 12 heures P.M.
Adopté.
- 5122 Propose par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et résolu que le montant de \$10⁰⁰ par semaine
chacun soit accordé à M. M. S. L'opointe & H. Crêteau
pour la période de 3 semaines
Le vote est demandé
Votent pour = Philias Morin A. Lemire & F.
Constanceau
Votent contre = R. Morrissette & H. Sheffards
Adopté sur division.
- 5123 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et résolu que le Règlement no. 161 soit
adopté en 1^{er} et dernière lecture. Règlement
lu 2 fois.
Adopté.
- 5124 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin P. Morin
Et que les 17^{ème} et 18^{ème} jours de mai

soient les jours fixes pour la votation du
Reglement No-161.

Adopte

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Madéau
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée reguliere generale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle
assemblee fut tenue au lieu et place ordi-
naires des sessions lundi le 1^{er} mai 1933 a
7 heures P.M. a laquelle assemblee étaient pré-
sents Son Honneur le Maire J. A. Madéau MM E.
Constable, A Lemire, H. Shuffault, R. Morissette &
Ernest Arsenault tous echevins formant quorum
sous la presidence du Maire au fauteuil.

5125

Propose par l'echevin R. Morissette
Appuye par l'echevin H. Shuffault

Et resolu que le proces-verbal de la der-
niere assemblee reguliere generale du 24/4/33
soit adopte tel que lu.

Adopte

5126

Propose par l'echevin E. Arsenault
Appuye par l'echevin A. Lemire

Et resolu que les comptes suivants
soient payés:-

La Cité du Cap	54 ⁰⁰	✓
Dept des Aff. Municipales	20 ⁰⁰	✓
Paye No-18	85 ⁷⁵	✓
J. Lanouette val	364 ⁰⁰	✓
G. J. G. P. val "Sec. Directs"	4909 ³⁹	✓
La Cité du Cap	5 ⁷⁹	✓
do	1 ¹⁵	✓
United Typewrite Coy	6 ⁵⁰	✓
Shawmut an W & P Coy	159 ⁹⁶	✓
Medicine Bureau	3 ⁴⁰	✓
	<hr/> 5607 ¹⁴	

D. J. Moore & Co Ltée	77 ⁰⁰ v
Napoleon Loranger	47 ⁵⁰ v
Josephat Hardy	17 ⁰⁰ v
West Disinfecting Coy	32 ⁰⁰ v
Jabrunneau	60 ⁰⁰ v
Imprimerie Ste Patrice Enq	13 ⁰⁰ v
Steneib Limited	7 ⁰⁰ v
Roy & Piere	22 ⁷⁵ v
Northern Electric Coy	90 ⁸⁸ v
Honorable Presmes Provincial	1948 ⁹⁶ v
Jos Lisette	64 ⁰⁰ v
	<hr/>
	Rapp. 5609 ¹⁴
Banque Can Nationale.	33335 ⁰⁶ v
	<hr/>
	1641122 ⁰⁴

Adopté:

- 5127 Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette
Et résolu qu'un montant de \$500. soit
donné à M. B. Kottinville en acompte sur son
billet

Adopté:

- 5128 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi
fixé de \$3000. aux conditions telles que mentionnées
dans une lettre de M. Ivan E. Vallee en date du
26 avril 1933.

Adopté:

- 5129 Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette
Et résolu que les demandes de M. M. Jos
Benest, D. Provencher et Ernest Cassette soient
accordées et le Contre-Maitre soit autorisé à
agir en conséquence

Adopté:

- 5130 Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin A. Lemire
Et résolu que ce Conseil approuve les
suggestions faites par la Commission des services
divers de cette Cité au sujet du bois de charpente

et que la dite Commission soit autorisée de continuer sur la même base.

Adopté

5131

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce Conseil remercie M. W. P. Grant M. P. P. d'avoir obtenu des engrais et des grannes de semences pour aider les chômeurs de cette Cité.

Adopté.

5132

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que l'entente verbal faite entre la Canada Power et le Conseil de cette Cité soit ratifiée par la présente et que le prix fixe de \$10⁰⁰ par mois soit accepté par ce Conseil pour fourni de l'eau en conformité avec leur lettre en date du 27 avril 1933.

Adopté

5133

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin - - - - -

Et résolu que le Maire et le Chef de Police soient délégués à une convention qui doit se tenir à l'Hotel Windsor à Montréal le 8 mai prochain et que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

par de secondes

Attendu que cette Municipalité a déjà encouru des dépenses considérables pour l'établissement d'un aéroport municipal.

Attendu que cet aéroport pourrait être agrandi pour atteindre les limites établies telles que fixées par le département de la Défense nationale.

Attendu que nous avons un grand nombre de garçons chômeurs qui seraient aptes à travailler sur le dit aéroport suivant le plan des célibataires.

Attendu que la Cité pourrait fournir le terrain nécessaire à ces fins

En conséquence

5134

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin E. Apenauet

Il est résolu que cette Cité désirerait offrir au Département de la Défense Nationale l'aéroport actuel et l'agrandir si approuvé à la condition qu'il reste aéroport municipale, que le gouvernement fédéral fasse tous les travaux de construction et d'amélioration à ses frais avec aucun autre but que celui de créer du travail aux citadins chômeurs

Adopté:

Avis de motion

5135

Je Romeo Morrissette échevin donne avis de motion que je proposerai un Règlement No-151^e Règlement pour autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à emprunter l'argent nécessaire pour payer sa part de secours-directs à date

(signé) Romeo Morrissette

Échevin de la Cité

Avis de motion.

5136

Je sous-signé Romeo Morrissette échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendement le Règlement No-88"

(signé) Romeo Morrissette

Échevin de la Cité

5137

Proposé par l'échevin E. Apenauet

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le greffier soit autorisé à produire au Conseil toutes correspondances et contrats concernant l'achat du terrain de Pascal Montplaisir de Rue Ste Madeleine et qu'il fasse venir le contrat du bureau d'enregistrement

5138

Lecture Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Shuffauer

Et résolu que le Règlement No-162 soit adopté en 1^{er} deuxième et dernière Lecture

Adopté:

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Madeau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
laquelle assemblée fut tenue au lieu et
place ordinaires des sessions lundi le huit-
ième jour du mois de mai 1933 à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le
Maire J. A. Madeau M. M. F. Cousteau, A. Lemire H.
Thiffault R. Morissette E. Arsenault tous echevins
formant quorum sous la présidence du Maire au
fauteuil.

5139

Proposé par l'échevin E. Arsenault.

Appuyé par l'échevin H. Thiffault.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière générale du 1^{er} mai 1933 soit
adopté tel que lu

Adopté:

5140

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que les comptes suivants soient
payés:

Arthur Janvier	606 ⁰⁰	"
Liste de Pau No-19	84 ⁵⁰	"
W. Sr Cyr val "Sec-Directs	3167 ⁸⁰	"
Bureau d'enregistrement	17 ⁶⁰	"
do	8 ²⁰	"
L'Imprimeur du Roi	453 ⁸⁶	"
Alfred Grenier	8 ²⁰	"
G. V. Ayotte	47 ⁷⁰	"
Edmond Loranger	8 ⁰⁰	"
Amedée Coulombe	1 ²⁵	"
Hipp. Arsenault	7 ⁵³	"
J. J. Moore & Co Ltée	38 ⁴⁰	"

Le Nouvelliste Ltée	3 ⁵⁰ ^v
La Cité du Cap.	55 ⁵⁰ ^v
do	40 ⁰⁰ ^v
D ^r Louis Bellé Glé M.D.	80 ⁵⁰ ^v

Rapp. _____

Adopté.

5141

Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu qu'un référendum au scrutin secret soit voté. Jeudi le 11 mai prochain dans la salle des délibérations du Conseil à l'Hotel de Ville pour approuver ou désapprouver le projet d'un hôpital pour les vieillards, à condition que le terrain ne coûte pas plus que le prix de l'évaluation et qu'un octroi des gouvernements soit voté.

Adopté

5142

L'échevin Ernest Arsenault dissident
Proposé par l'échevin G. Arsenault
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que l'octroi fixe de \$14000. pour secours directs par le mois de mai 1933, soit accepté aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 4 mai 1933

Adopté

5143

Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que ce Conseil accepte de payer à M. C. N. De Grandmont la somme de \$100 par lot qui sera cultivé par les chômeurs; la dimension de chaque lot devra avoir une superficie de 7200 Pieds carrés.

L'échevin G. Arsenault demande le vote
Valent pour = M.M. R. Morissette H. Thiffault +
François Cousteau

Valent contre = M.M. Ernest Arsenault + la Lemire.
Adopté sur division.

5144

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin H. Shiffauer

Et résolu que la demande de M. Eugène Arcand pour la confection de 3 entrées d'eau de $\frac{3}{4}$ " soit accordée et que le Contre-Maitre soit autorisé de faire ces travaux.

Adopté.

5145

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que M. Oscar Morin Sous-Ministre des Affaires Municipales soit remercié par avoir accordé à ce Conseil son appui pour que sa part des secours directs soit réduite à 10%.

Adopté.

5146

Attendu que le C. Maitre Pancrède Bordenaveau a été suspendu de son travail, afin de donner une chance à un Monsieur Cyr C. Maitre actuel de faire plusieurs mois d'ouvrage; qu'il a bénéficié généreusement de sa part de travail pendant 10 mois consécutifs.

Attendu qu'il n'est que juste que les positions de travail soient divisées et qu'une chance de quelques mois soit accordée à Pancrède Bordenaveau, ancien contre-maitre de cette corporation citoyen des mieux qualifiés.

Proposé par l'échevin Henri Shiffauer

Secondé par l'échevin François Consteau

Que la résolution d'engagement du Contre-Maitre Alphi Cyr soit révoquée et annulée à toute fins que de droit. Que Monsieur Pancrède Bordenaveau soit engagé au même salaire de \$ 15⁰⁰ par semaine. Que cette résolution prenne effet immédiatement.

Le vote est demandé par l'échevin Ernest Arsenault

Votent pour les échevins R. Morrissette Henri Shiffauer et François Consteau

Votent contre les échevins Ernest Arsenault et

Armand Lemire

Adopté sur division

5147

Propose par l'échevin R. Morrissette.

Appuyé par l'échevin H. Thiffaut

Tu' attendu qu'il y a plusieurs chômeurs connaissant les travaux d'aqueducs et d'égoûts

Tu' attendu qu'il serait plus avantageux de placer deux hommes à l'entretien des dits systèmes

Tu' attendu que M. Philippe L. Housseux occupe cette position seul. En conséquence il est résolu que M. L. Housseux s'occupe de l'entretien de l'aqueduc et des égoûts de midi le dimanche à minuit le mercredi soir et que M. Henri Charretier soit appointé depuis minuit le mercredi soir au dimanche midi de chaque semaine et que toute résolution à ce contraire soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit

Le vote est demandé par A. Lemire

Votent pour les échevins Romeo Morrissette

Henri Thiffaut ^{François} ~~Armand~~ Lavoie

Votent contre les échevins Ernest Arsenault et Armand Lemire

+ 6 mots en inter-
ligues Bond &

5148

^{+ L'échevin Arsenault quitte son siège}
Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le Règlement no-163 soit adopté en première deuxième et dernière lecture

Adopté

5149

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffaut

Et résolu que le Règlement no-164 soit adopté en première deuxième et dernière lecture.

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Ousaclean
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 15 mai 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Nadeau M.M. J. Cousteau, A Lemire, Henri Thiffault & R. Morrissette tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5150

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 8 mai 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté.

5151

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de Paie No. 20	84.75 ^v
J. Lanouette val	390. ⁰⁰ v
W. S. Cyr val "Sec-Direct"	3295. ⁹⁴ v
Creue Lorange & Fils	24. ²⁰ v
Rochelleau & Frères	22. ¹⁵ v
Commission des Acc du Travail	24. ⁸⁰ v
Beu J.B. Rolland & Fils	21. ⁶³ v
Henri Béliveau	9. ⁸⁵ v
Arthur Doucet	2. ²⁵ v
Napoleon Roy	7. ⁴⁰ v
Charmace Pirreault	41. ¹⁰ v
Canada Iron Foundries	13. ⁵⁹ v
H. Massicotte & Frères Ltée	29. ⁰³ v
Edmond Bergeron	2. ⁸ v
Lige Blanchard	3. ⁰⁰ v
L. Imprimeur du Roi	43. ²⁰ v
U. W. Rousseau	16. ¹⁸ v
Me Maurice Boursseau	80. ⁹⁰ v
- Léon Méshot	59. ⁰⁰ v
Fabrique Ste Famille	7. ⁵⁰ v
Total	\$41,768. ⁸⁵ adopté

5152

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le Contré-Maitre soit autorisé à changer l'entrée d'eau de MM Jos Hamelin 225 N Dame, Gérard Lévesque Rue Fussey et au no-417 N Dame conformément à leurs demandes en date du 15 mai 1933.

Adopté

5153

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que l'entente intervenue entre Son Honneur le Maire et MM L. Les Thureauux et pour le terrain à jardins soit \$30⁰⁰ pour la saison chez M. Louis George Thureauux, \$30 chez M. Adem Rocheleau \$25 chez M. Daie H. de Grandmont soit acceptée.

Adopté.

5154

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que la Commission fasse enquête et rapport de engrais domestiques provenant des char qui ont été déchargés, à quels endroits ils ont été distribués et qu'elles en sont les quantités.

Tu'un rapport complet soit fait sur le cas de M. Benoit-Massicotte en rapport avec les secours-donnés

Adopté.

5155

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil recommande à la Commission de donner du secours à la famille de M. Jos Lacombe parce que ce ne fait pas 12 mois qu'il a quitté la ville

Adopté.

5156

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce Conseil ayant appris avec regret la mort de M. M. Kavoie Surintendant de la Division Laurentienne du Canadian

Pacific Railways pour la famille éprouvée d'accepter ses sincères sympathies. Une copie de la présente soit envoyée à la famille aux autorités du Canadian Pacific et aux journaux

Adopté:

5157 Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce Conseil remercie M. L. P. Mercier d'avoir mis gratuitement à la disposition du Conseil les terrains pour la culture maraîchères en vue d'aider nos chômeurs

Adopté:

5158 Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que la soumission de Gracie Lorange & Fils pour de l'avoine criblée de l'ouest No. 2 au prix de 55¢ le minot de 34 lbs soit acceptée par ce Conseil.

Adopté:

5159 Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin F. Courteau.

Et résolu que le Breffe soit autorisé à rendre la jurment nouve à l'enchère jeudi le 18 prochain @ 7:30 P.M.

Adopté:

5160

Avis de motion

Je Romeo Morrissette, échevin donne avis de motion qu'à la prochaine séance je proposerai un Règlement No-165 intitulé "Règlement pour autoriser le Conseil à payer un salaire au Maire et aux échevins à partir du 5 juillet 1933"

(signé) Romeo Morrissette.
Échevin de la Cité

5161

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que cette séance soit ajournée à jeudi prochain le 18 mai à 8 hr P.M. pour étudier avec les commerçants, hôteliers, restaurateurs etc les tarifs d'aqueduc

Adopté:

Ouverture soumission pour avoir
Lecture de la correspondance
Et la séance est ajournée

J. Madreau
Maire
Beaumont
Breffier

A une ajournement de la séance du 15
mai 1933 lequel ajournement fut tenu aux lieux et
place ordinaires des sessions Jeudi le 18 mai
1933 a lequel ajournement étaient présents Son
Honneur le Maire J. A. Madreau M. M. J. Cousteau
à l'honneur Henri Thiffault et R. Morrissette tous
échevins formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil

5162

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que les comptes suivants
soient payés :

Rene de Colset Écuon & Co	20 ⁰⁰ 1/4
Canadian Pacific Telegraphs	194 ^{1/4}
Hippo-Wear Coy Ltd	22 ⁴¹ 1/4
Norton Carbon Paper Co Ltd	21 ⁰⁰ 1/4
Basiépy Basiépy	600 ⁰⁰ 1/4
	<hr/>
	\$ 665 ³⁵

Le maire enregistre son profit.

Adopté.

5163

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que Son Honneur le Maire et le
Breffier et tout autre membre du Conseil soient
délégués à Québec pour discuter les comptes des
marchands de - les secours-directs

Adopté

5164

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault.

Et résolu que la Commission des Secours-
Directs de cette Cité soit avisée d'accorder un cré-
dit de Trois dollars (3⁰⁰) pour toute fille ou gar-
çon travaillant et gagnant le montant plus haut
dixit-on plus et déduire la différence de

leur bon primitif et que les bons par du linge soient donnés en une seule fois par mois au lieu de le répartir en quatre montants différents durant le même mois.

Adopté.

5165 Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffaut

Et résolu qu'un vote de remerciements soit adressé à M. J. Louis Basibeau Membre du Parlement pour Champlain pour avoir accordé son concours à l'obtention d'un contrat pour la Sterling Shirt & Overalls Mfg Co., du département de la défense nationale; Contrat qui est de nature à donner plus de travail à nombre de femmes de cette Cité.

Adopté.

5166 Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin J. Courteau

En attendant que la Commission des Secours Directs de cette Cité par sa lettre en date du 18 Mai 1933 fait une demande en vue d'avoir un octroi pour les provisions du mois de juin par secours directs.

En attendant que ce Conseil appuie cette dite demande et prie le département d'y faire suite. Il est en conséquence résolu

Que ce Conseil demande au département du chômage de bien vouloir lui octroyer la somme de \$22000. pour dépenses à être faites durant le mois de Juin le tout en conformité avec la pétition dont copie est incluse.

Adopté.

5167 Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffaut

Et résolu que le Breffier soit autorisé à faire faire les réparations et la peinture nécessaires au marché.

Adopté.

5168

Je soussigné J. A. Nadeau Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, fixe d'après la loi les 14^{ème} & 15^{ème} jours de juin comme étant les jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront appelés à approuver ou désapprouver le Règlement No. 164 Amendant le Règlement No. 88.

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce dix-huitième jour de mai 1933.

(signé) J. A. Nadeau
Maire de la Cité

5169

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que le Maire soit autorisé à faire faire les annonces nécessaires par indications de la route Québec - Montréal.

Adopté

5170

Avis de motion

Je, Henri Shiffault échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil je proposerai un Règlement No. 166 intitulé Règlement amendant le Règlement No. concernant l'administration de l'aqueduc et des égouts

(signé) Henri Shiffault
échevin de la Cité

5171

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin E. Constance

Et résolu que la Commission des Siens Directs soit avisée de faire la distribution des patates à ceux qui en font la demande de même que pour l'engrais chimique, commençant demain après-midi.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Macellan
Maire
Blanchet
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le vingt-neuvième jour de mai 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J. A. Nadeau M. M. François Cousteau, A. Remire R. Thiffault Romeo Morrissette et Ernest Asehaud tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

5172

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 15 mai, ainsi que l'ajournement du 18 mai dernier soit adopté tel que lu.

Adopté

5173

Propose par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin François Cousteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

L. Honorable Procureur Provincial	10 ⁰⁰ ✓
Henri Bisson "Syndic"	42 ³⁰ ✓
Case No. 21	86 ⁷⁵ ✓
— 22	84 ⁰⁰ ✓
Wilday Sr Cyr val "Sec. Directs"	3366 ⁸³ ✓
do	3369 ⁵⁸ ✓
Jos. Lanouette val	378 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	33 ³⁰ ✓
J. D. Barneau	6 ⁰⁰ ✓
Jos Barwin & Fils	108 ⁰⁰ ✓
Napoleon Roy	17 ²¹ ✓
F. Ledoux "Selleur"	13 ²⁵ ✓
G. Loranger & Fils	32 ⁷¹ ✓
Shawmigan W. & F. Coy	132 ⁶¹ ✓
do	300 ⁰⁰ ✓
Napoleon Loranger	112 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	40 ⁵⁹ ✓
do	376 ⁰⁰ ✓
do	20.91 ✓

1950.08

Rapporté	
	7950 ⁰⁰
Francis-Hankin Bois	78.93 ⁰⁰ v
Banque Can Nationale	22 ⁸¹ v
Dawson Bros Ltd	24 ⁰⁰ v
Thomas Masson	8 ⁵⁰ v
Roy & Crevin	18 ⁵⁰ v
Le Sheriff 3 Rivieres	2 ⁵⁰ v
Paul Rochefort val	105 ¹⁸ v
St Chs Demers a/c	100 ⁰⁰ v
British America Ass Coy	30 ⁰⁰ v
Gilias Corbeil	795 ⁰⁰ v
Total	\$8348 ⁴⁵

Adopté

5174

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les demandes de M. M. Alfred Richer 658 NDame, Henri Bagnon 508 NDame, Arthur Robert 7 St Louis, et U. W. Rousseau Rue Fusay, pour des entrées d'eau soient accordées. Le Contré-Maitre est autorisé à faire les travaux en conséquence.

Adopté

5175

Propose par l'échevin E. Comteau

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu qu'une offre de \$200. soit faite à M. Marchand pour l'ouverture de la Rue St Valere autorise en vertu du Règlement No-183 et qu'au cas de refus que la ville prenne possession légalement du terrain tel que prévu et que le Maire soit autorisé à prendre les procédures en expropriations.

L'échevin Ernest Arsenault dissident

Adopté

5176

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi fixe de \$12000. pour venir en aide aux nécessités le tout en conformité et aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Jean E. Vallée en date du 22 mai 1933

Adopté

5177

Proposé par l'échevin Louis Morissette

Approuvé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu qu'un octroi de \$50. soit accordé à M. Richard Cahyot comme encouragement aux sports de Baseball, de course et pour la réception des Joueurs en juillet. Il est entendu que le terrain de M. Cahyot sera mis à la disposition de ces différents sports pour 1933.

Adopté.

5178

Proposé par l'échevin Louis Morissette

Approuvé par l'échevin Francis Courteau

Et résolu, que vu que M. Blanchette est propriétaire depuis nombre d'années au Cap et que il s'est absenté pour essayer de gagner sa vie; et par le fait a exempté un montant assez considérable à la ville, le conseil est d'opinion que des secours directs devraient lui être donnés, tout comme s'il était resté dans la Cité.

Adopté.

5179

Proposé par l'échevin Louis Morissette

Approuvé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que le contre-maître soit autorisé à disposer de deux chevaux et une charrette pour une journée à M.M. Lacasse Lord et Alex. Dumont.

Adopté.

5180

Proposé par l'échevin Louis Morissette

Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault.

Et résolu que la Commission des secours directs, par suite de sa lettre en date du 29 mai, 1933, soit autorisée à faire les représentations nécessaires à Québec pour faire augmenter les sommes allouées pour les secours directs.

Adopté.

5181

Proposé par l'échevin Ernest Arseneault.

Approuvé par l'échevin Comandé Lemire

Et résolu que la Commission des secours directs de cette cité soit autorisée à émettre des bons de secours jusqu'au 1^{er} Juin, ou que l'octroi de \$14,000. fixé pour le mois de mai, est dépensé; et que le montant de \$12,000. soit divisé entre les nécessiteux, de manière à ne point dépasser le

montant accordé. Le vote est demandé par l'échevin Comio Morissette.

Votent pour: les échevins Ernest Arseneault, Henri Thiffault, Armand Lemire et Francois Courteau.

Vote contre: l'échevin Comio Morissette.

Adopté sur division.

5182

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Et résolu que ce conseil réitère la demande de \$4,000. pour combler le déficit pour le mois de mai 1933. Que copie de la présente soit envoyée à M. Nellie Grant avec prière d'y apporter son appui.

Adopté.

5183

Proposé par l'échevin Francois Courteau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et M.M. les échevins Armand Lemire, Ernest Arseneault et Francois Courteau soit nommé pour choisir un terrain, le: "Siroit de passage entre les rues St Louis et St-Alphonse" et faire rapport pour la prochaine séance.

Adopté.

5184

Proposé par l'échevin Comio Morissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Et résolu qu'à l'avenir l'auditeur fasse distinction dans son rapport mensuel, des sommes représentant les chèques en circulation: - A - pour le compte au revenu. - B - pour le compte au capital - C - pour les comptes du Secours-directs; la part des Gouvernements et celle de la ville.

Adopté.

5185

Proposé par l'échevin Francois Courteau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que demande soit faite au Ministre des Travaux Publics, Ottawa, de bien vouloir réduire le taux d'intérêt sur les prêts de logements ouvriers de 5% à 3% sur les versements à venir.

Adopté.

5186

Proposé par l'échevin Louis Morissette
 Approuvé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que M. Caoull Duist soit engagé
 pour prendre soin des chevaux et voir à avoir le contrôle
 de l'écurie. Ses gages seront de dix piastres par semaine.
 Toutes les résolutions passées antérieurement regardant
 les engagements pour les écuries et le soin des chevaux
 sont rescindées et annulées à toutes fins que de droit;
 et qu'il prenne le contrôle de l'entretien des rues.

Adopté

5187

Proposé par l'échevin Ernest Arseneault
 Approuvé par l'échevin Armand Lemire
 Et résolu que les deux demandes en inscription
 du 1^{er} mai et du 5^{mai}, ainsi que la demande en
 inscription et radiation du 29 mai de noms sur la
 liste des électeurs municipaux de la Cité du Cap-de-la
 Madeleine, résultant du rapport de mutation de pro-
 priétés, soient accordées telles qu'initiales à chaque
 inscription et radiation par le Président de la séance.

Adopté.

5188

Proposé par l'échevin Ernest Arseneault
 Approuvé par l'échevin Armand Lemire
 Et résolu que ce Conseil après avoir examiné
 la liste des électeurs municipaux pour l'année 1933
 et l'avoir vérifiée, constate qu'elle a été préparée
 régulièrement.

Adopté à l'unanimité.

5189

Proposé par l'échevin Louis Morissette
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault
 Et résolu que le Maire et le Trésorier
 soient autorisés à signer un transfert au montant
 de \$ 3,122.50 pour le paiement des échéances de coupons
 et obligations lesquels deviennent dus le 1^{er} juin 1933.

Adopté.

5190

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault.
 Et résolu que le Trésorier soit autorisé
 à enchérir pour protéger les intérêts de la Cité lors de
 la vente pour taxes qui doit avoir lieu le 1^{er} juin 1933.

Adopté

5191

Proposé par l'échevin Comis Morissette

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault.

Et résolu que le Règlement N° 165 intitulé "Règlement autorisant la Municipalité à accorder une rémunération aux Membres du Conseil" soit adopté en première deuxième et dernière lecture.

Le vote est demandé par l'échevin Armand Lemire.

Estent pour: les échevins Comis Morissette, Henri Thiffault et François Courteau.

Estent contre: les échevins Ernest Asseneault et Armand Lemire.

Adopté sur un vote de 3 contre 2.

Adopté sur division

5192

Proposé par l'échevin Comis Morissette

Appuyé par l'échevin Ernest Asseneault

Et résolu que les 14 et 15^{ème} jours de Juin 1933, soient les jours fixés durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront appelés à voter pour approuver ou désapprouver le Règlement N° 165.

Adopté:

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Armand
Maire
Thiffault
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 12 Juin 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau MM^s Constable A. Lemire H. Thiffault & Morissette et Ernest Asseneault tous échevins formant quorum sous la présidence des Maire au fauteuil

5193

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière générale du 29 mai 1933 soit
adopté tel que lu

Adopté!

5194

Propose par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient
payés :-

Banque Canadienne Nationale Ch.	6163 ⁵⁰	✓
do do	20 ⁰⁴	
Commercial Loan	204 ⁴⁴	✓
Le Protinotaire (vente pour taxes)	6866 ⁴³	✓
Liste de Parc No-73.	103 ²⁵	✓
J. A. Brunneau val	3236 ⁶⁸	✓
Liste de Parc No-74	90 ⁰⁰	✓
J. Lanquette val	378 367 ⁰⁰	✓
A. Robichaud val	4264 ⁴³	✓
J. Bte Lorange	7 ⁰⁰	✓
do	3 ¹⁰	✓
G. B. Rolland & Fils	1 ³⁰	✓
Bureau d'Enregistrement	8 ⁵⁰	✓
T. J. Moore Roi	25 ⁵⁰	✓
do	3 ⁻	✓
J. U. St Arnaud	112 ⁻	✓
Naz Roy	75 ⁻	✓
Le Nouvelliste Ltée	50 ⁰⁴	✓
Imprimerie St-Patrice Envy	6 ⁰⁰	✓
Bureau d'enregistrement	10 ⁵⁰	✓
do	287 ⁰⁵	✓
Edmond Bergeron	50 ⁻	✓
Brun Lumbe Roi	13 ⁷²	✓
4	10 ⁸¹	✓
C. Lorange & Fils	28 ⁵⁰	✓
René de Cotret Envy Roi	20 ⁰⁰	✓
La Cité du Cop	47 ⁰⁵	✓
do	2 ⁴⁵	✓
H. Massicotte & Frieses Ltée	36 ⁸⁰	✓
Yvon Dostigny	74 ⁰⁰	✓

Napoleon Loranger

10¹⁰ ✓

Rocheleau & Frère

90 ✓

J. A. Gilbert

6²⁵ ✓St Louis Belle Isle M.D.
W Banipyal89⁰⁰

13.80 ✓

Rapp

Total

Adopté

5195

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le Contre-Maître soit autorisé à faire des entrées d'eau suivant les demandes de Mm. Alf Loranger 335 Notre Dame, Bedon Beaumier 666 Notre Dame, Arthur Vaillancourt 67 St J Ste et Alf Devost 449 Notre Dame, et que le C. Maître soit prié d'aviser les intéressés au moins une journée à l'avance.

Adopté.

5196

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer la salutation faite par la Cité au sujet d'un commencement d'incendie au no-37 St Joseph propriété de la Cité.

Adopté.

5197

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le C. Maître soit autorisé à faire les réparations nécessaires au logement ouvrier portant le no-37 St Joseph.

Adopté.

5198

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que ce Conseil a pris connaissance du compte de la Canada Accident & Fire Assurance Co'y au montant de \$2869.25 et que M. Léon Meskot avocat soit chargé de donner une opinion légale sur le point de savoir si les dépenses en secours - directs au montant de \$94601.84 sont chargeables sur cette police

Adopté.

5199

Attendu que la Canada Iron Foundries Ltd reclame le paiement de son compte au montant de \$3947 ¹⁴/₁₀₀

Attendu que ce compte est dû au-delà d'une année et que la dite Compagnie désire que son intérêt lui soit payé au taux de 5%.

En conséquence il est proposé par l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin H. Thiffault et résolu

Qu'un chèque de \$500 en acompte soit immédiatement fait à l'ordre de la Canada Iron Foundries lequel chèque le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer et qu'un autre chèque soit refait et remis à la Cie pour la balance au montant \$3447 ¹⁴/₁₀₀ payable le 30 juillet 1933; que le Maire et le Trésorier soient à le signer et annuler tout chèque autorisé par le passé en rapport avec le dit compte.

Adopté

5200.

Proposé par l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à transmettre au Dept du Chômage et à la Commission Municipale copie de la lettre des Marchands Détaillants de cette Cité et de représentée au Gouvernement de Québec que la Cité serait prête à garantir du paiement des bons de secours jusqu'à concurrence de la somme de \$4000. Pourvu que le tout soit accepté et recommandé par la Commission Municipale et reconnu par le Dept des aff. Municipales et que la Banque avance à nos Marchands l'argent qui leur revient jusqu'à concurrence de la dite somme sur un vœu des comptes, du Dept de Chômage de Québec.

Adopté.

5201

Proposé par l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin F. Carleau

Et résolu que Son Honneur le Maire

soit autorisé à rencontrer M. Leon Lague pour prendre tout arrangement qui serait dans l'intérêt de la Cité en rapport avec un avis d'action pour salaires comme Recorder.

Adopté.

5202

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

En attendant que la Commission des Secours District ayant fait rapport des opérations du Dept pour les douze premiers jours de juin prévoit une dépense de \$15000. pour le mois de juillet. Il est en conséquence résolu que ce Conseil prie le Département du chômage de Québec de bien vouloir lui octroyer le montant stipulé plus haut pour venir en aide aux nécessités de cette Municipalité.

Adopté.

5203

Attendu que le 1^{er} juillet 1933 il y aura dû en rachat d'obligations et de coupons la somme de 8899. En conséquence il est:

proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'usage de la Cité la somme de \$8899 pour le rachat de nos coupons d'intérêts et de nos obligations échéant le 1^{er} juillet 1933 et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer tout transfert et à faire tout transport d'argent à cet effet et de faire tout arrangements qui seront nécessaires dans l'intérêt de la Cité.

Adopté.

Avis de motion

5204

Je, Henri Shiffault échevin donne avis de motion que je présenterai un Règlement en Amendement au Règlement de l'équeduc.

(signé) Henri Shiffault

5205.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le C. Maître soit autorisé (~~soit autorisé~~) à faire réparer l'arrosage-truc

et qu'un avis soit donné aux chômeurs de se procurer des bœufs vides et de les placer près de leurs jardins et que le C. Maître soit autorisé à les faire remplir chaque jour quand l'arrosage sera nécessaire.

Adopté.

5706

Attendu que par ses règlements no. 159 au montant de \$ 6600, et 163 au montant de \$ 30000, la Cité a été autorisée à emprunter par debentures une somme de \$ 36600.

Attendu que les procédures de vente des dites debentures vont encore prendre de 45 à 60 ps.

Attendu que par le rapport de l'auditeur il y a dans le tiroir de non payés, des chèques comme suit :

Contre le revenu	\$ 18467 ²¹
- Capital	3764 ⁷⁸
aux secours - Directs pour	
la part de la Cité	7439 ⁰⁹

Attendu que ces chèques sont dûs aux différents particuliers et qui en font la demande.

Attendu qu'il serait urgent que la ville ait l'argent nécessaire pour acquitter ces chèques.

En conséquence sur proposition de l'échevin R. Morissette secondé par l'échevin H. Thiffault.

Il est résolu que le Maire, le Greffier et le Trésorier fassent les démarches nécessaires et demandent à la Commission Municipale de la Province de Québec de nous autoriser et de recommander à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette Cité une somme de \$ 32000. au moyen de billets à demande portant intérêt au taux de 6% par an lesquels billets seront signés par le Maire et le Trésorier.

Que le Maire, le Greffier et le Trésorier soient autorisés à déposer entre les mains de la Banque Canadienne Nationale en collatéral les debentures devant être émises en vertu des règlements no. 159 et 163 qui forment une somme de \$ 36600. lesquelles debentures seront gardées par la Banque jusqu'à ce qu'elles

aient été vendues par la Municipalité.

Adopté

5207

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Apenauel

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à appliquer sur les taxes municipales les montants qui reviennent aux propriétaires les loyers aux chômeurs

Adopté

5208

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que partie de la résolution no-5068 autorisant la Commission à payer l'éclairage soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit et que les personnes vivant seules et tenant feu et lieu soit traités sur le même pied que les chef de famille à \$1.00 par semaine.

Adopté

5209

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Courteau.

Et résolu que M. Bernard Cassette fils de l'un de nos citoyens en vue de cette Cité a étudié comme agronome à l'Institut d'Oka et qu'il aurait toute l'expérience voulue pour aider à la conduite des jardins ouvriers dans cette Cité; le Conseil le recommande au Dept de la Colonisation pour lui donner de l'emploi dans la direction de la conduite des jardins ouvriers de cette Cité tout en étant sous le contrôle de l'agronome en chef.

Adopté

5210

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Apenauel

Et résolu que le prix de 50¢ de l'heure suffise pour chaque team de chevaux et de 40¢ de l'heure soit fixé pour chaque attelage simple de jardins municipaux et que le Trésorier soit autorisé à faire le paiement des comptes suivants:-

H. Jo Defosse 120.75 ✓

Michel Bergeron 17.40 ✓

Benoit Vivier 58.50 ✓

196.65

Charles Vallé	31 ⁵⁰ ✓
Adéland Himoges	17 ⁸⁰ ✓
J. Edm. Loranger	31 ⁵⁰ ✓
Alex Héroux	16 ⁸⁰ ✓
Telephor Bendron	16 ⁴⁰ ✓
Adolphe Dupuis	11 ⁰⁰ ✓
Henni Casotte	35 ⁵⁰ ✓
Rapp.	196 ⁶⁵ ✓
	<hr/> \$ 352 ³⁵

Adopté

5711

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le Clerc du Marché soit autorisé à fournir le Marché à ceux qui en feront la demande pour la période du 15 juin au 15 juillet 1933

Adopté.

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. Madelon
Maire
Beauport
Brefleur.

5712

Je soussigné Ch. Ed. Rochefort promoteur
secrétaire du bureau de rotation pour le Règlement
No-164 & 165 jure que remplira le devoir de ma
charge avec justice impartialité de tout au meilleur
de ma connaissance

Ainsi Dieu me soit en aide

Assument devant moi à

Cap Madelin ce 14^{ème}

Jour de Juin 1933

Beauport
Brefleur
Charles E. Rochefort

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

À une assemblée régulière générale du
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine
laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordi-
naires des sessions, lundi, le dix-neuvième jour de

du mois de juin, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau et Messieurs les échevins François Courteau, Armand Lemire, Henri Thiffault, Louis Morissette et Ernest Arseneault, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Ernest Arseneault

5213

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 12 juin, 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté.

L'échevin François Courteau prend son siège.

5214

Proposé par l'échevin Louis Morissette

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Est résolu que les comptes suivants soient payés: -

Paie liste No. 25	\$ 92.50 ✓
H. Parenteau & Al.	2,449.38 ✓
Arthur Lomprie	5.95 ✓
Henri Lacroix	18.00 ✓
P. H. Maréchal	26.50 ✓
Peoples 5-10-15-1.00 Store Ltd	0.50 ✓
Canada Iron Foundries Ltd	20.85 ✓
L'Esp. Can.-Franc. des Aveugles	12.00 ✓
Jos. J. Rochefort & Fils Enrg	26.00 ✓
Alfred Hébert	4.00 ✓
La Cité du Cap.	26.04 ✓
	<u>\$2,681.72</u>

Adopté.

5215

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault.

Est résolu que le contre-maître soit autorisé à faire une entrée d'eau chez M. Jos. Traulieu, 82 rue Fussey, suivant sa demande en date du 19 juin 1933.

Adopté.

5216

Proposé par l'échevin François Courteau

Appuyé par l'échevin Louis Morissette

Est résolu, à savoir s'il y a lieu d'amender

le Règlement des licences et accorder une demi-licence pour les six derniers mois.

L'échevin Ernest Arseneault demande le vote.
Votent pour; les échevins Comio Morrissette et François Courteau

Votent contre; les échevins Ernest Arseneault, Henri Thiffault et Armand Lemire

La résolution est rejetée par un vote de 3 contre 2.

5217

Attendu que M. C. Bellard a représenté à ce conseil qu'il voulait donner un cours d'instruction pour développer dans notre ville l'art de la confection par le filet:

Attendu que l'apprentissage d'un tel art par nos femmes et nos filles permettrait à plusieurs de gagner honorablement leur vie et diminuerait considérablement le chômage.

Attendu que cette instruction donnée chez nous fournirait un métier qui serait très profitable à la population par le fait qu'elle mettrait en oeuvre, ici, le travail familial qui s'est révélé une grande source de revenus très profitable dans les pays où il est employé.

En conséquence:

Sur proposition de l'échevin Comio Morrissette
Appuyé par l'échevin

Est résolu que les services de M. C. Bellard soit requis pour donner un cours sur l'art de la confection par le filet suivant le plan familial. Ses émoluments seront de \$250.⁰⁰ par mois, payables à la fin des mois de juillet, août, septembre et octobre. M. Bellard devra maintenir cette école et instruire au moins dix filles à la fois dans son école. Au cas de suspension ou d'arrêt du fonctionnement de cette école, cette résolution sera nulle et de nul effet.

Cette résolution est rejetée, n'ayant pas de secondeur.

5218

Proposé par l'échevin Comio Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Est résolu que la démission de M. Daniel Louanger comme commissaire de la Commission des secours-directs soit acceptée.

Adopté.

5219

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault.

Est résolu que M. Lucien Leblanc soit engagé commissaire de la Commission des secours-directs, aux mêmes conditions que les autres membres, à \$10.⁰⁰ par semaine.

Adopté.

5220

Attendu que dans une assemblée publique des contribuables de la Cité du Cap-de-la-Madeline faite et tenue au marché, dimanche soir, le 18 juin 1933, l'échevin Arseneault aurait fait la déclaration suivante, à savoir: que Monsieur Oscar Morin, Président de la Commission des Affaires Municipales de Québec aurait déclaré à des citoyens de cette ville: - que sur 500 municipalités de la Province avec lesquelles il avait affaire, il y en avait trois de sauvages, dans le Lac St-Jean et sur le côté Nord, mais que le Maire du Cap était le pire de tous ceux avec lesquels il était en contact.

Attendu qu'une autre déclaration venant du Sous-Ministre des Affaires Municipales aurait été faite en même temps, à l'effet que les obligations du Cap-de-la-Madeline ne valaient rien:

Attendu que ce conseil juge que de telles déclarations, si elles sont fondées, sont de nature à nuire considérablement à l'administration de la ville:

En conséquence:-

Il est proposé par l'échevin Roméo Morrissette, approuvé par l'échevin Henri Thiffault:

Est résolu que ce conseil doute considérablement de l'honcié des faits tels que spécifiés

ci-dessus et demande au Président de la Commission des Affaires Municipales de bien vouloir faire une déclaration écrite au conseil à ces sujets.
Le vote est demandé par l'échevin Armand Lemire.

Volent pour: Les échevins Roméo Morissette, Henri Thiffault et François Courteau.

Volent contre: Les échevins Ernest Arsenault et Armand Lemire.

Adopté sur division.

5221

Attendu qu'il y a de dû le 1^{er} juillet un montant de \$ 8, 879.00 en coupons d'intérêt et rachat d'obligations:

Attendu qu'il y a un montant disponible à la banque d'environ \$ 6, 000. de déposé à un compte à cet effet:

Attendu qu'il pourrait manquer au 1^{er} juillet, la somme de \$ 2, 500.00

Attendu qu'il nous revient un montant de \$ 2, 500.00 produit de la vente pour taxes du 1^{er} juin.

En conséquence:-

Sur proposition de l'échevin Roméo Morissette
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault.

Est résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les dits coupons et obligations. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$ 2, 500.00 au taux de 6% l'an pour la période de 2 mois; et que permission soit demandée à la Commission Municipale d'autoriser le dit emprunt temporaire. Les dits billets étant faits jusqu'à la concurrence de la somme de \$ 2, 500.00, ne devront en aucune manière, modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations qu'elle gardera en collatéral.

Adopté:

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

Jura de au

Maurice
Beaumont
Breffier.

5222

Je soussigné Lucien Leblanc nommé com-
missaire de la Commission des secours directs jure
que je remplirai les devoirs de ma charge avec
justice impartialité le tout au meilleur de ma
connaissance Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine ce
vingt-unième jour de juin 1933. Lucien Leblanc

J. Beaumont

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

4 mots brossés en intention
JB

Je François Cousteau échoué de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai
les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me
soit en aide

5273

Assermenté devant moi François Cousteau
au Cap-de-la-Madeleine
ce septième jour de juillet 1933

J. Beaumont
Breffier

Je Henri Thiffault échoué de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplisai les
devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité
le tout au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

5274

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine ce Henri Thiffault
septième jour de juillet 1933

J. Beaumont

Je Louis Hamy échoué de la Cité du Cap-de-
la-Madeleine jure que je remplisai les devoirs
de cette charge avec honnêteté et fidélité le
tout au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

5275

Asserments devant moi
au Cap-de-la-Madellune
ce dixième jour de juillet 1933

Louis Ramy

J. Beaumier
Greffier

Je J. A. Nadeau Maire de la Cité du
Cap-de-la-Madellune jure que je remplirai
les devoirs de ma charge avec honnêteté et
fidélité le tout au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi Dieu me
soit en aide.

Asserments devant moi
à Cap-de-la-Madellune
ce dixième jour de juillet 1933

J. Beaumier
Greffier

Je Louis N. Labrecque Président de la
Commission des Licences d'alcool jure que je rem-
plirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de
ma charge au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

Asserments devant moi
au Cap-de-la-Madellune
ce vingt-cinquième jour
de juillet mil neuf cent trente-trois.

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellune.

À une assemblée régulière du Conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madellune laquelle assemblée fut
tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi
le dixième jour du mois de Juillet 1933 à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.
A. Nadeau M. M. R. Morissette, F. Comteau, H. Thiffault
A. Lemire L. Arsenault & Louis Ramy tous échevins
formant quorum sous la présidence du Maire au
fauteuil.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Approuvé par l'échevin F. Comteau.

5276

5276

5277

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 19 juin 1933 soit adopté tel que lu.

Adoptée

Lecture du rapport de l'officier - Rapporteur pour l'élection du 5 juillet 1933.

5278

Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le rapport de l'officier - Rapporteur de la dernière élection du 5 juillet 1933 proclamant élus son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. Louis Hamy échevin pour le quartier No-2; M. Henri Thiffault échevin pour le quartier No-4; et M. François Courteau échevin pour le quartier No-6 soit adopté tel que lu.

Adoptée

5279

Proposé par l'échevin F. Courteau
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Dept des affaires Mun.	10 ⁰⁰ ✓
Liste de Paié No-26	87 ⁷⁵ ✓
Jos Lamette val	398 ⁰⁰ ✓
R. Morissette val "Sec-Dir"	2649 ⁵¹ ✓
La Cité du Cap.	25 ⁰⁶ ✓
Mtre Leon Lafore	125 ⁰⁰ ✓
Banque Can. Nationale	8897 ¹² ✓
Liste de Paié No-27	94 ⁰³ ✓
Alcide Demers val "Sec-Dir"	3387 ⁵⁰ ✓
Paul Rochefort val	89 ⁰⁰ ✓
Liste de Paié No-28	85 ⁰² ✓
Liste de Paié No-29	275 ⁰⁰ ✓
J. Lamette val	398 ⁰⁰ ✓
Aug Robichaud val "Sec-Dir"	2357 ⁹³ ✓
Liste de Paié No-30.	88 ¹³ ✓
P. Lorange + fils val "Sec-Dir"	2937 ⁹¹ ✓
Liste de Paié No-31	85 ⁵⁰ ✓
J. Lamette val	398 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap	50 ⁰⁰ ✓
Banque Can Nationale "En fiducia"	2594 ¹³ ✓
	22,434 ³⁵

Bureau d'Enregistrement

5⁵⁰ ✓

Adrien Cloutier

5⁵⁰ ✓

René de Cotret, Ferron aîné

20⁰⁰ ✓

La Cité du Cap

30⁵⁸ ✓

do

30⁹⁵ ✓

Jules Roy "Bazoline"

48³³ ✓Rapp $\begin{array}{r} \text{p } 22434 \\ \text{p } 22,515 \end{array}$ ³⁸

Adoptée

5230

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que l'octroi fixe de \$ 859⁹³ par le Comité de Chômage de Québec pour couvrir le déficit au 1^{er} avril 1933 soit accepté aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Jean G. Vallée en date du 29 juin 1933

Adoptée

5231

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la Commission soit autorisée d'accorder un secours-décit à M. Omat Mailhot s'il est nécessaire.

Adoptée

5232

Attendu que par lettre en date du 7 juin la Compagnie Bell Telephone Co. demandait à cette Cité de maintenir les paiements 10 104 actuellement exigés dans les limites de cette Cité.

Attendu que le Conseil à sa séance du 12 juin a fait réponse par l'intermédiaire de son greffier en date du 13 juin que le Conseil accordait telle demande.

Attendu que la Cité par sa lettre du 29 juin demande qu'une copie de résolution lui soit envoyée pour compléter son dossier et est en conséquence
Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin J. Conneau

Et résolu que le Conseil envoie la lettre du greffier de cette Cité en date du 13 juin 1933 et que la demande telle que spécifiée par la Cité soit accordée

Adoptée

5233

Attendu que le 1^{er} août 1933 la Cité du Cap-de-la-Madeleine a une échéance de coupons au montant de \$ 4827⁵⁰ et des rachats pour le montant de \$ 1300. formant un total de \$ 6127⁵⁰

Attendu que nous n'avons pas le montant total nécessaire pour payer l'échéance de \$ 6127⁵⁰ et qu'une somme de \$ 4000. comblerait le déficit que nous pourrions avoir pour cette dite échéance. Il est en conséquence
Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de nous donner l'autorisation d'emprunter de la Banque Canadienne Nationale jusqu'à concurrence de la somme de \$ 4000. par billets portant intérêt au taux de 6% l'an, ce montant devant être remboursé dans les soixante jours du dit emprunt, à même les recettes ordinaires de la ville.

Adopté.

Avis de Motion

5234

Je soussigné Romeo Morrissette échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil je proposerai selon la loi un Règlement intitulé "Règlement concernant la morale et l'ordre public dans les limites de cette Cité."

(signé) Romeo Morrissette
Échevin de la Cité.

5235

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffaut

En attendant que la Commission des seconds-directs par son rapport en date du 24 juillet 1933 mentionne qu'un montant de \$ 13000. serait nécessaire pour venir en aide aux nécessités de cette Municipalité. Il est en conséquence résolu que ce Conseil prie le département du chômage de bien vouloir lui octroyer la somme de \$ 13000 pour aider les nécessités de cette Municipalité durant le mois d'août 1933.

Adopté

Cap-de-la-Madeleine 24/7/33

Messieurs les échevins

Le 17 juillet dernier j'ai suspendu de ses fonctions le gardien du marché pour les raisons suivantes :-

En plusieurs circonstances j'ai reçu des plaintes que le gardien du marché s'occupait beaucoup de faire de la politique municipale contrairement aux règles déjà établies que

a) les employés ne doivent en aucune circonstances s'occuper de discréditer les échevins ainsi que le Maire

b) que le marché n'était pas tenu dans un état de propreté tel que le veut les lois de l'hygiène

Attendu qu'il n'est pas dans l'intérêt de notre ville de discréditer nos contribuables, que les échevins sont suffisamment renseignés pour décider qui doit être autorisé d'avoir la surveillance du marché; et j'ai confiance que la majorité des échevins choisiront quelqu'un d'intéressé à observer les règlements d'hygiène et les coutumes élémentaires et surtout le respect des autorités qui sont autorisées à gouverner dans l'intérêt général de la bonne et saine administration

Le tout humblement soumis

(signature) J. A. Nadeau

Maire de la Cité

5236

Attendu que son Honneur le Maire a suspendu de ses fonctions M. Delphis Turbide comme gardien du marché.

Attendu que les explications fournies par le Maire sont trouvées fondées. En conséquence sur proposition de l'échevin J. Coiteau appuyé par l'échevin H. Shiffaux

Il est résolu que la décision de son Honneur le Maire soit maintenue et M. Delphis Turbide démis de ses fonctions.

L'échevin G. Arsenault demande le vote votent pour les échevins Henry Shiffaux J. Coiteau & Romeo Mossissette

Volent contre les échevins : Armand Lemire
Ernest Arsenault + Louis Lamy.

Son Honneur le Maire vote en faveur de la résolution qui est adoptée sur division.

5237

Attendu que le Gardien du Marché ayant été démis de ses fonctions il est urgent de le remplacer en conséquence Il est :

proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que M. Lucien Leblanc soit nommé gardien du marché. Ses émoluments seront de \$ 7⁰⁰ par semaine. Il devra se conformer aux règlements et aux résolutions du conseil pour la bonne administration du marché.

Adopté.

5238

Attendu qu'il existe dans les limites de cette Cité une Commission pour administrer les secours-directs :

Attendu que cette Commission est composée de M. Lucien Massicotte comme président et de M.M. Lucien Leblanc et Louis Laerson comme commissaires :

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de conserver cette Commission qui doit être composée de gens indépendants de la politique :

Attendu que le président de la Commission M. Lucien Massicotte est secrétaire de l'organisation libérale de cette ville :

Attendu qu'il occupe plusieurs fonctions à savoir Président de la Maison H. Massicotte & Frères Ltée qui fait affaire avec cette Municipalité et qui a plusieurs contrats dans le district :

Attendu que M. Lucien Massicotte est inspecteur pour le compte du Département de la Voie de Québec sur la route de Shawinigan :

Attendu qu'il serait dans l'intérêt de la ville de pratiquer la plus stricte économie dans l'administration des secours-directs : en conséquence sur proposition de l'échevin François

Consteau appuyé par l'échevin Henri Shiffaues. Il est résolu que la Commission des secours-directs soit démise immédiatement de ses fonctions: la dite résolution prenant effet immédiatement.

L'échevin Arsenault demande le vote.
 Valent pour les échevins: Henri Shiffaues,
 François Consteau & Roméo Morrissette.
 Valent contre les échevins: Armand Lemire &
 Arsenault & Louis Lamy.

Son Honneur le Maire vote en faveur de la résolution qui est adoptée sur division.

Attendu que la Commission des secours-directs telle organisée antérieurement a été démise de ses fonctions:

Attendu qu'il est urgent de reformer une nouvelle commission pour la bonne administration des secours-directs: en conséquence sur proposition de l'échevin F. Consteau appuyé par l'échevin Roméo Morrissette.

Il est résolu qu'une nouvelle Commission soit formée et composée de M. R. N. Labrecque comme président. Ses emoluments seront de dix piâtres (^{\$10.00}) par semaine, et comme commissaires M. M. Arthur Marchand & Laurent Langis. Leurs emoluments seront les mêmes que ceux fixés par résolution antérieure, regardant leur engagement comme commis de la Commission des secours-directs M. M.

Marchand & Langis devront, en plus, occuper la fonction qu'ils occupent présentement comme distributeurs de bons et commissaire-enquêteur et toutes résolutions à ce contraire faites et passées antérieurement sont révoquées et annulées à toutes fins que de droit.

Le vote est demandé par l'échevin A. Lemire.
 Valent pour les échevins: Henri Shiffaues, François Consteau & R. Morrissette.
 Valent contre les échevins: Armand Lemire & Ernest Arsenault & Louis Lamy.

Son Honneur le Maire vote en faveur de la résolution qui est adoptée sur division.

5240

Attendu qu'à la première séance du nouveau conseil la loi demande que les commissions de la Municipalité soient formées :-

En conséquence sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin H. Thiffault il est résolu que la Commission des Finances soit formée comme suit :

Finances :- M.M. Morrissette, Thiffault & Courteau avec M. Morrissette comme président

Voie et éclairage des Rues :- M.M. Lamy, Courteau & Thiffault avec M. Lamy comme président

Aqueduc :- M.M. Courteau, Morrissette & Thiffault avec M. Courteau comme président,

Éau & police :- M.M. Thiffault Courteau & Lamy avec M. Thiffault comme président.

Sept en loi :- M.M. Arsenault Courteau & Morrissette avec M. Arsenault comme président.

Marché et logements Ouvriers :- M.M. Lemire Thiffault & Courteau avec M. Lemire comme président.

Adopté.

5241

Attendu que la loi demande qu'un pro-maire soit nommé. En conséquence sur proposition de l'échevin H. Thiffault appuyé par l'échevin F. Courteau il est résolu que M. Roméo Morrissette soit nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

5242

Attendu que les affaires reprennent et que nombre d'industriels ont jeté les yeux sur la vallée du St-Maurice;

Attendu qu'il y a un très grand nombre de sans-travail dans notre ville, qui sont des hommes qualifiés pour satisfaire aux exigences de plusieurs sortes d'industries:

Attendu que le Conseil de Ville doit prendre tous les moyens nécessaires pour

promouvoir l'établissement de nouvelles industries dans nos limites :

Attendu qu'il est nécessaire qu'une commission soit formée pour intéresser les industriels à venir s'établir au Cap-de-la-Madellaine En conséquence sur proposition de l'échevin H. Thiffault appuyé par l'échevin J. Constant Il est résolu qu'une commission composée de Son Honneur le Maire J. A. Nadeau de M. Philippe Boell Gerant de la Canadian P. S. K. of Lyons Ltd et de l'échevin Romeo Morrissette soit formée, avec pouvoir de s'intéresser à amener de nouvelles industries au Cap-de-la-Madellaine ; et qu'à même des fonds généraux, un crédit de (\$ 200.) Deux cents dollars soit mis à la disposition de cette Commission pour promouvoir et faire les annonces nécessaires pour intéresser les industriels à s'établir dans nos limites,

Adopté.

5243

Attendu que M. C. Bellard a représenté à ce Conseil qu'il voulait donner un cours d'instructions pour développer dans notre ville l'art de la confection par le fil et

Attendu que l'apprentissage d'un tel art par nos femmes et nos filles permettrait à plusieurs de gagner honorablement leur vie et diminuerait considérablement le chômage :

Attendu que cette instruction donnée chez nous fournirait un métier qui serait très profitable à la population par le fait qu'elle mettrait en œuvre ici le travail familial qui s'est révélé une grande source de revenus très profitable dans les pays où il est employé. En conséquence sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin H. Thiffault

Il est résolu que les services de M. C. Bellard soient requis pour donner un cours sur l'art de la confection par le fil et suivant le plan familial. Ses emoluments seront de \$ 250. par mois payable à fin des mois d'août,

septembre, octobre et novembre. M. Billard devra maintenant cette école d'industrie, instruire au moins dix filles à la fois dans son école. au cas de suspension ou d'arrêt de fonctionnement de cette école cette résolution sera nulle et de nul effet.

L'échevin Lemire demande le vote.
Votent pour les échevins :- Henri Thiffault, Fran.
Consteau & R. Morrissette

Votent contre les échevins :- Armand Lemire,
E. Arsenault & Louis Lamy

Son Honneur le Maire vote pour la résolution qui est adoptée sur division.

5244 Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Consteau.

Et résolu qu'un Comité composé de Son Honneur le Maire et de MM les échevins Lamy & Consteau soit chargé de se procurer deux ou trois machines @ cannage, ainsi que de boîtes de conserves; le tout ne devant pas dépasser la somme de \$ 150⁰⁰.

Adopté.

5245

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Consteau

Et résolu que le Maire soit autorisé à désigner les sièges des échevins au Conseil pour l'année 1933-34

Adopté.

5246

Attendu qu'une demande a été faite à la Commission municipale d'emprunter temporairement la somme de \$ 4000. Il est en conséquence

proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Consteau Et résolu

que si autorisé le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$ 4,000.00; fait à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale pour soixante jours (60); Ces billets devant porter intérêt au taux de 6%.

Adopté.

5247

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Approuvé par l'échevin Henri Thiffault.

Est résolu que le Greffier soit autorisé de faire vendre les propriétés de ceux qui doivent des taxes pour les années 1929-1930 ou 1931; et que le Trésorier soit autorisé d'aviser les intéressés.

Adopté.

5248

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Approuvé par l'échevin François Courteau.

Est résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour de la gasoline pour lundi prochain.

Adopté.

5249

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Approuvé par l'échevin François Courteau.

Est résolu que le greffier soit autorisé de donner un avis public mentionnant que tous les propriétaires qui paieront leurs taxes municipales de l'année courante d'ici au 15 août, seront dispensés de payer intérêt.

Adopté.

Avis de Motion

5250

Je soussigné, François Courteau, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, je proposerai un règlement, intitulé "Règlement amendement les règlements 61, 70 et 157, concernant l'administration des systèmes d'aqueduc et d'égouts".

(Signé) François Courteau.
Échevin de la Cité.

5251

Proposé par l'échevin Roméo Morrissette
Approuvé par l'échevin François Courteau.

Est résolu qu'une délégation composée des membres du conseil soit autorisée d'aller à Québec pour pouvoir établir les moyens à prendre pour avoir un octroi de travaux de chômage; et que copie de la présente soit envoyée au député, avec prière d'arranger un appointement.

Adopté.

5252

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Approuvé par l'échevin Roméo Morrissette.

Est résolu que la soumission de M. J. Arthur Lavoie pour un char de foin au prix de \$7.50 le cent bottes comme étant la plus basse soit acceptée par ce conseil.

Adopté.

Ouverture des soumissions pour le foin de M. M. J. Arthur Lavoie, Jos Simons & Pierre Lorange & Fils
Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

J. A. Nadeau
Maire
J. Beaumais
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions Lundi le 31 ième jour du mois de juillet 1933 à laquelle assemblée fut étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. R. Morrissette E. Courteau, H. Thiffault, A. Lemire, E. Arsenault & L. Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5253

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 24 juillet 1933 soit adopté tel que lu

Adopté.

5254

Propose par l'échevin E. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Est résolu que les comptes suivants soient payés :-

R. Brousseau val "Sec. Bri" 2280 ¹⁴/₁₀₀ ✓

Mrs Lem Lajoie 175 ⁰⁰/₁₀₀ ✓

Liste de Carte No-37 64 ⁸⁵/₁₀₀

May Lavergne val "Sec. Bri" 2281. ⁵⁵/₁₀₀ ✓

4151 ⁵⁴/₁₀₀

	Rapp.	
La Cité du Cap		4751 ⁵⁴
Josaphat Hardy		45 ⁵⁰ ✓
J. S. Barneau		23 ⁰⁰ ✓
C. Loranger & Fils		28 ⁰⁰ ✓
Alf. Brenier		30 ⁹⁹ ✓
St-Louis Belle Isle M.D.		17 ³⁰ ✓
Ges Lalancette		65 ⁷⁵ ✓
L'Imprimeur du Roi		3 ⁵⁰ ✓
M. Alex Boisvert		21 ³³ ✓
Nap. Roy		17 ⁰⁰ ✓
Henry Mireault		3 ³² ✓
do		5 ⁸⁵ ✓
The American Stores Ltd		15 ⁰⁹ ✓
J. Alexis Poupon		100 ✓
G. Guilbert Auto P. racc.		243 ✓
H. Massicotte & Frieses Ltée		49 ✓
Lucien Massicotte val		79 ⁵² ✓
		20 ⁰⁰ ✓
		<u>\$5126⁶¹</u>

Adopté.

5255

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce Conseil accepte aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Ivan B. Vallée en date du 20 juillet l'octobre additionnel de \$3392.44 pour combler le déficit au 1^{er} avril 1933.

Adopté.

5256

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que les mémoires de frais de M.M. Léon Mésot pour \$255⁶⁵ et de J. Désilets au montant de \$143⁷⁰ plus le montant de \$250⁰⁰ revenant à J. A. Cambay le tout formant un total de \$649³⁵ soient payés par chèque fait à l'ordre de M^{re} Léon Mésot le tout lui sera remis lorsqu'il y aura des fonds suffisants

Adopté.

5257 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Comteau.

Et résolu que le rapport de Contre-Maitre soit accepté et que les travaux soient autorisés.

Adopté

5258

Attendu que le conseil de cette Cité a sa séance du 24 juillet dernier a fait et passé une résolution No. 5233 demandant à la Commission Municipale l'autorisation d'emprunter la somme de \$4000. par billets au taux de 6% pour rembourser son échéance du 1^{er} août 1933 se montant à la somme de \$6122.⁵⁰

Attendu que depuis cette date la Cité du Cap-de-la-Madeleine a perçu des taxes; ce qui réduit la dite demande à la somme de \$2800.⁰⁰ Il est en conséquence

proposé par l'échevin R. Morrissette
appuyé par l'échevin E. Comteau.

Et résolu que la Commission Municipale soit priée d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à emprunter de la Banque Canadienne Nationale par billets portant intérêt au taux de six pour cent (6%) pour 60 jours, pour rembourser son échéance du 1^{er} août 1933.

Adopté.

5259

Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à substituer le nom de M. Pierre Rochefort à celui de M. Donat Piquin dans le rôle d'évaluation pour les lots Nos-387-2085 et 387-2086 vu que ce n'était qu'une promesse de vente non-enregistrée; que le Trésorier soit aussi autorisé à faire les mêmes changements au rôle d'évaluation perception

Adopté.

5260

Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Comteau

Et résolu que le Greffier soit autorisé

a porté au rôle d'évaluation comme non-imposable la propriété située au no - 596, Rue Notre-Dame appartenant aux servantes de Jésus-Marie, vu que cette propriété est actuellement occupée comme résidence privée des Rév. Sœurs. Que le Trésorier soit aussi autorisé à faire les mêmes changements au rôle de perception.

Adopté.

5261

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Il est résolu que l'ordonnance donnée au greffier par sa résolution no - 5247 en date du 24 juillet 1933 ne prenne effet que le 31 juillet 1933.

Adopté.

5262

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin R. Lamy

Est résolu que le Contr. Maître de la Voie soit autorisé à poser une planche de défense de jeter des déchets dans la cour en arrière de chez M. Joseph Lord et de jeter de la terre sur les déchets actuels pour les couvrir et aussi nettoyer les trottoirs de la Rue Bonaventure & Rochelle.

Adopté.

5263

Attendu que la Cité du Cop. de-la-Madelaine est dans une position difficile par suite de son grand nombre de sans-travail.

Attendu que la Cité du Cop. de-la-Madelaine soutient 490 chefs de famille, 39 personnes vivantes seules et 2143 dépendants.

Attendu que pour la bonne morale il serait nécessaire de donner du travail à tous ceux qui le peuvent.

Attendu que la Cité du Cop. de-la-Madelaine est formée d'une population qui comprend environ 900 familles.

Attendu que par le fait du nombre de sans-travail au-delà de 50% de la population

est sans revenu.

Attendu que le nombre des propriétaires de biens fonds capables de rencontrer les obligations de la Cité est restreint

Attendu que pour aider les chômeurs la ville désire entreprendre des travaux publics pour une somme de \$53000.

Attendu que les travaux inclus dans cette somme comprend du pavage de rues sur une longueur de 4 des milles ^{par} par 24 pieds (10000' x 24") faits en béton et deux (2) égouts

Attendu que pour la confection de ces travaux et suivant la lettre circulaise du Ministre des travaux publics "Aide aux nécessités 1933-34, du 30 mai 1933" il est estimé que la ville devra faire un débourse de \$13000. pour des matériaux et de \$10000. pour payer le tiers (1/3) des salaires; ce qui formera un total de \$23000.00

Attendu que pour l'achat des matériaux la ville serait dans l'obligation de payer le ciment, une royauté sur la pierre et une royauté sur le sable et le coût de l'ad. Administration

Attendu que ce travail, si autorisé, fournirait trois mois de travail à deux cents (200) hommes par journée de huit (8) heures ou l'équivalent de cent soixante mille heures de travail.

Attendu que cette cité peut difficilement contribuer au tiers et payer en entier les matériaux, vu sa position financière précaire. En conséquence sur proposition de l'échevin Romeo Morrissette appuyé par l'échevin J. Courteau Il est résolu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande aux Gouvernements d'Ottawa et de Québec qu'en vertu de la loi des Travaux Publics rémi-diatoire au chômage et de l'aide aux nécessités pour 1933-34 que cette ville soit

autorisée de dépenser une somme de \$53000.
 pour faire des travaux de pavage et des
 travaux d'égouts, aux conditions de la dite
 circulaire à l'exception de la part à être
 payée par cette Cité qui devra être maintenue
 en la proportion de 70% tel que spécialement
 autorisé dans le passé. Les conditions économi-
 ques du Cap ne s'étant pas améliorées depuis
 deux ans mais plutôt ayant continuées
 à s'aggraver. Une copie de la présente soit
 envoyée à M. W. P. Grant M. P. et à M. J. Louis
 Baribeau M. P. avec prière d'y donner tout
 leur appui.

Adopté.

5264

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Il est résolu que le Maire soit autorisé
 à prendre les arrangements entre les gou-
 vernements et la Banque pour que les
 gages des employés travaillant aux travaux
 de chômage soient payés en argent

Adopté

5265

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Il est résolu que la soumission de
 M. Jules Roy pour de la Bagoloni soit ac-
 ceptée au prix de sa soumission.

Impérial	Éthyl	28¢	le gallon
-	Premier	26¢	- -
-	3 Étoiles	26¢	- -

Adopté.

5266.

Attendu que la Compagnie Three Rivers
 Traction Company qui opère un service de tram-
 way dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine
 a représenté à ce conseil par sa lettre en
 date du 31 juillet 1933 qu'il lui est im-
 possible dans les conditions présentes de
 continuer d'exploiter un service de tram-
 way en la Cité du Cap-de-la-Madeleine:
 Attendu que la dite Cité a subi des

déficits considérables depuis plusieurs années dans l'exploitation de son service de tramways

Attendu que la Cité des Trois-Rivières, dans laquelle la dite compagnie exploitait jusqu'à ces derniers temps un service de tramways qui se prolongeait jusqu'en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, s'est rendu compte du bien fondé de l'état de choses existant et qu'elle vient d'autoriser la dite compagnie Three Rivers Traction Company à remplacer son service de tramway, dans les limites de la dite Cité, par un service d'autobus;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public qu'un service d'autobus soit aussi établi dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, afin de rendre uniforme le service de transport des passagers entre ces deux villes et dans leurs limites respectives;

Attendu que dans la Cité des Trois-Rivières la Three Rivers Traction Company avait déjà remplacé une partie de son service de tramway par un service d'autobus et que ce dernier service a donné satisfaction et qu'il a rencontré l'approbation de la population de la Cité des Trois-Rivières;

Attendu que la proposition faite à ce conseil par la Cie Three Rivers Traction Co., est trouvée avantageuse dans l'intérêt public et que ce Conseil croit qu'il est à l'avantage de la Ville du Cap-de-la-Madeleine de remplacer le service de tramway dans ses rues par le service d'autobus;

Attendu que ce changement est de nature à faciliter la circulation dans les rues, à procurer un service plus rapide pour le transport des voyageurs, à rendre plus facile à la Compagnie l'exploitation du réseau de service selon les besoins etc., Il est en conséquence proposé par l'échevin Roméo

Motion secondée par l'échevin Louis Lamy
 et résolue :

Que la proposition faite par la Compagnie Three Rivers Traction Company par sa lettre en date du 31 juillet 1933, concernant le remplacement des tramways dans les rues de la Cité du Cap-de-la-Madelleine par un service d'autobus, soit acceptée suivant les données ci-après :

1^o Le service des tramways sera complètement discontinué dans les rues de la Cité et sera remplacé par un service d'autobus jusqu'à l'expiration de la franchise que détient la Compagnie soit en 1936.

2^o Les autobus circuleront dans les rues mentionnées sur l'itinéraire ci-après et aux heures aussi indiquées ci-après :-

Route No-2 } Le parcours sera comme suit :-

Belt-Cap } à partir des Trois-Rivières au coin
 "Thibault" (Coin Notre-Dame + Fussey) au Cap-
 de-la-Madelleine le long de la Rue Notre-
 Dame à Montplaisir; Montplaisir à Rochefort;
 Rochefort @ Latreuille; Latreuille à St-Pierre;
 St-Pierre à Ste-Madelleine; Ste Madelleine à
 St-Laurent; St-Laurent à Poupin; Poupin à
 Bureau (Hotel-de-Ville); Bureau à Notre-Dame
 Notre-Dame à Alice; Alice à Lacroix; Lacroix
 à St-Antoine; St-Antoine à Notre-Dame.
 Retour via Notre-Dame Bureau Poupin, etc.

Service;

Deux autobus donneront le service à toutes les 30 minutes chaque jour de la semaine.

Route No-3

Belt-Thibault

En procédant des Trois-Rivières à la Rue Fussey, Cap-de-la-Madelleine le long de la Rue Fussey à St-Henri tournant à St-Henri et revenant de la rue Fussey à St-Maurice Trois-Rivières

Service :-

Un autobus donnera le service à toutes les 30 minutes du Coin "Thibault"

aux Trois-Rivières chaque jour excepté le Dimanche. Ordinairement cet autobus ne sera pas en opération le Dimanche.

Le service combiné des deux autobus sur le parcours Belt-Cap et l'autobus sur le parcours Belt-Shibault résultera en un service à toutes les 15 minutes à partir du Coin "Shibault" aux Trois-Rivières, et retour, et en un service à toutes les 30 minutes à partir de la Rue Alice aux Trois-Rivières et retour.

Les autobus seront en opération sur le parcours mentionné plus haut à partir de 6.00 a.m. à minuit, excepté les dimanches lorsqu'ils seront en opération une heure plus tard.

La Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine devra prendre des mesures afin de prohiber le stationnement sur le côté gauche de la rue Notre Dame "Côté Ouest" à partir du coin "Shibault" au coin des rues Notre-Dame et Montplaisir.

Advenant le cas où l'état ou conditions de certaines rues ci-dessus mentionnées, ne permettrait pas à la Compagnie d'y faire circuler ses autobus sans inconvénient, la compagnie pourra alors modifier son itinéraire en donnant à la ville un avis de vingt-quatre (24 heures.)

3^o Le tarif pour le transport des passagers sera le même que celui actuellement en vigueur.

4^o La Cité devra adapter les moyens nécessaires pour empêcher le stationnement des véhicules moteurs ou autres, le long des trottoirs ou endroits qui seront désignés comme arrêts pour les autobus.

5^o La Cité donnera gratuitement à la Compagnie un droit de passage sur toutes les rues ou squares publics où les autobus circuleront.

6^o La Cité accordera gratuitement à la Compagnie tous les droits, licences et privilèges qui lui seront nécessaires pour mettre en opération et maintenir le dit système d'autobus;

7° La Cité prendra les mesures nécessaires pour faire enlever la neige sur les rues où circuleront les autobus, et ce de manière à ce qu'elles soient suffisamment libres pour permettre d'y opérer régulièrement les dits autobus. Nonobstant cette obligation de la Cité, celle-ci ne sera aucunement responsable pour les interruptions, accidents ou dommages causés au dit service d'autobus et résultant de l'état ou condition des rues de la Cité en tout temps, et la compagnie ne sera aucunement responsable de l'interruption de son service par défaut de la Cité de tenir ses rues en bon état et d'y enlever la neige tel que sus-dit.

8° La compagnie enlèvera ses rails ou dormants dans toutes les rues où les dits dormants ne sont pas recouverts par un pavage permanent, seulement, et abandonnera définitivement et sans indemnité à la Cité du Cap-de-la-Madeleine sa voie ferrée dans toutes les autres rues;

La présente résolution n'aura pas pour effet d'amender le Règlement No-26 de la Municipalité de la paroisse de Ste Marie Madeleine du Cap-de-la-Madeleine octroyant une franchise à The Three Rivers Traction Co., en date du 7 janvier 1916, non plus que le contrat intervenu entre la Corporation de la dite paroisse et The Three Rivers Traction Co. en date du 13 juin 1916 sauf les matières concernées dans la présente résolution et elle aura force et effet à compter de son approbation et ratification par la Commission des Services Publics de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.

5267

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Coustéau

Et résolu que ce conseil s'ajourne à jeudi pour faire l'étude des conditions

de la neige avec la Three Rivers Traction Co Ltd.

Adopté

Ouverture d'une soumission pour de la gazoline
M. Jules Roy.

Lecture de la correspondance diverses
Et la séance est ajournée

J. A. Nadeau

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Ajournement de la séance régulière du 24
juillet 1933 à lequel ajournement étaient présents
Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Romeo
Morissette Henri Shiffault Ernest Arsenault et
Louis Hamy, tous échevins formant quorum sous
la présidence du Maire au fauteuil le dit
ajournement fut tenu Jeudi le 3 août 1933

5268

Proposé par l'échevin Romeo Morissette

Appuyé par l'échevin Henri Shiffault

Et résolu que la convention passée entre la
Cie Three Rivers Traction Co's et la corporation de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine en date 5 mars 1929
soit amendée tel que décrit ci-après:-

1^o Remplacer le mot "tramways" par le mot
"autobus" dans le premier paragraphe des con-
ventions

2^o Remplacer les mots "quinze cents dollars"
dans la troisième ligne du deuxième paragraphe
des conventions par les mots "mille Dollars (\$1000)"

3^o Remplacer les mots "trois cent soixante-
quinze dollars" dans les quatrième et cinquième
lignes du paragraphe deux des conventions par
les mots "deux cent cinquante (\$250⁰⁰ Dollars"

4^o Abroger les troisième et quatrième paragra-
phes des dites conventions

5^o Ajouter un autre paragraphe qui sera
le troisième de la nouvelle convention qui est
le suivant :

Paragraphe 3^o "Le montant de (\$1000.) mille dollars
mentionné au paragraphe deux devra être

spécifiquement employé, dans son entier pour les fins pour lesquelles il est payé par la Compagnie et pour aucune autre fin"

6^e Le paragraphe cinq des conventions existantes deviendra le paragraphe quatre des conventions nouvelles.

Le Notaire Paul Bouche est autorisé à préparer une nouvelle convention avec les amendements mentionnés dans la présente résolution.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer les nouvelles conventions.

Adopté à l'unanimité.

5269

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madellaine les coupons d'intérêts et les obligations qui deviennent dûs le 1^{er} août 1933, Montant de l'échéance \$6122⁵⁰

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$2500, à demande portant intérêt au taux de 6% l'an.

Que la banque conserve les dits coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Ces billets ne devant en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté:

5270

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Apenauet

Et résolu que ce Conseil ayant appris avec regret la mort de M. Alphonse Massicotte prie la famille éplorée d'accepter ses plus sincères sympathies. Que copie de la présente soit envoyée

à la famille du défunt ainsi qu'aux deux frères du défunt.

Adopté.

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

J. Amable au
Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 14^{ème} jour du mois d'août 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. R. Morrissette J. Courteau, Henri Thiffault Ernest Apenaert et Louis Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

5276

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que les procès-verbaux de la dernière assemblée régulière générale du 3^{ème} juillet et celui de l'ajournement du 3 août 1933 soient adoptés tels que lus

5277

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Courteau.

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

Banque Can. Nationale	20 ⁰⁰
Me Léon Mishak C. R.	649 ³⁵ ✓
Paris no 33	84 ⁵⁰ ✓
Jos Lanquette val	398 ⁰⁰ ✓
Jos Trivis val "Sec. Div"	2082 ³¹ ✓
Paul Rochefort val	63 ⁸⁴ ✓
Le Sheriff District 3 ^{ème}	2 ⁰⁰ ✓
Bell Telp Co "Banque Can. Nat"	198 ¹ ✓

	Montant rapp	
Alphonse Dyott	36 ⁸⁸	✓
Case No - 34	58 ⁰⁰	✓
Arthur Moren val "Sec-Siv"	3126 ⁰⁸	✓
La Cité du Cap	41 ⁰⁰	✓
do	30 ⁰⁰	✓
do	32 ⁴⁸	✓
Gideon Lottinville	81 ⁶⁵	✓
Orlene de Cotlet & son fils	20 ⁰⁰	✓
Shawinigan W. P. Coy Ltd	151 ³¹	✓
do	133 ⁶⁴	✓
do	.97	✓
do	600 ⁰⁰	✓
do	5 ⁰⁰	✓
Canadian Pacific Railway	2 ⁵³	✓
J. Bte Loranger	55 ⁰⁰	✓
do	46 ⁵	✓
do	80	✓
J. Arthur Lavoie	70 ⁰⁰	✓
C. A. Gouin Enrg	6 ⁷⁵	✓
do	26 ⁶⁹	✓
do	39 ⁰⁸	✓
do	107 ⁸⁸	✓
W. E. Roy	4 ¹⁰	✓
L'Ass. Can. Franc des Aveugles Inc	5 ⁶³	✓
Imprimerie St Patrice Enrg	18 ⁸⁰	✓
do	10 ²⁵	✓
do	11 ⁰⁰	✓
G. J. Moore & Fils Ltée	4 ⁶⁰	✓
do	3 ¹⁰	✓
Mme J. B. Rolland & Fils	18 ³⁴	✓
do	11 ¹³	✓
do	3 ¹⁵	✓
Rocheleau & Fries	30 ⁵²	✓
Edmond Bergeron	2 ⁹⁰	✓
Hormidas Béliveau	16 ⁵	✓
Stencils Limited	9 ⁵⁵	✓
Buisson & Fries	47 ⁷⁰	✓
Muir Cap & Régalia Ltd	8 ¹²	✓
Treasury de la Province	12 ⁰⁰	✓

Tresorier de la Province	1675 ⁸⁰	✓
Gouvernement de la Province	5133 ⁷²	✓
Canadian Ludlow Valve Mfg Co Ltd	6 ²⁰	✓
do	47 ⁵⁰	✓
Canadian Bank Note	116 ⁶⁰	✓
C. V. Ayotte	37 ⁵	✓
The Three Rivers Traction Co, Ltd	8 ⁰⁰	✓
Common Lumber Co Ltd	29 ⁶⁰	✓
Jean H. Lemay	4 ⁸⁰	✓
The Barrett Co, Ltd	30 ¹⁵	✓
Le Nouvelliste Ltée	8 ⁴⁰	✓
Francis Hanton Co, Ltd	41 ²²	✓
do	35 ³⁸	✓
Héon & Héon	25 ⁶⁹	✓
Napoleon Lorange	43 ²⁰	✓
do	20 ⁴⁸	✓
do	33 ⁵³	✓
" Roy	1 ⁰⁰	✓
Jules Roy	40 ³⁴	✓
Jos Sauvin & Fils	47 ⁰⁴	✓
Banque Can. Nationale	11 ⁴⁵	✓
La Pharmacie Cereault	25 ⁵⁰	✓
Jos Sagne	2 ⁰⁰	✓
Jr Louis Belle Gde	30 ⁰⁰	✓
Recepteur des Droits ral	<u>38.85</u>	

Adopté

5273

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Trésorier M. Joseph Lamolette soit autorisé à signer au nom de la Corporation Municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une quittance avec subrogation, en faveur de M. Sandy Mailhot concernant le paiement des taxes imposées à la propriété appartenant à M. Adélard Bousbeau, contrat préparé par M. Aep Honoré Lamy notaire et qui vient d'être lu en conseil

Adopté.

5274

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin François Courteau

Et résolu que ce Conseil accepte l'offre fixée de \$10,000. pour venir en aide aux nécessiteux aux cas d'urgence aux conditions spécifiées dans une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 3 août 1933.

Le vote est demandé par l'échevin Morrissette
 Volent pour la résolution les échevins Ernest
 Arsenault Louis Lamy Henri Thiffault
 et François Courteau.

Vote contre la résolution l'échevin Morrissette

Adopté sur division.

5275

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Honorable J. E. Pélissier de s'être rendu à la demande de son Honneur le Maire J. A. Nadeau concernant les indications de la Route Montréal - Québec dans les limites de cette Cité.

Adopté.

5276

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que l'attitude prise par la Commission des Secours - Directs soit approuvée

L'échevin Arsenault demande le vote
 Volent pour les échevins Henri Thiffault François
 Courteau et Roméo Morrissette

Volent contre les échevins Ernest Arsenault et
 Louis Lamy

Adopté sur division.

5277

L'échevin Lamy quitte son siège.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Trésorier et le Maire soient autorisés à payer un billet n'excédant pas la somme de \$90⁰⁰ pour tout membre du Conseil qui désirerait aller assister à la

convention des Municipalités à Chicago. Il est entendu que les membres qui désireraient aller à cette convention n'auront droit à aucun frais supplémentaire.

Adopté.

5278

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
appuyé par l'échevin François Cousteau

Et résolu que les émoluments de M. H. N. Labrecque comme président de la Commission des secours-directs soit de \$1500 par semaine à l'avenir. M. Labrecque fournissant du temps chaque jour à l'administration des secours-directs de cette Cité.

L'échevin Arsenault demande le vote.

Valent pour les échevins Henri Shiffault, François

Cousteau et Romeo Morrissette

Vote contre l'échevin E. Arsenault

Adopté sur division.

5279*

Proposé par l'échevin Henri Shiffault
Appuyé par l'échevin François Cousteau

Et résolu que M. W. Bellemare soit payé \$100 par semaine comme contre-maître pour l'administration de la mise en conserves des légumes récoltés des jardins-ouvriers pour le temps qu'il sera à l'emploi de la ville.

Le vote est demandé par l'échevin Arsenault

Valent pour les échevins H. Shiffault, F. Cousteau

et R. Morrissette

Vote contre l'échevin Ernest Arsenault.

Adopté sur division.

5280

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Zu' attendu que des travaux de voirie se font entre le Cap-de-la-Madeline et Champlain pour l'élargissement de la route No 2 =

Zu' attendu que ces travaux seraient faits pour remédier au chômage dans les villes voisines.

Zu' attendu que nous avons un grand nombre de sans-travail dans cette Cité qui seraient des vœux de travailler à cette route;

En attendant que presque aucun travailleur de cette ville n'y est employé, il est résolu que l'attention du ministre de la Voie soit attirée par le greffier sur cet état de chose et que ce dernier exprime au ministre les bienfaits qu'apporteraient à notre population si elle obtenait sa quote-part de travail, à la refection de cette route puisqu'elle fait partie de l'aide rémédialrice au chômage apportée par les gouvernements Fédéral et Provincial et que copie de la présente soit portée à l'attention de M.M. Brant et Basibeau députés.

Adopté

5281

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le greffier soit autorisé de faire vendre les propriétés de ceux qui doivent des taxes pour les années 1929-30-31-32. La dite résolution prenant effet le 21 aout 1935.

Adopté

5282

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Il est résolu que le Règlement No-166 soit adopté en première deuxième et dernière lecture

Adopté

5283

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Règlement No-167 amendant les Règlements No-61 et 70 soit adopté après avoir été lu deux fois

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Beaumier
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis spéciale d'ajournement de séance
 Avis vous est par le présent donné que vu
 le défaut de quorum les échevins Romeo Morrissette
 et Henri Shiffault ont ajourné la séance régulière
 qui devait se tenir à l'Hôtel de Ville le 21 août
 1933 au 24 août 1933 à huit (8) heures P.M.

(signé) J. Beaumais

Breffie de la Cité

A une assemblée ajournée, par les échevins
 Morrissette + Shiffault du Conseil de la Cité
 du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée
 fut tenue au lieu & place ordinaires des
 sessions Jeudi le 24 août 1933 à laquelle
 fut se étaient présents Son Honneur le Maire
 J. A. Nadeau M.M. R. Morrissette, J. Consteau
 H. Shiffault L. Arsenault & Louis Lamy tous
 échevins formant quorum sous la présidence
 du Maire au fauteuil.

5284

Proposé par l'échevin R. Morrissette
 Appuyé par l'échevin J. Consteau

Et résolu que le procès-verbal de la der-
 nière assemblée régulière générale du 14 août
 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté

5285

Proposé par l'échevin J. Consteau
 Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Liste de Parc No-35	134 ⁷⁵ ✓
Jos Larouette val	398 ⁰⁰ ✓
Lucien Pepin val "Sec-Sec"	1487 ⁶⁴ ✓
La Cité du Cap	73 ⁰⁰ ✓
do	12 ⁰⁰ ✓
do	16 ⁵⁰ ✓
Imprimerie St Patrice Enq.	191 ⁰⁰ ✓
Imprimerie St Louis	47 ⁰⁰ ✓
Shawmigan W. St. Coij	300 ⁰⁰ ✓
Napoleon Roy	1 ⁷⁶ ✓

Pierre Loranger & Fils	27 ⁵⁰ ✓
Alfred Grenier	9 ³⁰ ✓
F. Ledoux "Selleu"	50
C. A. Brown Ensq.	72 ¹ ✓
do	133 ⁰⁷ ✓
Hervey Muscauer	32 ⁵⁴ ✓
Ministère de P. & F.	56 ⁴² ✓
S ^r Aucey De Brandmont	67 ⁰⁰ ✓
Rapp.	_____

Adopté.

5286

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Conneau

Est résolu que cette Municipalité prie humblement l'Honorable M. Francoeur Ministre des travaux publics. Québec de recommander au Ministre Fédéral du travail d'accorder une part d'exception pour cette municipalité à sa contribution pour fins de secours directs et de travaux rémédiateurs au chômage

Adopté.

5287

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Conneau

Est résolu que les échevins Lemire, Avenau et Lamy s'entendent avec M. W. P. Brant M. P. P. pour aller à Québec rencontrer les autorités provinciales pour y recommander un tarif d'exception pour cette cité aux fins de pouvoir obtenir un octroi de \$ 53000. pour des travaux sous la loi de "L'aide aux nécessités 1933." Le Maire et le Trésorier soient autorisés à faire le nécessaire.

Adopté.

5288

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Conneau

Est résolu que le Greffe et le Président de la Commission soient autorisés à demander des soumissions pour de la laine pour confectionner des vêtements et aussi prendre entente avec Abond & Fils au sujet d'habits pour enfants

ils seront autorisés à ouvrir les soumissions et donner le contrat au plus bas soumissionnaire
Adopté.

5789 Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le Breffé soit autorisé à faire crever à la porte de églises des paroisses de St Louis de France, Mont-Carmel, St-Maurice, St-Luc & Champlain, que la Cité du Cap serait prête pour la coupe du bois sur des terres complètes

Adopté

5790 Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin F. Conneau

Zu'attendu que les dépenses anticipées pour secours aux nécessiteux pour le mois de septembre se basant sur le rapport de la Commission des secours-directs de cette Cité se chiffrent à la somme de \$17000.

Zu'attendu que la discontinuation des travaux temporaires et l'entrée de classes nécessite des dépenses additionnelles aux mois précédents. Il est en conséquence résolu que ce conseil prie le département du chômage à Québec de bien vouloir faire suite à notre demande et de nous accorder un octroi du montant mentionné plus haut

Adopté.

5791 Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Conneau

Et résolu que l'acton envoyée par Monsieur Ernest Brochu par l'intermédiaire de Sasiépy Sasiépy soit refusée à M^{re} Léon Méshot pour prendre arrangements ou comparaitre en produisant une défense.

Adopté.

5792 Proposé par l'échevin Louis Hamy
Appuyé par l'échevin Ernest Adenault

Et résolu que le Breffé soit autorisé à demander des soumissions pour de l'avoine criblée de l'Ouest Noz pour une période

de trois (3) mois pour Lundi soir @ 5h. P.M.

Adopté

5293

Propose par l'échevin R. Morrissette
appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les services de Monsieur
Gélas Corbeil comme forgeron-municipal soient
requis; ses émoluments seront de \$ 9⁰⁰ par se-
maine. La présente résolution prenant effet le
1^{er} août 1933.

L'échevin Asevaux demande le vote
L'échevin Lamy propose l'ajournement
de la dite résolution pour détails il est secon-
dé par l'échevin Comteau. Le proposeur de
la résolution consent à l'ajournement.

En suspens

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

M. A. D. A.
Maire
J. Beaumetz
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine la-
quelle assemblée fut tenue aux lieux et places
ordinaires des sessions lundi le 28^e jour
du mois d'août 1933 à laquelle assemblée
étaient présents Son Honneur le Maire J. A. D. A.
M.M. R. Morrissette, J. Comteau, H. Thiffault, A.
Lemay, G. Asevaux & L. Lamy tous échevins
formant quorum sous la présidence du Maire
au fauteuil.

5294

Propose par l'échevin R. Morrissette,
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière générale du 24 août 1933
soit adopté tel que lu.

Adopté

5295 Propose par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Dept des affaires Municipales	20. ⁰⁰ ✓
Liste de Pau no-36	96. ⁰⁰ ✓
Mayoigne Lavergne val "Sec-Giv"	1518. ⁰⁶ ✓
J. Oscar Rivard	19. ²⁰ ✓
G. A. Brown Ensq	39. ⁵⁸ ✓
do	3. ²⁷ ✓
Emile Richard	1. ⁰⁰ ✓
Canadian Pacific Railways	60. ⁴³ ✓
- - - - - Telegraphs	2. ⁶⁸ ✓
Delphis Pusvide	8. ⁴⁴ ✓
La Cité du Cap	0. ⁹⁰ ✓
do	17. ⁰⁰ ✓

Total

Adopté

5296 Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à continuer la collection des Trottoirs de M. Nazaire Vivier tout comme il était collectable de M. Dargy. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à lui rembourser la différence qu'il y a entre les montants dûs à date et le montant total payé par le dit M. Naz. Vivier.

Adopté

5297 Propose par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil accepte aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 23 août 1933 l'octroi fixe de \$10419.⁸⁵ pour les seconds-dixes fournis aux nécessités de cette Municipalité durant le mois de juillet.

Adopté

5298 Propose par l'échevin F. Courteau
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Contre-Maitre de l'aqueduc

soit autorisé à refaire l'entrée d'aqueduc chez
Monsieur Arthur Hamel 37 Rue St-Laurent et
M. R. W. Loushood. 34 Rue St. Joseph.

Adopté

5299

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin J. Courteau.

Et résolu que le compte du studio
Hebert au montant de \$375⁰⁰ soit accepté
par ce conseil pour paiement

Le vote est demandé par l'échevin Arsenault
Votent pour les échevins Henri Thiffault, François
Courteau + R. Morrissette.

Votent contre les échevins A. Lemire & Arsenault
et L. Lamy

Le Maire vote en faveur de la résolution
Adopté sur division.

5300.

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer le contrat de résilia-
tion entre la Cité et Leo Loushood et à signer
un nouveau contrat tel que lu en Conseil

Adopté

5301

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que la décision du comité de
Police pour l'achat d'un chaw "Plymouth" pour
le département de police au prix de \$670.
soit ratifiée par la présente.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés
à signer un cheque au montant de \$140⁰⁰
comme étant le premier paiement; et de signer
mensuellement un cheque de \$50³⁵ pendant (12)
douze mois consécutifs. Le contrat d'achat
signé par Son Honneur le Maire et le Greffier de
la Cité est aussi ratifié par cette même résolution

Adopté

5302

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé

à aviser de nouveau tous les contribuables qui n'ont pas encore payé leurs licences diverses et qu'il soit autorisé à faire observer le Règlement des licences.

Adopté.

5303

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que le C. Maître de l'aqueduc soit autorisé à faire installer l'engin à gazoline de M. Edm. Boursonnaires pour opérer la pompe à l'eau le réservoir; si elle peut faire fonctionner la dite pompe avec satisfaction la corporation s'engage à l'acheter au prix de \$30⁰⁰.

Adopté.

5304

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que ce conseil a pris connaissance de la lettre du président de l'Associated Textiles of Canada Limited en date du 24 courant et de son contenu que le Bureau soit autorisé à soumettre à la Cie les amendements suivants à la proposition lesquels amendements sont sujets à acceptation finale par règlements soumis au peuple et ratification par les autorités compétentes.

a) le salaire minimum de \$100,000. annuel devrait être payé à des résidents du Cap-de-la-Madeleine travaillant aux opérations de l'usine comme manoeuvres.

b) si le contrat était ferme pour quelque raison que ce soit pour une période de trois mois, au lieu d'une année, le contrat serait forcé.

c) la Cité accorderait une commutation de taxes suivant la loi.

d) que la compagnie soit consentante de s'en tenir au salaire minimum des femmes pour la Province de Québec.

Le comité industriel de cette Cité est autorisé à continuer les négociations avec la compagnie pour obtenir que cette industrie s'établisse ici sur les bords, ces négociations,

à l'approbation du Conseil et aux formalités de la loi.

Adopté

5305

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Consteau

Et résolu que l'Honorable J. E. Pélissier soit prié de faire exécuter les travaux de javage dans les limites de la Cité par main-d'hommes autant que possible vu le grand nombre de chômeurs dans la Cité

Adopté

5306

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Shuffaux

Et résolu que le Contre-Maitre s'entende avec le président des secours directs pour trouver un terrain qui pourrait être surveillé et y faire corder les dormants qui proviendront de l'enlèvement des rails de la P. R. F. Cois et pour être ensuite aux chômements et faire rapport sur la quantité

Adopté

5307

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Consteau

Et résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à M. W. P. Grant M.P.P. pour le dévouement qu'il a apporté dans l'exécution de travaux ^{de pavage} qui doivent bientôt être entrepris dans les limites de cette Cité

Adopté

5308

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil je proposerai un Règlement intitulé: "Règlement accordant certains privilèges à l'Associated Textiles of Canada Ltd"

(signé) Romeo Morrissette

Lecture de la correspondance et la séance est levée

J. P. Beaumier
Maire
J. P. Beaumier
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du
 Consul de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle
 l'assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires
 des sessions le lundi le 18^e jour du mois de
 septembre 1933 à laquelle assemblée étaient pré-
 sents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Romeo
 Morissette, F. Comteau, H. Shuffault, Armand Lemire
 Ernest Arsenault & Louis Lamy tous echevins for-
 mant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

5309

Propose par l'échevin H. Shuffault

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que le procès-verbal de la der-
 nière assemblée régulière générale du 28 août
 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté.

5310

Propose par l'échevin F. Comteau

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que les comptes suivants soient
 payés.

Banque Can Nationale

20.⁸⁹ ✓

do

6122.⁵⁰ ✓

Liste de Cae No 37

89.⁰⁰ ✓

J. Lanquette val

398.⁰⁰ ✓

J. Rochefort val

82.⁰⁰ ✓

A. Robichaud val "Sec. Div"

1502.⁵² ✓

Dr Chs Demers M.D.

500.⁸⁵ ✓

Liste de Cae No-38

70.⁰⁰ ✓

M. H. Leduc val "Sec. Div"

1445.⁷⁰ ✓

Liste de Cae No-39

74.³⁸ ✓

J. Lanquette val

398.⁰⁰ ✓

J. J. Rochefort val "Sec. Div"

2080.⁰⁰ ✓

La Cité du Cap

2.⁰¹ ✓

do

15.⁵¹ ✓

do

1451.⁴⁰ ✓

do

99.⁰⁵ ✓

Creue Loranger & Fils

47.³⁴ ✓

Canadian Pacific Telegraphs

2.⁸⁹ ✓

Leo Leclerc

9.¹⁰ ✓

TOTAL 35

Shawmigan W. H. Cois Rtd	153 ²⁶ ✓
do	3 ⁰⁰ ✓
Bureau d'enregistrement	8 ⁰⁰ ✓
C. D. Brown Enrg	74 ⁷¹ ✓
do	93 ⁰⁶ ✓
do	81 ⁵⁷ ✓
J. J. Moore Rtd	32 ⁰⁵ ✓
Impremere Ste Catherine Enrg	12 ⁴⁵ ✓
Ste Lorange	3 ⁰⁰ ✓
do	1 ⁸⁵ ✓
Le Nouvelliste Rtd	17 ⁶⁴ ✓
do	1 ²⁵ ✓
Napoleon Lorange	16 ⁷⁰ ✓
Ed. Boissonnault	31 ⁷⁰ ✓
Am. Colombo	1 ⁸⁵ ✓
Henri Beliveau	19 ⁸⁵ ✓
G. auier Sr Maurice	5 ²⁵ ✓
Henri Vivier	13 ⁵⁵ ✓
Jr. Baril	13 ³⁰ ✓
Gules Roy	69 ⁸³ ✓
Obedem Lottinville	100 ⁰⁰ ✓
Can. Pacific R.R.	3 ⁴² ✓
	Rapp ³⁵ 14411
	Total \$ 15168 ⁶³

Adopté:

5311

Propose par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu qu'étant donné que la Cie a fait ces travaux sans entente au préalable avec la Cité au sujet de la valeur des matériaux à être employés et la capacité de la Corporation a en rencontrer le cont, que cette corporation offre la somme de \$ 150. en règlement final des dites traverses.

Adopté:

5312

Proposé par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Contre-Maitre soit autorisé à faire charroyer deux voyages de trucks de Terre pour repasser la galère de la

prise d'eau et que le Breffev soit autorisé à acheter la peinture nécessaire pour la couverture de la batterie des pompes. et aussi faire installer une lumière à la station de pompe.

Adopté:

5313

Propose par l'échevin F. Constance

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce conseil à l'unanimité enverra 5 familles sur des terres suivant la loi fédérale & provinciale. Que le Breffev soit autorisé de faire le nécessaire pour faire remplir les applications des aspirants et d'en avertir les autorités provinciales.

Adopté:

5314

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil appuie la requête de M. Emile Halin et considère que l'ouverture de la nouvelle route par le Blvd St-Laurent offrira des avantages considérables et demande au Gouvernement de la Province de Québec par l'entremise du Ministère de la Voie de bien vouloir inclure dans ses estimés pour 1934 la confection de la dite route. Que copie de la présente soit envoyée à M. W. P. Grant M. P. P. avec prière d'y apporter comme par le passé tout son appui.

Adopté:

5315

Propose par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les services de M. Gélas Corbeil comme forgeron municipal soient requis. Ses émoluments seront de \$ 9⁰⁰ par semaine.

Adopté:

5316

Propose par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que l'octroi fixe de \$ 10500. par le Département du chômage de Québec soit accepté aux conditions telles que mentionnées

dans une lettre de M. Ivan E. Vallee en date du 30 août 1933

L'échevin Romeo Morrissette dissident

Adopté:

5317

Proposé par l'échevin Morrissette
Appuyé par l'échevin Courteau

Et résolu que l'ordonnance donnée au greffier par sa résolution No. 528 en date du 14 août soit prolongée jusqu'au 1^{er} Décembre 1933.

5318

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a une échéance de coupons et d'obligations devenant due le 1^{er} octobre 1933 au montant de \$7919⁵⁰

Attendu qu'il n'y a suffisamment pas de fonds pour rembourser le dit montant de \$7919⁵⁰

Attendu qu'une somme de \$3500. comblerait le déficit probable au 1^{er} octobre pour pouvoir honorer cette redevance. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de nous autoriser à emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale la somme de \$3500. par billets au taux de 6% l'an. Ces billets devront être remboursés à même les fonds généraux de la Cité avant le 31 Décembre 1933.

Adopté:

5319

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Courteau

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et obligations qui deviennent dûs le 1^{er} octobre prochain savoir:

Reglement No.	Dollars	Cent	Total	
123	775.	300.	1075.	
—	124	1665.	1300.	2965.
—	126	712. ⁵⁰	500.	1717. ⁵⁰
—	144	2667.	2667.	\$7919. ⁵⁰

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les dits coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt au taux de six pour cent (6%) l'an à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale jusqu'à concurrence de la somme de \$3500.

Ce ou ces billets ne devra-ou devront en aucune manière modifier restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations. Ces dits billets ne devront être donnés à la Banque Canadienne Nationale qu'après autorisation de la Commission Municipale.

Adopté.

5320

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que M. M. O. Labrecque, Sévère Rocheleau et Siméon Lapointe soient nommés évaluateurs pour le rôle de 1934. Leurs émoluments seront de \$0.30¢ de l'heure. Ils devront se choisir un greffier qui sera payé 20¢ de l'heure. Cette résolution n'aura force et effet qu'après que le Maire et le greffier avec le Président de la Commission des aff. Mun. seront au fait de savoir si l'on peut se dispenser de faire un rôle complet ou de faire qu'une révision.

Adopté.

5321

Proposé par l'échevin Morissette

Appuyé par l'échevin Lamy

Et résolu que le Contre-Maitre de la voirie soit autorisé à faire le pavage de la Rue Notre-Dame sur le Côté nord devant les propriétés Ceneault au village et aussi les autres trous qui ont été faits sur la Rue Notre-Dame.

Adopté.

5322

Attendu que depuis 1925 la Cité a fait des démarches pour la confection par le gouvernement provincial de Québec d'un boulevard

à travers la Cité du Cap-de-la-Madellene

Attendu que le 5 août 1931 le gouvernement par la voix du sous-ministre des affaires municipales a fournis à la municipalité les moyens de finances sa part dans la construction du dit Boulevard.

Attendu que depuis le gouvernement a construit le dit Boulevard.

Attendu que la Swiss Traction Co. Ltd a décidé de discontinuer son service de tramways à travers la ville et que le gouvernement a décidé de continuer et compléter le dit Boulevard à ses frais ce qui est de nature à aider notre population.

Attendu qu'en plusieurs occasions le gouvernement provincial de Québec a contribué pour aider la population du Cap-de-la-Madellene.

Attendu qu'il serait de bon aloi que l'ouverture de la dite route une fois terminée soit inaugurée officiellement par les autorités provinciales & municipales. En conséquence sur proposition de l'échevin R. Morissette secondé par l'échevin J. Courteau Il est résolu que le Greffier et un comité composé de son Honneur le Maire et de membres du Conseil soit formé et autorisé à inviter le Premier Ministre le Ministre de la Ville, le Ministre des Travaux Publics et le Ministre du Travail à fixer une date pour faire l'inauguration du nouveau boulevard Ste Madeleine une fois terminé. Qu'une réception civique soit autorisée à cette fin et que le député du Comté de Champlain M. W. P. Brant soit chargé de transmettre avec appui les dites invitations.

Adopté.

5373

Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu qu'un vote de remerciements soit envoyé au Directeur de l'Union Musicale M.

Odilon Hudlot ainsi qu'à ses membres pour le magnifique concert qu'ils ont bien voulu nous donner gratuitement le 3 septembre dernier. Une copie de la présente soit envoyée à l'Union Musicale des Érivieres.

Adopté.

Avis de motion.

5324

Je, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui à une prochaine séance de conseil, je proposerai un Règlement portant le numéro 168 intitulé: "Règlement amendant les Règlements Nos 50 et 89 concernant les séances de conseil"

(signé) Romeo Morrissette.

Ouverture des soumissions pour la laine.
Diverses correspondances lues en conseil
Et la séance est levée

J. C. Maclou
Maire
J. Beaumier
Greffier

Croquis de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 25 ième jour de septembre 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Maclou M. M. Romeo Morrissette François Courteau & Henri Thiffault tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5325

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 18 sept. 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté.

5326

Proposé par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Liste de Cae No. 40.	70. ⁷⁶ ✓
Arnie Sauvageau val	2794. ⁵⁷ ✓
Shawinigan W.P. Coy Ltd	300. ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	29 ⁴⁸ ✓
Automobile Sales Inc.	50 ³⁵ ✓
Exe J. B. Holland & Fils	37 ⁸⁸ ✓
DeBlas Brandomont & L. Carignan	6 ⁰⁰ ✓
G. H. Boun Ensq.	65 ⁹⁶ ✓
René de Cotrel Ferron Merc	20 ⁰⁰ ✓
Josephat Hardy	1 ¹⁵ ✓
N. Massicotte & Freres Ltée	44 ³⁵ ✓
Du Louis Belle Isle	59 ⁰⁰ ✓
- Chs Demers	458 ⁸⁵ ✓
Total.	\$3938 ³⁵

Adopté.

5327

Attendu que le Président des Finances M. Romeo Morrissette a réussi à intéresser la maison René P. Leclerc, Courtiers en valeurs de Montréal qui par une lettre en date du 18 septembre 1933, offre en option de souscrire \$6600 de nos obligations émises sur le Règlement No-159 et \$30000 de nos obligations émises sur le règlement No-163.

Attendu que le prix à être payé par la dite maison pour les dites obligations est de \$91 piastres par cent piastres d'obligations et l'intérêt couru à la date de la livraison des titres:

Attendu que le 19 septembre dernier le Président du Comité des Finances s'est rendu à Québec pour expliquer au Sous-Ministre des Affaires Municipales la position financière de la Ville: Attendu que par la lettre du Sous-Ministre du Département des Affaires Municipales en date du 22 courant portant les nos 12693 et 12728, il informe la Cité que le Ministre des Affaires Municipales a donné instructions qu'il regrette de ne pouvoir donner l'autorisation de vendre ces émissions:

Attendu que le fait de la vente de ces émissions à \$91 quoique était un prix relativement

bas est considéré par cette municipalité comme prix raisonnable; et lui permettrait d'équilibrer et de stabiliser ses finances municipales:

Attendu que par le rapport de l'Auditeur de la ville en date du mois Août, 1933, il appert que le Trésorier a en chèques non payés les sommes suivantes:-

Contre le compte "Revenu"	\$ 27,380.03
" " " " "Capital"	2,600.00
" " " " "Secours-Directs"	74,626.10
Total - - - -	\$ 104,626.13

Attendu que le Département de la Voie de la Province de Québec par sa décision de construire un boulevard à travers les rues de la Ville a obligé la Cité à acheter des terrains et à faire des expropriations qui se sont élevés au coût de \$ 6,600.00:-

Attendu que la Municipalité a été dans l'obligation de défrayer le coût de ces expropriations à même sa réserve parce que les dits montants n'avaient pas été prévus sur aucun budget et l'administration de la ville se trouve de court d'autant:

Attendu que depuis que la Ville contribue à la distribution des secours directs dans cette cité, elle a été appelée à contribuer pour des parts variant de 10 à 33 1/3 % pour une somme de \$ 37,805.35 pour la période finissant le 1^{er} Septembre 1933; et sur cette part elle a actuellement payé à même ses fonds courants la somme de \$ 21,704.90 et elle a payé aussi promptement que les Gouvernements, ne restant en arrière de ceux-ci que pour une période de quinze jours.

Attendu que le fait d'avoir avancé une somme de \$ 28,304.90 à même ses recettes courantes doit être comblé de quelque façon et que le produit de la vente des déventures et haut mentionnés aurait permis l'équilibre complet de nos finances, même pour le paiement

de notre part de secours directs à date:

Attendu que le fait d'avoir avancé la somme de \$ 28,304.90 a fait que nous avons laissé en arrière par nos paiements, des comptes pour une somme de \$ 29,380.03 et que le commerce se trouve privé de cet argent.

Attendu que pour équilibrer nos finances, le fait de ne pas avoir disposé de nos débentures, va placer la ville dans la position de devoir imposer une taxe spéciale pour combler le déficit:

Attendu que cette taxe va tomber immédiatement sur les épaules d'une population lourdement affectée par la crise, qui se verra forcé de payer dans une seule année des dépenses que la Loi permet de distribuer sur un certain nombre d'années:

Attendu que le fait de l'imposition de cette taxe augmentera le malaise chez nos marchands et par conséquent nos contribuables:

En conséquence:-

Sur proposition de l'échevin Romeo Morissette, appuyé par l'échevin Henri Thiffault.

Il est résolu que le Maire et tout Membre du conseil qui jugera soit autorisé à représenter au Ministre des Affaires Municipales que ce Conseil le prie de bien vouloir reconsidérer sa lettre du 22 courant; et de permettre ou de suggérer à cette Cité un moyen par lequel la ville pourra contrebalancer les avances qu'elle a faites à même sa réserve générale par une forme de crédit qui lui permettra de rembourser cette somme de \$ 36600⁰⁰ dont s'est dépourvue, et que copie de la présente soit envoyée au Ministre des affaires municipales et au Député M. W.P. Brant M.P.P.

Adopté

5378

Attendu que l'assistant-Treasurer de la Province par une lettre en date du 19 septembre 1933 demande le paiement immédiat des montants dus pour intérêts et fonds d'amortissements en rapport avec les logements mis en

Attendu que par la vente des obligations aux montants de \$ 36600 en rapport avec les règlements 159 + 163 la ville aurait pu être en mesure de payer ce montant :

Attendu que le Ministère des Affaires Municipales n'a pas permis la vente des dites obligations :

Attendu que ce Conseil est actuellement à discuter avec le Ministère des Affaires Municipales un plan pour pouvoir payer ses obligations

En conséquence sur proposition de l'échevin J. Courteau appuyé par l'échevin H. Thiffault

Il est résolu que le Greffier soit autorisé d'écrire à l'Assistant Trésorier de la Province et de lui représenter qu' aussitôt que les finances de la ville auront été ajustées en ce qui concerne le règlement des argentés avancés à même le compte courant au compte capital que le boucvement sera immédiatement payé.

Une copie de la présente suit (Adopté) transmise au Ministère des Affaires Municipales et à l'assistant Trésorier de la Province

Adopté

5379

Proposé par l'échevin R. Morissette
appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu qu'un Comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Henri Thiffault + J. Courteau soit autorisé à acheter la terre de M. Eugénie et s'entendre quant aux conditions de paiement.

Adopté

5320

Attendu que de nombreuses représentations ont été faites à ce conseil au sujet de l'insuffisance du Service d'autobus à partir de la rue Filley jusqu'à la rue St-Bonaventure;

Attendu que le pointage qui a été fait démontre que le nombre de passagers qui utilisent l'autobus au terminus de la rue Alice est inférieur à une moyenne d'un passager par voyage;

Attendu que le public qui utilise les

autobus serait mieux servi si la Three Rivers Traction Co. établissait un service à quinze minutes d'intervalle, au lieu de trente minutes à partir du coin de la rue Fussey jusqu'à la rue St-Bonaventure ce qui éviterait le transfert et les délais actuels à la rue Fussey.

Il est en conséquence proposé par l'échevin François Courteau, secondé par l'échevin Henri Thiffault, et résolu que ce conseil prie la compagnie Three-Rivers Traction Co. de se rendre à la demande du public de cette ville et l'autorise aussi en conséquence à faire immédiatement les changements suivants: Le service des autobus dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera fait à des intervalles de quinze minutes ou vingt minutes à partir du coin de la rue Fussey jusqu'à la rue St-Bonaventure, au lieu de trente minutes de la rue Fussey à la rue Alice et la compagnie sera pas tenue de donner le service de la rue St-Bonaventure à la rue Alice.

Adopté

5331

Attendu que jusqu'à ces derniers temps la rue Notre-Dame, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, faisait partie de la route N^o 2 de la Province de Québec:

Attendu que dans le but de décongestionner le trafic et de procurer du travail à nos chômeurs, on a construit dans les limites de notre cité un boulevard qui fait aujourd'hui partie de la route N^o 2:

Attendu que ce boulevard est d'un demi mille plus long que la rue Notre-Dame et qu'il ne présente aucun intérêt aux touristes parce qu'il est presque entièrement arrosé par des lots vacants:

Attendu que le Sanctuaire de Notre-Dame du Cap qui a été couronné par la Société Royale d'histoire du Canada et qui est l'une des reliques historiques les plus intéressantes de la Province de Québec est situé sur la rue Notre-Dame:

Attendu que la rue Notre-Dame, longeant

le fleuve St-Laurent et la rivière St-Maurice présente aux touristes l'un des sites les plus pittoresques de la route Québec-Montréal et différents endroits où se sont établies des industries.

Attendu que les Hôtels, les magasins et autres endroits d'approvisionnement et les résidences privées sont situés presque uniquement sur la rue Notre-Dame.

Attendu qu'il est de l'intérêt général de la Province de Québec de présenter aux touristes le parcours le plus intéressant qu'il est possible de leur procurer.

Attendu que la rue Notre-Dame constitue un parcours de beaucoup plus attrayant pour les touristes et qu'il est également de l'intérêt général des contribuables de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, de les y diriger.

Il est en conséquence:

Proposé par l'échevin Roméo Morissette

Approuvé par l'échevin François Thourteau

Et résolu que le Ministre de la Voirie soit prié instamment de prendre les mesures requises pour que des indications soient immédiatement placées aux endroits voulus de manière à faire voir qu'en la Cité de Cap-de-la-Madeleine, la rue Notre-Dame fasse partie de la route N^o 2 de la Province de Québec, et que le dit boulevard Ste-Madeleine, serve au trafic lourd et au trafic local. Que copie de la présente soit aussi transmise à notre député Provincial M. W. P. Grant avec prière d'y apporter tout son appui.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par l'échevin Roméo Morissette

Approuvé par l'échevin François Thourteau

Et résolu que le règlement N^o 168 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture de la correspondance.
Et la séance est levée.

J. Nadeau
Maire
Th. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 2 octobre 1933 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Romeo Morrissette Ernest Arsenault et Louis Lamy tous échovins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5333.

Proposé par l'échevin

Appuyé par l'échevin

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 25 septembre 1933 soit adopté tel que lu.

La dite résolution n'ayant pas eu ni promoteur ni seconds fut mis de côté et son Honneur le Maire leva la séance.

J. Nadeau
Maire
Th. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 10 octobre 1933 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Romeo Morrissette, E. Courteau H. Giffault, A. Lemire, E. Arsenault & Louis Lamy tous échovins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5334

Attendu que par la résolution portant le No-5330 faite et passée à la séance régulière du Conseil le 25 septembre 1933 n'est pas conforme à l'original tel que présenté au Conseil:

Attendu que la dite résolution a été insérée dans le livre des minutes sans autorisation:

Attendu qu'il est dans l'intérêt général que les minutes du Conseil soient généralement approuvées pour les séances du 25 septembre et du 2 octobre. En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Mossissette

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Il est résolu que les minutes des séances du Conseil faites & passées en date du 25 septembre et du 2 octobre soient adoptées telles que lues, moins la résolution No-5330 qui est rejetée vu qu'elle n'est pas conforme aux faits, celle que passée à sa séance du 25 septembre 1933.

Adopté.

5335

Proposé par l'échevin F. Cousteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Ministère aff. mun.	10 ⁰⁰	✓
Banque Can. Nationale	09	✓
Liste de Paie No. 41	75 ²⁵	✓
Joe Lanouette val	398 ⁰⁰	✓
Geo Lalancette val "Sec. Div"	1935 ³⁰	✓
Paul Rochefort val	75 ¹⁷	✓
La Cité du Cap.	30 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No. 42	79 ⁰⁰	✓
Henri Rocheleau val	2997 ⁵⁷	✓
La Cité du Cap.	74 ⁴²	✓
Henri Laprise	19 ⁵⁰	✓
Bell Telep Coy of Canada	33 ⁸⁸	✓
do	36 ⁰²	✓
G. A. Brown Enrg.	65 ⁹⁶	✓
Nap. Roy	1 ²⁵	✓
E. Guilbert Auto Paste	50	✓
Can. National Telep.	63	✓

Rapp.	\$	¢	✓
	5,832.	54	
Northern Electric Coys	2	75	✓
La Cie J.B. Rolland & Fils	21	95	✓
H. Massicotte & Fils Ltee	146	84	✓
Bureau d'enregistrement	10	00	✓
Shawinigan W. of. Coys	131	92	✓
J. Ste. Lorange	4	50	✓
D ^r Louis Belle Isle	20	75	✓
La Cité du Cap	26	27	✓
Three Rivers Welding Coys	2	25	✓
Canadian Pacific Telegraphs		75	✓
R. J. Lovell & Coys	5	88	✓
Rocheleau & Fils		75	✓
Napoleon Roy	4	28	✓
Jules Roy "Isis"	65	62	✓
Henry Vivier	4	25	✓
Isidor Nauet	5	00	✓
Valère Dubois	25	00	✓
Armand Bronillard	25	54	✓
D ^r Chas Demiers	83	85	✓
do	134	80	✓
Total	6,555	42	

Adopté.

5336

Propose par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil prie l'Honorable
Ministre de la Voie de considérer la position
extraordinaire des citoyens de cette Cité et
de donner notre part dans les travaux manuels
à la construction du chemin qui se fait actuel-
lement sur la Route No-2 entre le Cap & Champlain
que copie de la présente soit envoyée à M. Grant
M.P.P. avec prière d'y apporter son appui

Adopté.

5337

Attendu que la Maison René P. Leclerc Inc
offre de souscrire à l'émission d'obligations de
\$36600. tel qu'autorisé par les Règlements Nos. 157 & 163 :

Attendu que sur cette somme de \$36600.00 le
Gouvernement de la Province de Québec accepte
de souscrire une somme de \$15000. en acompte

sur les sommes qui lui sont dues:

Attendu que le prix de 0.95 tel qu'offert par la Maison Keelere est avantageux; en conséquence sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin L. Lamy.

Il est résolu que ce Conseil accepte les offres du Gouvernement Provincial et de la Maison René P. Keelere Inc et donne une option exclusive à la dite maison valable jusqu'au 15 décembre à midi pour la vente de ses émissions, moins une somme de \$15000. d'obligations qui sera remise au Trésorier de la Province de Québec. Le Maire et le Greffier sont autorisés par la présente à signer et lier les dites obligations.

En amendement

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Que la dite résolution n'aura force et effet qu'après qu'une délégation de ce Conseil aura rencontré le Premier Ministre et qu'une décision aura été prise.

Le proposeur de la résolution l'échevin R. Morrissette approuve l'amendement.

5338

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le rapport suivant de la Commission soit adopté:

Cap-de-la-Madeleine 10 oct. 1933

Son Honneur le Maire

Messieurs les échevins,

Messieurs:

Attendu que votre Commission a pris connaissance des instructions reçues du département du Chômage de Québec regardant les loyers;

Attendu que votre commission a passé du 1^{er} octobre courant n'aura plus le droit de dépasser 9% du montant total de l'octroi accordé et que ce montant est actuelle-

ment

depassé par environ \$360⁰⁰ x

La Commission vous suggère humblement de bien vouloir baisser le taux de loyer de \$1⁰⁰ par appartement @ \$0.75 afin de pouvoir se tenir aux instructions reçues

En attendant que ces suggestions rencontrent et votre approbation et celle des gouvernements

Bien à vous

La Commission des secours directs

(signé) Ls. N. Labrecque

Président

Adopté.

5339.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que M.M. J. Cousteau & Louis Lamy avec le président de la Commission et tout membre du conseil qui voudra s'y joindre soient autorisés à aller visiter ceux qui offrent du bois de chauffage à vendre et fasse un rapport au conseil pour lundi soir le 16 octobre prochain.

Adopté.

5340.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que M. Henri Beaumier soit autorisé à faire l'évaluation des stocks, de ceux qui en font la demande, ses émoluments seront de \$0.30 & de l'heure.

Adopté.

5341

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à collecter les licences de Commerce et prendre de conseil avec le Procureur les procédures contre ceux qui négligeraient ou refuseraient de se rendre à la demande du Chef de Police, et qu'aucun membre du Conseil n'interviennne pour amende ou contrecarrer la présente résolution, et ceci entre-dehors des séances de Conseil.

Adopté.

5342

Attendu que la Cie Bell Telephone par sa lettre en date du 27 septembre dernier demande à la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'installer et de maintenir un réseau téléphonique dans les limites de cette Cité. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine consent à ce que la Compagnie installe et maintienne un réseau aux endroits indiqués sur un plan en date du 20 septembre 1933, lequel plan porte le no- 699 et que le Contre-Maître soit autorisé à faire la surveillance des dits travaux.

Adopté.

5343

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la résolution portant le no- 5320 faite et passée le 18 septembre 1933 concernant l'engagement de Messieurs Sévère Rocheleau, onésime Labrecque et Siméon Lapointe pour la confection du rôle d'évaluation 1934 soit reculée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

5344

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que le greffier soit autorisé d'averter toutes les Cies qui ont des panneaux-réclames dans les limites de cette Cité de bien vouloir s'en tenir aux règlement no-116 et que copie de la présente ainsi que copie du règlement soient envoyés aux dites Cies.

Adopté

5345

Attendu que la Commission des recrutés-directs de cette Cité par sa lettre en date du 1^{er} octobre 1933 demande un octroi de \$15000. pour venir en aide aux nécessités de cette Municipalité. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce Conseil prie le Département du chômage de bien vouloir lui octroyer la somme stipulée plus-haut, pour venir en aide aux nécessiteux de cette municipalité pour le mois d'octobre 1933.

Adopté

5346

Attendu que ce Conseil avise les autorités provinciales des secours-directs de Québec que les propriétaires de la Cité du Cap-de-la-Madeline ne peuvent contribuer pour aucun montant en argent ou bons telle que la chose se produit actuellement;

Attendu que l'assistance publique entraîne une dépense considérable telle que la Corporation ne pourra en solder les comptes:

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeline ne peut pour aucune considération contracter de nouvelles dettes en vertu de la loi des secours-directs:

Attendu que les propriétaires sont dans une position difficile et que plusieurs seront dans l'obligation d'abandonner leurs propriétés

Il est en conséquence:

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin W. Thiffault

Et résolu que ce Conseil prie les autorités du secours-directs de Québec de se charger de l'aide à donner aux familles dans la nécessité et qui à partir du 1^{er} novembre 1933 la corporation sera dans l'impossibilité de contribuer au pourcentage tel que spécifié par la loi des secours-directs 1933

Adopté

5347

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que le Trésorier soit prié de dresser un tableau de tous ceux qui ont fait des arrangements pour le paiement de leurs taxes; de donner le nom; le montant de taxes dues; la proposition de leur arrangement

et le nom de ceux qui s'en sont tenus à leur proposition depuis la date de leur engagement.

Adopté

Après lecture de la différs. correspondance son Honneur le Maire levé la séance.

Rome Morissette

Pro-Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions Lundi le 16 ième jour du mois de octobre 1933 a laquelle assemblée étaient présents M.M. R. Morissette & Consteau & Thiffault à l'emplacement E. Arsenault & Louis Lamy tous échovins formant quorum sous la présidence du pro-maire Rome Morissette au fauteuil.

5348

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin E. Consteau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 10 octobre 1933 soit adopté tel que lu.

Adopté

5349

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin R. Morissette en qualité d'échevin et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de Cité No- 43	60 ⁰⁰ ✓
J. Lanouette val	398 ⁰⁰ ✓
Ehs Trues val	3283 ⁰¹ ✓
La Cité du Cap	2 ²² ✓
do	35 ⁰⁰ ✓
do	5 ⁰⁰ ✓
Dr Louis Belle Gle	97 ⁰⁰ ✓
Shawmigan W. & P. Coy	888 ✓
Francis Hankin & Coy	21 ⁸⁰ ✓
G. A. Groun Eng	67 ²² ✓
	<hr/> 3890.93

	Report	3,890 ⁹³
By perwils Reconstruction Coy		6 ⁵⁰ ✓
C. A. Goun Eng		3 ⁶¹ ✓
W ^m Larivière		1 ⁶⁰ ✓
René de Cotret Ferron & Co		20 ⁰⁰ ✓
Alphonse Larivière		8 ⁰⁰ ✓
Louis Boisvert		29 ²² ✓
	Total	\$ 3,959 ⁸⁶

Adopté

5350

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Greffier soit autorisé faire déplacer la dernière lumière qui se trouve sur la Rue Rochelleau côté Ouest près de Ste Madeleine et la rapprocher de deux poteaux vers le Côté Nord

Adopté

5351

Propose par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin J. Cousteau

En attendant que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a à rencontrer le 1er novembre 1933 une échéance de coupons et d'obligations pour un montant total de \$ 14773⁵⁰ :

En attendant que la Corporation de cette Cité n'a pas actuellement les montants requis à cette fin :

Il est en conséquence résolu que ce Conseil prie la Commission Municipale de bien vouloir autoriser cette Corporation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale le montant de \$ 14773⁵⁰ par billets devant porter intérêt au taux de six pour cent l'an. Les dits billets devant être remboursés avant la fin de l'année fiscale finissant le 31 décembre 1933

Adopté

5352

Propose par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que la Banque Canadienne soit priée de payer pour et à l'aquid de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons

Canada
Province de Québec
Municipalité de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Cap-de-la-Madeleine, le 27 octobre, 1953.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Conseillers
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- A V I S -

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera tenue au lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel de Ville le lundi le trentième jour du mois d'octobre, mil neuf cent trente trois à sept heures de l'après-midi.

Cette assemblée est convoquée par son Honneur le Maire J.A. Nadeau pour les raisons suivantes:

- 1o- Prendre connaissance de la correspondance du Département du chômage de Québec, et passer toute résolution regardant le secours-direct;
- 2o- Étudier la situation financière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et passer une résolution demandant à la Commission Municipale de Québec de prendre la Cité du Cap-de-la-Madeleine sous son contrôle, s'il y a lieu.

Donné sous mon sceau et le sceau de la municipalité en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-septième jour du mois d'octobre mil neuf cent trente-trois.

J. Beaumier
Le Greffier de la Cité.



Cité du Cap-de-la-Madeleine les Compons

d'intérêts qui devinrent dus le 1^{er} novembre 1933 au montant de \$14773.⁵⁰ se répartissant comme suit :

Reglement No-54	Int	3635.	—	3635.
-	No-71	Int	286. R-10400.	10686.
-	No-120	Int	452. ⁵⁰	452. ⁵⁰
Total				\$14773. ⁵⁰

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$14773.⁵⁰ les dits billets devant porter intérêt au taux de 6% l'an.

Ces ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

La dite résolution n'aura force et effet qu'après que la Commission Municipale de Québec aura approuvé l'emprunt temporaire au montant stipulé plus haut.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Padeau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

à une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions le dimanche le 30 ième jour d'octobre 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Padeau M. M. R. Morrissette J. Cousteau, A. Lemire, E. Arsenault et L. Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence

du Maire au fauteuil.

5353

Attendu que le chômage dans la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine existe à un état aigu depuis au-delà de trois ans:

Attendu que la Municipalité est mise dans une telle position qu'elle ne peut plus rencontrer ses obligations: En conséquence
 Sur proposition de l'échevin R. Morissette
 Appuyé par l'échevin F. Coustéau

Il est résolu que la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine se considère incapable de payer ses obligations et demande à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir faire les procédures nécessaires pour faire déclarer la Cité du Cap-de-la-Madeleine en défaut d'accomplir ses obligations et en prendre le contrôle conformément à la loi Municipale de Québec

En amendement

Il est proposé par Ernest Apenaues
 secondé par Armand Lemire

Que la suggestion faite au mois d'avril dernier par l'Honorable Sous-Ministre des Affaires municipales de nommer un contrôleur pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit acceptée pour les raisons suivantes:

1^o Parce que avec un contrôleur la Cité ne pourra contribuer pour plus de dix pour cent (10%) dans les retrayés aux chômeurs, tel que déclaré par Monsieur Oscar Morin.

2^o Parce que avec un contrôleur le crédit de la Cité serait sauvegardé et conservé:

3^o Que le contrôle de la Cité par la Commission Municipale serait de nature à élarger pour de nombreuses années du Cap-de-la-Madeleine, toute nouvelle industrie.

Le vote est demandé par l'échevin Morissette
 Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins A. Lemire et E. Apenaues
 Votent contre les échevins F. Coustéau et R. Morissette
 L'échevin Louis Lamy s'abstient de voter.

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement

Le vote sur la résolution

Valent pour les échevins F. Cousteau et R. Morissette

Valent contre les échevins A. Lemire et E. Assenault

L'échevin Louis Lamy s'abstient de voter

Son Honneur le Maire vote pour la résolution

Adopté sur division.

5354 Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a demandé, en la présente séance, à la Commission Municipale de Québec, de prendre charge de la ville, parce qu'elle ne peut honorer ses obligations, prie par la présente la Commission du chômage de Québec de prendre charge des nécessités à partir du 1^{er} novembre 1933.

Adopté.

5355 Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin F. Cousteau

Et résolu que la Commission des secours directs soit autorisée à faire la distribution des secours en attendant une décision du conseil, jusqu'à la prochaine séance.

Adopté.

Lecture de la séance correspondance du Chômage de Québec.

Et la séance est levée.

J. Aradeau
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le sixième jour du mois de novembre; à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau et M. M. les Échevins

Francois Courteau, Armand Lemire, Roméo Morissette
et Henri Thiffault, formant quorum sous la prési-
dence de M. de la Ganteuil.

5356

Proposé par l'échevin Francois Courteau

Appuyé par l'échevin Roméo Morissette

Et résolu que les procès-verbaux des séances
régulières et spéciales aux dates respectives du 16
octobre et du 30 octobre, 1933, soient adoptés tels que les

Adopté.

5357

Proposé par l'échevin Roméo Morissette

Appuyé par l'échevin Francois Courteau

Et résolu que les comptes suivants soient
payés:-

Lion Methot	52.05 ✓
Liste de paie N° 44	61.00 ✓
Ludger Lalancette "Sec. Directs"	2141.61 ✓
Liste de paie N° 45	62.50 ✓
Joseph Lanouette & Al.	398.00 ✓
La Cité du Gap	74.94 ✓
Georges Lalancette & Al. Sec. Dir.	1899.81 ✓
Continental Guaranty Corp.	50.35 ✓
Banque Canadienne Nationale	7919.50 ✓
do	37.65 ✓
Liste de paie N° 46	64.50 ✓
Ernest Boisvert & Al. (Sec. Dir.)	1869.11 ✓
Paul Rochefort & Al.	68.28 ✓
Napoléon Roy	0.65 ✓
J. Pte Lorange	0.10 ✓
La Cité du Gap	2.90 ✓
Paul Rochefort	3.82 ✓
Napoléon Roy	0.10 ✓
Bell Telephone Co. B. C. Nat.	32.92 ✓
Edmond Bergeron	2.55 ✓
Agnesie Colombe	0.78 ✓
Canadian Pacific Telegraph	2.75 ✓
Berthe Serlinguet	18.20 ✓
J. A. Kadieu	9.84 ✓
H. L. Gairneau	46.00 ✓
Charles Roy	59.70 ✓
Adem Pacheco & Al.	85.00 ✓
Dr. Chs. Demers	114.69 ✓

Emile Halin	16.65	'
United Typewriter Co.	20.00	'
Francis Hankin & Co.	24.30	'
Louis H. Labrecque	5.00	'
Shawinigan W. & P. Co.	22.68	'
M. Louis Belle Isle	58.75	'
J. Arthur Lariviere	64.39	'
Hervey Mireault	7.27	'
La. He. J. P. Rolland	16.33	'
P. A. Gouin Enrg.	2.03	'
Pierre Loranger Mills	35.23	'
Shawinigan W. & P. Co.	130.93	'
Napoléon Loranger	25.08	'
H. Massicotte M. rires	25.99	'
P. A. Gouin Enrg.	3.75	'
Arthur Houcét	99.90	'
		\$ 15, ⁷⁰⁷ 333.55

5358

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Lemieo Morrissette
 Et résolu que le rapport de M. Tancrède
 Bordenave concernant la construction d'un
 puisard chez M. Pierre Rochfort ainsi que
 les entrées d'eau de Messieurs Napoléon Paré,
 G. H. de Blois, J. Viviers, Gideon Longval,
 P. Chaire et Pierre Rochfort, soit adopté; et
 que les dits travaux soient autorisés pour un
 puisard sur la rue Bellerive entre les rues
 Ste. Madeleine & Loranger.

5359

Adopté

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Lemieo Morrissette
 Et résolu que la Shawinigan Water &
 Power soit autorisée d'enlever le poteau situé en
 face du n° 14 rue Rochfort, Cap-de-la-Madeleine
 En amendement:
 Proposé par l'échevin François Courteau
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Que la résolution soit suspendue jusqu'à
 ce qu'un rapport du contre-maître soit fait.
 Le proposeur accepte l'amendement.
 Résolution en suspens.

5360

Qu'attendu que cette cité a reçu un protêt de voir à livrer un chemin à M.M. Royer & Frères, Caragistes de la rue Tusey sous peine de dommages.

Attendu que les travaux exécutés sur la rue Tusey le sont par M. H. J. O'Connell Ltd, qui doit être tenu responsable des dommages.

En conséquence:-

Sur proposition de l'échevin Romeo Morissette
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Il est résolu que M. H. J. O'Connell Ltd doit tenir un chemin libre à M.M. Royer & Frères; et que la municipalité dégage entièrement sa responsabilité contre tout recours en dommages de ce fait; et que copie de la présente soit envoyée à M. H. J. O'Connell Ltd et au procureur de M.M. Royer & Frères.

Adopté.

5361

Proposé par l'échevin Romeo Morissette
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que ce conseil prend connaissance d'une lettre de la Commission Municipale en date du 2 novembre portant le no. 5713 par laquelle la municipalité est avisé qu'un juge de la Cour Supérieure étudiera la cause du C. P. de la Madeleine le 15 novembre prochain.

Adopté.

5362

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que la liste électorale provinciale 1933, soit adoptée telle que paraphée par le président du conseil en ce qui regarde la demande en inscription; et que la dite liste devienne en force.

Adopté.

5363

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Romeo Morissette
Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre à l'enchère publique les routes d'hiver, lundi le 20 novembre 1933, avant la séance.

Adopté.

5364

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que le nom de la Cité du
 Cap-de-la-Madeline soit substitué à celui de
 Georges Hayes en rapport avec la propriété
 située au N^o 37 St-Joseph et portant le numéro
 cadastral 115-116, subdivision 7 et 16. Le
 Greffier est autorisé à faire les dits changements
 au rôle d'évaluation et le Trésorier est aussi
 autorisé à faire les mêmes changements au
 rôle de perception.

Adopté.

5365

Proposé par l'échevin François Courteau
 Appuyé par l'échevin Romeo Morrissette
 Et résolu que le greffier soit autorisé
 à demander des commissions pour du foin
 (Un char) 1 Bon N^o 2 pour la prochaine
 séance régulière du 20 novembre prochain

Adopté.

5366

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin
 Que la soumission de M. Pierre
 Lorange & Fils pour de l'avoine canadienne
 soit acceptée au prix de 45 ¢ le minot de 34
 lbs.

La motion n'a pas de secondes.

5367

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que la balance de char de foin
 tel que donné par résolution N^o 5252 en date du
 24 juillet, soit livrée immédiatement au prix
 de la soumission.

Adopté.

5368

Proposé par l'échevin François Courteau
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que M. Romeo Morrissette
 soit élu pro-maire pour le prochain terme

Adopté.

5369

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette
 Appuyé par l'échevin François Courteau

Et résolu que ce conseil prie le Département
des chômage de bien vouloir ^{lui} octroyer une somme
de \$ 15,000.00 pour venir en aide aux nécessités
de cette municipalité pour le mois de novembre, 1933.
Adopté.

5370

Attendu que 'une publicité' considérable
s'est faite contre la cité du Cap-de-la-Madeleine
au sujet de sa résolution en date du 31 octobre
demandant à la Commission Municipale de
Québec de prendre charge de cette cité:

Attendu que cette publicité dénaturait les
faits:

Attendu que M. Oscar Moir, président
de la Commission Municipale a fait une mise
au point rectifiant les faits:

En conséquence: -

Proposé par l'échevin Roméo Morissette

Appuyé à l'unanimité des membres présents

Il est résolu que ce conseil remercie le
président de la Commission Municipale M.
Oscar Moir d'avoir bien voulu mettre les
choses au point.

Ouverture d'une soumission avisé Adopté.

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

J. G. Gadeau
Aaire
Berthumier
Greffier

Cronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale générale de la
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine la-
quelle assemblée fut tenue aux lieux et place or-
dinaires des sessions ^{mardi} le 14^{ème} jour du mois
de novembre 1933 à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M.
L. Lamy, Henri Thiffault, F. Conneau et Roméo
Morissette tous échevins formant quorum sous
la présidence du Maire au fauteuil.

CAP-DE-LA-MADELEINE, 10 novembre

1933.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a
SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... ~~MARDI~~ , le ~~QUATORZIEME~~ jour du mois de... ~~NOVEMBRE~~ de l'année mil neuf cent ~~vingt~~... ~~1933~~ ..., à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....
... ~~DEUXIEME~~ jour de... ~~NOVEMBRE~~ mil neuf cent ~~vingt~~.....
... ~~MIL NEUF CENT TRENTE-TROIS~~

J. Beaumier

LE GREFFIER.

Pour les raisons suivantes:-

- 1o- Pour passer une résolution nommant des représentants du conseil de la Cité en rapport avec la déclaration en défaut de la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la Cour.
- 2o- Pour accepter tous les comptes en suspens depuis la dernière séance et les comptes qui seront produits jusqu'au 14 novembre inclusivement.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire J.A. Nadeau.

Cet avis a été approuvé par le conseil municipal du Département des Chemins de fer et de la Navigation le 14 novembre 1933.

5370

Attendu que par la présente délibération du conseil municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine en date du 14 novembre 1933, il a été décidé que les travaux de réparation de la route de la Cité de Cap-de-la-Madeleine au lieu dit la Pointe de la Madeleine au sujet de la construction d'un pont sur le ruisseau de la Pointe de la Madeleine appartenant à la Communauté de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, seraient exécutés par la Cité de Cap-de-la-Madeleine.

Attendu que par la présente délibération du conseil municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine en date du 14 novembre 1933, il a été décidé que les travaux de réparation de la route de la Cité de Cap-de-la-Madeleine au lieu dit la Pointe de la Madeleine au sujet de la construction d'un pont sur le ruisseau de la Pointe de la Madeleine appartenant à la Communauté de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, seraient exécutés par la Cité de Cap-de-la-Madeleine.

AVIS

Attendu que par la présente délibération du conseil municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine en date du 14 novembre 1933, il a été décidé que les travaux de réparation de la route de la Cité de Cap-de-la-Madeleine au lieu dit la Pointe de la Madeleine au sujet de la construction d'un pont sur le ruisseau de la Pointe de la Madeleine appartenant à la Communauté de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, seraient exécutés par la Cité de Cap-de-la-Madeleine.

Avis vous est par les présentes donné d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel de Ville le 14 novembre 1933 à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité de Cap-de-la-Madeleine ce 14 novembre 1933.

M. J. G. Gauthier

M. J. G. Gauthier

LE GREFFIER

J. Gauthier

pour les raisons suivantes: Pour avoir passé une résolution portant des modifications au conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine en date du 14 novembre 1933, il a été décidé que les travaux de réparation de la route de la Cité de Cap-de-la-Madeleine au lieu dit la Pointe de la Madeleine au sujet de la construction d'un pont sur le ruisseau de la Pointe de la Madeleine appartenant à la Communauté de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, seraient exécutés par la Cité de Cap-de-la-Madeleine.

La présente délibération a été adoptée par le conseil municipal de la Cité de Cap-de-la-Madeleine la quelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions le 14^{ème} jour du mois de novembre 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. L. Lamy, Henri Shiffaut, F. Comteau et Romeo Morrissette tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fait.

CANADA
VILLE DE GAMBRIEL
MUNICIPALITÉ DE
LA CITE DU
DE LA MADELINE
N° 5370
OBJET:
DU CONSEIL



5371 Propose par l'échevin R. Morrissette
 appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que Son Honneur le Maire et deux échevins au choix du Maire soient délégués pour aller représenter la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine dans la cause de la Commission Municipale de Québec vs la Corporation de la Cité le 15 novembre courant à dix heures de l'avant-midi et engager un avocat, comme procureur, s'il y a lieu.

Adopté.

5372 Propose par l'échevin R. Morrissette
 appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de Paie No-47	60 ⁰⁰	✓
Jos Lanouette sal	398 ⁰⁰	✓
La Boulangerie Moderne sal	2564 ⁴⁴	✓
La Cité du Cap.	26 ⁰⁸	✓
do	30 ⁰⁰	✓
Dr A. De Grandmont	8 ⁰⁰	✓
do	92 ⁵⁰	✓
T. J. Moore Hie Ltee	142 ⁴⁶	✓
do	15 ⁴⁰	✓
do	55 ³⁸	✓
J. H. Lemay	77 ⁵	✓
Canada Iron Foundries	968	✓
do	3199	✓
Shawinigan W & P Coy	506	✓
C. N. De Grandmont	25 ⁰⁰	✓
Amedee Coulombe	107	✓
Brown Lumber Coy	15 ⁰⁰	✓
Henri Laprise	1875	✓
P. Loranger & Fils	375	✓
Yves Beland	3057	✓
Garage R. Milot	665	✓
Hildevert Peron	6526	✓
G. A. Brown Entg	2626	✓
Dr Chs Demers	13395	✓

3772⁶⁴
 Adopté.

5373

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu qu'une offre de \$150.⁰⁰ soit faite à M^{rs} J. A. Cambray en règlement final sur tous ses comptes en suspens dûs à date.

Adopté

5374

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu qu'une somme de \$750.⁰⁰ soit offerte à M. Adrien Plamondon en règlement final et sans appel de toutes ses réclama-
tions, sur réception d'une quittance finale.
Le Maire et le trésorier sont autorisés à émettre trois chèques au montant de \$250. chacun.

Le vote est demandé par l'échevin H. Thiffault
Votent pour les échevins L. Lamy F. Courteau
et R. Morrissette

Vote contre l'échevin Henri Thiffault

Adopté sur division.

Le Maire lève la séance.

J. G. Gadeau
Maire
Th. Beaumier
Secrétaire

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du
Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine; laquelle
assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des
sessions, lundi le Vingtème jour du mois de
novembre à 7 hrs P. M. à laquelle assemblée
étaient présents son Honneur le Maire J. G. Gadeau
et Messieurs les Echevins Louis Lamy, Ernest
Arseneault, Armand Lemire, Romeo Morrissette et
Henri Thiffault, tous échevins formant quorum
sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Romeo Morrissette

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu: - que les procès-verbaux des assemblées

5375

régulière et spéciale du 6 et du 14 novembre, 1933, soient adoptés tels que lus.

En amendement:-

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Que les procès-verbaux ci-haut mentionnés soient adoptés, moins la résolution no. 5374 offrant à M. Adrien Flamondou la somme de \$750.⁰⁰ en règlement final.

Son Honneur le Maire rejette l'amendement et la motion principale est adoptée.

Adopté

-2-

L'échevin Armand Lemire laisse son siège

Proposé par l'échevin Romeo Morissette

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneault

Et résolu que l'échevin Lemire soit prié de reprendre son siège.

5376

-3-

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Romeo Morissette

Et résolu que les comptes suivants soient adoptés:-

1-	Arthur Pompri	\$2.95	v
2-	Imprimerie St-Patrice	5.00	v
3-	D. A. Gouin	3.92	v
4-	A. Massicotte & Frères	1.65	v
5-	Shawinigan W. & G. Co.	300.00	v
6-	D. A. Gouin Cnrg.	41.97	v
7-	Francis Hankin Co. Ltd	71.18	v
8	M. Louis Belle Isle	26.25	v
	Total	\$452.92	

-4-

Proposé par l'échevin S. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Arseneault

Et résolu que les comptes suivants soient payés:-

9-	Shawinigan W. & G. Co.	21.34	✓
10-	Liste de paie No. 48	60.00	✓
11-	Mme Marie Turcotte	6.00	✓
12-	René de Cotet Peron & Cie	20.00	✓
13-	La Légion Canadienne	8.00	✓
14-	La Cité du Cap	4.80	✓
15	-do	25.00	✓

5378

[Signature]

16	Napoleon Roy	3.78	W
17	Lx. Louis Belle Isle	11.50	W
18	Chyulle Labelle & Uie	2.35	W
19	Arthur Compri	2.60	W
20	Jos Lanouette & Al.	398.00	W
	Total	<u>\$ 563.37</u>	

-5-
5379

Propose par l'echevin Comie Morrissette
 Appuye par l'echevin Henri Thiffault
 Et resolu que la reclamation de M. Alberic
 Lemere soit acceptee pour le montant de \$97.02,
 tel que suggere par Monsieur Lion Methot
 par sa lettre en date du 20 novembre 1933, et
 que le Maire et le Tresorier soient autorises a signer
 tout cheque et tout document pour regler cette
 affaire.

-6-
5380

Adopte

Propose par l'echevin Comie Morrissette
 Appuye par l'echevin Louis Lamy
 Et resolu que le conseil a pris connaissance
 du jugement de l'Honorable Juge Marchand de
 la Cour Supieure des Trois Rivieres en date du
 15 courant, declarant la cite du Cap-de-la-Madeline
 en defaut.

-7-
5381

Adopte

Propose par l'echevin Comie Morrissette
 Appuye par l'echevin Henri Thiffault
 Et resolu que cette municipalite agree de payer
 a la Commission Municipale pour le service de
 M. R. Poisson des emolumentes jusqu'a
 concurrence de la somme de \$1,000.00, payable
 \$83.33 par mois, plus ses depenses de voyage, le
 tout en conformite avec sa lettre du 16 Nov. 1933,
 portant le N° 5773.

-8-
5382

Adopte

Propose par l'echevin Comie Morrissette
 Appuye par l'echevin Louis Lamy
 Et resolu que ce conseil a pris connaissance
 de la correspondance regardant la nomination de
 M. Robert Poisson comme deliege de la Commission
 Municipale de Quebec. Le conseil acceptant avec

plaisir cet appointment et fera tout en son possible pour coopérer avec le délégué de la Commission.

Adopté.

-9-

5383

Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault
Et résolu que la soumission de M. Pierre Loranger soit adoptée au prix de \$0.90 la poche de deux minots de 68 lbs.

Adopté.

-10-

5384

Le Maire enregistre son protêt.
Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que Messieurs Siméon Lapointe, Henri Deaunier et Onésime Labrecque soient nommés évaluateurs pour faire un rôle d'évaluation pour servir de base au rôle de prescription pour 1934, et M. Henri Deaunier sera président. Ils s'engageront un secrétaire. Leurs émoluments seront de 30 centins de l'heure et le secrétaire sera payé à 25 centins de l'heure.

Adopté.

-11-

5385

Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Louis Lamer
Et résolu que l'offre de M. J. W. Richard pour une police d'assurance responsabilité Publique pour une prime de \$ 936.43 soit acceptée.

Adopté.

-12-

5386

Le Maire enregistre son protêt.
Proposé par l'échevin M. Roméo Morissette
Approuvé par:
Et résolu que la soumission de Pierre Loranger pour un char de foin au prix de \$ 9.50 le 100 bottes pour un bon N^o 2, soit acceptée par ce conseil.

La résolution est rejetée n'ayant pas de secondeur.

-13-

5387

Proposé par l'échevin Roméo Morissette
Approuvé par l'échevin Ernest Arseneault
Et résolu que ce conseil demande à la Commission Municipale l'autorisation de contracter de la Banque Canadienne Nationale, succursale Cap de la Madeleine, un ou des emprunts jusqu'à concurrence

d'une somme n'excédant pas \$ 90,000.⁰⁰ comme fonds de roulement pour payer exclusivement les seconds directs en argent, à l'avenir, et que pour garantir le dit emprunt le conseil s'engage à remettre à la dite banque tous les octrois qui lui être payés par les gouvernements provincial et fédéral pour les dépenses faites pour les fins de chômage après la date de la présente résolution en déduction des dits emprunts. Il est aussi résolu de plus que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un ou des billets et autres documents nécessaires à cette fin une fois que la présente résolution aura reçu les approbations requises par la loi. Il est résolu de plus que demande soit faite à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir nous accorder l'emprunt ci-dessus mentionné.

Adopté

Proposé par l'échevin Romeo Morissette

Approuvé par l'échevin Henri Piffault

Et résolu que le budget des salaires pour le mois de novembre 1933 soit adopté tel que ci-dessous

Administration:

- 14 -

5388

Semaines du 3-10-17-24. Nov:

- J. H. Beaumier - Greffier - \$ 88.00
- Jos. Lanouette - Trésorier - 88.00
- J. Ed. Dixon - A. P. G. - 60.00
- Laurette Thellier - Sténographe - 28.00 - \$ 264.00

Commission:

Semaines du 4-11-18-25

- Ls. N. Labrecque Président - \$ 60.00
- A. Marchand - Commissaire - 48.00
- L. Lanais - Commissaire - 48.00 - \$ 156.00

Voiriel:

Semaines du 3-10-17-24.

- Tanxède Bordeleau - C. M. Tru - \$ 36.00
- Raoul Duist - Chevalet - 20.00 - \$ 56.00

Agueduc:

Semaines du 3-10-17-24.

- Noel Paugeois - Gardien J. - \$ 60.00
- Henri Picard - " N. - 56.00 - \$ 116.00

Egouts: Semaines du 3-10-17-24-Nov:
 Janvier de Bourdeau - C. M. Tr. - \$ 36.00
 Raoul Bujist - Chevaux - 20.00 - \$ 56.00
Police & Incendie:

Semaines du 3-10-17-24-Nov:
 Arcisse Normandin - Chef - \$ 88.00
 Henri Brousseau - S. - Chef. 68.00
 Gilles Paribeu - Constable 60.00
 Chs. Ed. Piquin - Constable 60.00 - \$ 276.00
Marché:

Semaines du 3-10-17-24-Nov:
 Lucien Leblanc - Clerc. - \$28.00 - \$28.00
Divers:

Semaines du 4-11-18-25 Nov:-
 Gelas Corbiel - Forgeron - \$ 36.00
 Henri Chartier - Divers - 24.00
 Philippe Heures - Apres-due - 24.00 - \$ 84.00
\$1,036.00

Adopté

Proposé par l'échevin Romeo Morissette
 Approuvé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 à demander à Monsieur Oscar Moir, Président
 de la Commission de nous faire parvenir des copies
 de la loi de la Commission Municipale de Québec
 le chapitre 56, 22 Geo. V et les amendements, pour
 les membres du Conseil.

-15-

5389

Adopté

Avis de Motion
 Je, Romeo Morissette, Echevin, donne avis de
 motion qu'à la prochaine séance ou suivant nos
 règlements, je proposerai un règlement pour conso-
 lider la part de secours directs due par la Cité
 depuis avril jusqu'à la prise en tutelle de cette Cité
 par la Commission Municipale de Québec.

-16-

5390

(Signé) Romeo Morissette

Avis de Motion

Je, Henri Thiffault, échevin de la Cité
 du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à
 une prochaine séance de conseil, je proposerai un

17

5391

reglement, intitule: "Reglement concernant la protection des Animaux"
(Signé) Henri Thiffault

Lecture de la correspondance
Ouverture de la soumission pour afoins
Et la siance est levée

J. Ma de au
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Cronnee de Trébes

Cité du Cop-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere generale du Conseil de la Cité du Cop-de-la-Madeleine laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, lundi le Quatrieme jour du mois de decembre, 1933; à laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau et Messieurs les echevins Francois Fourteau, Roméo Morissette et Louis Lamy, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

5392

18.

Propose par l'echevin Roméo Morissette
Appuyé par l'echevin Louis Lamy

Que le proces-verbal de l'assemblee reguliere generale du 30 novembre, 1933, soit adopté tel que lu.
Adopté

5393

19.

Propose par l'echevin Roméo Morissette
Appuyé par l'echevin Francois Fourteau

Et resolu que les comptes suivants soient acceptés.

21-	Le Nouvelliste Inci	Avis	10 ⁰⁰	✓
22-	Belanger & Co	200 Secours	17 ⁰⁰	✓
23-	Garage Royer & Frere	Auto-chef	7 ⁹⁰	"
24-	J. D. Barneau	200 Secours	31 ⁰⁰	"
25-	Genies Limited	Popeline	57 ⁰⁵	"
26-	Shawmigan W. P. Co	Delivrage	300 ⁰⁰	"
27-	Adrien Plamondon	Reservoir	150 ⁰⁰	"
28-	A. Bonnard	Vente	3 ⁶⁰	"
29-	Edm. Baubert & Co	Sec-Div	2382 ⁷⁶	✓
30	G. Lorange & Fils & Co	-	1175 ⁴³	✓
			<u>4224.32</u>	

31-	André Sauvageau	Secours - Div.	26 ²¹ ✓
32-	Zolaïque Cadotte	-	17 ⁰⁰ ✓
33-	Mop Loranger	Boirie	8 ⁰⁵ ✓
		Rapp.	4724 ³²
			<u>4770⁵⁸</u>

Adopté

5394.

20.

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

34-	Liste de Paie No. 49.		60 ⁰⁰ ✓
35-	Liste de Paie No. 50.		60 ⁰⁰ ✓
36-	Continental Surenty Co.	Auto-chef	50 ³⁵ ✓
37-	Paul Rochefort val	Commission	70.35
	Paul Rochefort		26.37 ✓
	J. Longval		17.55 ✓
	J. Beaulieu		<u>31.43</u> ✓
38	Shawinigan W. P. Coy Ltd	Énergie	135 ¹⁷ ✓
39	Bell Telephone Coy of Canada	Tel. Mess	47 ⁶⁵ ✓
40	La Cité du Cap	Huile	8 ³³ ✓
41-	do	Huile	3 ⁷⁰ ✓
42	Crème Loranger + Éil	Avoine	21 ²⁵ ✓
43-	La Cité du Cap 1 ^{re} Paie en argent	"Secours"	2404.75 ✓
44	do 2 ^{ème}	-	2404.75 ✓
45-	Norton Carbon Paper Co	Papeterie	30.- ✓
46-	T. J. Moore Store Ltée	do	27 ⁹⁴ ✓
47-	McC J. B. Rolland + Éil	do	13 ⁰⁴ ✓
48-	Canadian National Telegraphs	Messages	1 ⁰⁸ ✓
49-	- Pacific -	-	59 ✓
50-	J. Bte Loranger	Boirie	76 ✓
51-	G. H. Brown Insq	-	4 ⁰² ✓
52-	Apille Labelle Merc	Aloune	30 ✓
53-	Canadian Ludlow Valve Mq	B. Fontaine	47 ⁵⁰ ✓
54-	Napoleon Roy	Boirie	50 ✓
55-	La Cité du Cap.	Express	115 ✓
56-	Loranger + Érie	(Aquaduc) Chauffage	28 ⁵⁰ ✓
57-	Alfred Brenier	Ferrage	150 ✓
58-	Jules Roy	Bazoline	30 ⁶⁵ ✓
59-	Mop Loranger	Boirie	3 ⁷⁰ ✓
60-	M. N. Perreault	Éds de Secours	175 ✓

75451⁷⁸

Adopté

5395=

21 = Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que ce conseil autorise le Maire et le Greffier à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en rapport avec les jardins ouverts par 1934.

Adopté.

Cette résolution a été passée pour faire à la lecture d'une lettre de M. J. Lavoie du service de l'Horticulture du Gouvernement Provincial.

5396.

22 = Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour trois uniformes de Constables et un pour le Chef de Police pour lundi le 18 décembre prochain.

Adopté

5397 -

23 = Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que la route du Passage pour l'entretien d'hiver soit adjugée à M. Fredde Colvin à raison de \$34⁰⁰ pour la saison d'hiver 1933-34; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien suivant les exigences de la loi.

Adopté

5398 -

24 = Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que la route de Shawinigan à partir de l'endroit où se trouve la voie d'égout jusqu'aux limites Nord de la Cité et le Cordon Young pour la partie qui se trouve dans les limites de la Cité soient adjugés à M. Ferdinand Binette à raison de \$95⁰⁰ pour la saison d'hiver 1933-34; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien suivant les exigences de la loi.

Adopté

5399

25 = Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Et résolu que la route St-Maurice à partir de la rue Ste-Madeleine jusqu'à la limite Nord de la Cité et la route St-Malo jusqu'à l'usine de Pompage

pour l'entretien d'hiver soient adjudgés à Monsieur
Guy Proussaint à raison de \$ 46⁰⁰ pour la saison d'hi-
ver 1933-34; le dit adjudicataire s'engageant à
l'entretien suivant les exigences de la loi.

Adopté

5400

26 = Propose par l'échevin R. Mossissette
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le budget pour le mois
de décembre 1933 soit adopté tel que ci-après :-

<u>Ontario Banque</u>		97 ⁵⁰
<u>Administration</u>		
Audition		20 ⁰⁰
Telephone loys		14. ⁰⁵
- Messages		23.81
Exp Imp + Timbres		80.98
<u>Salaires</u>		330. ⁰⁰
J. Beaumes 5 sem @ 22 =	110.	
J. Lannette -	22. =	110.
J. E. Biron -	15. =	75.
L. Pellerin -	7. =	35.
Rajustement ⁰⁰ Salarié au samedi		10.98
L. N. Labrecque 5 sem @ 15.	75 ⁰⁰	
G. Marchand -	17.	60. ⁰⁰
L. Langis -	17.	60
		<u>195⁰⁰</u>
		Total

674⁸²Voies

Chevaux Nonature		85 ⁰⁰
" Ferrage Bellini		4.19
Appareils et voitures		9.50
Neige 3 chevaux traction		23.20
- Diverses oues		11.35
Batisses - Eclairage		2.00
<u>Salaires</u>		70. ⁰⁰
1/2 P. Boudelau 5 sem @ 9 =	45 ⁰⁰	
1/2 R. Brust -	5 =	25.
Rajustement ⁰⁰ Salarié au samedi		2.33
Routes d'hiver		<u>190.⁰⁰</u>
		Total

397⁵²

116489

Rapp.

1164⁸⁹

Aqueduc

Borne - Fontaine Mat	49.50	
Reservoir	2.70	
Energie	135.-	
Batisses - Entretien	.75	
" Chauffage	28.50	
<u>Salaires</u>	145.-	
N. Bauguesi 5 sem @ 15 = 75.00		
H. Picard - 14 = 70		
Rajustement de salaire au samedi	4.83	
<u>Total</u>		366.28

Equits :

Conduites Princ. Mat	5.-	
<u>Salaires :</u>	70.-	
1/2 P. Bodelleau 5 sem @ 9.00 = 45.00		
1/2 R. Brust 5 - @ 5. = 25.00		
Rajustement de salaire au samedi	2.33	
<u>Total</u>		77.33

Police et Incendie :

Appareils	8.00	
Auto - Chef - Paiement	50.35	
" " - Entretien	20.28	
Batisses = Chauffage	50.-	
" = Eclairage	14.40	
Telephone + Messages	5.40	
Accoutrements	40.-	
Alarme	.30	
<u>Salaires</u>	345.00	
U. Normandin 5 sem @ 22. = 110.		
H. Brousseau - 17. = 85.		
B. Baribeau - 15. = 75.		
Ch. Ed. Paquin - 15. = 75		
Rajustement de salaire au samedi	11.49	
Extincteurs chimiques	5.-	
Auto - Feu.	6.-	556.27
<u>Total</u>		

Eclairage

Rues de la Cité

300.00
2464⁷²

Hôtel de Ville

Rapp 2464.72

Batisses - Chauffage	108.-
" Eclairage	<u>1.49</u>
Total	109.49

Marché

Eclairage	2.70
Entretien	2.50
<u>Salaires</u>	
L. Leblanc Clerc 5 sem @ #7.	35.-
Rajustement de salaire au samedi	<u>1.16</u>
Total	41.36

Divers autres salaires

Bélas Corbel Forgeron	
5 semaines @ #9 ⁰⁰	45.-
G. L. Heuzeux aqueduc etc	
5 semaines @ #6 ⁰⁰	30.-
Henri Chastier aqueduc etc	
5 semaines @ 6 ⁰⁰	<u>30.-</u>
Total	<u>105.⁰⁰</u>

Grand Total 2,770⁵⁷

Adopté

5401

27 = Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil prie la Commission des Affaires Municipales de bien vouloir donner sa décision au sujet de la résolution no. 5384, passée à la dernière séance nommant une commission pour faire le rôle d'évaluation pour 1934.

Adopté.

5402 =

28 = Attendu qu'en 1934, la Cité des Trois-Rivières va fêter le Tricentenaire de sa fondation.

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est adjacente à la Cité des Trois-Rivières et forme avec elle un tout économique :

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine possède depuis plusieurs années dans ses limites un aéroport qu'elle a développé avec ses deniers au prix de grands sacrifices :

Attendu que le dit aéroport a été construit avec le but d'en faire l'aéroport régional de la Vallée du St-Maurice :

Attendu que durant le cours de l'été 1933 M^{re} L. D. Durand des Trois-Rivières a adressé à ce conseil une lettre par laquelle il suggérait la venue d'une Armada française pour mieux cimenter les liens qui unissaient) existaient entre la France et le Canada français :

Attendu que depuis des démarches ont été entreprises pour donner à l'aéroport du Cap les limites voulues pour en faire un aéroport public, suivant les exigences de la loi; et que des négociations ont été ouvertes avec le département de la Défense Nationale par l'entremise de M. Jean Le Baribeu M.P. Député de Champlain, pour que le Gouvernement fédéral complète, à ses frais, le dit aéroport et le rende propre à recevoir des avions qui pourraient venir de France :

Attendu que dans le cadre de ces démarches il a été établi que les obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, seraient de fournir le terrain nécessaire à tel agrandissement :

Attendu que la Presse Canadienne Française a mis en circulation, cette semaine, la nouvelle que 'une compagnie canadienne d'avions serait prête à fournir des appareils voulus pour une envolée circulaire provinciale durant les fêtes de 1934 et dont le point de départ serait Trois-Rivières ou ses alentours :

Attendu qu'après les sacrifices faits par cette cité, ce point de départ devrait être l'aéroport du Cap-de-la-Madeleine :

Attendu que depuis, la cité du Cap-de-la-Madeleine a été mise en tutelle par la Commission des Affaires Municipales de Québec :

Attendu qu'il va falloir pourvoir à un moyen extraordinaire de faire la finance pour le développement et l'agrandissement de l'aéroport du Cap-de-la-Madeleine, pour satisfaire tout besoins de l'aviation, si telle entreprise réussissait :

Attendu que pour l'agrandissement du dit aéroport, il faudrait acquérir partie des lots 419-420; la propriété de M. Emile Dalin & Al. et le lot 423

propriété de M. G. R. De Grandmont.

Attendu que l'aéroport fait partie des quartiers Nos. 2-3-4 et 5 et que les échevins qui représentent ces quartiers sont intéressés dans l'étude et la réalisation du dit projet.

Attendu que des négociations sont ouvertes actuellement par un groupe de citoyens de Trois-Rivières avec le Ministère de l'Aviation en France, pour qu'à l'instar de l'Italie, la France envoie une "Armada" aux Trois-Rivières en 1934.

Attendu qu'avant que ces négociations soient poussées plus loin, il est de la plus grande importance que l'on trouve un aéroport convenable aux Trois-Rivières où dans ses environs.

En conséquence :-

Sur proposition de l'échevin Roméo Morissette

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu qu'un comité composé de Messieurs les échevins Armande Ferrige, Louis Lamy, Henri Phylleault et Roméo Morissette soit formé avec instructions de faire une étude complète dans les prochains quinze jours de la dite question et de soumettre au conseil un rapport complet sur ce que la Cité de Cap-de-la-Madeleine peut faire pour compléter son aéroport, en vue de l'aménager; le dit comité devant s'entendre avec le délégué de la Commission des Affaires Municipales, le député M. Jean Louis Paribeu et M. W. G. Grant, M. P. P. et les propriétaires de terrains. Que copie de la présente soit transmise à chacune des personnes intéressées mentionnées par la présente résolution, avec prière de se réunir et soumettre un rapport pour la deuxième séance régulière du conseil de Décembre.

Adopté:

29=

Proposé par l'échevin H. Courteau

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la Cie Three-Rivers Traction soit priée de changer le parcours actuel de la rue Fussey à Montplaisir via Notre-Dame, pour le par-

cours suivant: rue Fussey à Rochfort et de Rochfort à Latreuilfe. Que copie de la présente soit envoyée à la Cie, avec prière d'y faire suite.
Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et le Maire lève la séance

J. Pradeau
Maire
J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée, fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions (~~Le~~) samedi le 9^e jour du mois de décembre 1933 à dix heures de l'avant-midi à laquelle assemblée étaient présents M. M. R. Morissette, J. Château, E. Arsenault & Louis Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence du pro-maire Romeo Morissette.

5404 -

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du Ministère des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$15919⁸⁰ reparté comme suit:

Cow nouriture	7913 ⁸⁰
- Vêtement	1886 ⁰⁰
- Chauffage	2880 ⁰⁰
- Eau	480 ⁰⁰
- Lumière	360 ⁰⁰
- Abri	<u>2400⁰⁰</u>

pour être distribuée en secours direct par cette Municipalité au cours du mois de décembre, aux nécessiteux de cette Municipalité par suite du chômage qui y existe

Adopté

Le pro-maire R. Morissette lève la séance

Rouco Mousseth
 Pro-Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

Nous, soussignés, nommes évaluateurs pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons sur les Saints-Evangiles de remplir notre charge, au meilleur de notre connaissance, avec justice et impartialité.

Ainsi Dieu nous soit en aide
 Assesmentés devant moi
 au Cap-de-la-Madeleine
 ce 11^{ème} jour du mois de
 décembre 1933.

J. Beaumier
 Greffier

J. Henri Beaumier
 J. Armand Lapointe
 Césaire Labrecque

Je soussigné, nommé secrétaire des évaluateurs, pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure sur les Saints-Evangiles de remplir ma charge au meilleur de ma connaissance avec justice et impartialité.

Ainsi Dieu me soit en aide
 Assesmenté devant moi
 au Cap-de-la-Madeleine
 ce 11^{ème} jour du mois de
 décembre 1933.

J. Beaumier
 Greffier

J. Les Montplaisir

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 18^{ème} jour du mois de décembre 1933 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. R. Mousseth, J. Courteau, Henri Thiffault, A. Lemire Ernest Arsenault + L. Lamy tous echevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'echevin J. Courteau
 Appuyé par l'echevin L. Lamy

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières & générales spéciales du 4 et du 9 décembre respectivement soient adoptés tels que lus.

Adopté.

5406

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Cousléau

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés :-

61 = J. Moore Héri	Administration	2 75
62 = M. Peneault	Bourse & Alarme	20 90 ✓
63 = Lem Mesher	Adm. Vente Taxes	40 00 ✓
64 = Alf Bremer	Bourse & Aiguille	9 75 ✓
	Total	<u>73 40</u>

Adopté.

5407

Proposé par l'échevin E. Apennault

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

65 = Commission Mun.	Septembre	67 05 ✓
66 = La Cité Cop 3 ^{ème} Paie	Secours	3500 00 ✓
67 = do 4 ^{ème} -	"	3500 00 ✓
68 = Adélard Dumas	Bourse - app.	86 10 ✓
69 = La Cité Cop 5 ^{ème} Paie	Secours	3500 00 ✓
70 = Caue No-51		60 00 ✓
71 = Caue No-52	Neige	47 90 ✓
72 = Commission Municipale	Salaires	83 33 ✓
73 = J. Lanquette val	Salaires	431 12 ✓

J. Lanquette	47 66 ✓
J. E. Biron	37 50 ✓
J. D. Beaumier	47 66 ✓
Louette Pelletier	15 19 ✓
P. Boudreau	39 00 ✓
René Brist	21 66 ✓
H. Normandin	47 66 ✓
H. Brousseau	36 84 ✓
S. Barbeau	37 50 ✓
Ch. Paquin	37 50 ✓
H. Picard	30 33 ✓
H. Gauthier	37 50 ✓
L. Leblanc	15 17 ✓

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

74 =	Jos Lannette val	Salaries	398 ⁰⁰
	J. Lannette	44 ⁰⁰	
	J. Biron	30 ⁰⁰	
	F. S. Beaumier	44 ⁰⁰	
	L. Pellerin	14 ⁰⁰	
	D. Brodeau	36 ⁰⁰	
	R. Buis	20 ⁰⁰	
	A. Normandin	44 ⁰⁰	
	H. Brousseau	34 ⁰⁰	
	B. Barbeau	30 ⁰⁰	
	Ct. Paquin	30 ⁰⁰	
	Henri Picard	28 ⁰⁰	
	Noël Vaugeois	30 ⁰⁰	
	L. Leblanc	14 ⁰⁰	

75 =	La Cité du Cap.	Adm. Voirie Aqueduc Logis, Police + Hotel Bills	20 ⁰⁰ ✓
76 =	Bureau d'enregistrement	Mutations	9 ⁰⁰ ✓
77 =	Rene de Colnet, Fernand Stel	Audition	20 ⁰⁰ ✓
78 =	La Pharmacie Perreault	Voirie + Police	28 ⁵⁰ ✓
79 =	J. Bte Lorange	Voirie - Neige	37 ⁵⁰ ✓
80 =	do	-	7 ⁵⁰ ✓
81 =	Cie J. B. Rolland	Administration	44 ¹⁷ ✓
82 =	Jules Roy (baz stulle)	Voirie + Police	65 ²⁴ ✓
83 =	Léon Michot C.R.	Dept en loi	50 ⁰⁰ ✓
84 =	Henri Lannette	Administration	18 ⁰⁰ ✓
85 =	Arthur Doucet	Voirie Chauffage	7 ⁰⁰ ✓

Montant rapporté: 11,265⁵⁰
~~11,945⁴²~~

Adopté.

5408

Lecture faite d'une lettre du Délégué de la Commission acceptant les minutes du Conseil en date du 20 novembre 1933 à l'exception de la résolution No-11 Re = Police d'assurance Responsabilité publique
 Proposé par l'échevin J. Courteau
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault
 Et résolu que la résolution No-5385(11) faite et passée le 20 novembre 1933 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

L'échevin R. Morissette dissident

5409.

Lecture faite d'une lettre du délégué de la Commission Municipale demandant de concéder la résolution nommant une commission de secours direct

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que la résolution No-5239 faite et passée le 24 juillet 1933 nommant une Commission de secours soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Le vote est demandé par l'échevin R. Morissette
 Valent pour les échevins = A. Lemire E. Arsenault Louis Lamy et J. Cousteau

Valent contre les échevins = H. Thiffault et R. Morissette

Adopté sur division.

5410.

Lecture faite d'une application pour chauffeur de truck par M. Arthur Bronillette.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que M. Arthur Bronillette soit engagé conducteur des trucks de la Ville; ses émoluments seront fixés par le délégué

En amendement

Proposé par l'échevin J. Cousteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

que M. Alfred Roy reste au poste comme chauffeur
 L'échevin A. Lemire quitte son siège s'abstenant de voter sur la résolution et l'amendement

L'échevin E. Arsenault se déclare dissident dans les deux cas. Le vote sur l'amendement

Valent pour les échevins: Henri Thiffault et J. Cousteau

Valent contre les échevins: L. Lamy et R. Morissette

Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Le vote sur la résolution:

Valent pour les échevins: Louis Lamy et R. Morissette

Valent contre les échevins: Henri Thiffault et J. Cousteau

Son Honneur le Maire vote contre la résolution qui est rejetée

5411.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère

des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir accorder à cette Municipalité un vote au montant de \$16,633.⁶⁰ reparté comme suit

Cour nourriture	\$ 8296. ⁶⁰
Cour chauffage	\$ 3000. ⁰⁰
Cour vêtement	\$ 1962. ⁰⁰
Cour l'eau	\$ 500. ⁰⁰
Cour lumière	\$ 375. ⁰⁰
Cour Abri	\$ 2500. ⁰⁰

pour être distribué en secours direct par cette Municipalité au cours du mois de janvier 1934 aux nécessiteux de cette Municipalité par suite du chômage qui y existe.

Adopté

5412.

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que la cédule telle que décrite ci-après pour l'item "Abri" soit acceptée par ce conseil.

1 personne	\$ 3. ⁰⁰	par	mois
2 + 3 personnes	\$ 4. ⁰⁰	"	"
4 "	\$ 5. ⁰⁰	"	"
5 "	\$ 5. ⁵⁰	"	"
6 - "	\$ 6. ⁰⁰	"	"
7 "	\$ 6. ⁵⁰	"	"
8 "	\$ 7. ⁰⁰	"	"
9 + plus "	\$ 8. ⁰⁰	"	"

Adopté.

5413.

Attendu qu'il y a au-delà de cinq cents familles de chômeurs dans la Cité du Cap-de-la-Madellaine:

Attendu que sur ce nombre, plusieurs chefs de famille font la pêche aux petits poissons du 15 décembre au 1^{er} février chaque année; ce qui est une manne pour la population du Cap-de-la-Madellaine:

Attendu que la dite pêche est déjà commencée et que plusieurs citoyens du Cap se proposent de descendre, sur les bordages en glace, leur cabane de pêche:

Attendu que le département de la Marine du Canada fait circuler, à pleine vitesse, des brise-glace sur le St-Laurent en face de la Cité du Cap-de-la-Madellaine, ce qui a pour cause de casser les dits bordages et de compromettre les revenus que la

population du Cap-de-la-Madeleine peut retirer de ce produit.

Attendu que si l'on laissait prendre le pont de glace vis-à-vis de cette Cité cela aurait pour effet de permettre aux habitants de la rive sud du St-Laurent d'apporter et d'écouler plus facilement leurs produits sur notre marché
En conséquence

Sur proposition de l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin François Cousteau

Il est résolu qu'à la demande de plusieurs citoyens du Cap-de-la-Madeleine le conseil prie l'Honorable Ministre de la Marine du Canada de bien vouloir donner des ordres pour que les bris-glaces cessent au moins d'ici au 1^{er} février, de casser la glace sur le St-Laurent, en face de cette ville, par là ruinant la pêche au petits poissons et arrêtant le commerce qui se faisait ordinairement en hiver, entre le Sud et le Nord; et que copie de la présente soit transmise au Député du Fédéral M. Jean Louis Baribeau, avec prière de l'appuyer.

Adopté

5414 =

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin W. Thiffault

En attendant que les marchands de cette Cité n'ont pas été payés depuis plusieurs mois:

En attendant que les sommes dues aux dits marchands se chiffrent à un montant considérable sur lequel ils doivent payer des intérêts très onéreux il est résolu que prière soit faite au Gouvernement provincial de trouver un moyen de payer les marchands de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour les comptes de secours-direct dus depuis plusieurs mois, que copie de la présente soit transmise au département du chômage Québec ainsi qu'au délégué de la Commission Municipale pour transmission à la dite commission.

Adopté

5415 =

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin F. Cousteau,

Et résolu que plusieurs plaintes ont été portées sur le fait que des enfants et des personnes se suspendent aux autobus en circulation dans cette cité, ce qui met en danger leur vie et celles des automobilistes qui suivent, en conséquence que le Chef de Police receive instructions d'arrêter à vue toute personne prise à se suspendre ou suspendue aux dits autobus tant en circulation qu'autrement.

Adopté.

5416+

Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que l'attention du délégué de la Commission Municipale, soit attirée sur le fait que ~~sur~~ la rue Notre-Dame s'étend vers l'est jusqu'à la bâtisse connue sous le nom de "Club de la Compagnie" et que la dite rue devrait être tenue pour la circulation des automobiles jusqu'à ce point.

Adopté

5417-

Lecture du Règlement No-169 pour prévenir et punir le mauvais traitement des animaux domestiques en la Cité du Cap-de-la-Madeleine règlement lu deux fois
Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Consteau.

Et résolu que le Règlement No-169 soit adopté en 1^{re}, 2^{ème} et dernière lecture

Adopté

5418-

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que le Comité de la Voie soit autorisé à acheter deux chevaux; sujet à l'approbation de la Commission.

Adopté

5419-

Avis de motion.

Je, Henri Thiffault, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des licences concernant les boulangers"

(signé) Henri Thiffault
Échevin de la Cité

Ouverture de deux soumissions pour habits de constables M.M. J. L. Fortin Ltée & J. A. Lefebvre des Trois-Rivières. Ces deux soumissions ont été référées au Chef de Police et au délégué avec instructions d'acheter.
Lecture de diverses autres correspondance
Et la séance est levée

J. Nadeau
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 22^{ème} jour du mois de Janvier 1934 a laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. R. Morissette, H. Thiffault, E. Arsenault & L. Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil. Cette assemblée spéciale fut convoquée sur les instructions du délégué de la Commission Municipale de Québec.

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder a cette Municipalité, un octroi au montant de \$15375.⁹⁹ reparté comme suit :-

Cow manutene	8,746.60
- vêtements	514.64
- chauffage	3,138. ⁰⁰
- lumière	397.75
- eau	573.-
- abri	<u>2,061.50</u>

pour être distribué en secours-directs par cette Municipalité au cours du mois de février, aux nécessiteux de cette Municipalité, par suite du chômage qui y existe
Adopté

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Bureau du Greffier.

A V I S

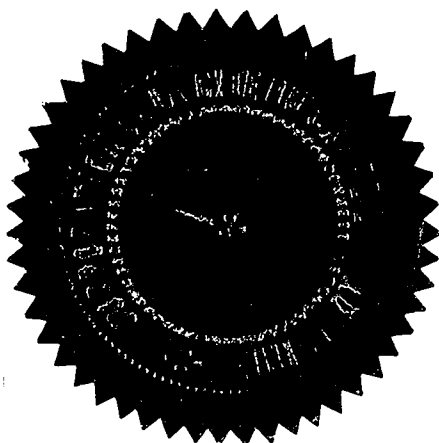
Avis vous est par les présentes donné, que j'ai reçu instruction du Délégué de la Commission Municipale de Québec, de convoquer une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; laquelle assemblée sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil, à l'Hôtel-de-Ville, le 22 janvier, 1934, à 7 hrs P.M. pour les raisons suivantes:-

- 10- Pour adopter une résolution demandant un octroi pour le mois de février, 1934, Re: "Aide aux Nécessiteux".
- 20- Adopter tous les comptes en suspens depuis la dernière séance régulière:
- 30- Prendre connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance régulière, et passer toute résolution s'y rapportant:
- 40- Ratifier l'engagement de M. Art. Brouillette, comme chauffeur de camion et adopter le salaire, tel que fixé par la Commission:
- 50- Ratifier l'engagement de M. Art. Marchand comme time-keeper et adopter le salaire, tel que fixé par la Commission.
- 60- Prendre une décision et passer une résolution au sujet des morceaux à être achetés en vue des réparations à être faites au Tracteur "Fordson".

Donné au Cap-de-la-Madeleine, sous mon seing, ce dix-neuvième jour du mois de Janvier, 1934.

J. Beaumier
LE GREFFIER.

FB/LT.



Provision de fonds
pour les dépenses de
la Commission

ANNEXE

Après avoir examiné les comptes de la Commission
pour l'exercice 1954-1955, le Comité a constaté que
les dépenses ont été effectuées conformément à
la loi sur les dépenses de la Commission.
Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

Le Comité a constaté que les dépenses ont été
effectuées conformément à la loi sur les dépenses
de la Commission.

54ro.



1954

5421.

Attendu que par avis donné aux membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en la forme ordinaire, le Délégué de la Commission Municipale a convoqué une assemblée spéciale, pour lundi le 22 janvier 1934 @ 7 heures P.M.;

Attendu que le paragraphe 2 du dit avis se lit comme suit: - "Adopter tous les comptes en suspens depuis la dernière séance régulière."

Attendu que dit avis est incomplet, par le fait qu'il ne mentionne pas le nom du vendeur et les fins du compte;

Attendu que par ce fait, le conseil se trouve mis en position de ne pouvoir régulièrement prendre décision sur les comptes qui sont soumis au conseil

En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette
secondé par l'échevin H. Shiffault

Il est résolu que l'étude des dits comptes soit ajournée à la séance régulière du conseil.

L'échevin E. Arsenault demande le vote
Votent pour les échevins = H. Shiffault & R. Morrissette
Votent contre les échevins = E. Arsenault & L. Lamy

Son Honneur le Maire s'abstient de voter et remet à huit jours sa décision

En suspens.

422.

Attendu que par avis régulier donné aux membres du Conseil du Cap-de-la-Madeleine le Délégué de la Commission Municipale a convoqué une assemblée spéciale pour lundi le 22 janvier 1934 à 7 h P.M.

Attendu que le paragraphe 3 se lit comme suit: "Prendre connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance régulière, et passer toute résolution s'y rapportant"

Attendu que le dit paragraphe est incomplet et ne permet pas de prendre position.

Attendu que le dit paragraphe ne mentionne pas quelles sont les lettres et le sujet de chaque lettre qui devra être passé à la considération du Conseil.

En conséquence par ces faits

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Il est résolu que l'étude de la correspondance soit ajournée à la séance régulière du conseil
Le vote est demandé par l'échevin E. Arsenault
Votent pour les échevins H. Thiffault et R. Morrissette
Votent contre les échevins E. Arsenault et L. Lamy

Son Honneur le Maire vote pour la résolution

Adopté sur division

5423

Attendu que par un avis régulier adressé aux membres du Conseil de la Cité du Cap. de la Madeleine par le délégué de la Commission Municipale une séance a été convoquée pour lundi le 22 janvier 1934 @ 7 hrs P.M.;

Attendu que le paragraphe 4 du dit avis se lit comme suit "Ratifier l'engagement de M. Arthur Bronillette comme chauffeur de camion et adopter le salaire tel que fixé par la Commission";

Attendu que par la résolution No-5410 des minutes de ce Conseil, faite et passée le 18 décembre 1933, le cas du dit Bronillette a été considéré décidé par le conseil;

Attendu que le dit Bronillette a été engagé par le Délégué de la Commission Municipale;

En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Il est résolu que ce conseil maintienne son attitude adoptée à la séance du 18 décembre 1933.

En amendement

Proposé par l'échevin L. Lamy

secondé par l'échevin E. Arsenault

Que le salaire de \$10⁰⁰ par semaine fixé pour l'engagement de M. Bronillette soit ratifié

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins E. Arsenault et Louis Lamy

Votent contre les échevins H. Thiffault et R. Morrissette

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins Henri Thiffault et R. Morrissette

Votent contre les échevins E. Arsenault et Louis Lamy

Son Honneur le Maire vote pour la résolution

L'amendement est rejeté et la motion principale adoptée sur division.

5424.

Attendu que par un avis régulier donné aux membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le Délégué de la Commission Municipale a convoqué une assemblée spéciale pour lundi le 22 janvier 1934 @ 7hs P.M.

Attendu que le paragraphe 5^e du dit avis se lit comme suit: "Ratifier l'engagement de M. Arthur Marchand comme "time-keeper" et adopter le salaire tel que fixé par la Commission"

Attendu que par lettre de M. Robert Pausson, délégué de la Commission Municipale, en date du 6 décembre 1933 la dite Commission a recommandé et sollicité le Conseil de passer une résolution pour effectuer le renvoi des membres de la Commission des seconds-directs dont M. Arthur Marchand était membre;

Attendu que par la dite lettre, la Commission Municipale a établi qu'elle pouvait se passer des services de ces commissaires:

Attendu que par résolution no-5409 faite et passée le 18 décembre 1933 le conseil par sa majorité a acquiescé au desir de la dite Commission:

En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Shiff aux

Il est résolu que ce conseil maintient l'attitude prise par un vote de sa majorité à sa séance du 18 décembre dernier et ne peut confirmer le re-engagement de l'un de ces commissaires qui fait le même travail qu'il faisait lorsqu'il était membre de la dite Commission.

En amendement

Proposé par l'échevin E. Arsenault

secondé par l'échevin L. Lamy

Que la suggestion de M. le Délégué le-re-engagement de M. Arthur Marchand soit acceptée

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins E. Arsenault et L. Lamy

Votent contre les échevins H. Shiff aux et R. Morrissette

Son Honneur le Maire s'abstient de voter.

Le vote sur la résolution :

Votent pour les échevins H. Thiffault & R. Morrissette.

Votent contre les échevins E. Arsenault & L. Lamy

Son Honneur le Maire s'abstient de voter.

Résolution en suspens

5475

Attendu qu'un avis régulier a été donné au Maire et aux membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine que le Délégué de la Commission Municipale avait convoqué une assemblée spéciale pour lundi, le 27 janvier 1934 @ 7 hrs P.M. :

Attendu que le paragraphe 6 de la dite convocation se lit comme suit : " Prendre une décision et passer une résolution au sujet des morceaux à être achetés pour la réparation du Tracteur "Fordson"

Attendu qu'il n'y a aucun rapport de fait par la Commission Municipale, qui ordinairement fait les achats ; établissant quels sont les morceaux du dit tracteur endommagé qui doivent être remplacés leur coût, et le coût des travaux à être effectués sur la dite machine ;

En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin H. Thiffault

Il est résolu que rapport soit soumis au conseil par les autorités de la Commission Municipale aux fins de savoir quel est le coût des dites réparations et si le conseil est justifiable de prendre une attitude

La présente résolution est en délibéré.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que la présente séance soit ajournée à mercredi le 31 janvier 1934 @ 7 hrs P.M.

Et la séance est levée

J. G. G. G.
Maire
R. Morrissette
L. Lamy

5476.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine

A un ajournement de la séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine du 22 janvier 1934; lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, mercredi le 24 janvier 1934; auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. D. Nadeau et Messieurs François Courteau, Henri Thiffault, Armand Lemire et Louis Lamy, tous échevins, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin François Courteau

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la séance spéciale du 22 janvier telle qu'ajournée, soit de nouveau ajournée à jeudi le 26 janvier 1934 à 7 hrs. P. M. et que le Greffier soit autorisé à prier le Délégué d'être présent.

Adopté.

Et la séance est levée

J. D. Nadeau
Maire

J. Beaumier
Greffier

Le jeudi 25 janvier 1934 le conseil n'a pas siégé faute de quorum. Son Honneur le Maire et M. F. Courteau présents à l'heure de la séance.

J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le cinquième jour du mois de février 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. D. Nadeau M. M. R. Morissette, Ernest Arsenault & Courteau & Louis Lamy

tous echevris formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5478

Propose par l'échevri J. Courbeau

Appuyé par l'échevri R. Morrissette

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du 16 décembre 1933 et du 27 janvier 1934, ainsi que l'ajournement du 27 janvier 1934 soient adoptés tels que lus

Adopté

5479

Propose par l'échevri R. Morrissette

Appuyé par l'échevri L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés:

86 - Belanger & Proulx	Éds de Secours	10 ⁰⁰	
87 - Mouvement Provincial	Hygiène - Unité San	2634. ⁹⁷	✓
88 - Dr Chs Demers M.D.	Éds de Secours	37. ⁶⁵	✓
89 - J. J. Moss & Co	Papeterie	2. ⁷⁵	✓
90 - E. D. La Haye M.D.V.	Chevaux Ent	20 ⁰⁰	✓

27900.³⁷

Adopté

5480

Propose par l'échevri R. Morrissette

Appuyé par l'échevri L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

91 - Bruno Arcand val	Cptes Payables S.D.	5954. ⁸³	
92 - Adeland Dumas	Varié - App.	40. ⁷⁵	
93 - Page No-53	Dw - Dept	121. ⁵⁰	
94 - Page No-54	Neige 3hs 1.	37. ²⁵	
95 - J. Lamouette Pres.	S.D. - 27/1/33.	3500 ⁰⁰	
96 - -	Timbres	30 ⁰⁰	
97 - Mc Lem Market Est.	Trans Jud.	97. ⁰²	
98 - B. Arcand val	Cptes Payables S.D.	5147. ⁹⁷	
99 - J. B. Lorange	-	55 ⁰⁰	
100 - Arthur Duceen	-	157. ⁸²	
101 - J. Adeland Dumas	Varié App.	20. ¹⁰	
102 - Continental Bus. Corp	Auto - chef Paiement	50. ³⁵	
103 - J. Lamouette val	Emp Permanents 1 Sem	199. ⁰⁰	
104 - Shawmigan W. S. Coy	Eclairage	27. ⁸⁷	
105 - J. Lamouette Pres.	Page Loyers S.D.	2100 ⁰⁰	
106 - Page No-55	Neige 3hs 1.	95. ⁷⁴	
107 - Page No-56	Dw Dept	59. ³⁰	
108 - Banque Can. National	Intérêts & Comh.	78. ⁴²	

17971.⁸⁵

Montant rapp. 17771.85

- 109.- Lucie J. B. Rolland Papeterie 14.83 ✓
- 110.- Impumene Sr-Patrice - 16.90 ✓
- 111.- J. Ble Loranger Neige + Chevaux 18.33 ✓
- 112.- J. D. Barneau Cont. Arnaress 15.00 ✓
- 113.- P. W. Marneau Impression 3.50 ✓
- 114.- C. V. Ayotte papeterie 12.75 ✓
- 115.- C. Loranger + Sib Extincteurs 6.75 ✓
- 116.- H. Massicotte + Sib Ltee U-app. Ag. Ed. Mat 4.98 ✓
- 117.- Henri Béliveau U- - Pub. app. 6.35 ✓
- 118.- B. Arcand val Cptes Payables S.D. 4761.44 ✓
- 119.- J. Lannette Trés Paié au 31/1/34 3500.00 ✓
- 120.- J. D. Barneau Cptes Payables 53.00 ✓
- 121.- J. Lannette Trés Paié au 11/1/34 3500.00 ✓
- 122.- Paie listé No-1 Neige 3k.9. 235.34 ✓
- 123.- Adolard Dumas Bourie app. 214.33 ✓
- 124.- A. Marchand val Salarié 20. au 13/1/34 64.00 ✓

- Arthur Marchand #20.00
- Arthur Bronillette 20.00
- P. L. Heuseux 12.00
- H. Charrier 12.00

- 125.- J. Lannette val Salarié rem au 13/1/34 398.00 ✓
- J. Lannette 44.00
- E. Biron 30.00
- J. D. Beaumeux 44.00
- L. Pelletier 14.00
- Dane Bodeleau 36.00
- Karel Brust 20.00
- H. Normandin 44.00
- H. Brousseau 34.00
- S. Baribeau 30.00
- C. E. Paguin 30.00
- Henri Girard 28.00
- Noël Tanguay 30.00
- Lucien Leblanc 14.00

- 126.- Paul Rochefort val - Commission 32.19 ✓
- Paul Rochefort 6.75
- J. Longval 3.00
- J. D. Beaumeux 22.44

- 127.- Ant Ampleman val Cptes Payables S.D. 96.32 ✓

		Montant Rapp-	30727 ³³
128-	J. Lannette Trés	Paie du 17/1/34 S.D.	3500 ⁰⁰ ✓
129-	L. H. De Brandmont	Cptes Payables	25 ⁰⁰ ✓
130-	C.N. do	do	25 ⁰⁰ ✓
131-	S.G. do	do	100 ⁵⁰ ✓
132-	M ^{me} Ad. Biron	do S.D.	43 ⁷⁰ ✓
133-	Noël Jarmier val	Fin Royer S.D.	74 ⁰⁰ ✓
134-	Case No-7 au 13/1/34	Voie Neige 3 ^h 1/2	264 ⁴⁰ ✓
135-	Bruno Arcand val	Cptes Pay. S.D.	5545 ⁷³ ✓
136-	J. A. Labelle	Fin. - Timbres	50 ⁰⁰ ✓
137-	Bruno Arcand val	Cptes Pay S.D.	5176 ¹⁵ ✓
138-	J. Lannette Trés.	Fin. Roy - V. app.	41 ⁰⁹ ✓
139-	La Commission Mun	Salaires Délégue	83 ³³ ✓
140-	Continental Bread Conf.	Auto. Paiement	50 ³⁵ ✓
141-	Des Barakatt val	Cptes Pay. S.D.	41 ⁵⁴ ✓
142-	J. Lannette Trés	Paie du 25/1/34	3500 ⁰⁰ ✓
143-	do	- Loyers janv/34	2200 ⁰⁰ ✓
144-	Ludger Lalancette	Cptes Pay S.D.	10 ⁶² ✓
145-	B. Arcand val	- -	3971 ⁷⁴ ✓
146-	J. A. Nadeau	Fin. - Cont	5 ⁸⁵ ✓
147-	Liste de Paie No-3	Neige 3 ^h 1/2	73 ⁵⁸ ✓
148-	J. Lannette val	Salaires au 27/1/34	398 ⁰⁰ ✓
	J. Lannette		44 ⁰⁰
	M. Biron		30 ⁰⁰
	J. S. Beaumier		44 ⁰⁰
	L. Peller		14 ⁰⁰
	Rene Boudreau		36 ⁰⁰
	Rene Buis		20 ⁰⁰
	A. Normandin		44 ⁰⁰
	H. Bronseau		34 ⁰⁰
	G. Baribeau		30 ⁰⁰
	Ch. Pagnon		30 ⁰⁰
	Hens. Pead		28 ⁰⁰
	Noël Gaudois		30 ⁰⁰
	Lucien Leblanc		14 ⁰⁰
149-	Arthur Marchand val	Salaires au 27/1/34	64 ⁰⁰ ✓
	Arthur Marchand		20 ⁰⁰
	Arthur Brouillette		20 ⁰⁰
	Ph. F. Heuser		17 ⁰⁰
	H. Charrier		17 ⁰⁰

	Montant Rapp.	
150.- Shawmigan w r. Coy	Eclairage	55921 ³⁶ ✓
151.- do do	do	300 ⁰⁰ ✓
152.- do do	Energie Pompes	300 ⁰⁰ ✓
153.- do do	Eclairage Bat	134 ⁴² ✓
154.- Bell Telephone Coy	Loyer + Mess	31 ¹⁷ ✓
155.- Harry K. Martin	Police - acc.	26 ⁶⁹ ✓
156.- J. A. Lefebvre	do do	24 ⁰⁰ ✓
157.- Jules Roy	Gaz + Huile	140 ⁰⁰ ✓
158.- do	do	38 ¹³ ✓
159.- Wildy Sr-Cys	Chauffage	118 ⁸³ ✓
160.- Loranger + Freres	do	95 ⁰⁰ ✓
161.- do	do Aqueduc + M.	94 ⁰⁰ ✓
162.- Rene Talbot Ltee	do	25 ⁸⁸ ✓
163.- Garage Dumas	Verse app.	17 ⁰⁰ ✓
164.- Adeland Dumas	do do	33 ⁵⁶ ✓
165.- J. H. Beaumier sal	do do	39 ⁴⁸ ✓
J. H. Beaumier	Role d'evaluation	243. ⁸⁰ ✓
Siméon Lapointe		63 ⁶⁰
Onésime Labrecque		63 ⁶⁰
Léo Montplaisir		63 ⁶⁰
		<u>53 ⁰⁰</u>
166.- Jos Lanouette Pres	Paie du 12/1/34	3500 ⁰⁰ ✓
167.- Banque Can Nationale	Int + Comt	196 ⁷⁶ ✓
168.- Garage Charost + Freres	Verse app.	132 ²⁰ ✓
169.- Paie liste No-4 au 27/1/34	- Neige 3R.P.	106 ²⁵ ✓
170.- Joseph Lanouette Pres	Paie Jan jans	489 ⁰⁰ ✓
171.- do do	- 8/1/34	3500 ⁰⁰ ✓
172.- La Cite du Cop (Coty-Cash Remb) Div Dept		64 ⁰⁰ ✓
173.- Lrie J. B. Kolland + Fil	Papeterie Fin.	41 ¹⁵ ✓
174.- Joseph Hardy	Verse app.	5 ⁰⁰ ✓
175.- do	do do	16 ⁵⁰ ✓
176.- Tresoreri de la Province	Int sur L Div.	886 ⁴⁴ ✓
177.- P. Loranger + Fil	Verse Chevaux N.	48 ³⁹ ✓
178.- H. Mireaux	Hôtel Ville Int	17 ³² ✓
179.- Paul Rochefort sal	Commission 7%	43. ⁹⁷ ✓
Paul Rochefort		6 ⁸⁵
Alb Rochefort		5 ³³
Jos Beaulieu		31 ⁵⁴
180.- Bell Telephone Coy	Loyer + Mess	30 ⁰⁰ ✓
181.- Rene de Cotres Simon Ltee	Audition	180 ⁰⁰ ✓

66733 ⁴⁶

	Montant	Rapp.	66733 ⁴⁶
182.- Canadian Pac Teleg.		Ém Mess	2 ⁴⁰ ✓
183.- Imprimerie St-Patrice		Papeterie	18 ⁰⁶ ✓
184.- Jules Roy		baz viduée	17 ⁰⁹ ✓
185.- do		do	27 ⁸⁰ ✓
186.- B. V. Ayotte		Cont	3 ⁰⁰ ✓
187.- Bureau d'Énrg		Mutations	7 ⁰⁰ ✓
188.- J. Ble Loranges		Voirie Nequi	9 ⁰⁰ ✓
189.- do		do	36 ⁰⁰ ✓
190.- P. Loranges & Fils		Voirie Chev N.	11 ⁴⁵ ✓
191.- Shawinigan W. St. Coy		Énergie Pompes	147 ⁶⁰ ✓
192.- St-Louis Belle Gl. M ^{ts}		Éts de Sec.	" 78 ⁵⁰ ✓
193.- Napoleon Loranges		Voirie Du Dept	89 ²⁵ ✓
194.- Honorable Sec. de la Prov		Ém. aliéné	" 18 ⁹⁰ ✓
195.- J. H. H. Péduc		Éts de Secourp	" 3 ⁰⁰ ✓
		Total	66733 ⁷⁴

L'échevin J. Cousteau se déclare dissident quant aux salaires de Mm. Marchand & Bronillette.

Adopté.

5431.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué donnant instruction au Greffier de vendre de nouveau la route St-Maurice sur le refus de M. Eug. Trousseau de se rendre à ses engagements
Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin G. Arsenault

Il est résolu que la route St-Maurice à partir de la rue Ste-Madeleine jusqu'aux limites Nord de la Cité et le chemin de St-Malo jusqu'à l'usine de pompage pour l'entretien d'hiver tels qu'adjugés à Monsieur Jotique Casotte pour le prix de \$ 70⁰⁰ par vente à l'enchère faite le 22 décembre 1933 soit ratifiée par la présente résolution

Adopté.

5432

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué, en date du 20 décembre 1933 portant le No-5789. Re-Lecture de la Loi de la Commission Municipale.

Proposé par l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin J. Cousteau

Il est résolu que le Conseil a pris connaissance de la lettre du Délégué de la Commission Municipale en date du 20 décembre 1933 portant le No-5789 et que chaque échevin

a une copie de la dite loi et qu'il l'a pris en sereuse consideration.

Adopté.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué nous transmettant une copie de la lettre de M. Emile Moun Secretaire de la Commission Municipale approuvant les minutes de la seance du 4 Decembre 1933, avec les exceptions y insérées.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 29 decembre 1933 nous transmettant une copie de la lettre de M. Oscar Mouni President de la Commission Municipale en date du 27 decembre 1933 faisant suite a la resolution no-5414 en date du 18 decembre 1933.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 4 janvier 1934 nous transmettant une lettre de M. Emile Moun Secretaire de la Commission Municipale approuvant les minutes de la seance du 9 Decembre 1933.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué, en date du 4 janvier 1934, nous transmettant une lettre de M. Emile Moun Secretaire de la Commission Municipale en date du 29 decembre 1933 approuvant les minutes du 18 decembre 1933 moins certaines restrictions concernant la resolution no-5415.

Lecture d'une lettre de M. Emile Moun Secretaire de la Commission Municipale de Quebec en date du 31 janvier 1934 informant le Conseil que la Cie United States Fidelity Ins Coy par l'intermediaire de ses procureurs serait-ils, dispres a regler a l'amiable cette affaire en offrant de verser \$100 plus les frais et demande au Conseil s'il partage les vues de la Commission d'accepter l'offre de la Cie?

5433

Lecture d'une lettre de M. Joan E. Vallee en date du 17 janvier 1934.

Propose par l'échevin L. Arsenault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce Conseil accepte l'octroi fixé de \$789⁷⁵ par le Departement du Chômage de Quebec, pour venir en aide aux necessieux de cette Municipalite, pour le mois d'octobre 1933, aux conditions telles que mentionnées dans une lettre de M. Joan E. Vallee en date du 17 janv 1934.

Adopté.

5434.

Proposé par l'échevin R. Mossissette

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Budget pour le mois de janvier 1934 soit adopté tel que ci-après :-

Administration

1390.⁷⁹

Audition	810 ⁵⁰
Tel. - Loyers	14 ⁰⁵
- Mess	7 ⁷⁴
Pap. Imp. Timbres	50 ⁰⁰
<u>Salaires:-</u>	<u>304⁰⁰</u>
E Beaumier H _o @ 22. = 88. ⁰⁰	
J. Lanouette - = 88 ⁰⁰	
J. Biron - 15. = 60 ⁰⁰	
L. Tellier - 1 = 28 ⁰⁰	
A Marchand - 10 = 40 ⁰⁰	
Rôle d'évaluation	200 ⁰⁰
Mutations	<u>5⁰⁰</u>

Voies

532.⁴⁸

Appareils	250 ⁰⁰
Chevaux Non ent	15 ⁰⁰
- Ferrage sell.	8 ⁰⁰
Neige - 3 H _o Tract	15 ⁰⁰
- Rue St	30 ⁰⁰
- N ^e Dame	56 ⁴⁸
Batise - Eclairage	2 ⁰⁰
<u>Salaires</u>	<u>96⁰⁰</u>
1/2 P. Brodeur H _o @ 9 = 36.	
1/2 R. Buis H _o @ 5 = 20.	
A. Brumillette H _o @ 10 = 40.	

Aqueduc:-

274⁵⁰

Appareils	—
B.F. Mat	5 ⁰⁰
C.L.	2 ⁰⁰
Energie	134 ⁴²
Bat. Eclairage	1 ⁰⁰
" Chauffage	10 ⁸⁸
" Ent	5 ⁰⁰
Huile	—

Salaires

116⁰⁰

A. Augereau H _o @ 15 = 60 ⁰⁰	
H. Picard - 1 H _e = 56 ⁰⁰	

Equits

61⁰⁰

C. Puvie. mat 5⁰⁰

Salaries 56⁰⁰

1/2 H. Bodelleau Hs @ 9 = 36⁰⁰

1/2 H. Buis Hs @ 5 = 20.

Police + Incendie:

603. 31

Auto - Chef Paerment 50³⁵

- - Ent. 55⁰⁰

Bat. Eclairage 11⁰⁰

Del + Mess 54⁰⁰

Accoutrement (mit. bottes. habits) 165⁰⁰

Alarmer 15⁰⁰

Salaries 276⁰⁰

A. Normandin Hs @ 22 = 88⁰⁰

H. Brusseau - 17 = 68⁰⁰

D. Basibean - 15 = 60⁰⁰

Ct. Paquet - - = 60

Extincteurs chimiques 5⁰⁰

Auto - Sew 17¹⁰

Chevaux Ent 22⁰⁰

Eclairage

Rues de la Cite

300⁰⁰

Hotel de Ville

13⁹⁰

Bat eclaireage 8⁹⁰

- entretien 5⁰⁰

Marche

48²⁰

Eclairage 3²⁰

Entretien 2⁵⁰

Salaries 28⁰⁰

L. Leblanc Hs @ 7 = 28⁰⁰

Chauffage 14⁵⁰

Interets

284⁹²

Banque 183⁴⁸

General 101⁴⁴

Grand Total = 4509¹⁶
Adopte'

5435.

Propose par l'ecrivain L. Morrisette
Appuye par l'ecrivain L. Arsenault

Est résolu que le budget pour le mois de février 1934
soit adopté tel que ci-après :-

Administration

643⁹⁵

Audition	200 ⁰⁰
Del. Rayer	14 ⁰⁵
- Mess	89 ⁰⁰
Pop. Imp.	50 ⁰⁰
<u>Salaires</u>	<u>304⁰⁰</u>
E. Beaumie H ₂ @22 = 88 ⁰⁰	
J. Kannelette - = 88 ⁰⁰	
M. Biron 15 = 60 ⁰⁰	
L. Pelletier - 7 = 28 ⁰⁰	
A. Marchand - 10 = 40 ⁰⁰	
Role d'évaluation	60 ⁰⁰
Mutations	<u>7⁰⁰</u>

Voie

465⁵⁰

Appareils	250 ⁰⁰
Chevaux N.	20 ⁰⁰
- Serrage	5 ⁰⁰
Neige 3hw } - Rue } - N. Dame }	85 ⁰⁰
Bat. éclairage	2 ⁰⁰
- Chauffage	7 ⁵⁰
<u>Salaires:</u>	<u>96⁰⁰</u>
1/2 G. Bodeleau - 4h@9 = 36	
1/2 R. Brust - 5 = 20.	
A. Brunillette - 10 = 40.	

Aqueduc :-

310¹²

Énergie	142 ⁶²
Bat. éclairage	15 ⁰⁰
- Chauffage	15 ⁰⁰
<u>Salaires =</u>	<u>116⁰⁰</u>
N. Augereau H ₂ @15 = 60.	
H. Heard - 14 = 56	

Équité

56⁰⁰

<u>Salaires</u>	<u>56⁰⁰</u>
1/2 G. Bodeleau H ₂ @9 = 36 ⁰⁰	
1/2 R. Brust - 5 = 20 ⁰⁰	

Police et Incendie :-446⁷²

Auto - chef - Paement	50 ³⁶
- - Entretien	45 ⁰⁰
Bâtisses Chauffage	50 ⁰⁰
- Eclairage	12 ⁰⁰
Del. Mess	54 ⁰⁰
Alarme	45 ⁰⁰
Salaires:	276 ⁰⁰

U. Normandin Hs @ 22.

H. Rousseau - 17.

B. Barbeau - 15.

Ch. Paquin - 15

Auto - Feu. 3⁰⁰Eclairage

Rues de la Cité

300⁰⁰Hôtel de Ville60⁰⁰Bâtisses Chauffage 47⁰⁰- Eclairage 15⁰⁰- Entretien 1⁰⁰Marché40⁵⁰Eclairage 5⁰⁰Salaires 28⁰⁰

L. Leblanc Hs @ 7 =

Chauffage 7⁵⁰Intérêts321⁰⁰Banque 300⁰⁰Général 21⁰⁰DiversSalaires 48⁰⁰48⁰⁰Ph. Pilonneau Hs @ 6⁰⁰ = 24⁰⁰H. Charrier Hs @ 6⁰⁰ = 24⁰⁰Grand Total 2,691³⁴

L'écuyer J. Cousteau dissident quant aux salaires de MM
Marchand, Buis et Brumillette

Son Honneur le Maire signe la résolution avec protest
en ce qui concerne les salaires de MM. Marchand Buis + Brumillette

Adopté

5436.

Attendu que nos paroisses rurales et urbaines se voient
d'un surplus de population;

Attendu que la continuation du système des secours-directs conduira à la ruine des gouvernements et des municipalités;

Attendu que l'établissement sur la terre de notre surplus de population est le seul moyen de remède à la crise d'une façon efficace;

Attendu que même en temps normal, la colonisation s'impose chez nous au point de vue économique, social, national et religieux;

Attendu que nous avons des millions d'acres de terre arable à notre disposition;

Attendu que la colonisation doit être notre œuvre primordiale en conséquence

Il est proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que ce Conseil demande au Gouvernement de la Province de créer une Commission de colonisation composée de spécialistes indépendants et de fonctionnaires chargés de faire un recensement des fils de cultivateurs et des chômeurs aptes à s'établir sur des terres nouvelles de préparer un plan d'ensemble de colonisation couvrant toute la Province afin de permettre l'établissement de ces fils de cultivateurs et de ces chômeurs, d'ouvrir des régions de colonisation partout où il reste des terres cultivables et, au besoin, d'agrandir notre domaine de colonisation au moyen d'échanges avec les Compagnies d'exploitation forestière, d'asperter et de classer ces terres et d'ouvrir des chemins pour y pénétrer

Il est aussi résolu que ce Conseil demande au gouvernement de mettre à la disposition de cette Commission pour la préparation et l'exécution de son programme d'ensemble, un budget au moins aussi considérable que celui qui a permis la construction de notre système de voirie.

Adopté.

5437.

Proposé par l'échevin F. Courteau

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du Dept des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de

18104⁰⁵ comme suit :-

Cow nourriture	# 11202 ⁷⁵
- vêtements	527. ³⁰
- chauffage	3228 ⁰⁰
- lumière	403 ⁵⁰
- Eau.	538 ⁰⁰
- Abri	2205 ⁰⁰

pour être distribué en secours directs par cette Municipalité au cours du mois de mai 1934 aux nécessiteux de cette Municipalité par suite du chômage qui y existe

Adopté.

5438

Il est proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et adopté ce qui suit savoir :

Attendu que les Manufacturiers de tabac font circuler présentement dans le district judiciaire de Joliette, et ailleurs, une pétition demandant au Gouvernement Fédéral d'imposer une taxe d'accise de 20¢ la livre sur le tabac en feuilles vendu directement ou indirectement par les commercants ou consommateurs;

Attendu qu'une pétition contraire circule aussi protestant contre ce projet de taxation.

Attendu que la taxe projetée pourrait peut-être favoriser le trust monopole ou le trust, mais qu'elle paraît contraire aux intérêts des consommateurs, des cultivateurs, et des producteurs de tabac, déjà si cruellement éprouvés par la mévente de leurs produits il est résolu que ce conseil proteste contre l'imposition d'une taxe d'accise sur le tabac en feuilles vendu aux consommateurs.

Adopté

5439.

Attendu qu'à la suite d'une correspondance échangée entre M. Halin et les représentants du Gouvernement Français entre autres l'Honorable M. Gardien et l'Honorable M. Pierre Cot Ministre de l'air en France demandant l'envoi d'une Armada Française pour marquer le troisième centenaire de l'arrivée au lieu de Lavolette aux Zhivières.

Attendu qu'une demande passée au Ministère de France au Canada pour confirmer l'adéquité du dit Halin

par les autorités de cette ville serait dans l'ordre;

Attendu que cette requête doit recevoir l'appui général des autorités de cette ville et en vue de faire servir l'aéroport municipal du Cap-de-la-Madeleine comme point d'atterrissage de la dite Armada;

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la Cité des Trois-Rivières forment un tout économique, n'étant séparés que par une ligne imaginaire comme bornes;

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est liée à l'histoire des Trois-Rivières de la façon la plus intime et qu'elle doit s'associer et contribuer à l'honneur qui rayonnerait sur la région d'une telle visite qui cimenterait mieux les relations entre nos deux pays et commémorerait un événement grand de conséquence; Pour ces raisons

Il est proposé par l'échevin Romeo Messissette

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que ce Conseil prie l'honorable Ministre de France auprès du gouvernement canadien de bien vouloir transmettre au ministère de la France, la requête du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Cité adjacente aux Trois-Rivières, l'invitant à autoriser l'envoi d'une Armada aérienne lors des fêtes du tricentenaire des Trois-Rivières, pour commémorer l'événement de l'arrivée et de la prise de possession par Monsieur de Lauro-Lette de notre région au nom de la France; un événement que, nous canadiens-français, nous ne nous rappelons pas, sans une émotion indicible lorsque nous reportons nos souvenirs vers nos origines; de plus, elle prie l'honorable Ministre de France auprès du gouvernement canadien d'accepter l'invitation de cette Cité de faire atterrir cette Armada à l'aéroport municipal du Cap-de-la-Madeleine. Que Monsieur Jean Louis Basibeau membre du parlement pour le comté de Champlain soit chargé de transmettre au Ministère de France à Ottawa la dite requête et de l'appuyer.

Adopté.

Attendu qu'à la suite de correspondances officielles entre M. Emile Halin et des représentants du gouvernement français, entre autres l'honorable M.

Tardieu et de l'Honorable M. Pierre Cot, ministre de l'air en France, il semble établi que la France enverra une armada pour commémorer la fondation de la Cité des Trois-Rivières :

Attendu qu'il y a lieu de se préparer immédiatement à recevoir une telle armada à l'aéroport municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine :

Attendu que l'intérêt de cette Cité le demande après les sacrifices qu'elle s'est imposés :

Attendu que le Gouvernement Fédéral, par suite d'entrevues avec M. Jean Louis Basibeau, membre pour Champlain, se chargerait des améliorations à faire au dit aéroport, pourvu que le terrain nécessaire à son agrandissement lui soit fourni par la Cité :

Attendu qu'il est dans l'intérêt général de cette Cité de pourvoir immédiatement à l'acquisition du terrain nécessaire à cet agrandissement :

1^o Pour pourvoir continuer et assurer la réussite des négociations en vue d'amener la France à participer aux fêtes du Centenaire des Trois-Rivières.

2^o Pour compléter un travail exigé non seulement par les circonstances actuelles, mais pour sauvegarder les efforts de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans un domaine qui lui assurera les revenus d'un aéroport régional pour l'avenir :

3^o Pour permettre des travaux manuels importants dans une période de l'histoire du Cap-de-la-Madeleine quand sa population est des plus affectée au point de vue travail :

Attendu que la Cité étant en ruelle, les autorités de cette Cité doivent soumettre, au préalable, son projet à la Commission Municipale de Québec et obtenir son assentiment pour l'achat du terrain nécessaire au dit agrandissement :

Attendu que les propriétaires de biens-fonds sont disposés à faire des arrangements quant au paiement des dits terrains qui pourraient convenir à la Municipalité :

Attendu que tous les résidents de la Vallée du St-Maurice ont les yeux tournés vers Québec et attendent

beaucoup du succès de l'aménagement final de l'aéroport municipal du Cap-de-la-Madeleine :

En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que ce Conseil prie la Commission Municipale d'autoriser l'ouverture de négociations qui conduisent à l'achat du terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport municipal du Cap-de-la-Madeleine en vue de le voir compléter en conformité avec les exigences de la loi pour pouvoir recevoir au Cap-de-la-Madeleine l'Armada Française lorsqu'elle atterrira pour commémorer l'arrivée du Sieur de LaViolette aux Trois-Rivières. Que M. W.P. Grant membre du Parlement Provincial pour Champlain soit prié d'user de son influence auprès de autorités de la Commission pour trouver une solution favorable de cette question.

Adopté.

5441

Attendu que le rôle d'évaluation pour l'année 1934 est maintenant complet et déposé au bureau du Greffier de cette Cité :

Attendu que l'évaluation des terrains sur le rôle de 1933 était de 1707479 et que sur le rôle de 1934, elle est de 1421173 ; ce qui représente une diminution sur le rôle de l'an dernier de 281306 ;

Attendu que l'évaluation des bâtisses sur le rôle de 1933 était de 5094,479 et sur le rôle 1934 elle est de 508505 ce qui représente une diminution de 5,974 ;

Attendu que les propriétés de compagnies étant exclues ces baisses représentent les pourcentages suivants : Terrains une baisse de (25%) vingt-cinq pour cent et les bâtisses une baisse de deux et sept dixième pour cent ;

Attendu que la propriété en général doit être portée au rôle d'après la loi suivant sa valeur marchande

Attendu que par suite de la fermeture de l'usine principale du Cap-de-la-Madeleine, la Sr Maurice Paper Co. Ltd la propriété a été considérablement affectée au point qu'en cas d'infortunes elle ne trouve plus preneur :

Attendu que le fait d'une baisse aussi prononcée sur les

Propriétés

terrains et disproportionnée avec les bases favorise ostensiblement les propriétaires d'immeubles au détriment de la classe moyenne qui est propriétaire de petites maisons.

Attendu qu'étant donné les circonstances, les faits et la position arbitraire prise par les évaluateurs du rôle 1934,

Attendu que dans ce temps de crise, quand il n'y a pas de travail, il y a lieu de protéger aussi les franc-tenanciers ruraux :

Attendu que pour ces raisons le rôle de 1934 tel que préparé doit être mis de côté pour la partie qui regarde l'évaluation des terrains et des bâtisses qui servent d'habitation et de logement : En conséquence

Sur proposition de l'échevin Roméo Morrissette
Appuyé par l'échevin J. Coustau.

Il est résolu que le rôle d'évaluation pour 1934 tel que préparé par les évaluateurs soit annulé en ce qui regarde l'évaluation des terrains et des bâtisses qui servent de logement et d'habitation et que le greffier soit autorisé à préparer un rôle d'évaluation amendé, en se servant du rôle de 1933 et en réduisant de quarante pour cent l'évaluation de tous les terrains et de toutes les bâtisses imposables qui servent d'habitation et de logement tels qu'ils sont portés au dit rôle de 1933, le greffier devant ensuite déposer le dit rôle amendé et procéder à sa (sa) mise en force suivant les exigences de la loi. En amendement

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par — —

que la motion reste en suspens jusqu'à l'expiration des délais légaux.

Amendement pas de secondes la motion principale adoptée.

Adopté.

5442

Il est proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Coustau

Est adopté ce qui suit :

Attendu que les gouvernements fédéral et provincial ont décidé de remplacer le secours-direct par des travaux publics,

Attendu qu'il appartient aux conseils de chacune

des municipalités affectées par la crise du chômage de faire des suggestions aux gouvernements pour améliorer les conditions actuelles:

Attendu que les membres du Conseil, à l'unanimité appuient la suggestion à savoir qu'un pont soit construit sur le fleuve St-Haurent pour relier les deux rives de Ste-Angele et des Trois-Rivières au Cap-de-la-Madeleine.

Attendu que cette construction emploierait pendant trois ans tous les sans-travails de la localité et des environs;

Attendu que ces travaux apporteraient une voie de prospérité pour les Cantons de l'Est, et une aubaine des plus désirables pour la ville du Cap et des Trois-Rivières;

Attendu que ce pont relierait la Capitale des Cantons de l'Est à la troisième ville en population de notre province et à toutes les villes importantes de la Vallée du St-Maurice jusqu'à La Tuque via Lac St-Jean....

Attendu que la construction de ce pont éliminerait complètement le chômage des villes du centre de notre Province pour le plus grand bien de la population.

Il est résolu qu'un comité soit formé des conseillers ou de toute autre personne, dans le but de rencontrer les autorités des Trois-Rivières pour discuter de l'opportunité de la réalisation d'un tel projet, afin d'en faire une plus forte suggestion aux autorités Fédérales + Provinciales.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée.

J. Nadeau
Maire
J. Beaumier
J. Joffe

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 19^{ème} jour de février 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur de Maire J. A. Nadeau M. M. R. Moussette, J. Croteau, A. Lemire

E. Arsenault & Louis Lamy, tous échevins formant quorum
pour la présidence du Maire au fauteuil.

5443

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée
régulière générale du 5 février 1934 soit adopté tel que lu
Adopté.

5444.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

196.	Boisvert & Frères	Papeterie	89 ¹² ✓
197.	B. Arcand tal	Cpt. Pay. S.D.	4709 ⁸³ ✓
198.	Dr Louis Belle Isle	Adm. Secours	27 ⁵⁰ ✓
199.	J. Lannette Pres	Parc r/A/34 S.D.	3500. ⁰⁰ ✓
200.	-	- loyer	2200 ⁰⁰ ✓
201.	-	- Eau	500 ⁰⁰ ✓
202.	-	Timbre	50.- ✓
203.	Presmes de la Province	Adm. Cont	29 ⁷⁵ ✓
204.	La Commission Municipale	- Sal. Bil	83 ³³ ✓
205.	Arthur Doucet	Cpt Pay S.D.	53 ²⁰ ✓
206.	Chs Lemay	do	26 ⁵⁰ ✓
207.	Ernest Boisvert	do	54 ⁶³ ✓
208.	J Bte Lannette	Ass - Garantie	20 ⁰⁰ ✓
209.	Edm Bergeron	Voie - Huile	75 ✓
210.	Comonot rbo	- App - Tracteur	40 ⁰⁰ ✓
211.	Am Coulombe	Hôtel Ville Ent	190 ✓
212.	Alf Brenier	Voie - App. Dom.	36 ³⁰ ✓
213.	Garage A Dumas	- - Tracteur	980 ✓
214.	Canada Iron Works	Aqueduc - C.P. Mat	25 ⁵⁰ ✓
215.	Délicie Auto Acc	Voie - App Tract	578 ✓
216.	Lorange & Frère	Voie - Aqueduc & Marché - Chauffage	36 ⁷⁵ ✓
217.	Arthur Doucet	Chauffage	94 ⁸⁵ ✓
218.	D Sauvageau tal	Dir - Dept	6 ⁹⁵ ✓
219.	Jules Roy	Gazoline	33 ¹⁶ ✓
220.	Shawinigan W. H. Cois	Eclairage Bal.	24 ⁵⁴ ✓
221.	do	Dégels d'eau	55 ⁰⁰ ✓
222.	do	Eclairage rues	300 ⁰⁰ ✓
223.	Garage Charest & Frères	Aqueduc Voie App	54 ⁷³ ✓
224.	J.D. Barneau	Adm - Tr de Secours	4 ⁵⁰ ✓

17074 72

		Montant Rapp = 17074 ¹³
225 =	Hervey Museauet	Aq. C.S. 1,50 [✓]
226 =	Barberes Canning Ltd	Adm - Cont 8 ⁶⁰ [✓]
227 =	M. Lalancette	P. & J Auto - Truvelo 6 ⁰⁰ [✓]
228 =	Percy's Battery Station	- - eteuv 4 ⁰⁰ [✓]
229 =	J. L. Rochefort + Fil	Mitaines 4 ⁸⁰ [✓]
230 =	La Cite du Cap	Premises 20 ⁰⁰ [✓]
231 =	Cont Garantie Corp.	Auto - Chef. P. 50 ³⁵ [✓]
232 =	La Commission Mun.	Septen lui 31 ⁸⁵ [✓]
233 =	Bust Catellie	Assurances Auto 115 ⁰⁰ [✓]
234 =	Can. Pacific R.R.	Traverser a nouveau 301 ⁸⁷ [✓]
235 =	H. Parenteau	Adm - J. Directs 24 ⁷⁹ [✓]
		<u>17074⁴⁸</u>

Adopté

Lecture d'une lettre de M. Emile Italin au sujet du champ d'aviation.

5445

Attendu que des démarches considérables ont déjà été faites par l'agrandissement de l'aéroport du Cap-de-la-Madeleine en vue de l'utiliser pour les fêtes du tricentenaire des 3 Rivières:

Attendu qu'il appert par la correspondance et les négociations faites avec le Gouvernement de Québec que la question n'est pas bien comprise:

Attendu qu'il est suggéré par un personnage très en vue de Shawinigan Falls que la Cite du Cap-de-la-Madeleine devrait lancer une invitation aux maires et aux conseils des cites de la vallée du St-Maurice et aux présidents des Chambres de Commerce de la dite vallée de se joindre au Conseil du Cap-de-la-Madeleine pour rencontrer le premier ministre de la Province de Québec et lui représenter l'importance qu'il y a pour toute la région que l'aéroport du Cap-de-la-Madeleine soit complété en temps pour la réception de l'Armada Française. Et que le ministre des Affaires Municipales autorise l'achat par la Cite du Cap-de-la-Madeleine des terrains nécessaires à tels agrandissements: En conséquence
Sur proposition de l'échevin R. Morissette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que le breffier soit chargé de lancer immédiatement une invitation à Son Honneur le Marie Robichon

des Trois-Rivières le Maire biquère de Shawinigan Falls le Maire bignon de Grand'Mère, ainsi qu'à Messieurs les présidents de Chambre de Commerce :- M. François Lajoie Trois-Rivières, M. D. R. Wilson, Shawinigan Falls, M. Albert Thibault Grand'Mère et M. Elzéar Dallaire Grand'Mère M. Antonin Rochelleau Cap-de-la-Madeleine, de se joindre aux autorités municipales du Cap-de-la-Madeleine pour former une délégation pour rencontrer le premier ministre de la Province de Québec et lui demander d'accorder à cette Cité l'autorisation d'acheter le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport du Cap-de-la-Madeleine, que le Maire soit chargé de faire une entente avec le Premier Ministre de la Province de Québec quant à la date et à l'heure de réception de la dite délégation, d'en convoquer les délégués et que le Trésorier soit autorisé à faire une avance pour les dépenses de délégués de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; laquelle avance ne devant pas excéder quinze dollars par délégué.

Adopté.

Leclure d'une lettre de M. Emile Halari au sujet de la continuation du Blvd St Laurent.

5446-

Attendu qu'il appert d'après l'inspection du Représentant du Gouvernement d'Ottawa qu'une somme de \$35000. ou être contribué par les Gouvernements pour faire un viaduc sur la route No-19 sur la voie du Canadien Pacifique :

Attendu que ce travail est fait dans l'intérêt de remédier au chômage dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Attendu que ce Conseil approuve grandement les deux gouvernements de contribuer à un tel travail

Attendu qu'à plusieurs occasions le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a représenté au Gouvernement Provincial qu'il serait dans l'intérêt plus général de la région de prolonger la rue St Laurent jusqu'à la voie du Canadien Pacifique de construire le dit viaduc dans le dit prolongement et de continuer la dite rue St Laurent jusqu'à un point au N-O pour rejoindre la route No-19.

Attendu qu'en même temps la nature de cette entreprise ferait faire plus de travaux : En conséquence.

Sur proposition de l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin François Cousseau

Il est résolu que ce conseil demande au Département de la Voie de la Province de Québec de modifier son plan, de façon que le prolongement de la Rue St-Laurent au Cap-de-la-Madeleine soit complète à partir de l'intersection de la rue Bussey; et que le dit Viaduc à être construit avec l'argent du chômage le soit au-dessus de la voie du Canadien Pacifique, dans le prolongement de la rue St-Laurent; et que copie des présentes soit transmise immédiatement à M. W. P. Brant Membre du Gouvernement Provincial et à Monsieur Jean Louis Baribeau, membre du Parlement à Ottawa avec prière de l'appuyer.

Adopté

5447 Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a au-delà de 600 familles de chômeurs que les Gouvernements Fédéral et Provincial se voient dans l'obligation de secourir et dépensent pour venir en aide à ces nécessiteux approximativement \$200,000. par année:

Attendu que le secours-direct tend à disparaître et que les Gouvernements sont à étudier des plans de travaux remédiateurs au chômage pour remplacer les dits secours-directs:

Attendu que le mode actuel de secours-direct de l'argent ainsi dépensé, il n'en reste rien au point de vue actif tant pour les Gouvernements que pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine:

Attendu que des travaux de pavage, de constructions d'égouts de confection de trottoirs dans notre Cité et réparation de réservoir, seraient des plus appropriés et ainsi procureraient du travail à nos chômeurs et seraient de plus un actif pour notre Cité:

Attendu que les travaux de pavage de rues se chiffraient à la somme de \$15000, les travaux d'égouts et de confection de trottoirs se chiffraient à la somme de \$15000.

Attendu qu'il serait urgent de réparer le réservoir du coteau et que ces réparations nécessiteraient la somme approximative de \$10000.00:

Attendu que ces diverses sommes se chiffreraient à la somme totale \$100,000⁰⁰ :

Attendu que dans les circonstances ce serait le seul moyen et faire bénéficier la Cité du Cap de l'argent qui se versent actuellement par les gouvernements. En conséquence:

Sur proposition de l'échevin Ernest Arsenault

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que ce Conseil prie le Département des Travaux Publics de la Province de Québec et le Département des Travaux Publics d'Ottawa de bien vouloir faire suite à notre demande d'octroi au montant de \$100,000⁰⁰ pour faire les travaux stipulés plus haut pour remédier d'une manière efficace à tout pont de rue et par là faire bénéficier la Cité du Cap-de-la-Madeleine des argentés qui se versent actuellement dans cette Cité. Une copie de la présente soit transmise à nos députés M.M. J.L. Baribeau & W.P. Grant ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec avec prière d'y apporter tout l'appui qu'elle mérité.

Adapté

5448-

Attendu qu'il y a au-delà de 600 chefs de famille sans emploi dans les limites de cette Cité:

Attendu qu'il n'y a pas d'apparence que le chômage va diminuer, à moins que des travaux soient entrepris:

Attendu qu'il y aurait lieu de construire une bâtisse Municipale à un étage de 150 pieds par 100 pieds avec solage:

Attendu qu'une telle entreprise fournirait du travail à pratiquement tous les corps de métiers:

Attendu que cette entreprise représenterait environ 25,000 heures, l'homme d'ouvrage:

Attendu que cette entreprise atténuerait le chômage d'autant pour deux mois: En conséquence:

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Courbeau

Il est résolu que demande soit faite au Département du Chômage de Québec pour qu'une allocation de \$20000. soit faite à la ville pour construire une bâtisse municipale, étant donné le fait que la ville est en tutelle sous la Commission Municipale de Québec.

Le conseil prie les gouvernements de contribuer pour 50% dans le coût des dits travaux. Une copie de la présente soit transmise à M. W. P. Stant, avec prière de l'appuyer.

Adopté.

Lecture de quatre soumissions pour nos de licences

J. Bte Loranger	Prix	# 34. ⁷⁵
G. A. Brun Esq	-	51. ⁷⁵
Nap. E. Bodin.	-	59. ⁷⁵
H. Massucatte & F. Ste	-	59. ⁷⁵

5449=

Propose par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que la soumission de M. J. Bte Loranger au prix de # 34.⁷⁵ pour les numéros de licences 1934 soit acceptée.

Adopté.

5450

Propose par l'échevin E. Courbeau
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que M. R. Morrissette soit élu pro maire pour le prochain terme

Adopté.

5451

Propose par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin R. Morrissette
Et résolu que le Trésorier soit autorisé à collecter toutes les licences dues à date, en particulier ceux qui ont donné des billets en paiement.

Adopté.

5452

Propose par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
Et résolu que le Greffier soit autorisé à aller à Québec au sujet des réclamations à faire re-compensées des surcharges qui auraient été faites en vertu des secrets directs fournis aux messieurs avant le 15 novembre 1933 et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un cheque au montant de #1500.⁰⁰

Adopté.

5453=

Le Maire refuse de signer la résolution.
Attendu que les poteaux de Bell Telephone Co of Canada Limited et leurs accessoires pour fins d'impôt sont évalués comme suit dans les cités et villes ci-après nommées :-

Outremont	# 40.	par unite'
Bessieres	# 20.	- -
Montreal	# 35.	- -
3 Rivières	# 50.	- -
Lachine	# 100.	- -
Montreal-Est	# 10.	- -

Attendu que les poteaux de Bell Telephone Coiy of Canada ^{Inc} et leurs accessoires pour fins d'impôt, sont évalués en somme globale comme suit dans les cités et villes ci-après nommées :-

St Hyacinthe # 15,000.

St Jean.

taxés pour fins municipales & scolaires, l'évaluation n'étant pas donnée.

Verdun # 600,000.

Chicoutimi 34,000.

Westmount 316,000.

Hull 45,000.

Mtl Nord

évaluation non-donnée

Attendu que les poteaux de Bell Telephone Coiy of Canada Ltd et leurs accessoires sont taxés d'une taxe spéciale comme suit, par les cités et villes ci-après nommées :-

Québec # 0.25 centins par poteau

Hull

taxe spéciale en plus de taxe générale de .25c par poteau.

St Lambert 0.25 centins par poteau.

Lévis 0.20 - - -

Mtl Sud 0.20 - - -

Attendu que les poteaux de Bell Telephone Coiy of Canada Ltd et leurs accessoires sont imposés d'une taxe spéciale d'affaire annuelle dans les cités et villes ci-après nommées :-

Sherbrooke # 500. par année

Granby # 100. - -

Attendu que pour causes, les cités et villes suivantes ont accordé des exemptions de taxes à The Bell Telephone Coiy of Canada Ltd :- Longueuil, Joliette, Shawinigan Falls, Arthabaska etc.

Attendu que les évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-

Madeline n'ont pas porté au rôle, qu'ils viennent de compléter les poteaux et leurs accessoires qui sont la propriété de The Bell Telephone of Canada Limited et qui sont situés dans les limites de cette Cité :-

Attendu que ces propriétés sont impossibles et que du fait qu'elles ne sont pas portées au rôle et imposées la Cité perd un revenu considérable,

Attendu que le nombre de poteaux appartenant à The Bell Telephone Coy of Canada Ltd se chiffre à trois cent quatre-vingt-sept (387) tel qu'il appert par une lettre de la Cie en date du 7 février dernier;

Attendu que des officiers de la Compagnie auraient émis l'opinion que les taux de location des services de téléphone par les résidents de la Cité du Cap-de-la-Madeline seraient relevés si les propriétés de la Cie étaient imposées;

Attendu que les grandes Compagnies qui monopolisent les services publics doivent contribuer à l'administration des cités et villes dans lesquelles elles font affaire comme tout simple contribuable;

Attendu qu'il n'y a pas lieu pour le conseil de cette Cité de s'en laisser imposer et de se faire intimider par un argument qui a déjà trop été une des grandes causes de déséquilibre économique puisque l'on fait payer à de pauvres municipalités des services transprovinciaux et transcanada qui sont en usage chez leurs contribuables qui font un très petit nombre

Attendu que cette position crée un préjudice considérable à la grande majorité des contribuables de telles municipalités en lui faisant supporter exclusivement des charges pour le maintien de services publics qui sont de bénéfices pour ces compagnies et leurs abonnés qui vivent en-dehors des limites de dites municipalités
En conséquence

Il est proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le greffier soit autorisé à porter au rôle d'évaluation maintenant déposée et sous considération comme propriétés impossibles les poteaux et leurs accessoires de la Bell Telephone Coy of Canada

Limites pour une valeur de trente trois mille huit cent trente dollars et que le Greffier donne avis en conséquence à qui de droit.

Adopté

5454

- Avis de motion -

Je, soussigné, échevin de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui à une prochaine séance de Conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement autorisant la municipalité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à emprunter les argentés nécessaires à l'achat de terrains en vue de l'agrandissement de l'aéroport"

(signé) R. Morrissette
Échevin de la Cité

Cap-de-la-Madeleine. Qué.

Lecture de diverses autres correspondances
Et la séance est levée.

J. P. Nadeau
Maire
R. Morrissette
Greffier

Croisée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Auue assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 5ième jour du mois de mars 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Armand Lemire, Ernest Arsenault, Louis Lamy, Henri Thiffault, Francis Courteau et Roméo Morrissette tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 19 février 1934 soit adopté tel que lu

Adopté

5455

5456

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

236-	J ^{me} A Beshro val	Sec. D. Royer	324 ⁰⁰ ✓
237-	Paie listé No-5	Meige 3hw T	13 ⁵⁰ ✓
238-	J ^{me} Hannelte val	Salaires	398 ⁰⁰ ✓
239-	- ↑ resour	S.D. Paie-15/1/34	3500 ⁰⁰ ✓
240-	B Arcand val	C pay S.D.	3942 ⁶⁰ ✓
241-	J ^{me} Hannelte val	Salaires	398 ⁰⁰ ✓
242-	A Marchand val	Salaires	64 ⁰⁰ ✓
243-	J ^{me} Hannelte ↑ resour	S.D. Paie 1/3/34	3500 ⁰⁰ ✓
244-	Shawinigan W. S.	Delavaque	24 ⁵⁴ ✓
245-	Paie listé No-6	Meige 3hw T	91 ³⁹ ✓
246-	Ar Can 3 rans val	S.D. Royer	338 ⁵⁰ ✓
247-	J ^{me} Hannelte val	Salaires	398 ⁰⁰ ✓
248-	A Marchand val	-	64 ⁰⁰ ✓
249-	J ^{me} Masson	C. pay - S.D.	36 ⁰⁰ ✓
250-	J ^{me} A Bruneau	do	60 ³⁵ ✓
251-	J ^{me} Bruneau	do	37 ⁸⁰ ✓
252-	A. Kompse	do	13 ⁷⁵ ✓
253-	Ruein Hamelin	do	60 ⁵⁰ ✓
254-	Alb Babineau	do	949 ✓
255-	Zotique Cadotte	do	43 ¹⁵ ✓
256-	Edm Savary	do	33 ⁷⁰ ✓
257-	Henri Laprise	Optes Payable	18 ⁷⁵ ✓
258-	A. Brumillart	do	25 ⁵⁴ ✓
259-	H Massicotte + Freres	do	30 ⁰⁰ ✓
260-	J. Barwin + Frils	do	42 ⁰⁴ ✓
261-	Pop. Loranger	do	25 ⁰⁸ ✓
262	Dr Nestor Peneau	do	20 ⁹⁰ ✓
263	Alf Bruneau	do	97 ⁵ ✓
264	Paie listé No-7	Meige 3hw T.	56 ⁵⁰ ✓
265-	J. Hannelte (↑ res.)	Adm. Pop. Sec.	8 ⁹⁰ ✓
266-	Nelson Garage 3hw	Police - Auto-échelle	2 ⁰⁰ ✓
267-	Déholé Auto Ace Lée	Garie - App	77 ⁰ ✓
268-	Bureau d'Enq	Mutations	2 ⁵⁰ ✓
269-	J ^{me} L. Rochefort + Frils	Aqueduc C. Mat	2 ⁵⁰ ✓
270-	Northern Electric Coy	Police - Alarme	68 ✓
271-	Garage Royer + Freres	- Auto-chef	1 ⁴⁰ ✓
272	La Cie J. B. Holland + Frils	Adm. Paperene	21 ⁸⁰ ✓
273-	Bell Teleg Coy of Canada	Teleg L. M.	48 ⁴⁸ ✓
274-	Jules Roy	Garie - Auto	73 ¹⁶ ✓
275-	Loranger + Freres	Aqueduc Chauffage	14 ⁵⁰ ✓

3758⁵⁰

	Montant Rapp =	13758 ⁵¹
276 = Shawinigan W of Coy	Aqueduc C.S.	40 ⁰⁰ ✓
278 = do	- Energie	154 ³⁷ ✓
278 = Arthur Kompse	Bois Sellené	5 ²⁰ ✓
279 = Jb Baroni & Fils	Bois Cléve	15 ⁷⁸ ✓
280 = Prof. Loranger	Bois Aqueduc	14 ⁶⁰ ✓
281 = Gene Dumas	- App.	8 ⁰⁰ ✓
282 = La Cité du Coy	Huile	5 ⁹⁹ ✓
283 = Donat Arcand	Bois app.	12 ⁵⁰ ✓
284 = Paul Rochefort val	Com Collectum	78 ³⁴ ✓
	Total	# 14090. ²⁹
		Adopté

5457

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Appuyé par l'échevin E. Arsenault
 Et résolu que l'offre de MM. Lajoie + Lajoie pour la somme de \$700. plus les frais soit acceptée par ce Conseil
 En amendement proposé par E. Courteau
 Appuyé par H. Thiffault
 Que M^{rs} E. Desilets donne les raisons pour lesquelles il accepte l'offre de MM Lajoie + Lajoie.
 Le vote sur l'amendement
 Votent pour M^m Henri Thiffault + François Courteau
 Votent contre M^m. A. Lemire E. Arsenault L. Lamy + Romeo Morissette
 Le vote sur la résolution
 Votent pour M^m. A. Lemire E. Arsenault, L. Lamy + Romeo Morissette
 Votent contre M^m Henri Thiffault + François Courteau.
 L'amendement est rejeté par un vote de 4 contre - ✓
 et la motion adoptée sur division +

5458

Le maire appose son veto.
 Lecture faite d'une lettre de l'Union des Municipalités
 Re - Présentation d'un bill concernant la taxation par les Cités Villes de Cie d'assurances.
 Proposé par l'échevin E. Arsenault
 Appuyé par l'échevin L. Lamy
 Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance de la lettre de M. P. D. Bonchard Sec - Trés de l'Union des Municipalités au sujet du bill à être présenté à la législature concernant la taxation des Cie

d'Assurance faisant affaires dans les limites des Cités & Villes de la Province, approuve fortement la motion de M. Casgrain, Député de Rivière du Loup.

Adopté

5459

Lecture d'une lettre de M. R. Pousson transmettant la lettre de M. Emile Morin Sec. de la Commission Municipale acceptant les minutes de la séance du 5 février 1934 avec les remarques suivantes

1^o En ce qui concerne la résolution 5439 au que les comptes qu'on y accepte sont pour des dettes créés avant la date de la mise en défaut, il ne faudra pas perdre de vue que les dits comptes ne devront pas être payés immédiatement, mais seulement lorsque la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera en état de faire une distribution régulière à tous ses créanciers:

2^o Le paiement des comptes suivants est suspendu jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des explications additionnelles à leur sujet

a) Compte no-192 Dr L. Belle Isle

b) - No-194 Secrétaire de la Province

c) - No-195 J. H. W. Redue.

3^o Vous me signalez que vous devez vérifier la résolution no-5433 concernant une subvention accordée par le département du chômage.

4^o Il est mentionné dans la résolution no-5434 une dépense de \$10⁵⁰ pour audition. Auriez-vous l'obligation de suspendre cet item et d'obtenir pour la Commission Municipale des explications additionnelles à son sujet.

La résolution no-5440 concerne l'aéroport municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Il a déjà été question de cette affaire à la résolution no-28 d'une séance du 4 décembre 1933 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. J'avais alors soumis la question à la Commission Municipale de Québec et j'avais reçu instructions de vous écrire comme suit:-

"L'approbation de la 28^o résolution ne doit pas être interprétée comme une approbation de la Commission Municipale du principe de ce qui y est exposé.

La Commission municipale attendra que le rapport du comité qui est formé lui ait été fourni avant de se prononcer sur cette question.

Il est bien convenu que les pourparlers entre les membres du comité et les propriétaires des terrains n'engageront en rien ni la ville ni la Commission municipale.

J'ai reçu instructions de la Commission municipale de vous informer que son attitude à son sujet était la même et que ce que je vous écrivais en date du 13 décembre 1933 au sujet de ladite 26^e résolution peut s'appliquer intégralement au sujet de cette 5440^e résolution.

Il est en effet impossible pour la Commission municipale de se prononcer d'une façon ou d'une autre sur cette question aussi longtemps qu'on ne lui aura pas soumis des chiffres représentant le coût estimé total des dépenses à être faites et qu'on ne lui aura pas démontré que l'état des finances de la Cité permet d'entreprendre les dites dépenses.

Cav la résolution No-5441 le conseil semble vouloir prendre en considération le rôle d'évaluation. D'après les renseignements que vous me transmettez, ce rôle n'aurait été déposé que le 3 février 1934.

J'ignore si la Cité du Cap-de-la-Madeleine a une disposition spéciale dans sa charte, mais je dois vous faire remarquer que l'article 494 de la loi des cités et villes exige que le rôle reste ouvert à l'examen des intéressés pendant les 30 jours qui suivent celui du dépôt.

L'approbation de cette résolution est suspendue car ladite résolution est prématurée.

Le conseil, conformément à la loi, devra considérer le rôle à la première séance générale après l'expiration des 30 jours de délai.

Votre tout dévoué Le secrétaire
(signé) Emile Morin.

Lecture d'une lettre de M. R. Pousson nous transmettant une lettre de M. Emile Morin nous informant que la Commission municipale approuve les minutes de la séance du 19 février 1934 avec les exceptions suivantes :-

1^o L'approbation du compte No-212 n'est acceptée que jusqu'à concurrence d'une somme de \$10³⁰

2^o Le compte No-234 étant pour une dette contractée avant la mise en défaut, ne pourra être payé immédiatement.

3^o L'approbation du compte No-235 est refusée
(signé) Émile Monni
Secrétaire

5461

Lecture d'une lettre de la Cité de Grand-Mère ainsi qu'une copie de résolution adoptée par le conseil à la séance du 21 février 1934.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Approuvé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que ce conseil prie la Cité de Grand-Mère d'accepter ses sincères remerciements pour l'appui qu'il nous donne au sujet de l'agrandissement de notre aéroport local.

Adopté.

5462

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Approuvé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce conseil accepte la nomination de Monsieur Arthur Brouillette comme chauffeur de camion à raison de \$10.- par semaine telle nomination étant faite par la Commission municipale par l'entremise de son représentant M. Robert Parison. En amendement

proposé par l'échevin J. Conneau

approuvé par l'échevin H. Thiffault

Que le contre-maître choisisse un chauffeur dans les prochains jours sur une liste.

Le vote sur l'amendement

Vote pour les échevins H. Thiffault et J. Conneau.

Vote contre les échevins A. Lemire, E. Arsenault, Louis Lamy et R. Morrissette

Le vote sur la résolution

Vote pour les échevins A. Lemire, E. Arsenault, Louis Lamy et R. Morrissette

Vote contre les échevins H. Thiffault et J. Conneau

Conneau = L'amendement est rejeté et la motion principale adoptée sur division
Lemire appose son veto.

5463

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que ce conseil accepte la nomination de M. Arthur Marchand comme receveur de temps à sa-
 son de \$10⁰⁰ par semaine, telle nomination étant faite
 par la Commission Municipale par l'entremise de son
 représentant M. Robert Pasion.

Adopté

5464

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la Commission municipale
 soit priée de prendre les moyens nécessaires pour
 payer tous les marchands qui ont avancé en vertu
 de la loi du Secours-Direct, représentant la part
 de la ville.

Adopté

5465

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le greffier soit autorisé de
 faire des listes et copies de tous les comptes
 devant être soumis aux membres du conseil
 avant chaque séance, afin de permettre à tous
 les échevins de se rendre compte, des comptes
 qui sont acceptés à chacune des séances
 du Conseil.

En amendement proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Que la résolution soit soumise au Délégué
 pour approbation

En-sous-amendement

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Qu'à l'avenir le greffier prépare un bordereau
 des comptes donnant les montants et le nom de chacun
 des créanciers :-

Le vote sur le sous-amendement

Votent pour les échevins R. Morissette + L. Lamy

Votent contre les échevins A. Lemire E. Arsenault H. Thiffault

+ J. Courteau

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins = A. Lemire & Arsenaueres
 Louis Lamy
 Votent contre les échevins = W. Thiffault, J. Courteau &
 R. Morrissette

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.
 Le vote sur la résolution
 Votent pour les échevins = W. Thiffault & J. Courteau
 Votent contre les échevins = A. Lemire, E. Arsenaueres
 Louis Lamy & Romeo Morrissette.
 Le sous-amendement, l'amendement et la réso-
 lution sont nuls.

5466

Proposé par l'échevin J. Courteau
 Appuyé par l'échevin W. Thiffault
 Et résolu que le Conseil de la Cité du
 Cap-de-la-Madeleine fasse les démarches néces-
 saires qui s'imposent, auprès de la Commission
 Municipale de Québec, pour que cette dernière
 favorise l'échange de toutes les débetures actuel-
 lement existantes sur le marché, par d'autres
 débetures, lesquelles seraient payables à 20 ans
 produisant des intérêts au taux de $3\frac{1}{2}\%$ devenant
 dus tous les six mois, ce système comprenant
 les fonds d'amortissements

Ces démarches sont motivées pour les rai-
 sons suivantes :-

Attendu que la ville doit à chaque mois ren-
 contrer des intérêts et fonds d'amortissements.

Attendu que nous avons plusieurs mois durant
 le cours de l'année pendant lesquels la Corporation
 ne retire que très peu d'argent, et qu'il nous est
 impossible de rencontrer nos obligations et que nous
 sommes toujours dans l'obligation d'emprunter de la
 Banque, ce qui occasionne toujours du trouble et des
 dépenses inutiles:

Attendu qu'il serait dans l'intérêt de la
 Corporation que les échéances d'intérêts et fonds d'a-
 mortissements soient payés deux fois par année
 au mois de juillet et de décembre.

Attendu qu'il serait dans l'intérêt général
 de tous les propriétaires que des débetures nouvelles

sont imprimées, portant intérêts à 3 1/2% payables à vingtans, afin de les échanger pour toutes celles que nous avons sur le marché.:

Attendu qu'il est dans l'intérêt de tous les porteurs d'obligations de la Ville du Cap-de-la-Madelaine d'accepter des taux d'intérêts moindres, ayant ainsi l'assurance d'être payés régulièrement à chaque échéance.

Attendu que la dépression générale des affaires oblige les autorités municipales de la Ville du Cap-de-la-Madelaine de faire cette demande qu'elles croient des plus profitable.

Adopté

5467-

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le budget pour le mois de mars 1934 soit adopté tel que ci-après :-

Intérêts

Banque		200.	200.-
<u>Administration</u>			699 ³⁷ / ₁₀₀
Aus		10 ⁰⁰ / ₁₀₀	
Audition		20 ⁰⁰ / ₁₀₀	
Del. Loyers		14 ⁰⁵ / ₁₀₀	
- Mes		27 ⁶⁰ / ₁₀₀	
Nos de licences		34 ⁷⁵ / ₁₀₀	
Pay Imp + Timbres		51 ⁸⁰ / ₁₀₀	
Salaires Délégué		83 ³⁸ / ₁₀₀	
<u>Salaires</u>		380 ⁰⁰ / ₁₀₀	
E. Beaumie	52 @ 22.	# 110.	
J. Lannette	50 @ 22.	110.	
J. Biron	50 @ 15.	15.	
L. Pelletier	50 @ 7.	35.	
A. Marchand	50 @ 10.	<u>50.</u>	
Mutation		2 ⁵⁰ / ₁₀₀	
Salaires Coll Aqueduc		75 ³⁴ / ₁₀₀	
P. Rochefort	10 ⁷⁸ / ₁₀₀		
A. Rochefort	32 ²⁰ / ₁₀₀		
J. Beaulieu	37 ⁸⁶ / ₁₀₀		
<u>Tourne</u>			229 ⁰⁰ / ₁₀₀
Chevaux n. rent		4 ⁰⁰ / ₁₀₀	
			1129 ³⁷ / ₁₀₀

Voie (suite)

App + Voitures	38 ⁰⁰
Bâtisses	2 ⁰⁰
Neige Notre-Dame	30 ⁰⁰
- 3 Rives Tract	30 ⁰⁰
Salaires	120 ⁰⁰
1/2 R. Bodeleau 50 @ 9 = 45 ⁰⁰	
1/2 R. Burt 50 @ 5 = 25	
A. Brunelle 50 @ 10 = 50	
Rigoles (bottes)	<u>4⁰⁰</u>

Aqueduc.

Ch. Bages (Degele l'eau)	100 ⁰⁰
Energie	154 ³⁷
Bâtisses chauffage	14 ⁵⁰
- éclairage	2 ⁰⁰
Salaires	145 ⁰⁰
N. Vaugouss 50 @ 15 = 75 ⁰⁰	
H. Picard 50 @ 14 = 70 ⁰⁰	

415⁸⁷

Logis

Salaires	
1/2 R. Bodeleau 50 @ 9 ⁰⁰ = 45 ⁰⁰	
1/2 R. Burt 50 @ 5 ⁰⁰ = 25 ⁰⁰	

70⁰⁰

Police + Incendie

Auto - chef	70 ⁰⁰
- - Paiement	50 ³⁵
Bâtisses éclairage	17 ⁰⁰
Delep. + Mess	54 ⁰⁰
Alarmer	68
Salaires	345 ⁰⁰
U. Normandin 50 @ 22 = 110 ⁰⁰	
H. Brousseau - @ 17 = 85	
S. Baribeau - @ 15 = 75	
Ch. Paquin - @ 15 = 75	
Auto - Truvel	<u>15⁰⁰</u>

498⁴³

Éclairage

Rues	300 ⁰⁰
------	-------------------

300⁰⁰

Hôtel de Ville

Éclairage	17 ⁰⁰
Bat Ent Rep	3

15⁰⁰

Montant Rapp = 1174³⁷
 426.67

	Montant Rapp.	
<u>Marché</u>		2426. ⁶⁷
		41. ⁵⁰
Relaisage	4. ⁵⁰	
Entretien	2. ⁰⁰	
Salaires	35. ⁰⁰	
L. Reblano 52 @ 7. ⁰⁰ = 35. ⁰⁰		
<u>Deux salaires</u>	60. ⁰⁰	60. ⁰⁰
Ph. L. Heuseux 52 @ 6. ⁰⁰ 30. ⁰⁰		
W. Charrier 52 @ 6. ⁰⁰ 30. ⁰⁰		
	Grand total =	2,528. ¹⁷

Adopté

5468

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
 Et résolu que le greffier soit autorisé de faire
 reparer les voitures le tout en conformité avec le
 rapport de M. Boudreau contre-maître en date du 13
 février 1934

Adopté

5469

Proposé par l'échevin R. Morissette
 Appuyé par l'échevin E. Arsenault
 Et résolu que ce conseil ayant appris avec
 regret la mort de M^{re} Maurice Fortier C.R. et ancien
 recorder-suppléant de cette Cité prie la famille
 éplorée d'accepter ses plus sincères sympathies
 dans le deuil qui vient de les frapper. Une copie
 de la présente soit envoyée à la famille Fortier

Adopté.

5470.

Attendu que par la résolution No-5447 faite
 et passée à la dernière séance du conseil, il a été
 demandé aux gouvernements de Québec & d'Ottawa
 de contribuer à même les argentés du chômage à des
 travaux à être entrepris dans cette Municipalité:

Attendu qu'il est impérieux pour se rendre aux
 exigences des gouvernements que des croquis et qu'un
 rapport complet avec estimés soient faits par un
 ingénieur qualifié:

Attendu qu'il est dans l'intérêt d'engager un
 ingénieur: En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morissette
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que l'Ingénieur Ernest Fleury des Trois-Rivières soit engagé pour préparer des croquis et des rapports distincts sur chaque travail à être entrepris tels que demandés par la dite résolution le tout en conformité aux circulaires regardant les travaux remédiateurs au chômage. La Corporation ne s'engageant à payer au dit M. Fleury pas plus de \$300. pour la préparation des rapports et croquis pour les travaux demandés en conformité avec la résolution No-5447, étant des travaux de pavage et d'aqueduc; et si les travaux sont décidés par le département du chômage et accordés à la Cité du Cap-de-la-Madeleine le dit Ingénieur aura tous les droits et privilèges dans la préparation des plans, et la direction des travaux que lui confèrent la loi et les tarifs de la Corporation des Ingénieurs professionnels de Québec. En amendement

proposé par l'échevin F. Courteau

secondé par l'échevin H. Thiffault

que le conseil acceptera de nommer un Ingénieur pour des plans que lorsque la demande sera faite par écrit.

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins H. Thiffault & F. Courteau

Votent contre les échevins A. Lemire, G. Arsenault

Louis Lamy & R. Monroisette

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins A. Lemire, G. Arsenault

Louis Lamy & R. Monroisette

Votent contre les échevins H. Thiffault & F. Courteau

Le Maire signe la résolution avec protest

Résolution adoptée sur division

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault

Approuvé par l'échevin Armand Lemire

5471
 Il est résolu que la résolution No. 4758 faite et passée le 6 Septembre, 1932, regardant la signature des chèques et billets par le maire et le Trésorier, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et que le règlement No-150, tel que promulgué soit mis en force.

Le maire appose son veto.

Adopté.

5472

Attendu que le Gouvernement de la Province de Québec doit entreprendre des travaux considérables dans le cours de l'été prochain dans les limites de cette cité

Attendu que le Gouvernement Fédéral doit entreprendre des travaux considérables dans le cours de l'été prochain dans les limites de cette Cité.

Attendu que depuis trois ans, un grand nombre de travailleurs du Cap-de-la-Madeleine ont été secourus par les deux dits gouvernements comme étant sans travail;

Attendu que le coût de la vie et l'organisme de l'administration publique sont plus dispendieux dans une ville que dans une campagne;

Attendu qu'il n'est que juste et raisonnable que le journalier et l'ouvrier soient mieux payés et obtiennent une meilleure rémunération que ceux qui vivent ou travaillent en campagne;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la population du Cap-de-la-Madeleine de recommander aux dits gouvernements un salaire minimum pour les journaliers et les ouvriers qui seront employés sur les dits travaux; En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyée par l'échevin Louis Lamy.

Est résolu que ce conseil pour les raisons ci-haut mentionnées prie les gouvernements du Canada et de la Province de Québec s'ils entreprennent des travaux dans les limites du Cap-de-la-Madeleine de faire en sorte de ne pas payer leurs employés à un taux moindre de 30¢ de l'heure pour les journaliers et 40¢ l'heure pour les corps de métier et que copie de la présente soit envoyée au Ministre des Travaux publics à Ottawa à M. J. L. Baribeau M.P. au Ministre de la Ville Québec au Ministre des Travaux Publics, Québec et M. W. P. Grant M.P.P.

Adopté.

5473

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin G. Lemire

Et résolu que le Règlement No-170 soit adopté en 1^{ère}, 2^{ème} et dernière lecture, et que les 4^{ème} & 5^{ème} jours d'avril 1934 sont ceux choisis pour la votation du dit Règlement par les propriétaires de biens-fonds.

Adopté.

5474.

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, je proposerai un Règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No-85, concernant la fermeture des bureaux de votation pour fins d'élections municipales"

(signé) Ernest Arsenault
Échevin de la Cité.

5475.

Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-du-Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil je proposerai un Règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No-162 concernant le lait"

(signé) Louis Lamy
Échevin de la Cité.

5476

Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No-150 concernant les attributions du Prisonnier etc"

(signé) François Courteau
Échevin de la Cité.

5477

Proposé par l'échevin R. Morrissette

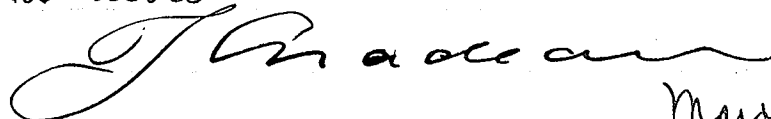

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Mardi soir à 7 hrs P.M. le 13 mars prochain les Plaintes au rôle d'évaluation 1934

Une copie des plaintes soit transmise aux évaluateurs avec autorisation de faire toutes les vérifications nécessaires et d'être en mesure d'expliquer les dites plaintes devant le Conseil à sa dite séance.

Adopté.

lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée


 Maire

 Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 19 mars 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. E. Courteau, W. Thiffault, A. Lemire, E. Arsenault et Louis Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5478

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 5 mars 1934 soit adopté tel que lu.

Adopté

5479

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

285 - Banque Can Nation	Int Oblig.	2 ⁰⁰	✓
286 - do	do	62 ⁵⁰	✓
287 - do	do	78 ⁰⁰	✓
288 - Commission Mun.	Int Billets + Paiement d'un billet Salaires S.	17209 ⁰⁰ 83 ³³	✓
289 - B. Arcand val	Opt Pay S.D.	2521 ⁰⁹	✓
290 - J. Beaudry val	-	21 ⁹⁶	✓
291 - J. Lanouette "Prés"	Pay S.D 21/3/34	3500 ⁰⁰	✓
292 - "	Loyers.	2200 ⁰⁰	✓
293 - alc Vadeboncoeur	Opt Pay S.D.	40 ⁰⁰	✓
		20,641 ⁰⁰	✓

294-	Morreau & Ampleman	Cpt Pay S.D.	22 ⁰⁹ ✓
295-	Sévère Levesque	"	174 ⁸⁰ ✓
296-	J. H. Casw	"	13 ⁶⁰ ✓
297-	Origène Montplaisir	"	12 ⁴⁰ ✓
298-	Joseph Vallée	"	5 ⁰⁰ ✓
299-	Lucien Pepin	"	5 ⁵⁰ ✓
300-	Aug Robichaud	"	43 ⁴⁵ ✓
301-	Henri Rocheleau	"	15 ⁵⁰ ✓
302-	Arthur Héon	"	136 ⁵³ ✓
303-	Joseph Cason	"	23 ⁵⁰ ✓
304-	Garage Royer & Frère	Cptes Pay	7 ⁹⁰ ✓
305-	J. Lanouette val.	Salaires	398 ⁰⁰ ✓
306-	A. Marchand val	-	64 ⁰⁰ ✓
307-	La Cité du Coq	Timbres	40 ⁶⁹ ✓
308-	Rene de Colset Fleury & Co	Audition	40 ⁰⁰ ✓
309-	J. Beaumes val	Rôle d'éval.	82 ⁸⁰ ✓
310-	J. Bte Lanouette	Assurance	12 ⁶⁰ ✓
311-	Gardener Canning	Cont	1 ⁷⁰ ✓
312-	La Habelle Mairie de Poste	Casier Royer	5 ⁰⁰ ✓
313-	Gouvernement Provincial	Al + Rép	3000 ⁶⁰ ✓
314-	Bte J. B. Rolland & Fils	Popetene	9 ⁰⁰ ✓
315-	Nap. & Boden	-	13 ⁰⁵ ✓
316-	J. Bte Loranger	Nos de Recenses etc	34 ⁹⁰ ✓
317-	C. Loranger & Fils	V. Chevaux N.	17 ⁴⁸ ✓
318-	do	do	1 ³⁰ ✓
319-	Rocheleau & Frère	V. App + Vitures	38 ⁹⁰ ✓
320-	John Miller & Fils	do	2 ⁵⁸ ✓
321-	Ed. Boissonault	" Règles + Frère	17 ⁸⁰ ✓
322-	Garage Royer & Frère	V. & Auto Chef	3 ¹⁰ ✓
323-	Cont Guasante Coq	Auto - Chef	50 ³⁵ ✓
324-	Delisle Auto Acc	do	1 ⁸⁵ ✓
325-	Omer Forest	do	23 ⁵⁰ ✓
326-	Cucy's Battery Station	do	1 ²⁵ ✓
327-	Argall & Cason	Police - Acc.	22 ⁰⁰ ✓
328-	Shawinigan W & Coq	Aqueduc - Cl.	45 ⁰⁰ ✓
329-	Canadian Pacific R.R.	- . CP.	1 ⁰⁰ ✓
330-	J. Bte Lanouette	Hotel Belle Ass.	15 ⁰⁰ ✓
331-	Jules Roy "Baz"	Baz estuile	41 ⁵⁹ ✓
		Montant Rapp	20641. ¹⁶
		Total	\$ 25 986. ⁴⁷
			Adopté

5480

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance d'une lettre de Monsieur Robert Poirson Délégué au sujet des cas de M.M. Cassette, Jalbert & auclair, recommande ces messieurs à la Commission Municipale de Québec comme étant nécessaires de cette Municipalité et que la dite Commission soit priée d'accorder du secours-direct s'il y a lieu. Ces cas sont considérés comme étant des cas spéciaux.

Adopté.

5481

Lecture d'une lettre de M. Emile Morin Secrétaire de la Commission Municipale nous informant que la Commission Municipale de Québec approuve les minutes de la séance du 5 mai 1934 avec les exceptions suivantes

1- Le compte no-279 à l'ordre de M^{rs} J. C. Barwin & Fils, tout en étant accepté devra être considéré comme une créance datant d'avant la mise en défaut de cette Municipalité.

2- En ce qui concerne le règlement No-170, la Commission Municipale de Québec attendra le résultat du vote des électeurs propriétaires avant de le considérer.

5482-

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que la résolution nommant M^{rs} Julien Longueil collecteur d'aqueduc pour la paroisse St-Lazare et Jos Beaulieu pour la paroisse Ste-Famille soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit. Que M^{rs} Henri Crêteau & Valmar Bouche soient appointés collecteurs pour les paroisses Ste-Famille et St-Lazare aux mêmes conditions, c'est-à-dire 7% du montant collecté ainsi qu'une garantie.

Le vote est demandé par l'échevin A. Lemire

Pour = A. Lemire E. Arsenault & L. Lamy

Contre = H. Thiffault & J. Courteau.

Résolution adoptée sur division

Le maire appose son veto.

5483

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Asenault

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Dept des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$ 17136.²⁰ repartie comme suit :-

Pour nourriture	8,791. ²⁰
- vêtements	2,066. ⁰⁰
- chauffage	3,204. ⁰⁰
- lumière	400. ⁵⁰
- Eau	534. ⁰⁰
- Abri	2,140. ⁵⁰

pour être distribué en secours-directs par cette Municipalité au cours du mois de Avril 1934 aux nécessiteux de cette Municipalité par suite du chômage qui y existe

Adopté.

5484

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Asenault

Considérant que Son Honneur le Maire n'ayant pas donné ses raisons par écrit dans les 48 heures des résolutions suivantes :- 5457-5462 + 5471, il est résolu que les dites résolutions soient maintenues en force et que toutes les lettres soumises au Conseil établissant les raisons que le Maire aurait à donner regardant les dites mises de veto ne doivent pas être considérées à la présente séance

5485

Je, soussigné J. A. Nadeau, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine déclare être approuvé à l'adoption de la résolution ci-haut mentionnée portant le No-5457 pour les raisons suivantes

Attendu qu'aucune offre de règlement n'a été faite officiellement au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne peut accepter aucun règlement avant qu'il en ait été avisé comme tel.

Attendu que les échevins Morrisette Asenault & Lemire ont déjà été accusés avec d'autres personnes

d'avoir négligé de sauvegarder les intérêts de la ville en négligeant d'avertir qui de droit, et la Corporation a dû payer un montant d'au-delà de \$1350⁰⁰ et les échevins ci-haut mentionnés ont été tenus responsables, et avec raison, de cette négligence par les citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Attendu que d'après l'article 357, chapitre 10^r page 91, nul membre de Conseil ne peut prendre part aux délibérations sur une question dans laquelle il est intéressé personnellement, et qu'il n'a pas même le droit de voter sur la question de savoir s'il est intéressé.

Considérant toutes ces choses ci-haut mentionnées je considère qu'il était de mon devoir d'approuver mon veto sur une question aussi importante pour sauvegarder les intérêts de tous les citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Et j'ai signé

Ja Nadeau Maire de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine.

5486-

Le Maire met son veto sur Res # 546^r pour les raisons suivantes :-

Attendu que le dit Bronllette ne possède aucune qualification pour conduire un camion ou machine à neige, pour le compte de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Attendu qu'il ne possède aucune connaissance de la mécanique et ne peut faire aucune réparation quelconque et que son inhabilité a causé la rupture de plusieurs pièces de mécanique qui coûtent des frais considérables à la ville.

C'est pourquoi le veto doit être maintenu.

5487.

Attendu que la résolution No-4746 passée le vingt-deuxième jour d'août 1932 autorisant le Trésorier et le Greffier à signer les chèques était nulle et de nul effet parce qu'elle vient à l'encontre d'un règlement.

Attendu que le vingt-deuxième jour d'août 1932 une autre résolution proposée par l'échevin Arsenault et secondée par l'échevin Morrissette

que le Règlement no-150 intitulé "Règlement concernant les attributions du Trésorier" soit adapté en première et dernière lecture. Cette résolution était en outre nulle et de nul effet à savoir qu'elle avait pour effet de mettre en force un règlement dont les formalités n'avaient pas été observées.

Attendu que l'article 38b du code "Loi des Cités & Villes" ce qui suit: "L'original d'un règlement doit être signé par la personne qui préside le Conseil et toutes et chacune des formalités doivent être signées par le Maire. L'article 39r dit aussi que tous les avis publics doivent porter la signature du Maire.

Attendu que Monsieur Oscar Morin, Président de la Commission Municipale de Québec, a déclaré à tous les échelons que les chèques devaient être signés par le maire.

Attendu que le maire étant élu par tous les propriétaires de la ville, prend par le fait même une certaine responsabilité des finances. Il n'est que juste qu'il puisse se rendre des argentés reçus et des montants devant être payés.

Considérant toutes les raisons mentionnées plus haut, à savoir toutes les résolutions hors d'ordre et le Règlement No-150 dont aucune formalité n'a été suivie et que le tout doit être considéré comme illégal, je considère que, dans l'intérêt général de tous les citoyens, le veto du maire doit être maintenu.

Le tout humblement soumis

J. A. Nadeau maire
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
Avis de motion

Je soussigné échelon de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement de licences"

(signé) Henri Shiffauer

Échelon de la Cité

5489-

Proposé par l'échevin E. Cousteau

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que les soumissions de Messieurs H. Parenteau & Edm. Savary pour les tomates, au prix de #20- la caisse de 2 douzaines soit acceptées en divisant le lot entre les deux soumissionnaires -

Adopté.

5490

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que le breffier soit prié de faire rapport combien de boîtes ont été achetées de M. P. A. Gourn. L'ing. et combien de boîtes ont été retournées.

M. Bellemare soit prié de faire un rapport complet du carnage qui a été fait et des cans qui ont été expédiés à l'hôtel-de-Ville.

Adopté.

5491

Après lecture faite du Règlement No-171-amendant le règlement No-150 concernant les attributions du Trésorier etc. un amendement a été proposé et secondé par M.M. E. Arsenault & A. Lenoir demandant que le dit règlement soit envoyé en comité pour étude. Le dit amendement est maintenu par un vote de trois contre deux.

5492

Après avoir fait la lecture du Règlement No 172 deux fois la résolution suivante a été adoptée unanimement.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que le Règlement No-172 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté.

5493

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin François Cousteau

Et résolu que ce conseil prie la Cie Shawinigan W. & P. Cois de reconsidérer les taux d'électricité actuellement existants dans les limites de cette Cité et demande par la présente une réduction du tarif actuel.

Adopté.

5494

Attendu que par la résolution No-5448 faite et passée le 19 de février ~~1934~~ dernier, le conseil demandait des travaux de pavage et des travaux d'aqueduc:

Attendu que par résolution No-5470 le conseil a approuvé M. Fleury, Ingénieur Civil des Travaux-Publics pour faire un rapport sur le coût des dits travaux:

Attendu que, en date du 17 Mars 1934, le dit Ingénieur Fleury a soumis son rapport qui représente la construction de 65,577 verges carrées de béton pour le pavage des rues, ce qui aurait pour effet de donner de l'ouvrage à 154 hommes durant 90 jours de 8 heures:

Attendu que l'estime des dits travaux se reparti comme suit:

111,207 heures d'ouvrage @ 0.35.	38,922	⁴⁵ / ₁₀₀
Coût des matériaux	50,321.	⁶⁰ / ₁₀₀
Charroiyage des matériaux	2,620.	³⁰ / ₁₀₀
Surveillance & contrôle des travaux	4,593.	²¹ / ₁₀₀
Formant un total de.	<u>\$96,457</u>	⁵⁶ / ₁₀₀

Attendu que par l'effet de travaux à faire à la réparation du réservoir cela donnerait du travail à 50 hommes durant 23 jours de 8 heures

Attendu que l'estime des dits travaux se reparti comme suit:-

Coût des matériaux	2548	⁴⁵ / ₁₀₀
3644 heures de travail @ .35	1275	⁷⁰ / ₁₀₀
surveillance	191.	¹⁵ / ₁₀₀
Formant un total de	<u>\$4015</u>	⁰⁰ / ₁₀₀

Attendu qu'il y a sur le secours-direct 538 chefs de famille:

Attendu qu'il serait bien plus moral de remplacer le secours-direct par des travaux:

Attendu que la Ville du Cap-de-la-Madelaine est en tutelle, ce qui est l'équivalent d'un territoire non-organisé:

Attendu que dans les territoires non-organisés les gouvernements ont droit d'entreprendre des travaux et de s'en repartir le coût tant pour les matériaux que pour la main-d'œuvre: En conséquence:

Sur proposition de l'échevin Ernest Arsenault

seconde par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie le Comité du chômage de la Province de Québec de recevoir son humble requête et de lui octroyer les sommes de \$ 96457⁵⁰ pour faire des travaux de pavage et \$ 4015. pour faire des réparations au réservoir d'eau. De plus il prie le dit Département du chômage Provincial de transmettre au Dept des Travaux Publics à Ottawa la requête de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la recommander auprès du dit Ministère de façon que les dits travaux remplacent le système de secours-direct actuellement en faveur dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que les Gouvernements contribuent comme par l'administration des secours-direct sur une base de 50% - 50% tels qu'exécute dans les territoires non-organisés.

Une copie de la présente soit envoyée à M. W. P. Brant M.P. et à M. J. L. Baribeau M.P. avec prière de l'appuyer.

Adopté.

5495

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que ce Conseil ajourne à la prochaine séance, sur les plaintes au rôle

Adopté.

Ouverture de soumission pour tomates

Lecture de la correspondance et la séance est levée

J. A. Levesque

Maire

Beauchamp

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions ^{D. Madeleine} le troisième jour du mois d'août 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Levesque, M. M. J. Combeau, H. Thiffault, A. Lemire, E. Arsenault & L. Lamy.

Tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5496.

Proposé par l'échevin Ernest Avenault

Appuyé par l'échevin Louis Ramy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 19 mars 1934 soit adopté tel que lu.

Adopté.

5497.

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Avenault

Et résolu que les comptes suivants soient payés, moins celui de #27^{re} Arthur Heon "Sec. Direct"

332-	Shawmigan W & Coy	Eclairage	300 ⁰⁰ ✓
333-	J. Lannette "Trésorier"	Paie du 29/3/34	3500 ⁰⁰ ✓
334-	" "	Eau pour mas	500 ⁰⁰ ✓
335-	Boulangerie Mod val	Op Pay Chômage	185 ⁴² ✓
336-	Bruno Arcand val	" "	2881 ⁶⁹ ✓
337-	Art Can Francais val	Paie mas par cheque	387 ⁵⁰ ✓
338-	Ernest Fleury	Croquis + rapp	300 ⁰⁰ ✓
339-	J. Laveault	Op Pay Chômage	41 ⁹⁰ ✓
340-	Thos Masson	" "	22 ³⁵ ✓
341-	E. Fournier	" "	17 ¹⁰ ✓
342-	Z. Cadotte	" "	6 ²⁵ ✓
343-	Maurice Rahae	" "	40 ⁵⁰ ✓
344-	Wildy St-Cyr	" "	189 ¹⁶ ✓
345-	Simard + Frère	" "	15 ⁵⁰ ✓
346-	Paul Doucet	" "	75 ⁵² ✓
347-	Bruno Arcand	" "	43 ³⁵ ✓
348-	Garage Rocheleau + Frère	" Admin.	52 ⁶⁷ ✓
349-	D ^{me} L. B. Therreault	" "	30 ⁰⁰ ✓
350-	Emp. Lab Ass C. Ltd	Garage Ass.	9 ⁷⁵ ✓
351-	Shawmigan W & Coy Ltd	Aqueduc Energie	149 ¹⁶ ✓
352-	Garage Charost + Frères	Verse app.	16 ⁸⁰ ✓
353-	John Miller 3his	" "	17 ⁹⁰ ✓
354-	Hopital Normand + Cross	" Accident	36 ⁷⁵ ✓
355-	J. Ode Loranges	Aqueduc St Mat	16 ³² ✓
356-	Railway Passengers Ass	Hotel Ville Ass	15 ⁰⁰ ✓
357-	Lois J. B. Rolland + Fils	En papeterie	19 ⁹² ✓
358-	Shawmigan W & C	Eclairage Bat	19 ²⁸ ✓
359-	Amedée Coulombe	Hotel Ville Entretien	9 ¹ ✓
			\$790.70

		Montant rapp.	8190 ⁷⁰
360-	J. H. Aussaues	Marché Chauffage	5 ⁷⁵ ✓
361-	La Cité du Cap	Délégation	60 ⁰⁰ ✓
362-	Paul Rochefort Hall	Com. Collection	22 ⁸⁴ ✓
	P. Rochefort	7 ⁵² ✓	
	Abb. Rochefort	14 ⁵⁴ ✓	
	J. Beaulieu	73 ✓	
363-	Jules Roy	Gaz + Huile	40 ³⁷ ✓
364-	La Cité du Cap	"Petty-Cash"	35 ✓
365-	Bureau d'Enq.	Mutations (mas)	3 ⁵⁰ ✓
366-	P. Loranger + Éts	Chevaux Nourriture	8 ²⁵ ✓
367-	Arthur Heim	Sec. Direct	2 ⁷²
		Grand Total	8934 ⁴⁸

En amendement

Proposé par l'échevin É. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Tous les comptes sont payés à l'exception de celui de M. E. Élery I.C. \$300.⁰⁰

Le vote sur l'amendement

Valent pour M.M. H. Thiffault + É. Courteau

Valent contre M.M. A. Lemire, E. Arsenault + L. Lamy.

Le vote sur la résolution

Valent pour M.M. A. Lemire, E. Arsenault + L. Lamy

Valent contre M.M. H. Thiffault + É. Courteau.

L'amendement est rejeté par un vote de 3 contre 2 et la motion principale adoptée sur division.

Son Honneur le Maire refuse de signer la résolution.

5498

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué transmettant une lettre de M. Emile Morin Secrétaire de la Commission Municipale approuvant les minutes de la séance du 19 mars 1934 avec les remarques suivantes:

(1) Le compte no- 313 tout en étant approuvé, ne devrait pas être payé actuellement. Il serait préférable d'attendre que l'état de la caisse de la Cité permette d'effectuer ledit paiement.

(2) L'approbation de la résolution no- 5480 est refusée

Des ordres formels ont été donnés de ne pas accorder des secours-directs aux nécessiteux qui ne résident pas dans la municipalité depuis au moins six mois.

Je regrette d'avoir à vous dire que la Commission Municipale ne peut pas faire d'exception à cette règle générale.

5499

Propose par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le budget pour le mois d'avril 1934 soit adopté tel que ci-après:

Intérêts

Banque	287.77
<u>Administration</u>	796.46

Plan (croquis & app)	300. ⁰⁰
Audition	20. ⁰⁰
Tel - Loyer	14. ⁰⁵
- Miss	12. ²⁴
Pap + Imp. + Timbres	35. ⁰⁰
Salaires - Délégué	83. ³³
<u>Salaires</u>	304. ⁰⁰

- J. Beaumier H₀ @ 22. = 88.⁰⁰
- J. Pannette H₀ @ 22. = 88.⁰⁰
- H. Bisson. H₀ @ 15 = 60.⁰⁰
- L. Teller H₀ @ 7 = 28.⁰⁰
- A. Marchand H₀ @ 10. = 40.⁰⁰

<u>Salaires - Com. sur Collections</u>	22. ⁸⁴
Paul Rochefort	7. ⁵⁷
Alb. Rochefort	14. ⁵⁴
Jos Beaulieu.	7. ³
Mutualité	<u>5.⁰⁰</u>

Voie 285.³⁰

Eclairage	1. ⁸⁰
Chevaux & Ent	30. ⁰⁰
App & voitures	45. ⁰⁰
Assurance Bat	9. ⁷⁵
Merci - Madame	30. ⁰⁰
3 Hw Traction.	30. ⁰⁰
Accident	36. ⁷⁵
<u>Salaires</u>	96. ⁰⁰

- 1/2 T. Bordenave H₀ @ 9.⁰⁰ = 36.⁰⁰
- 1/2 R. Buis H₀ @ 5.⁰⁰ = 20.⁰⁰
- A. Brault H₀ @ 10.⁰⁰ = 40

Régies	<u>6.⁰⁰</u>
--------	------------------------

Aqueduc 332.⁹⁶

C. S. Matériaux	25. ⁰⁰
C. S. Bages (Dégels d'eau)	40. ⁰⁰

Emergè 149^{1/2}
 Bourse Chauffage —
 " Eclairage 2⁸⁰
Salaires 116⁰⁰
 M. Vaugeron H₂ @ 15 = 60⁰⁰
 M. Heind H₂ @ 14 = 56⁰⁰

Logis

\$68.⁰⁰

C. S. Ent. 12.⁰⁰

Salaires: 56.⁰⁰

1/2 M. Bodeleux 4 s. à 7. = 36.⁰⁰

1/2 P. Duist 4 s. à 5. = 20.⁰⁰

Police & Incendie:

\$471.25

Auto-truck 10.⁰⁰

Auto-chef. 45.⁰⁰

Auto-Paiement 50.³⁵

Bâtisse-Eclairage 5.⁵⁰

Tel. & Messages 5.⁴⁰

Alarme 3.⁰⁰

Salaires: 276.⁰⁰

U. Normandin 4 s. à \$22. = \$88.

H. Brousseau 4 s. à 17. = 68.

G. Caribreau 4 s. à 15. = 60.

S. E. Paquin 4 s. à 15 = 60.

Contingent 30.⁰⁰

Licences 46.⁰⁰

Eclairage:

\$300.⁰⁰

Yves 300.⁰⁰

Hôtel de Ville:

Assurance 15.⁰⁰

Eclairage 6.⁰⁰

Dot. Ent. & Rép. 2.⁰⁰ \$23.⁰⁰

Marché

\$39.45

Chauffage 5.75

Eclairage 1.70

Entretien 4.⁰⁰

Salaires: 28.⁰⁰

L. Leblanc 4 s. à 7. = 28.-

Rivers Salaires:

\$48.⁰⁰

Ph. S. Heuret 4. à 6. = 24.

H. Chartier 4 s. à 6. = 24.

Total \$2,652.19

En amendement:

Proposé par l'échevin F. Courteau

Secondé par l'échevin H. Thiffault

Que le budget soit accepté moins le contingent de \$ 300.⁰⁰ (Heurex).

Le vote sur l'amendement:

Votent pour: les échevins Henri Thiffault et François Courteau
Votent contre: les échevins Armand Lemire, Ernest Arseneau, et Louis Lamy.

Le vote sur la résolution:

Votent pour: les échevins A. Lemire, E. Arseneau et L. Lamy
Votent contre: les échevins H. Thiffault et F. Courteau

L'amendement est rejeté par un vote de 3 contre 2 et la résolution adoptée sur division

Faisons re: Veto sur la résolution N° 5482.

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune démission officielle de Julien Longval et par conséquent le Conseil ne peut prendre action pour cette nomination. De plus je suis informé que le Délégué de la Commission Municipale, M. Robert Poisson, aurait engagé un nommé Albert Rochefort sans consulter le conseil, lequel occupe encore cette position, ce qui complique davantage tous ces remaniements.

Considérant tous les faits mentionnés plus haut je recommande aux échevins de suspendre toute décision prise antérieurement, en attendant qu'une entrevue ait lieu avec le Délégué de la Commission Municipale de Québec.

Bien sincèrement à vous,

Signé: J. A. Gadeau

Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par l'échevin A. Lemire

Approuvé par l'échevin Ernest Arseneau

Qu'attendu que Son Honneur le Maire J. A. Gadeau a apposé son veto sur la résolution portant le N° 5482; laquelle résolution fut passée le 19 mars 1934:

Qu'attendu que la dite résolution a été présentée au Maire le 20 mars 1934, et qu'il a refusé de la signer:

Qu'attendu que dans les 48 heures de la passation

de la dite résolution, Son Honneur le Maire n'a pas donné ses raisons au Greffier, tel que prévu par l'article 52 du Chapitre 102, Statuts Révisés, 1925.

Il est en conséquence résolu que la Résolution N^o 5482 soit maintenue en force.

5501

Lecture faite d'une lettre du Président de la Commission Municipale de Québec demandant au conseil de passer une résolution abrogeant le dit projet de règlement N^o 170, afin qu'il ne soit pas soumis aux électeurs aux dates fixées. A la suite de cette lecture, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité.

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneau

Est résolu que la résolution N^o 5473 concernant l'acceptation du règlement N^o 170 en 1^{ère}, deuxième et dernière lecture et fixant les 4^{ème} et 5^{ème} jours d'avril pour la votation du dit règlement soit rescindée et annulée à toutes fins et que la dite votation n'ait pas lieu les 4^{ème} et 5^{ème} jours d'avril, 1934.
Adoptée.

5502

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneau

Est résolu qu'un vote de remerciements soit adressé à Monsieur W. P. Grant, M. P. P. pour l'appui qu'il a si bien su apporter et les suggestions efficaces qu'il a adressées à l'Honorable Premier Ministre au sujet de l'aéroport de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Qué.
Adoptée.

5503

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arseneau

Est résolu qu'un vote de remerciements soit adressé à Monsieur G. A. Robichon, maire de la Cité des Trois-Rivières pour l'appui généreux qu'il nous a accordé et les suggestions efficaces qu'il a adressées à l'Honorable Premier Ministre lors de l'entrevue re: Aéroport du Cap-de-la-Madeleine.
Adoptée.

5504

Proposé par l'échevin A. Lemire
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneau
 Et résolu qu'un vote de remerciements soit adressé
 à Monsieur Charles Haldane de Grand Mère pour
 l'appui généreux qu'il nous a donné lors de l'entrevue
 avec le Premier Ministre au sujet de l'aéroport du
 Cap-de-la-Madeleine.

5505

Adoptée
 Proposé par l'échevin A. Lemire
 Approuvé par l'échevin Ernest Arseneau
 Et résolu que demande soit faite est par les
 présentes faite auprès des autorités du Dept. des Travaux
 Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir
 accorder à cette municipalité un octroi au montant de
 \$18,192.⁰⁰ comme suit:-

Pour nourriture	-	\$10,163.25
Pour vêtements	-	2,122.50
Pour chauffage	-	3,068. ⁰⁰
Pour lumière	-	377.25
Pour eau	-	503.00
Pour abri	-	1,958.00

pour être distribuée en secours directs par cette municipalité
 au cours du mois de Mai, 1934 aux nécessiteux de cette
 municipalité par suite du chômage qui y existe.

5506

Adoptée.
 Proposé par l'échevin E. Arseneault
 Approuvé par l'échevin A. Lemire
 Qu'attendu que des membres du conseil de cette
 cité sont au courant que Son Honneur le Maire adresse
 régulièrement au ministère des Affaires Municipales et à la
 Commission Municipale de Québec de la correspondance
 pour ce qui concerne l'administration générale de la Cité,
 et que le conseil n'est pas au courant de cette correspon-
 dance quoique le Maire est tenu d'en faire part au
 conseil conformément aux Statuts (London 1925, chapitre
 102, art. 61^o 53.)

Il est en conséquence résolu que le Greffier
 soit autorisé de transmettre copie de la présente résolution
 à la Commission Municipale et au sous-ministre des
 affaires municipales les priant de bien vouloir communiquer

au conseil copie de toute correspondance échangée entre Son Honneur le Maire ou tout membre du conseil afin que le conseil prenne connaissance des sujets traités, ainsi que des réponses faites en rapport avec la correspondance ci-haut mentionnée.

Le vote est demandé par l'échevin H. Courteau
 Votent pour: les échevins A. Lemire, E. Arseneault,
 Ls. Lamy, H. Thiffault et H. Courteau.

Adoptée.

5507

Proposé par l'échevin A. Lemire

Approuvé par l'échevin E. Arseneault.

Est résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour de l'avoine pour la prochaine séance régulière du conseil du 16 avril 1934.

Adoptée.

5508

Proposé par l'échevin Ernest Arseneault

Approuvé par l'échevin Armand Lemire

Est résolu que le Règlement N^o 143 concernant la fermeture des bureaux de votation pour fins d'élections municipales soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

5509

Tris de motion

Je soussigné, échevin de la Cité donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement N^o 167 concernant l'administration de l'aqueduc et des égouts

Signé) François Courteau
 Echevin de la Cité.

5510

Proposé par l'échevin François Courteau

Secondé par l'échevin Henri Thiffault

Est résolu que le Trésorier prépare une liste officielle de tous ceux qui en vertu du règlement des licences n'ont pas encore acquitté leur compte pour 1933 leur enjoignant de le faire d'ici au premier de mai. Que chacune de ces personnes soit avertie par lettre enregistrée qu'à partir de cette date il devra procéder suivant la loi.

Attendu qu'un rapport devra être fait pour être soumis aux membres du conseil en ce qui concerne

riait les cas spéciaux. Que le Trésorier devra en outre donner à chaque échevin une liste des comptes de licence dus pour l'année 1933.

L'échevin Lemire demande le vote:

Votent pour: les échevins H. Thiffault et F. Courteau

Votent contre: les échevins A. Lemire, E. Arseneau L. Lamy.

La résolution est rejetée par un vote de 3 contre 2.

3511

Proposé par l'échevin François Courteau

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Attendu que d'après la lettre du Président de la Commission Municipale de Québec, M. Oscar Morin, en date du 6 février, le Délégué ne doit pas faire de son chef des actes, prendre des procédures contre des contribuables en rapport avec les affaires municipales, sans que le conseil soit consulté.

Attendu que le ministre des affaires municipales déclare franchement que le conseil doit prendre l'initiative et que la Commission Municipale n'aura alors qu'à exercer son droit de contrôle.

Attendu que pour améliorer les affaires que le Délégué doit collaborer étroitement avec les membres du conseil pour le plus grand bien et l'intérêt général de tous les citoyens.

L'échevin Arseneault demande le vote:

Votent pour: les échevins H. Thiffault et F. Courteau

Votent contre: les échevins A. Lemire, E. Arseneau et L. Lamy.

La résolution est rejetée par un vote de 3 contre 2.

5512

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Seconde par l'échevin F. Courteau

Est résolu que le Trésorier soit autorisé d'accepter des marchands qui détiennent des bons de secours directs en paiement sur leur compte de taxes.

Attendu que le trésorier soit prié de faire une liste complète pour taxes et licences de 1934 et en distribuer à tous les échevins:

Attendu que le trésorier devra adresser une lettre enregistrée à tous ceux qui n'ont pas encore acquitté leurs comptes de taxes, licences de commerce, etc... etc... d'ici le premier mai et qui à partir de cette date la loi suivra son cours.

Attendu que le trésorier devra permettre et accepter de certains marchands ou toute autre personne le paiement de leur compte par des acomptes qui se renouvelleraient deux fois à condition que ces acomptes n'aient pas plus qu'un mois de distance entre elles.

L'échevin A. Lemire demande le vote;
 Votent pour: les échevins H. Thiffault et H. Courteau
 Votent contre: les échevins A. Lemire, C. Arseneau S. Lamy

La motion est répétée par un vote de 3 contre 2.

5513

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Secondé par l'échevin François Courteau

Est résolu que le Greffier soit autorisé d'adresser à tous et chacun des porteurs d'obligations de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, une copie de la résolution portant le N^o 5466.

Attendu que la Commission Municipale de Québec permet aux municipalités en défaut d'offrir à tous ses porteurs d'obligation des conditions nouvelles de remboursement ainsi que des taux d'intérêts à être payés.

Attendu qu'un bulletin de vote sera adressé en même temps que les résolutions pour que chacun des porteurs d'obligations puisse désigner clairement le pour et le contre des propositions de la ville du Cap-de-la-Madeleine

Adoptée

5514

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Secondé par l'échevin François Courteau

Est résolu que la Commission Municipale de Québec soit mise au courant des faits suivants, à savoir: que le Greffier actuel, M. Fortunat Beaumier, n'est nullement qualifié pour remplir la charge de Greffier pour la dite cité de Cap-de-la-Madeleine.

Attendu que le Greffier Fortunat Beaumier se permet de fausser la vérité aussi souvent que l'occasion lui en est fournie et par conséquent cette manière d'agir cause des ennuis à chaque séance du conseil:

Attendu qu'il néglige d'exécuter les ordres du Conseil et du Maire, et de transmettre les résolutions et correspondances à qui de droit.

Attendu qu'il se permet d'acheter et de faire des dépenses sans autorisation malgré les avertissements du Maire et toujours contre les intérêts des contribuables.

Attendu qu'il néglige de transmettre et de lire toute correspondance adressée pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Ce qui cause des ennuis regrettables.

Attendu qu'il a déjà été accusé de complice avec d'autres pour avoir signé et assermenté des rapports erronés en sachant qu'ils contenaient une fausse déclaration, et qu'une telle manière d'agir est condamnable et contre les intérêts des contribuables.

Attendu que plusieurs contribuables se plaignent avec raison de son manque de courtoisie, ce qui est contraire aux règles élémentaires de savoir-vivre et de politesse.

Attendu qu'en 1926 le Conseil destituait le Trésorier M. Thiophile Lottinville pour avoir refusé un ordre fait et passé en comité seulement, ce qui n'était nullement légal pour une erreur qui n'en était pas une. Aucun pardon il fallait que les ordres soient suivis. M. Lottinville a été démis de ses fonctions sans raison.

Attendu que parmi les échevins qui ont démis M. Lottinville de ses fonctions il y en a qui siègent encore à l'Hôtel de Ville et des échevins qui sont certainement intéressés à avoir un homme des mieux qualifiés pour remplir la charge de Greffier.

Attendu que la position de Greffier demande un homme d'une certaine compétence, des plus honnête, indépendant de partis politiques et recevant convenablement tous les intéressés avec la même convenance et la même impartialité avec lesquelles il reçoit ses relations, surtout lorsqu'il est en devoir, il doit être franc et loyal.

Attendu que le Greffier actuel ne répond aucunement aux qualités mentionnées plus haut.

Attendu que le proposeur et secondaire de cette résolution prient la Commission municipale de Québec de faire une enquête en présence d'un juge de la Cour Supérieure, du maire et des échevins, pour le plus grand bien et l'intérêt général de tous les propriétaires intéressés.

Attendu que le Maire soit chargé de voir et de s'assurer que cette résolution soit adressée à la Commission

Municipale de Québec, à défaut de la Commission de Québec, de procéder, les échevins intéressés, à une meilleure administration ainsi que le maire verra à décharger leur responsabilité.

L'échevin Lemire demande le vote.
 Votent pour: les échevins H. Thiffault et F. Courteau
 Votent contre: les échevins A. Lemire, C. Arseneau, L. Lamy.

La résolution est rejetée par un vote de 3 contre 2.

5515

Proposé par l'échevin C. Arseneault

Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Est résolu que ce conseil a décidé que la maison ou demeure actuellement M. Philippe Lemarier lui soit louée au prix de \$5.⁰⁰ par mois depuis le 1^{er} Juin 1933.

5516

Proposé par l'échevin F. Courteau

Approuvé par l'échevin C. Arseneault.

Est résolu que la présente séance soit ajournée à Lundi le 9^{ème} jour d'Avril, 1934 à 7 hrs. P. M. re: Plaintes du rôle d'évaluation, 1934.

Adoptée.

Lecture de diverses correspondances.
 Et la séance est levée.

Maire
 J. Beauvais
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À un ajournement de la séance du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 3 avril 1934, lequel fut tenu au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le 9^{ème} jour du mois d'avril, auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Gadeau et M. les Échevins François Courteau, Armand Lemire, Comte Morrissette, Henri Thiffault, Ernest Arseneau et Louis Lamy, formant quorum sous la présidence du maire et

2 mots rayés
 nul p. p.

5519

Son Honneur le Maire J. A. Gadeau a présidé à l'étude des plaintes au rôle jusqu'au paragraphe N° 23. et fut remplacé par M. Comès Morissette pro-maire au fluteuril.

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault

Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Et résolu que le rôle d'évaluation 1934, tel que préparé par les évaluateurs avec les modifications ci-après mentionnées, plus une baisse de 10% sur toutes les bâtisses soit accepté par ce conseil; et que le tout soit homologué.

Modifications:

- 1.- Jos. P. Bozil - Cadastre 122-62 -
Diminution de \$25.⁰⁰ sur bâtisse
- 2.- Dame Siléphore Thivierge (Héroïc Lemire) Cadastre 114-9
Bâtisse: 12,000 pi. à 9¢ - \$1,080.⁰⁰
- 3.- Robert Héilets - Cadastre 149-30
Bâtisse - \$50.⁰⁰
- 4.- J. A. A. Richard - Cadastre 143 ptie 6
Bâtisse: 16,912 pi. cu. à 13¢ - \$2,460.⁰⁰
- 5.- Bell Telephone Company of Canada
387 poteaux à \$8.⁰⁰ du poteau - \$3,096.⁰⁰
- 6.- Lucien Bailly - Cadastre 116 (2-1) (3-1) (3-4)
Terrain: 4278 pi. à 12¢ - \$515.⁰⁰
" 4263 pi. car. à 11¢ - \$470.⁰⁰
- 7.- Adem Rocheleau (Jos. Lipine) Cadastre Ptie -163
Bâtisse: 7,938 pi. à 8¢ - \$635.⁰⁰
- 8.- Adem Rocheleau: - Cadastre Ptie -163
Terrain: 5,000 pi. à 13¢
" 3,500 " à 14¢ - \$1,140.⁰⁰
Cadastre: 163-24
9,000 pi. à 10¢
46,000 pi. à 3¢ - \$2,280.⁰⁰
Cadastre - Ptie -163
5 Arpents à \$100. - \$500.⁰⁰
13 " à 50. - 650.⁰⁰
5 1/2 " à 60. - 330.⁰⁰
15 1/2 " à 30. - 465.⁰⁰
- 9.- Saul Poirier: Cadastre 112-57
Terrain: 3,040 pi. à 11¢ - \$335.⁰⁰
- 10.- Consolidated Paper Co. - Montant suivant à être porté dans la colonne exempté par règlement.

Cadastre 113-37-38:-

Terrain: 8,000 pi. car. à 10¢ - \$ 800.00

Bâtisse: 59,675 " cu. à 20¢ - 11935.00

Cadastre: 113-45-46

Terrain: 8,000 pi. car. à 11¢ - \$ 880.00

Montant, suivant à être enlevé du rôle \$2,160.00

11.- H. Massiotte & Fils L^{tes}.

Bâtisse N^o 572 rue Notre-Dame

Évaluation à 13¢ du pi. cu.

12.- Dame J. A. Roy. - Cadastre 388-31 à 15¢ du pi. cu.
au lieu de 15½¢.

13.- Paul Rochelagu: Cadastre 134 Subd: 134-135 et 136
Superficie devra être de 3440 pi. car. chacun.

14.- U. W. Rousseau - Cadastre 416-144

Terrain: 1 Arp. à \$750.00 - \$ 525.00

Bâtisse: - \$ 10,000.00

15.- Francois Courteau: - Cadastre 388-Subd. K-405 Subd A

Superficie suivante: 150 x 113 - 16950 pi. à 5¢ - \$ 845.00

Cadastre 406-A. à être enlevé comme lui
appartenant. pas.

16.- Dame Frédéric Hébert: Cadastre 122-158

Terrain: 4,500 pi. au lieu de 4,520 - Éva-
luation à 13¢ du pi. - \$ 600.00

17.- G. N. De Blois: A inscrire au rôle, l'évaluation suivante:

Cadastre 126-Subd. 230

Terrain: 6,320 pi. à 24¢

" 22,100 pi. à 8¢ - Total - \$ 3,280.00

Bâtisse: 40,326 pi. à 15¢ - " - \$ 6,250.00

Grange - \$ 200.00

Cadastre P^{tie} - 126

Terrain: 5.77 arp. à \$200.00 - \$ 1,155.00

Cadastre P^{tie} 122-Subd. 36+44

Terrain: 1.27 arp. à \$200.00 - 255.00

Cadastre 122-Subd. 44 - Terrain: \$ 100.00

" " " 52 - " 440.00

" " " 64 - " 260.00

" " " 289 - " 200.00

Cadastre 125-Subd. 2-9 - Terrain: 225.00

" " " 125 - " 270.00

" " " 137 - " 200.00

" " " 2-8 - " 225.00

- 18.- Lucien Massicotte - Cadastre ~~143~~¹⁴³ - Ptes 10 & 11
Bâtie: 10,450 pi. car. à 94 - \$ 940.⁰⁰
- 19.- Rochefort & Bourque: Cadastre 550
Inscrite 38 arp. à \$5.⁰⁰ au lieu de 48 arp. à \$5.⁰⁰
Cadastre 549:
Inscrite 40 arp. à \$5.⁰⁰ au lieu de 50 arp. à \$5.⁰⁰
- 20.- Shawinigan Water Power Co.
Inscrite dans la colonne exemptée par règlement
les évaluations suivantes:
841 poteaux à \$11.⁰⁰ - \$9,250.⁰⁰
100 milles de fil - 16,155.⁰⁰
- 21.- Three-Rivers Fraction:
Inscrite dans la colonne exemptée par règlement comme suit:
212 poteaux à \$11.⁰⁰ - \$2,330.⁰⁰
- 22.- Jos. Duchesne: Ajouté au rôle comme suit:
Cadastre 387 Subd. 1055 - Terrain: - \$35.⁰⁰
- 23.- Paul Rochelleau: Ajouté au rôle comme suit:
Cadastre 387 - Subd. 1053 - Terrain: - \$35.⁰⁰
" " " 1054 - " - \$35.⁰⁰
- 24.- Cadastre 115 - Subd. 30 doit être inscrit au nom de M. Blois
& Grandmont et être porté en terre en culture.
- 25.- C. N. De Grandmont: Cadastre 423 doit être inscrit
90.5/8 arp. au lieu de 95 arpents
Cadastre 122 Subd. 134 devra être inscrit au nom
de C. N. De Grandmont
- 26.- Grandmont & Larignan - Cadastre 122 Subd. 97 doit être
inscrit au nom de M. Blois Grandmont & Larignan
Cadastre 134 Subd. 85 inscrit à Marguerite Arcand
doit être au nom de M. Notre Dame du Cap.
- 27.- Les subdivisions sous mentionnées doivent être annulées
pour être inscrites comme terre en culture.
Cadastre 116 Subd: 23-24-27-28-31-35-36-39-40-
43-44-47-48-51-52-55 - 16 lots de 50 x 69
55,200 pi. car.
Cadastre 115-116 - Subd. 11-25; 12-26; 13-29; 14-30; 15-33;
16-34; 17-37; 18-38; 19-41; 20-42; 21-45; 23-49;
22-46; 24-50; 25-53; 26-54; 27-57; 28-58; 29-61.
19 lots de 50 x 69 - 65,550 pi. car.
Cadastre - 115 - Subd - 37-38-39-40-41-42-43-44-45

#6-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-

20 Lots de 50 x 69 = 69,000 pi-car.

Cadastré 118-Subd. 11-14-16-17-18-19-20-21-22-23-24
25-26-27-28-29-33.

17 Lots de 50 x 90 = 76450. pi-car.

Grand Total # 266,700 pi car ou 7.23 Arp @ #100. #723⁰⁰

Cadastré-126-Subd 109+110 = 40 x 80. = 6400 pi.

" 122 " 58-59-60 = 40 x 100 = 17000 "

Total 18400 pi ou 1/2 Arp @ #200. = #100⁰⁰

Cadastré-176-Subd- 230-231-235-236-237-238-239

240-244-245-246-247-248-249-250

15 lots de 40 x 80 = 48000 pi.

" 176 Subd- 255-256-257-258-259-260-261

262-263-266-266-270-271-272-273-

274-275-276-

18 Lots de 40 x 90 = 64800 pi.

" 176-Subd = 254 + 277 - 2 lots de 40 x 80 = 3600 pi

" " " = 227 + 228 - 2 " de 40 x 40 = 3200 pi

" " " = 229-241-242-243-253-486

6 lots de 32 x 50 = 9600.

Grand Total 179700 ou 4.80 Arp @ #100 = #480.

28- Ici Notre-Dame du Cap = Les lots suivants sont annulés.

Cadastré 134-Subd - 8-9-10-36-37-39-48-49-70-86-87-71

85-7 (40-1)(41-1)-(40-2)(41-2)

16 lots de 40 x 80 = 51200. ou 1.39 Arp @ #100. #140.

" 134-Subd - (41-3-2) - (31-22) - (2-1-1-3)

3 lots de 40 x 82 = 9480. pi

" 134-Subd - (42-3-43-2)

1 lot de 40 x 70 = 2800. pi

" 134-Subd - (42-2-43-1)

1 lot de 30 x 70 = 2100. pi

" 134-Subd - (77-1-76-3)

1 lot de 50 x 50 = 2,500. pi

Formant un total de 17740 pi ou 0.46 Arp @ #200. = #90⁰⁰

29- J.A. Roy

Cad. P-163-3 - Terrain 9972 pi @ 13¢ = 1295.

" " Bât 29952 " @ 15¢ = 4890.

" " P-163-3 " 15000. " @ 11¢ = 1650.

" " " " 18500. " @ 10¢ = 1850.

" 164-1 " 20280. " @ 12¢ = 2435.

bad-	164-4	Bât	16800 pi	@	9¢	#1660.
"	164-25	"	7440.	"	@	10¢ 755.
"	164-26	"	8172.	"	@	10¢ 850.
"	166-32	"	11680	"	@	11¢ 1440.
"	166-37	"	11880	"	@	16¢ 1925.
"	164-42	"	11020.	"	@	8¢ 880.
"	166-48	"	11020.	"	@	10¢ 1150.
"	166-47	"	11020.	"	@	9¢ 1020.
"	(166-46)(167-4)	"	8034.	"	@	10¢ 895.
"	164-18	"	11020	"	@	10¢ 1100.
"	168-304	"	6842	"	@	10¢ 795.
"	168-200	"	10800.	"	@	11¢ 1210.
"	168-18	"	9660.	"	@	11¢ 1085.
"	168-42	"	14634.	"	@	10¢ 1520
"	168-136	"	6860.	"	@	10¢ 800
"	168-146	"	8784.	"	@	10¢ 980-
"	168-147	"	7238.	"	@	10¢ 775.
"	168-187	"	15030.	"	@	11¢ 1650.
"	168-143	"	9843.	"	@	10¢ 1025.
"	(164-9)(166-24)	"	7775.	"	@	10¢ 775.
"	168-316	"	14670.	"	@	10¢ 1510.
"	168-184	"	15599.	"	@	11¢ 1840.

30 Maurice et Emile Thibault Cad. P-407-

8640 pi @ 10¢

2388 pi @ 5¢ = #985⁰⁰

badastre - P-406 - P-A-24 (De Lachenskiere)

11400 pi @ .12¢

2060 pi @ .06¢ = #1490⁰⁰

13460 pi au lieu de 13600 pi

" P-406-405-388 En Culture (De Luche)

Annexé au rôle 31.24 Arp. reparti comme suit

25 Arp. @ #100. = #2500.

6.24 - @ 30 = 185.

badastre P-406-405-388

39.75 Arp. @ #30 = #1190.

31- Hector Pichette Couge le Cad- P-388 au lieu de 387

32- Honoré Larochelle P-388-P-405 3/5 Arp @ #100. = #40⁰⁰

33- Wikipid Larochelle " " 3/5 " @ #100. = #60⁰⁰

34- Arthur Larochelle " " 3/4 " @ #100 = #75⁰⁰

35- J. Pronovost. " " 1/2 " @ #75 = #135⁰⁰

assise.

Le pro-maire R. Morissette signe la résolution avec protest. Cette même résolution fut présentée au Maire qui a refusé ~~fait~~^{sur} que le Président du Conseil M. Morissette a signé avec protest.

Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 16^{ème} jour du mois d'avril 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. R. Morissette, F. Cousseau, W. Thiffault, A. Lemire, E. Asenauet & L. Lamy tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5518

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Asenauet

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du 3 avril 1934 ainsi que celui de l'ajournement du 9 avril 1934 soient adoptés tel que lu.

Adopté

Le Maire appose son veto et refuse de signer les deux procès-verbaux.

Cap-de-la-Madelaine 16/4/34.

5519

M.M. Les Membres du Conseil

Cité du Cap-de-la-Madelaine Qué.

Messieurs,

Je soussigné J. A. Nadeau Maire de la Cité du Cap-de-la-Madelaine s'oppose à l'adoption des Résolutions 5497 & 5499- concernant l'item de \$300. pour les raisons suivantes:

Attendu que la majorité des échevins n'ont jamais été consultés sur les travaux à faire dans les rues de la Cité du Cap-de-la-Madelaine. Que tous les endroits désignés par l'ingénieur doivent être contestés pour plusieurs raisons.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madelaine qu'une route directrice soit pavée de manière à faire passer tous nos touristes par la rue

Notre-Dame et surtout par notre Sanctuaire National
 Attendu que des plans et spécifications devaient
 être fournis avec les détails et que rien de tel n'a
 été fait. Attendu que les échevins des quartiers 6-5-4
 3-2 et 1 auraient dû être consultés en comité et définir
 le genre de travaux à être fait pour le bien général
 et l'avancement de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Attendu que rien de tel n'a été fait et par
 conséquent, je considère que le montant de \$300. tel
 que facture soumise au conseil est un montant
 futile et à l'encontre des intérêts de notre ville

(signé) J. A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap.

L'échevin Arsenault demande le vote sur les réso-
 lutions Nos-5457-5462-5471-5482-5497-+5499 sur le-
 quelles son Honneur le Maire a approuvé son veto.

Son Honneur le Maire déclare que le vote deman-
 de par l'échevin Arsenault doit être pris sur
 chaque résolution séparément et non en bloc.

L'échevin R. Morrissette en appelle de la décision
 du Maire à savoir si le vote doit être pris tel vote
 étant demandé par l'échevin Arsenault.

Le vote est pris sur la décision du Maire
 Valent pour les échevins H. Thiffault + J. Cyrsteau.
 Valent contre les échevins A. Lemire & Arsenault L. Lamy
 + Romeo Morrissette

Décision du Maire renversé et le vote demandé par
 l'échevin Arsenault est pris sur les résolutions 5457
 5462-5471-5482-5497-+5499-

Valent pour les échevins = A. Lemire & Arsenault L. Lamy
 et Romeo Morrissette

Valent contre les échevins = H. Thiffault + J. Cyrsteau.

Son Honneur le Maire déclare l'appel de la décision
 du Maire hors-d'ordre l'échevin Morrissette n'ayant pas droit
 de vote (J. A. Nadeau)

Dans le cas du vote demandé par l'échevin Arsenault
 Son Honneur déclare le vote hors-d'ordre l'échevin Morrissette
 n'ayant pas le droit de vote (J. A. Nadeau Maire)

Proposé par l'échevin A. Lemire

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que les comptes suivants soient payés :-

368-	J. Lannette Trésorier	Payé 8 mars 1934	3500. ⁰⁰
369-	" "	- 15 - 1934	3500. ⁰⁰
370-	Paul Kisté No-8	Neige 3 ^{es} Tract.	40. ⁷⁰
371-	J. Lannette Trésorier	Payé 5 avril 1934	3500. ⁰⁰ ✓
372-	Salaires emp Perm. au 7 avril 1934	J. Lannette cal	398. ⁰⁰ ✓
373-	A. Masehand cal	Salaires au 7/4/34	64. ⁰⁰ ✓
374-	J. Lannette Trésorier	Adm + Voirie	367. ⁰⁰ ✓
375-	" "	Payé du 17/4/34	3000. ⁰⁰ ✓
376-	" "	Adm des P. Imbrs	17. ⁷⁰ ✓
377-	J. Arthur Larivière	Opt Pay Chomage	14. ⁶⁰ ✓
378-	J. U. Sr Armand	" "	180. ³³ ✓
379-	André Sauvageau	" "	85. ⁴⁸ ✓
380-	Arthur Dorcel	" "	105. ⁰⁰ ✓
381-	Arthur Mouni	" "	52. ⁶⁰ ✓
382-	Roland Rochefort	" "	32. ¹⁰ ✓
383-	Henri Thiffault	" "	19. ⁶⁰ ✓
384-	Hercule Parenteau	" "	179. ⁰⁰ ✓
385-	Rene Huylebroeck	" "	57. ⁷⁷ ✓
386-	Edm Savary	" "	174. ⁰⁰ ✓
387-	" "	" "	37. ⁶⁴ ✓
388-	J. Ble Thibodeau	" "	24. ⁵⁰ ✓
389-	J. P. Loranger	" "	148. ¹⁸ ✓
390-	St. Chr Demeis	" Administration	70. ⁰⁰ ✓
391-	Arthur Dorcel	Chauffage Bat	59. ⁷¹ ✓
392-	John Miller 3 ^{es}	Voie app.	173. ⁷⁷ ✓
393-	Shawinigan W. P.	Aqueduc C. Mat	20. ⁰⁰ ✓
394-	Wilfrid Blanchard	Voie Police Chevaux	2. ⁵⁰ ✓
395-	Naj. Loranger	Adm - Voie req.	10. ⁶⁹ ✓
396-	Garage R. Milot	Voie - Tracteurs	13. ³⁰ ✓
397-	Bell Telephone Co's	Tel + Mess	26. ⁷⁶ ✓
398-	Impremere Sr Patrice	Papeterie Adm.	18. ⁴⁰ ✓
399-	Michel Lalancette	Voie - App	5. ⁰⁰ ✓
400-	René de Collet. Ferm Vie	Audition %	20. ⁰⁰ ✓
401-	Northern Electric Coy Ltd	Syst Alarme	9. ⁷⁰ ✓
402-	P. J. Moos Vie Vie	Papeterie	34. ⁷⁵ ✓
403-	J. Ble Loranger	Eq. C. P. Ent	0. ⁶⁴ ✓
404-	H. Massacotte + Trésorier Vie	Mat Ag req.	13. ⁷⁰ ✓
405-	La Cite du Cap.	Adm - Cont	2. ⁷⁰ ✓
406-	P. Loranger + Trésorier	Voie - Chevaux N.	5. ⁵⁰ ✓

	Montant Rapp =	15471 ⁵¹
407- Eredde Corbin, val	Route d'eau	199 ⁰⁰ ✓
408- Ed Boissonnaux	Voie - app. d'écriture, etc.	49 ⁵⁰ ✓
409- Jules Roy	Bazoline	23 ⁶² ✓
	Total =	\$ 15,743 ⁶³

Adopté.

5522

L'échevin Mornissette quitte son siège
Lecture d'une lettre de M. Adlard Boissvert
demandant une entrée d'eau. Rue Dilisole
Proposé par l'échevin à Lemire
Appuyé par l'échevin L. Lamy
Et résolu que le Contre-Maître soit
autorisé de faire une entrée d'eau à M. Ad. Boissvert
Rue St Denis.

Adopté.

5523

Lecture faite d'une lettre de M. S. Desorme de-
mandant au conseil une résolution ratifiant les
ordres écrits autorisant la Cie Bell Telephone à
placer des poteaux Rue Massicotte & Richey.
Proposé par l'échevin à Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que ce conseil ratifie par les
présentes les autorisations écrites, leur donnant
la permission d'ériger des poteaux dans les
limites de cette Cité sur les Rue Massicotte et
Richey.

Adopté.

5524

Après lecture faite d'une lettre de M^{re}
Ers Desilets incluant un cheque de \$700 de l'United
States Fidelity la résolution suivante fut passée.
Proposé par l'échevin à Lemire
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que M^{re} Ers Desilets soit autorisé
à remettre à M^{rs} Lajoie & Lajoie la police de garantie
de la United States Fidelity Assurance Corp.

L'échevin Cousteau dissident

L'échevin Thiffault demande le vote

Votent pour les échevins: à Lemire E. Arsenault & L. Lamy

Votent contre les échevins: H Thiffault & F Cousteau.

Adoptée sur division

Le maire appose son veto.

5525

Lecture faite d'une lettre de M. Emile Morin incluant un projet de bill à être présenté à la législature concernant le droit d'acquies de gre à gre les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'aéroport.

Après la lecture faite de la lettre de M. Emile Morin le Maire déclare qu'aucune demande officielle n'a été faite de la part du Conseil pour qu'un bill soit présenté à la législature, attendu que les conclusions en grande majorité est contre le projet par conséquent nous ne voulons aucune responsabilité dans cette demande faite par notre Député M. Grant.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance d'une lettre de M. Emile Morin en date du 6 avril 1934 incluant un projet de bill à être présenté à la législature autorisant la Municipalité à acquies les terrains nécessaires pour l'agrandissement de l'aéroport, prie la Commission Municipale de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour faire adopter ce bill.

L'échevin Henri Thiffault demande le vote
 Votent pour : MM. A. Lemire & Arsenault + H. Lamy
 Votent contre : MM. H. Thiffault + F. Courteau.

Motion adoptée sur division

Le Maire appose son veto.

L'échevin Romeo Morrisette prend son siège.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que tout propriétaire qui loue ou exploite lui-même une salle pour toutes fins quelconque paye une licence de \$200.⁰⁰ et que les dites salles ne soient ouvertes que durant les heures suivantes de sept heures du soir @ 1hr AM
 En amendement L'échevin Morrisette demande que la résolution soit envoyée en comité.

Les échevins Lamy & Arsenault acceptent l'amendement sans vote.

Envoyé en comité.

5526

5527

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que l'heure d'été soit observée dans cette Cité à partir du 28 avril 1934 @ minuit jusqu'au dernier samedi de septembre 1934 @ minuit + En amendement

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin Frs. Courteau.

Que l'heure soit changée seulement le 30 mai 1934.

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins: H. Thiffault + Fr. Courteau

Votent contre les échevins: A. Lemire, E. Arsenault

L. Lamy + Roméo Morrisette

Le vote sur la résolution

Votent pour les échevins = A. Lemire & E. Arsenault

L. Lamy + Roméo Morrisette

Votent contre les échevins = H. Thiffault + Fr. Courteau

L'amendement est rejeté et la motion adoptée sur division.

Le Maire signe la résolution avec protest.

5528

Proposé par l'échevin Frs. Courteau

Secondé par l'échevin Henri Thiffault

Attendu qu'il est dans l'intérêt de tous les citoyens bien pensant, que la direction du trafic qui comprend surtout les touristes qui passent au Cap-de-la-Madeleine doivent suivre le parcours régulier déjà établi dans cette Cité;

Attendu que des travaux doivent être faits dans certaines rues de notre ville afin de remédier au chômage;

Attendu que la majorité du conseil est unanime que nous devons pave en ciment la balace de la Rue Rochefort, St. Pierre, Ste Madeleine Bellesue passe droit à la Poupin expropriés les terrains de M. Lorange ou Lemay et élargi le reste de la Rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection du boulevard.

Attendu que la direction de cette route permettrait à tous nos touristes de passer, comme

d'habitude à la porte du Sanctuaire National qui est l'endroit le plus recherché des touristes;

Attendu que le Ministère de la Voie dirigé par l'Honorable M. Pélissier est au courant des sentiments et intentions de cette population;

Attendu que prière soit faite au Ministère de bien vouloir prendre en sérieuse considération la requête présente, appuyée sur les faits cités plus haut;

Attendu que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics M. J.N. Francoeur ainsi qu'à l'Honorable M. Pélissier Ministre de la Voie.

Adopté.

5529-

Avis de motion

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil je proposerai un Règlement intitulé "Règlement amendant le Règlement des licences de commerce, taxes spéciales droits spécifiques de permis et autres"

(signé) Henri Thiffault

Echevin de la Cité.

5530

Avis de motion

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil je proposerai un Règlement No-175 intitulé "Règlement autorisant la Municipalité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à acquiescer les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'aéroport par moyens d'obligations"

(signé) Ernest Arsenault

Echevin de la Cité.

Ouverture d'une soumission pour de l'avoine exilée de l'Ouest P. Loranger & Fils au prix de 57¢ le minot cette dite soumission fut accordée à l'unanimité pour la période stipulée dans la soumission soit trois mois

Lecture d'une lettre adressée à l'Honorable Premier Ministre par son Honneur le Maire

Lecture de diverses autres correspondances
Et la séance est levée.

Marse
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 7^{ème} jour de mai 1934. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. R. Morissette E. Adenault, L. Lamy, H. Thiffault J. Courteau et Armand Lemire sous-échevins formant quorum sous la présidence du Maire au faubourg.

Le 7 mai 1934

5530 →

M. M. Les Membres du Conseil
de la Cité du Cap de la-Madeleine
Messieurs:

Conformément à la loi je desire faire connaître au Conseil, les raisons qui m'obligent à refuser de signer le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 avril dernier, ainsi que l'ajournement du 9 avril 1934.

Attendu que les procès-verbaux des dernières assemblées contiennent une erreur et une injustice criante à l'égard de tous les propriétaires du Cap-de-la-Madeleine.

Attendu que la majorité des membres du conseil s'est permise de baser l'évaluation de M. J. Roy et de M. Lucien Massicotte dans le seul but de favoriser des amis qui dans le passé ont bénéficié de tous les avantages que des hommes d'affaires peuvent recevoir d'une corporation:

Attendu que les raisons invoquées par M. M. Roy et Massicotte à l'effet que leurs propriétés ont perdu de la valeur ce qui est peut être vrai, mais la valeur des propriétés en général est basée partout et les propriétaires doivent être traités sur un pied d'égalité et il n'y a aucune raison pour le Conseil de favoriser des amis:

Attendu que M. J. Roy a induit en erreur

les membres du Conseil en faisant des faux rapports sur la valeur, qualité et genre de bûches employé dans la la valeur de ses maisons. Il s'est permis de fausser la vérité publiquement en séance régulière du Conseil, ce qui est certainement une insulte grossière à l'adresse du Maire et des Echevins:

Attendu que dans le passé M. J. A. Roy et l'échevin Massicotte ont aidé et encouragé le Conseil du temps à faire voter des règlements contraires aux intérêts de la ville et qu'aujourd'hui ces mêmes messieurs veulent profiter d'une majorité de Conseil pour diminuer leur évaluation

Considérant tous les faits mentionnés plus haut ainsi que le rapport fait par nos évaluateurs qui après avoir une seconde fois reconsidérés toutes les plaintes ont décidé que M.M. J. A. Roy et Massicotte étaient sur une base d'égalité avec leurs voisins, tant que pour la valeur des terrains et de la constructions de leurs bâtisses: Je crois sincèrement que M.M. les échevins agissent consciencieusement pour le plus grand bien et l'intérêt général et que le rôle d'évaluation sera accepté tel que préparé par nos évaluateurs avec les modifications qui ont été jugés nécessaires de faire, et que le veto du Maire sera maintenu

Le tout respectueusement soumis

(signé) J. A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap-de-la-Madelaine

7 mai 1934

5530^B

M.M. les Membres du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madelaine
Messieurs

Conformément à loi, je dois faire connaître aux membres du Conseil les raisons qui m'ont obligé de mettre mon veto sur la résolution portant le No. 5524. résolution qui a pris effet d'accepter un montant de \$700. en règlement final d'une réclamation de \$1000. plus les intérêts depuis 1921 au taux de 7%. Je déclare donc être opposé à ce mode de règlement pour les raisons suivantes:

La Corporation du Cap-de-la-Madelaine était assurée avec la United States Fidelity. Elle a payé

régulièrement ses primes d'assurances et par conséquent elle a droit au plein montant de sa réclamation.

Attendu que la Corporation paie des polices d'assurance sur ses employés de bureau pour les protéger contre les erreurs que ces derniers peuvent commettre, raison pour laquelle nous devons réclamer tout le montant qui est dû à la Corporation :

Attendu que la majorité des Echevins a refusé de demander à notre avocat les raisons pour lesquelles la Corporation doit accepter le montant de \$700⁰⁰ en règlement final. Le refus de la part de certains echevins établit clairement qu'il y a du louche dans ce règlement avec la Cie. d'assurance.

Attendu que le Trésorier et son assistant Fortunat Beaumes ont déjà été accusés d'avoir détruit, brûlé et fait disparaître des débiteuses documents importants dans cette affaire et qui ils doivent être tenus responsables ainsi que les echevins impliqués dans cette affaire et l'ancien greffier du temps.

Attendu que tous les gens mentionnés plus haut ont trompé volontairement et négligé de surveiller les intérêts des contribuables et qu'ils bénéficient d'une majorité de conseil pour effacer une erreur monumentale.

Attendu que dans le cas présent la loi du Code des "Lois des Cites Villes" ne permet pas à un echevin de voter sur une question ou une résolution qui l'intéresse personnellement.

Attendu que dans le cas présent la majorité des echevins est impliquée dans l'affaire et par conséquent ne peut voter :

Considérant tous les faits mentionnés plus haut il est dans l'intérêt des propriétaires de percevoir le montant total de la réclamation et que le veto du maire soit maintenu.

Je prie donc la Commission Municipale de Québec de ne pas approuver la perte d'un montant aussi considérable.

Le tout respectueusement soumis

(signé) J. A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap de la Madeleine

Le 7 mai 1934

5530^e

M^{rs} Les membres du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Messieurs

Conformément à la loi il est de mon devoir
d'être opposé à la résolution No. 5525. pour les rai-
sons suivantes:

Considérant que la grande majorité des
propriétaires est contre l'achat du terrain pour
aéroport.

Attendu que certains échevins de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine ont induit en erreur l'Hono-
rable Premier Ministre de cette Province en lui déclarant
que le Fédéral serait disposé de dépense \$75000. pour
améliorer le terrain d'aéroport, à condition que le ter-
rain soit fourni par la ville.

Attendu que ces mêmes échevins n'ont jamais
compris et ne semblent pas encore vouloir compen-
dre que l'offre faite par le Fédéral, était de localiser
tous les célibataires des environs que n'était autre
chose que le plan du camp de Valcartier chose
que les contribuables ne veulent pas accepter
pour la seule et unique raison que ce camp se-
rait trop rapproché de la ville.

Attendu que M. W. P. Brant notre député à
la législature n'a jamais été autorisé officielle-
ment de présenter son bill à la législature de Québec
et que cette manière d'agir est contraire à la bonne
et saine administration, que cette manière d'agir
enlève toutes les prérogatives des propriétaires et leur
liberté d'action, à savoir que aucune dette ne doit
être faite sans qu'un règlement soit réguliè-
rement voté et approuvé par les propriétaires.

Attendu que la Corporation ne peut être
responsable d'aucune dépense non autorisée et ré-
gulièremment approuvée par les parties intéressées.
C'est pourquoi je prie les Membres du Conseil de
reconsidérer la résolution portant le No 5525 pour
le plus grand bien et l'intérêt des citoyens et
que la Commission Municipale de Québec soit

priée de considérer sereusement cette résolution.

Le tout respectueusement soumis

(signé) J. A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap-de-la-Madelaine.

5530^B

L'échevin Armand Lemire demande le vote sur les résolutions suivantes sur lesquelles le Maire a apposé son veto. 5517-5518-5514-5525-

Votent contre le veto les échevins R. Morrissette &

Asenault L. Lamy & Armand Lemire

Votent pour le veto les échevins Henri Thiffault et François Consteau.

Les dits veto sont renversés.

Le Maire déclare hors-d'ordre l'échevin R. Morrissette n'a pas le droit de vote.

L'échevin R. Morrissette en appelle de la décision du Maire R. Morrissette dissident

Votent pour les échevins Henri Thiffault & F. Consteau

Votent contre les échevins E. Asenault Louis Lamy & Armand Lemire.

Décision du Maire renversée.

5530^E

Son Honneur le Maire déclare le siège de l'échevin R. Morrissette vacant.

L'échevin R. Morrissette en appelle de sa décision.

Votent pour l'échevin Henri Thiffault

Votent contre la décision les échevins R. Morrissette E. Asenault Louis Lamy & A. Lemire.

L'échevin F. Consteau s'abstient de vote

La décision du Maire est renversée

5531

Proposé par l'échevin E. Asenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madellaine en date du 16 avril 1934 soit adopté tel que lu.

Adopté

5532

Le Maire refuse de signer le procès-verbal
Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Roméo Morrissette

Et résolu que les comptes suivants soient payés

410-	Banque Can. Nationale	Int. Billet + Cont	289 ³⁸ ✓
411-	do do	Bill Prom.	7000 ⁰⁰ ✓
412-	Jos. Lannette Trés	S.D. 19/4/34	3000 ⁰⁰ ✓
413-	" sal	Salaires	396 ⁰⁰ ✓
414-	A Marchand sal	"	64 ⁰⁰ ✓
415-	Commissum Mun.	Sal. Dillégué	83 ³³ ✓
416-	Continental Guaranty of	Auto - Chef	50 ³⁵ ✓
417-	B. Arcand sal	Opay. chômage	2521 ⁰⁹ ✓
418-	Dept des aff. Mun.	Éch. Rég	20 ⁰⁰ ✓
419-	J. Lannette Trés	S.D. 26/4/34	3200 ⁰⁰ ✓
420-	do "	- Loyers	2200 ⁰⁰ ✓
421-	do "	- Eau	500 ⁰⁰ ✓
422-	B. Arcand + al	Opay chômage	21 ⁹⁶ ✓
423-	W. Promont	Chevaux ach.	400 ⁰⁰ ✓
424-	" "	" Élev.	2 ⁰⁰ ✓
425-	Boulangere Mod sal	Opay chômage	184 ¹⁴ ✓
426-	B. Arcand sal	"	2863 ⁷² ✓
427-	H. B. Rousseau sal	"	4305 ⁶⁶ ✓
428-	J. Lannette Trésorier	Adm. Billet	39 ⁷⁵ ✓
429-	B. Arcand sal	Opay chômage	5520 ⁷² ✓
430-	J. Lannette Trésorier	Paie du 3/5/34	3000 ⁰⁰ ✓
431-	" "	" 10/5/34	3000 ⁰⁰ ✓
432-	J. Lannette sal	Salaires	398 ⁰⁰ ✓
433-	A. Marchand sal	"	64 ⁰⁰ ✓
434-	Hervé Muscault	Opay adm.	72 ⁷² ✓
435-	S. Barracutt + J. One	" chômage	55 ⁰⁰ ✓
436-	Jules Beaudry	"	23 ⁰⁰ ✓
437-	Alexandre Larivière	"	115 ⁰⁰ ✓
438-	Bailly Ste	"	17 ⁰⁰ ✓
439-	Mme Eva Combeau	"	28 ⁰⁰ ✓
440-	Edmond Gauthier	"	1175 ⁰⁰ ✓
441-	Hervé Thiers	"	12 ⁵⁰ ✓
442-	Lucien Lepin	"	10 ⁷⁵ ✓
443-	Narcisse Minkplussie	"	23 ⁰⁰ ✓
444-	Conrad Gayer	"	12 ⁰⁰ ✓
445-	Lucien Turcotte	"	23 ⁰⁰ ✓
446-	Bailly Ste	"	15 ⁰⁰ ✓
447-	Lucien Lepin	"	875 ⁰⁰ ✓
448-	Boulangere Mod Ste	"	60 ⁵⁰ ✓
449-	J. H. Lemay	" adm	775 ⁰⁰ ✓

450-	Joseph Lannette Trés	Licences	40 ⁴⁰ ✓
451-	Paul Rochefort val	Commission	19 ⁹⁵ ✓
452-	La Cité du Cap	Petty Cash	4 ³⁴ ✓
453-	Medene Cassette	Clay Chômage	1 ⁶⁶ ✓
454-	Aep Larivière	"	7 ⁸³ ✓
455-	Arthur Brumillette	"	1 ¹⁰ ✓
456-	Emile Halin	"	46 ³⁶ ✓
457-	J A Gilbert	" Administ	22 ²⁵ ✓
458-	Lucien Desfosses	" Chômage	3 ⁰² ✓
459-	J Beaumier val	Rôle d'éval	16 ⁴⁰ ✓
460-	D. N. Peneau	Adm. - Ville Police	45 ¹⁵ ✓
461-	Joseph Hardy	Ville Voitures	30 ²⁵ ✓
462-	Die J. B. Rolland	Pop. Elections	17 ³⁸ ✓
463-	L. Massicotte + J	Distes Ass.	6 ⁰⁰ ✓
464-	Shawinigan W & Coy	Energie Pomp.	143 ⁸³ ✓
465-	Pop. Roy	Ville - app. v.	1 ⁵⁰ ✓
466-	Clinique Roy - Rousseau	Cont	1 ⁰⁰ ✓
467-	Pierre Loranges + Jils	Ville Ch. Police	22 ²¹ ✓
468-	Armand Brumillard	" Police	38 ⁹² ✓
469-	Can Pacific Telegraphs	Telegrams	1 ¹⁶ ✓
470-	Armand Modeme	Police adm	2 ⁹⁰ ✓
471-	J. Ledoux "Selles"	Ch. Hellene	7 ⁷⁵ ✓
472-	Alfred Brenier	B. Fontaine	1 ⁰⁰ ✓
473-	Armedee Coulombe	Marché Int	3 ⁶ ✓
474-	Pierre Loranges + Jils	Ch. Nouv. sag.	16 ⁸⁰ ✓
475-	Edmond Bergeron	Ville sag.	4 ⁰⁰ ✓
476-	Budge Sales Ltd	Papeterie	9 ⁰⁰ ✓
477-	Underwood Elliott Fisher	"	39 ⁰⁰ ✓
478-	Delisle Auto Ace	Ville app.	1 ⁶⁸ ✓
479-	Shawinigan W & Coy	Eclairage Bat	16 ⁷⁰ ✓
480-	"	Rues Eclair	300 ⁰⁰ ✓
481-	Bell Telep Coy of Canada	Del + Mess	30 ³⁴ ✓
482-	Armand Brumillard	Ville app	98 ⁸⁵ ✓
483-	La Cité du Cap	Petty-Cash	3 ³⁴ ✓
484-	D. Louis Belle Isle	Al. vif	7 ⁰⁰ ✓
485-	J. D. Barneau	J. de Secours	15 ⁰⁰ ✓
486-	Jules Roy	Gazoline	24 ⁹⁴ ✓
		Total	\$ 40,500.81

En amendement propose par Henry Thiffault
Appuyé par François Ombreau

Que tous les comptes soient adoptés moins celui des chevaux.

Le vote sur l'amendement

Votent pour les échevins H. Thiffault + F. Courteau

Votent contre les échevins R. Marussette E. Arsenault L. Lamy
et Armand Lemire

L'amendement est rejeté

Le vote sur la motion principale

Votent pour les échevins R. Marussette E. Arsenault
L. Lamy, et Armand Lemire

Votent contre les échevins H. Thiffault + F. Courteau

Motion adoptée sur division.

5533

Attendu qu'il y aurait lieu pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine de contribuer aux fêtes des Trois-Rivières par certaine publicité aux fins de montrer que la ville existe : En conséquence

Sur proposition de l'échevin R. Marussette

Appuyé par l'échevin - - - - -

Il est résolu que les offres des journaux Le Bien Public et le Nouvelliste pour une page d'annonces dans les numéros spéciaux du 19 et 31 mai prochains aux montants de \$35. et \$75⁰⁰ soient acceptés sujet à l'approbation du délégué de la Commission des Affaires Municipales.

Pas de secondes

5534

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Contre-Maitre soit autorisé à faire les réparations nécessaires au logis de la Cité situé au no 44 Rue St Joseph

Adopté.

5535

Lecture faite d'une lettre de M. R. Poisson en date du 21 avril incluant une lettre de M. Emile Mouny Secrétaire de la Commission Municipale laquelle lettre se lit en ces termes.

La Commission Municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 16 avril 1934 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine avec les remarques suivantes:

1^o Il faudra que la résolution no-5527 concernant l'avance de l'heure soit transmise au Ministère des aff. Municipales pour recevoir l'approbation du lieutenant-gouverneur-en-conseil.

2^o L'approbation de la résolution no-5528 est suspendue jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des explications additionnelles à son sujet.

Votre tout dévoué

Le Secrétaire Émile Morin

5536

Lecture d'une lettre de Logue + Logue incluant une déclaration pour être signée par le Maire et le Breffier, sur refus de Son Honneur le Maire de la signer la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin E. Assenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire.

Et résolu :-

Considérant que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à sa séance du 3 avril 1934 a accepté l'offre de la United States Fidelity & Guaranty Corp. au montant de \$700 en règlement final d'une réclamation que ce conseil avait contre ladite Cie.

Considérant que Son Honneur le Maire avait apposé son veto sur ladite résolution et qu'à la séance du 16 avril 1934 une majorité absolue des échevins ont voté de nouveau sur ladite résolution et qu'elle a été par le fait même légalisée, quoique Son Honneur le Maire n'ait pas signé la résolution.

Que ce conseil autorise son Honneur le Maire à signer la déclaration à l'effet que la police de garantie portant le no-432182-22 qui était entre les mains de M. J. Desilets notre avocat dans cette cause et qui a été réglée, sur refus de celui-ci de signer ladite déclaration l'échevin Pro-Maire Roméo Morissette est autorisé à signer à la place du Maire.

Adopté

5537

Attendu que le 15 novembre 1933 la Cité du Cap-de-la-Madeleine a été mise en subordination sous la Commission Municipale de Québec:

Attendu qu'à ce moment là, la Cité du Cap-de-la-Madeleine avait contracté un emprunt tempo-

raire à la banque de \$3500.⁰⁰ :

Attendu que depuis cette date, la Cité du Cap de la-Madelaine n'a pas honoré le paiement des intérêts de ses coupons sur les obligations qui devenaient dûes le 1^{er} novembre 1933 à date.

Attendu que pour pourvoir au paiement des coupons d'intérêts échus depuis le 1^{er} nov 1933 au 1^{er} juin 1934 inclusivement la somme requise serait de \$2859.⁰⁰ ;

Attendu que les intérêts accrus sur les obligations échues depuis le premier novembre et non payés se chiffrent approximativement @ \$500.⁰⁰

Attendu que le total de ces différents montants se monte @ \$3359.⁰⁰ !

Attendu qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour une somme de \$33000. pour couvrir ces différents montants :

Attendu que par suite de l'imposition du rôle de 1934 et de la mise en force du rôle de perception à un taux de taxe de 1⁴⁰/₁₀₀ la Consolidated Paper Co. paiera à cette Cité une somme d'environ \$35000. En conséquence sur proposition de l'échevin Romeo Morissette appuyée par l'échevin Ernest Apenauet

Il est résolu que le Conseil de la Cité du Cap de la-Madelaine prie la Banque Canadienne Nationale de prêter par billets à un taux n'excédant pas 6% l'an une somme de \$33000. Le dit billet devant être signé par le Greffier et le Trésorier de la ville et fait à demande. Il sera garanti par un transport de la Cité en faveur de la Banque Canadienne Nationale des argents qu'elle se tiendra de la Consolidated Paper Co. soit \$35000. comme paiement de ses taxes municipales pour l'année 1934. Que le Greffier et le Trésorier soient autorisés par la présente à signer tel transport en la forme ordinaire des affaires. Le remboursement du dit emprunt devant être fait dans le cours de la présente année fiscale.

En amendement proposé par Henri Shiffauer

Deuxième par François Oustean

Sur un montant de \$10000. soit alloué sur les comptes des marchands, qui sont en retard.

Le vote sur l'amendement

Votent contre les échevins R. Morrissette & Apenaues
Le Lamy et Armand Lemire.

Votent pour les échevins Henri Thiffault & J. Courteau

L'amendement est rejeté par un vote de 4 contre >

Le vote sur la résolution :

Votent pour les échevins R. Morrissette, & Apenaues
Le Lamy & Armand Lemire.

Votent contre les échevins Henri Thiffault & J. Courteau.

La motion principale est adoptée sur division.

Cette résolution fut passée et adoptée à la suite de la lecture d'une lettre de M. R. Poirion incluant une copie d'une lettre en date du 7 mai, signée par M. L. Potvin Commissaire de la Commission Municipale de Québec adressée à la Banque Canadienne Nationale attention M. Georges Dupuis du Dept du contrôle des crédits.

5538

À la suite d'un rapport du Trésorier faisant suite à une demande de M. Jaida Lavigne pour une licence de fêtes au lard la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil fixe @ \$50⁰⁰ le prix à être payé pour sa licence pour l'année 1934. M. Lavigne devra se procurer un permis au bureau du Trésorier aussitôt acceptation par la Commission de affaires municipales de Québec.

Adopté.

5539

Pour faire suite à une demande de M. Brosseau Re-table de billards la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin E. Apenaues

Appuyé par l'échevin R. Morrissette

Et résolu que ce Conseil accorde des licences de tables de pool @ M.M. Ernest Brosseau & Ab. Labrecque pour 1934.

Adopté.

5540

Lecture faite d'une lettre du Secrétaire de la Cité du Grand-Mère relativement aux transports par express.

Proposé par l'échevin E. Asenault

Approuvé par l'échevin A. Lemire

Est résolu que ce Conseil prie respectueusement la Commission des chemins de fer du Canada de bien vouloir intervenir auprès des compagnies d'express canadiennes et leur enjoindre de traiter avec la même mesure les municipalités et industries dans la Vallée du St. Maurice et celles dans d'autres endroits du pays, en fixant les taux de transports basés sur la distance à parcourir et qui ne soient pas à l'avantage de certaines municipalités du pays et au détriment des autres.

Adopté.

5541

Lecture d'une lettre de Sterling Shirts Mfg Coy demandant à ce que l'évaluation reste @ \$10000. au lieu de \$36190. tel que portée au rôle pour 1934. Une résolution fut passée sur proposition de l'échevin R. Morrissette & H. Shiffault comme secondaires fixant à \$10000. l'évaluation de terrains situés cette dite résolution fait partie de la résolution portant le No-5444 dans laquelle elle se trouve ainsi incluse.

5542

Faisant suite à la correspondance de M. J. L. Baribeau M.B. la résolution suivante fut adoptée.

Attendu que la législature de la Province de Québec à sa dernière session a passé une loi autorisant la Cité du Cap-de-la-Madeleine à acquiescer de gré à gré les terrains requis pour la construction d'un aéroport dans cette Cité pourvu que le prix en soit approuvé par la Commission des services publics:

Attendu qu'il y a lieu d'acquiescer par le lot No-419 et le lot 423

Attendu que par lettre en date du 26 avril dernier M. J. L. Baribeau membre du parlement pour le comté de Champlain a fourni une copie d'une lettre de M. C. S. Abbott inspecteur du département de la défense nationale établissant les conditions

qui serviront au développement de l'aéroport

1^o L'aéroport sera la propriété de la Municipalité et gardé comme aéroport municipal & national.

2^o La municipalité fournira le logis des hommes

3^o La municipalité fournira l'eau, les égouts et la lumière.

4^o Les outils

5^o Le département fournissant les vivres les habits, les soins médicaux, le contrôle du personnel et payant tous les travaux à être exécutés.

6^o La municipalité fournissant le plan des contours du terrain et les niveaux:

Attendu que par lettre en date du 6 avril dernier adressée à M. J. L. Baribeau M.P. par le Lt-Col Clyde R. Scott il est établi que le projet sera mis en marche sous le plan de "établis sans abri"

Attendu que dans les Cites de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine il y a plusieurs milliers de chômeurs capables de travailler et dont les noms apparaissent sur la liste du chômage et qui sont aidés hebdomadairement au moyen de secours directs:

Attendu que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine est en tutelle et sous le contrôle de la Commission Municipale de Québec et qu'elle ne peut entreprendre de travaux pour lesquels il lui serait demandé une contribution:

Attendu que le fait de mettre en exécution les travaux de l'aéroport serait une source considérable de travail pour les personnes de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine sans emploi.

Attendu que le fait d'employer entièrement les chômeurs des deux villes ci-haut mentionnées à ces travaux dispenserait notre Cité de l'obligation de contribuer suivant les articles 2 et 3 des dépenses qu'elle ne serait pas capable de solder dans le moment, telles que constructions d'abris, aqueducs, égouts, lumière etc

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est maintenant en mesure de mettre à la dispo-

sition du département de la défense nationale le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport :

Attendu que sous le plan ci-haut mentionné le très gros pourcentage de nos chômeurs pourrait être employé à la construction de l'aéroport ce qui permettrait aux gouvernements de faire une économie considérable dans la distribution et les versements au secours-directs tout en faisant œuvre utile et plus morale :

Attendu que le coût d'entretien les salaires la nourriture le vêtement les soins etc de chaque chômeur célibataire, s'ils étaient repartie par en disposer en faveur du sans travail produirait un salaire raisonnable : En conséquence
Sur proposition de l'échevin Roméo Morissette
secondé par l'échevin Ernest Adenault

Il est résolu que la Cité du Cap-de-la-Madelaine est prête à mettre à la disposition du département de la défense nationale le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport du Cap-de-la-Madelaine en conformité avec la loi spéciale passée pour la Cité du Cap-de-la-Madelaine lors de la dernière session. De plus ce conseil représenté et pue fortement M. J. L. Basibeau M. M. Chas Bourgeois M. P. et le département de la défense nationale, qu'il y a lieu pour le bon ordre et la morale de ces deux cités que les travaux à être exécutés à l'aéroport soient faites par les hommes sans emploi résidant dans la Cité des Trois-Rivières et la Cité du ~~M~~ Cap-de-la-Madelaine au lieu d'être exécutés sous le plan de célibataires sans abri. De plus le Conseil pue M. J. L. Basibeau et Chas Bourgeois membres du parlement, de demander au gouvernement fédéral de bien vouloir définir son attitude sur ce sujet pour que les travaux puissent être poussés avec activité et que l'aéroport soit prêt à être utilisé pour les fêtes du tricentenaire de 3 Rivières aux mois de juillet et août 1934

Adopté.

5543

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que les échevins Arsenault et Morrissette soient délégués à Ottawa pour rencontrer Monsieur Jean Louis Basibeau M.P. au sujet des travaux de l'aéroport, et que le greffier et le Trésorier soient autorisés à leur donner l'argent nécessaire pour le voyage

Adopté.

Le Maire se déclare contre.

5544

A la suite d'une lettre de la Commission Municipale en date du 2 mai 1934 la résolution suivante fut adoptée. La résolution 5517 fut reprise.

Attendu que par ~~la~~ ^{lettre} ~~de~~ de la Commission des affaires Municipales en date du 2 mai 1934 la résolution portant le no- 5517 faite et passée à la séance du 9 avril 1934 doit être annulée.

Attendu qu'il y a lieu de baisser d'une somme totale de 25% l'évaluation des bâtisses portées au rôle de 1934 par les évaluateurs.

Attendu que la Commission des affaires Municipales de Québec reconnaît que ce serait le meilleur moyen de donner justice à tous les partis intéressés : En conséquence
Sur proposition de l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Il est résolu que la résolution portant le No- 5517 faite et passée le 9 avril dernier soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit et remplacé par la suivante que ne considèrent des changements à la résolution 5517 que pour les erreurs faites par les évaluateurs sur les dimensions des bâtisses et des terrains; et que toutes les évaluations de bâtisses portées au rôle de 1934 soient réduites de 25% de leurs valeurs telles qu'écrites au rôle préparé par les évaluateurs.

Modifications

Item 4° J. a. a. Richard - Cadastre 145-Paré est modifié.
Baisse d'un volume de 16916 pi-cu

5 = Bell Telephone Coy 387 poteaux @ 8" #3096°

- No-6 = Lucien Bailly Cadastre 116 (2-1)(3-1) & (4)
dimension des terrains 4x78 et 4x63 pi-car.
- 8 = Adam Rochelleau Pte 163 - Correction 3500 pi
P-163-24 - 46000 pi car 15% au lieu de 24 Arp.
- 9 = Saul Poirier Cad-112-57- 3040 pi car de terrain
- 10 = Les propriétés sur le cadastre 113-37-38-45-46
Consolidated Paper ainsi que l'évaluation de \$2160⁰⁰
portées dans la colonne de propriétés exemptées.
- 13 = Raoul Rochelleau Cad-134 Sudr 134-135-et-136
chaque lot porté au rôle comme ayant 3440 pi-car.
- 15 = François Comteau Cad-405 subd A- 16950 pi-car
et le 406-A enlevé à M. Comteau.
- 16 = Mme Frédéric Hebert Cad-122-158 dimension de
terrain 4000 pi.
- 17 = Ovide Blois Cad 126-subd 230 dimension de
terrains 6320 pi.
- 19 = Rochefort et Bourque Cad 549 40 Arp. Cad 550-387
- 20 = Shawinigan W & Coy inscrite dans la colonne
exempte les évaluations suivantes 841 poteaux @ \$110⁰⁰
9775⁰⁰ et 100 miles de fils \$16155⁰⁰
- 21 = Phseu River Traction inscrite dans la colon-
ne exemptée 217 poteaux @ 11⁰⁰ \$2330⁰⁰
- 22 = Joe Duchesne Cad 387-1055 \$35⁰⁰
- 23 = Raoul Rochelleau à ajouter au rôle comme suit
Cad 387-subd 1053-1054 - \$35⁰⁰ chaque.
- 24 = Cad. 115 Subd. 30 à être inscrit au nom de Ile Bois
& Grandmont.
- 25 = C. N. Ile Grandmont - Cad. 423 doit être inscrit 90.5/8
arp. Cadastre 122 Subd. 134 devra être inscrit au nom de
C. N. Ile Grandmont.
- 26 = Grandmont & Carignan - Cadastre 122 Subd. 97
devra être inscrit au nom de Ile Bois, Grandmont & Carignan
Cadastre 134-85 devra être inscrit à l'lie N. Dame du Cap.
- 27 = Les subdivisions sous mentionnées doivent être
annulées pour être inscrites comme terre en culture.
Cadastre 116 Subd. 23-24-27-28-31-35-36-39-40-43-
44-47-48-51-52-55 = 16 lots de 50 x 69 = 55,200 pi-car.
Cadastre 115-116 = Subd. 11-25; 12-26; 13-29; 14-30;
15-33; 16-34; 17-37; 18-38; 19-41; 20-42; 21-45; 23-49; 22-46; 24-50; 25-53;
26-54; 27-57; 28-58; 29-61; = 19 lots de 50 x 69 = 65,550 pi-car.

Cadastre 115 - Subd. 37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56. - 20 lots de 50 x 69 = 69,000 pi.

Cadastre 118 - Subd. 11-14-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-33 - 17 lots de 50 x 90 = 76,450 pi. car.

Grand total 266,200 pi car. ou 123 arp. à \$100.00 = \$123.00

Cadastre 126 Subd. 109 x 110: 40 x 80 = 6400.

" 127 " 58-59-60 = 40 x 100 = 12000.

Total 18400 pi ou 1/2 Arp @ \$200. = \$100.

Cadastre 126 Subd = 230-1-5-6-7-8-9-240

244-245-246-247-248-249-250-

15 lots de 40 x 80 = 48000 pi

" 126 Subd - 255-256-257-258-259-260

261-262-263-268-270-271-272-273-274

18 lots de 40 x 90 = 64800

" 126 Subd 254 + 277 2 lots 40 x 45 = 3600

" 126 " 227 + 228 - 2 lots 40 x 40 = 3200.

" 126 " 229-241-242-243-53-86

6 lots de 32 x 50 = 9600 pi.

Grand total 189200 pi ou 4.80 Arp @ \$100
\$480.00

Item # 28. Rue Notre-Dame du Cap les lots suivants sont annulés

Cadastre 134 = Subd 8-9-10-36-27-39-48-49-70

86-87-71-85-7 (40-1) (40-2) (41-2)

16 lots de 40-80 = 51200 pi ou 1.28 Arp

" 134 = Subd. (41-3-2) (31-2-2) (21-1-3)

3 lots de 40 x 80 = 9,600 pi.

" 134 = Subd. (42-3-43-2) 1 lot 40 x 70 = 2800 pi.

" 134 = " (42-2-43-1) 1 lot 30 x 70 = 2100.

" 134 = " (77-1-76-3) 1 lot 50 x 50 = 2500.

formant un total de 192400 ou 0.40 Arp @ 200. \$90.

Item No. 29 Jalay

Cadastre Rue 163-Subd 3 = Terrain 9972 pi

" " " Bat 29952 "

" " " " 15000. "

" " " " 18500. "

" 164 - " 1 " 20280. "

" 164 - " 4 " 16800 "

" " 25 " 7440. "

" " 26 " 8172 "

Cadastral	166-32	Bât	11680 pi
"	" 37	"	11880 "
"	" 42	"	11020 "
"	" 48	"	11020 "
"	" 47	"	11020 "
"	" 46-167-24	"	8034 "
"	164-18	"	11020 "
"	168-304	"	6842 "
"	" 200	"	10500 "
"	" 19	"	9660 "
"	" 42	"	14634 "
"	" 136	"	6860. "
"	" 146	"	8784 "
"	" 147	"	7238 "
"	" 187	"	15030 "
"	" 143	"	9843 "
"	" 164-9-166-24	"	7775 "
"	" 316	"	14670 "
"	" 168-184	"	15599 "

Stem N^o 30. Ptie 407 portée à Maurice + Emile Thibaut
11,028 pi. Cad. 406 - Ptie A-24 - 11,400 pi et 2060 pi
Pties 406 & 405-388. Inscrire au rôle 25 arp @ \$100. = \$2,500.
6.24 Arp. @ \$30. = \$185. =

Stem N^o 32. - Honoré Larochelle. Cad. P. 388 - P. 405
2/5 Arp. @ \$100. = \$40. =

Stem N^o 33 - Wilfrid Larochelle - Cad. P. 388 - P. 405
3/5 Arp. @ \$100. = \$60. =

Stem N^o 34 - Arth. Larochelle - Cad. P. 388 - P. 405
3/4 Arp. à \$100. = \$75. =

Stem N^o 35 - J. Pronovost - Cad. P. 388 - P. 405
1/2 Arp. à \$15. = \$135. =

Stem N^o 36 - Gideon Toupin - Cad. P. 143 - Côté Sud de
la rue Lélina

111 x 131 - 14,541 pi @ 54 - \$725.

80 x 131 - 10,480 " " 54 - \$525.

80 x 131 - 10,480 " " 54 - \$525.

Cadastral P. 143 - Côté nord de la rue Lélina

74 x 108 - 7,992 pi ou 0.217 Arp. @ \$100. = \$20. =

Cadastral P. 143 - Côté nord de la rue Toupin.

86 x 18 }
45 x 13 } 2,907 pi. ou 0.08 Arp. @ \$100. = \$10. =
43 x 18 }

Item n° 31 - A ajouter au nom de Rosaire Loupin 4,847 pi.
@ 54 - \$ 290.⁰⁰

Que l'évaluation de la manufacture de M.M. Aboud Frères soit au rôle au montant de \$ 10,000, comprenant le terrain et les bâtisses, c'est-à-dire le rôle d'évaluation pour 1934.

Que le rôle pour 1934 soit et est par les présentes considéré comme homologué; et que le Greffier reçoive instructions de faire compiler dans le plus court délai possible dans le nouveau rôle les corrections telles que mentionnées ci-haut. Adopté.

5545

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Approuvé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$ 35,000.⁰⁰ étant la balance restante de \$ 90,000.⁰⁰ autorisés antérieurement par la Commission Municipale de Québec et acceptés par la Banque Canadienne Nationale.

Adopté

5546

Attendu que pour la bonne administration de la Cité du Cap-de-la-Madeleine il y a lieu de présenter un budget pour le gouverne des affaires de la Cité pour l'année 1934. En conséquence

Sur proposition de l'échevin Romeo Morissette

Approuvé par l'échevin Ernest Arsenault

Il est résolu que le budget suivant soit accepté et approuvé pour le gouverne de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour 1934.

Intérêts,

obligations

Reglement No-54 =	7707 ⁵⁰ / ₂
" 78 =	1055 ⁰⁰ / ₂
" 99 =	11070 ⁰⁰ / ₂
" 100 =	3337 ⁵⁰ / ₂
" 103 =	940 ⁰⁰ / ₂
" 115 =	1102 ⁵⁰ / ₂
" 120 =	897 ⁵⁰ / ₂
" 123 =	1535 ⁰⁰ / ₂

44881⁰⁰/₂

Règlement No. 124	3265.
" 125	1400.
" 130	4055
" 131	1917. ⁵⁰
" 133	1147. ⁵⁰
" 136	230. ⁰⁰
" 144	5298. ⁰⁰
" 146	423. ⁰⁰

Banque	1,500. ⁰⁰
Particulier	42. ⁰⁰
Rachat d'obligations	<u>15,200.⁰⁰</u>
	\$ 61,623. ⁰⁰

Administration:

Aliénis + Réformes	\$, 700. ⁰⁰
Avis + Réglemens	75. ⁰⁰
Assurances de garantie	20. ⁰⁰
Auditon	400. ⁰⁰
Contingent	1,500. ⁰⁰
Délegation	200. ⁰⁰
Bâtisses + Juries	12. ⁰⁰
Tr. gnds de secours	600. ⁰⁰
Téléphone - Loyer	168.60
" - Messages	75. ⁰⁰
N ^{os} de licence	34.75
Octroi	-----
Papeterie + Imp. - Timbres	900. ⁰⁰
Abonnement aux journaux	10. ⁰⁰
Élection municipale	300. ⁰⁰
Salaires	5,000. ⁰⁰
" Shelique	1,000. ⁰⁰
Pôle d'évaluation	300. ⁰⁰
Mutations de propriétés	75. ⁰⁰
Assurances. Prop. Bertrand	<u>30.⁰⁰</u>
	\$ 19,400.35

Voie:

Assurance	9.75
Chevaux achat	400. ⁰⁰
" réparation + cont	400. ⁰⁰
" Ferrage + Sellerie	90. ⁰⁰
Appareils + Voitures	800. ⁰⁰

Bâtisse Cent. + Rep.	10.00
Contingents	100.00
Bâtisse - Eclairage	25.00
" - Chauffage	30.00
Reclamations en dommages	50.00
Papeterie	10.00
Neige tramway + C. P. R.	900.00
Rue Notre Dame - Neige & Cent.	100.00
Trottoirs - neige	50.00
Diverses rues - Gages	500.00
Rigoles (Pics)	35.00
Salaires	900.00
Ind. de rues & Nos. de ville	10.00
Routes d'hiver	199.00
	<hr/>
	\$ 4,918.75

Aqueduc:

Appareils	25.00
Borne-fontaine - Gages	200.00
" " - Mat.	25.00
C. P. - Gages	100.00
" " - Mat.	50.00
C. S. - Gages	100.00
" " - Mat.	200.00
Papeterie & Impressions	25.00
Pompage - énergie	1,800.00
" - Reservoir	500.00
" - Bât. Cent. Rep.	15.00
" - Chauffage	90.00
" - Eclairage	24.00
Salaires	1,700.00
	<hr/>
	\$ 4,854.00

Egout:

C. P. - Gages	150.00
" " - Mat.	10.00
C. S. - Gages	5.00
" " - Mat.	10.00
Puisards & Regards	150.00
Dommages	50.00
Salaires	900.00
	<hr/>
	\$ 1,275.00

Police & Incendie:

Appareils	725.00
Auto - chef - Cent.	400.00
" - Paiement	402.80
Bâtisses Cent. & Rep.	5.00
" - Chauffage	180.00
" - Eclairage	144.00
" - Assurance	15.00
Contingents	150.00
Papeterie & Imp.	3.00
Telephone & Messages	64.80
Accoutrements	350.00
Système d'alarme	25.00
Salaires	4,500.00
Extincteurs chimiques	50.00
Auto-truck	60.00
Assurances sur autos.	115.00
	<u>\$ 7,189.60</u>

Eclairage:

Rues de la cité 3,600.00

Département de la loi:

Frais judiciaires 300.00

Hotel de Ville:

Assurances	15.00
Chauffage	190.00
Eclairage	100.00
Bât. Cent. & Rep.	25.00
Contingent	5.00
	<u>\$ 335.00</u>

Marché:

Assurances	14.20
Chauffage	46.00
Eclairage	48.00
Cent. & Rep.	10.00
Salaires	500.00
	<u>\$ 623.20</u>

Hygiène:

Unité Sanitaire \$ 1317.00

Logements Ouvriers:

Intérêts sur emprunt 1450.00

Cent. & Pip.	10.00
Fonds d'amortissement	891.26
Contingents	10.00
	<u>\$2,361.26</u>
Grand total	<u>\$108,997.16</u>

Revenus anticipés pour 1934

Diverses licences	6,000.00
Hôtel-de-ville Loger (C.S.)	180.00
Marché	520.00
Logements - Ouvriers	528.96
Liv. logements - \$ 240.-	
R. Morissette - \$ 288.96	
Trottoirs	4,500.00
Neige Three-Rivers Traction	1,000.00
Intérêts	2,500.00
Aqueduc & Egoûts	20,000.00
Taxes foncières	<u>76,584.06</u>
	<u>\$ 111,813.02</u>

Adopté

Proposé par l'échevin R. Morissette

Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 15,109.76 comme suit:

Pour nourriture	\$ 8,122.00
Pour vêtements	\$ 1,686.00
Pour chauffage	\$ 2,511.20
Pour luminaires	385.50
Pour eau	514.00
Pour abri	\$ 1,891.00

pour être distribués en secours directs par cette municipalité au cours du mois de Juin 1934, aux nécessiteux de cette municipalité par suite du chômage qui y existe.

Adopté

5548

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un règlement pourvoyant à l'imposition de la taxe le plus tôt possible
En conséquence:-

Sur proposition de l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu que le Breffes prépare immédiatement le Règlement No. 174 devant imposer une taxe pour 1934 et convoque dans le plus court délai possible une session spéciale de ce conseil pour son adoption.
Adopté

5549

Proposé par l'échevin R. Morrissette
Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu qu'un comité composé de MM Louis Lamy, Ernest Arsenault & François Cousteau soit formé pour choisir trois terrains de jeu dans la Cité et faire rapport à la prochaine séance de Conseil.
Adopté.

5550

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et résolu que le Breffes et le président du Comité de la Voirie soient autorisés à faire faire une voiture à vidanges.
Adopté.

5551

Attendu que le coût de la vie est considérablement augmenté:

Attendu qu'au mois d'août 1933 le conseil a décidé de faire une hausse de salaires chez tous les employés de la Corporation de la Cité du Cap:

Attendu que les employés se sont soumis de bonne grâce et que le conseil avait fait la promesse qu'aussitôt que les conditions s'amélioreraient de relever l'échelle de salaires des employés. En conséquence sur proposition de l'échevin R. Morrissette appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que tous les salaires des employés de la Corporation de la Cité du Cap - de la Madeleine tels qu'ils apparaissent sur la paie liste et antérieurement autorisés soient montés de 5% et qu'ils le soient versés aux dits employés à partir du premier mai 1934. La dite résolution devant recevoir l'approbation de la Commission Municipale de Québec.
Adopté

5552

Attendu que le 15 novembre 1933 la Commission Municipale de Québec prenait le contrôle de cette cité:

Attendu que la Commission Municipale de Québec a délégué pour diriger les affaires du Cap-de-la-Madeleine, M. Robert Poisson:

Attendu qu'à la première séance suivant le 15 novembre 1933 les membres de ce conseil avaient promis leur coopération à la Commission Municipale de Québec, ainsi qu'à M. Robert Poisson:

Attendu que par suite du travail de la Commission et du Délégué, les secours directs ont été payés en argent dans cette municipalité; ce qui a permis à notre commerce de toucher de l'argent, ainsi qu'aux propriétaires de pouvoir payer leurs taxes et leurs redevances municipales, sans être exposés à perdre leurs propriétés:

Attendu que par la position prise par la Commission des Affaires municipales, les contribuables sont en mesure de jouir d'une réduction de son compte de taxes équivalente à 25%:

En conséquence:

Sur proposition de l'échevin R. Marissette
Appuyé par l'échevin Louis Lamy.

Il est résolu que ce conseil donne son vote de reconnaissance pour le dévouement et la bonne conduite des affaires du Cap par la Commission Municipale et spécialement par son Délégué, Monsieur Robert Poisson, ce qui vaut aux contribuables de cette cité une réduction considérable dans les frais d'administration pour 1934.

5553

Adopté.
Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau
Que la police soit autorisée d'arrêter tout colporteur sans licence, dans les rues de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

5554

Adopté.
Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau

C'est résolu que plusieurs jugements ont été rendus par le juge de Paix, M. Massicotte et que dans plusieurs cas, il y aurait des sentences pour la prison, qu'il y aurait même des jugements de rendus contre des pauvres gens et même des gens qui seraient aidés par le secours-direct depuis deux ou trois ans. Il appartient donc aux autorités municipales de solèrs des cas spéciaux qui doivent être étudiés par les membres du Conseil avant de procéder, et que ainsi de cette résolution soit adressé au Greffier et au Trésorier

Adopté.

5555

Proposé par l'échevin François Levertau

Approuvé par l'échevin Henri Thiffault

C'est résolu que l'échevin P. Morrissette demenage souvent, nous autorisons le Greffier de faire poser des roulettes sous le bureau de l'échevin P. Morrissette, afin d'éliminer le bruit durant les séances du conseil.

Adopté.

Avis de motion

Je, Louis Morrissette, Echevin de la Cité donne avis de motion que à une prochaine séance je proposerai un règlement portant le N° 174, intitulé: Règlement imposant une taxe de \$1.40 pour pourvoir à l'administration de la Cité pour 1934.

(Signé) P. Morrissette
Echevin de la Cité.

5556

Le conseil à l'unanimité a accordé aux M. M. suivants la construction d'entrée d'aqueduc: Gideon Toupin, Alphonse Rivard, Pierre Lorange et Lonat Mailhot.

Le conseil a aussi autorisé le contre-maître à faire les réparations aux propriétés appartenant à la Cité et situées aux N°s 35 St Denis et 44 St-Joseph.
Lecture de diverses correspondances.
Et la séance est levée.

Maire
Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée, fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 14^{ème} jour du mois de mai 1934 @ dix heures A.M. à laquelle assemblée étaient présents MM les échevins Roméo Morissette, Ernest Arsenault, Louis Lamy Formant et Armand Lemire formant quorum sous la présidence du Pro-Maire au fauteuil.

5557

Après la lecture du Règlement no-174 imposant une taxe de 1/4% sur les propriétés imposables de la Cité pour 1934 la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault.

Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

Et résolu que le Règlement no-174 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté

Et la séance est levée.

Pro-Maire
J. Blumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 21^{ème} jour de mai 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Nadeau MM. R. Morissette, E. Arsenault, L. Lamy et A. Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5558

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que les procès-verbaux des séances régulières et spéciales du 7 et du 14 mai 1934 soient adoptés tels que lus

Adopté

CAP-DE-LA-MADELEINE, 11 mai, 1934

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a
SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... Quatorzième, le... Lundi, jour du mois de... Mai de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ vingt ~~trois~~ trois ^{des} 1934, à ^{avant} sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... 11ième, jour de... Mai mil neuf cent ~~vingt~~ trois ~~trois~~ trois ^{des} 1934, à sept heures de l'après-midi.

mil neuf cent trente-quatre.

Cette assemblée fut convoquée par le conseil par résolution portant le No. 5548.

Pour les raisons suivantes:-
Passer en première, deuxième et dernière lecture le Règ. No. 174 imposant une taxe de \$1.40 pour l'année 1934.

J. Beaumier
• LE GREFFIER.



Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine

... M. le Maire, Messieurs les échevins, M. R. Morrissette, L. Lamy, A. Lemire

5557

Après la lecture du Règlement de 1914... Adopté.

Proposé par l'échevin A. Lemire... Approuvé par l'échevin R. Morrissette

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine... Adopté.

5558

Proposé par l'échevin A. Lemire... Approuvé par l'échevin R. Morrissette... Adopté.



5559

Le Maire refuse de signer les procès-verbaux.

Proposé par l'échevin E. Asenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les comptes suivants soient payés

487-	Pierre Loranger & Fils	Clay Chomage	38 ⁰⁰ ✓
488-	Commission Municipale	Salaires Del.	83 ³³ ✓
489-	Jos Lanouette "Prés"	S.D. Paié 17/5/34.	3000 ⁰⁰ ✓
490-	" " val.	Salaires	398 ⁰⁰ ✓
491-	A Marchand val	-	44 ⁰⁰ ✓
492-	Continental Brasseries	Auto-Chef	50 ³⁵ ✓
493-	Benoit Vivier	Jardins	33 ⁰⁰ ✓
494-	Henri Desfossez	A. C. Ent.	1 ⁰⁰ ✓
495-	J. Lanouette "Prés"	S.D. Paié 24/5/34	3000 ⁰⁰ ✓
496-	" " "	- - Loyer	2200 ⁰⁰ ✓
497-	" " "	- - 31/5/34	3000 ⁰⁰ ✓
498-	" " "	- - Eau	500 ⁰⁰ ✓
499-	Les Usulines Riv.	Int oblig	286 ⁰⁰ ✓
500-	Dept des aff. Municipales	Rég.	10 ⁰⁰ ✓
501-	Carrière St Maurice Ltée	V. Rues	396 ⁰⁰ ✓
502-	Ed J. B. Rolland & Fils	papeterie	10 ⁷⁴ ✓
503-	P. Loranger & Fils	Chevaux N.	23 ⁰⁰ ✓
504-	H Massicotte & Frères Ltée	Dw Mat	85 ⁸⁶ ✓
505-	Nelson Garage	Voitures Vid.	6 ⁰⁰ ✓
506-	Shawinigan W Power	Aq. C.M.	10 ³⁰ ✓
507-	Rene de Cotret Elum Riv	Audition	20 ⁰⁰ ✓
508-	Ed Boissonnauer	Voitures & Équip	24 ¹⁰ ✓
509-	E. Ledoux Sellier	Voiture-sellier	14 ⁷⁰ ✓
510-	P. A. Brown Entg	- Voit-Vid	15 ⁰⁰ ✓
511-	J. J. Rochefort & Fils	Accoutrement	26 ⁰⁰ ✓
512-	Jules Roy	Police - Bag & Huile	9 ⁸⁵ ✓
513-	Aleide Dimes	Équip	67 ³² ✓
514-	Geo Lanouette	Dw Rue	6 ⁰⁵ ✓
		Total	127659 ⁶

Adopté

Le Maire déclare qu'il y a des comptes qui ne devraient pas être payés.

5560

Lecture faite d'un télégramme approuvant les minutes du 7 mai à l'exception de la résolution no 5504. ce télégramme est signé par le Délégué.

5560^a

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette Municipalité un vœu au montant de \$14,589.90 comme suit :-

Pour nourriture	#	7,761.60
- Vêtement	#	1,614.60
- Chauffage	#	2,415.20
- Lumière	#	373.50
- Eau	#	498.00
- Abri	#	1,927.00

pour être distribués en secours-directs par cette municipalité au cours du mois de Juillet 1934 aux 498 chefs de famille et leurs 2691 dépendants ainsi qu'à 52 personnes vivant seules formant un total de 2743 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté

5561

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin R. Morissette

Et résolu que ce Conseil fasse les offres suivantes pour des terrains de jeu dans les limites de cette Cité:

Terrain de Creue Loranger	#20 ⁰⁰
- Richard Rochefort	30 ⁰⁰
- Ch. De Brandmont	25 ⁰⁰

Le Secrétaire et le Trésorier soient autorisés à faire des chèques pour les montants ci-haut mentionnés et que le délégué nomme des surveillants pour ces dits terrains.

Adopté

5562

Proposé par l'échevin R. Morissette

Appuyé par l'échevin

Et résolu que la demande faite par Le Nouvelliste par sa lettre en date du 21/5/34 soit accepté.

pas de seconds

5563.

Proposé par l'échevin R. Morrissette

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Est résolu que la résolution 5538 faite et passée à la séance du 7 mai 1934 soit amendée dans la première ligne en y remplaçant le mot "cinquante" par le mot "dix"

Adopté.

5564

Attendu qu'à la séance du 7^{ème} jour de mai 1934 le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine a fait et passé une résolution portant le no- 5542 par laquelle la Cité du Cap-de-la-Madelaine adressait au Ministère de la Défense Nationale une résolution demandant que les travaux à être entrepris à l'aéroport soient faits par les hommes sans emploi résidant dans la Cité des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madelaine:

Attendu qu'après entrevue d'une délégation du Cap-de-la-Madelaine composée des échevins Arsenault & Morrissette accompagnés de M.M. J. A. Barrette M.P. Député de Beauséjour Chs Bourgeois M.P. Député des Trois-Rivières et Jean Louis Barbeau M.P. Député de Champlain auprès de l'Honorable Susherland Ministre de la Défense Nationale et de M le Colonel Lofliche son sous-ministre il a été représenté qu'il serait à l'avantage de la Cité d'accepter le plan de la défense nationale avec des modifications correspondantes aux circonstances qui affectent le Cap-de-la-Madelaine:

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madelaine ne peut faire plus, étant donné sa position financière par le fait qu'elle est sous le contrôle de la Commission Municipale de Québec, que de mettre à la disposition du département de la Défense Nationale tout le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport et pour l'aménagement d'un camp de concentration En conséquence,

Sur proposition de l'échevin Romeo Morrissette
Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Il est résolu que la Cité prie le département de la Défense Nationale d'établir au Cap-

de-la Madeleine un aéroport et un camp de concentration pour les célibataires du district des Trois-Rivières et de modifier la teneur de la lettre du 26 avril dernier adressée par M. C. S. Abbott inspecteur du Département de la Défense Nationale à M. J. H. Barbeau M.P. en agréant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit dispensée ^{à contribuer} à d'autres dépenses que celle de fournir le terrain le Gouvernement se chargeant à son propre compte comme il le fait pour le territoire en dehors des cités et villes, de la construction des logis, de l'établissement des systèmes d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage, de la provision des outils etc c'est-à-dire toutes les dépenses propres à l'organisation et au maintien des dits champs d'aviation et de concentration. Une copie de la présente soit transmise aux députés MM. J. A. Barrette M.P. Chas Bourgeois M.P. et J. L. Barbeau M.P. Le Département acceptant les dites conditions le Breffier est autorisé par la présente ainsi que le Trésorier de cette municipalité à remplir toutes les formalités nécessaires pour présenter une requête à la Commission des Services Publiques de la Province de Québec pour faire évaluer et prendre possession des terrains, suivant la loi faite et passée à la dernière session, et à signer tout document se rapportant à la dite transaction qui devra être confirmée par règlement du conseil à une date postérieure et à notifier le Département de la Défense Nationale quand les dites procédures auront été exécutées. La résolution portant le numéro 5542 dont il est fait mention ci-dessus faite et passée le même jour de mai est rescindée et annulée à toutes fins que de droit. Le terrain devant rester aéroport municipal.

L'échevin Lamy se déclare dissident Adopté.
Proposé par l'échevin R. Lamy.

Appuyé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Breffier soit autorisé à faire changer de place le poteau qui se trouve en face du Garage Dumas rue Ste Madeleine
Adopté.

* Deux mots en italique dans le texte.

5566

Avis de motion.

Je, échevin de la Cité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le Règlement du lait"

(signé) Armand Lemire
Échevin de la Cité.

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

J. Gaudin
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le cinquième jour de juin 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. Ernest Arsenault, Louis Lamy, Henri Shiffault & Étienne Courteau tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5566²

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin E. Courteau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 21 mai/34 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5567

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin H. Shiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

515-	J. Lanouette val	Salaires	\$ 388. ⁰⁵
516-	A. Marchand val	-	42. ⁹⁰ ✓
517-	L. Langis val	-	20. ⁰⁰ ✓
518-	A. Brunillette	-	10. ⁰⁰ ✓
519-	B. Viviers	Jardins	40. ²⁰ ✓
520-	P. Rochefort val	Écl. Aqueduc	60. ³² ✓

521-	J. Lanouette val	Salaires	398 ⁰⁰
522-	A. Marchand val	-	44 ⁰⁰
523-	J. Lanouette Trés	Pay 7/6/34	3000 ⁰⁰
524-	"	- 14/6/34	3000 ⁰⁰
525-	Chs Lemay	Clay chom	23 ⁴⁰
526-	D ^{me} Jos Lepine	" 7/11/34	77 ⁵³
527-	C. Albouin Ensq	Auto-vehicls	3 ⁵⁰
528-	Delisle Auto Acc	" "	1 ³⁶
529-	Nap. Loranger		30 ⁴⁴
530-	Jos Gauvin & Fils		14 ³⁶
531-	J. Ble Loranger	Vidanges	1 ¹⁵
532-	H. Mireault	L.-Ouv. Ent	3 ⁷⁵
533-	H. Massicotte & F. Ltee		24 ⁴⁴
534-	Josaphat Hardy	Vidanges	37 ⁵³
535-	Canadian Pacific Puleg.	Puleg.	3 ⁵
536-	Arthur Kompri	Vanne Sellenie	2 ⁷⁵
537-	J. D. Barneau	Cont	3 ⁰⁰
538-	Shawinigan W & F Coij	Teloirage	317 ⁷⁴
539-	do do	Pompape	143 ⁵⁷
540-	P. J. Moore Abie	Rôle d'eval	56 ⁹⁸
541-	La Cité du Cap. "Petty-Cash"	Adm.	2 ⁹⁹
542-	Barrère St Maurice	Rued Rép	4 ⁷⁴
543-	Canadian Pacific R.R.	Merq Trav.	54 ²¹
544-	Bureau d'Enregistrement	Mutations	5 ⁰⁰
545-	Edm. Bergeron	Vanne Rued	4 ⁵⁰
546-	St Louis Belle Glb	al Ref	5 ⁰⁰
547-	Pierre Loranger & Fils	V. Chevaux N.	23 ⁰⁰
548-	Bell Telephone Coij of C.	Tel & Mes	39 ¹²
549-	Napoleon Roy	Jardins	3 ⁰⁰
550-	Jules Roy	Gas & Huile	16 ⁷⁰
		Total	#

1963.38

Adoptée

5568

Attendu que la mort accidentelle du chef de police Jules Vachon, plonge dans le deuil non seulement la ville des Trois-Rivières mais aussi toute la Province de Québec

Il est proposé par l'échevin Henri Thiffault
Et secondé par l'échevin E. Arsenault

Et résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie la famille Vachon ainsi que le

Conseil de la Cité des Trois-Rivières de bien vouloir accepter ses plus profondes sympathies.

Une copie de cette résolution soit adressée à la famille éplorée ainsi qu'au Conseil de la Cité des Trois-Rivières

Adoptée à l'unanimité

5569

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault

Appuyé par l'échevin François Courteau.

Et résolu que le greffier soit autorisé à accepter l'offre de M. Ferdinand Brunette aux conditions mentionnées dans sa lettre en date du 4/6/34; que le Maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de vente, le notaire Paul Bouche est aussi autorisé à préparer un contrat. Le dit acte devant être approuvé et signé par le délégué. Adoptée.

5570

Proposé par l'échevin E. Arsenault

Appuyé par l'échevin H. Shiffault

Et résolu que le Contre-Maître Boudreau soit autorisé à fournir l'eau pour les jardins ouverts tout comme l'an dernier.

Adoptée

5571

Proposé par l'échevin H. Shiffault

Appuyé par l'échevin F. Courteau.

Et résolu que Son Honneur le Maire soit délégué à Montréal pour la convention de maires qui doit se tenir le 7 juin prochain et que le Trésorier soit autorisé de faire le nécessaire.

Adoptée

5572

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué qui incluant une résolution de la Commission Municipale qui se lit comme suit

Québec 29 mai 1934

" Considérant que Monsieur Robert Poisson Délégué de la Commission Municipale de Québec fait rapport que le Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse ou néglige de signer le procès-verbal des séances du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tel que requis par l'article 360 de la loi de Cités & villes qui- que ledit procès-verbal ait reçu l'approbation

de la Commission municipale de Québec.

Il est résolu, que conformément aux dispositions du paragraphe "m" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec tel qu'édifié par la loi 24 Geo V Chapitre 35, section 3 le procureur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à signer les dits procès-verbaux chaque fois que le maire refuse ou néglige de les signer lorsque les procès-verbaux ont reçu l'approbation de la Commission municipale de Québec.

5573

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson en date du 26 mai incluant l'approbation des minutes de la séance du 7 mai 1934.

Québec 21/5/34

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 7 mai 1934 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à l'exception de la résolution No 5554 dont l'approbation est refusée.

Le rôle d'évaluation tel qu'homologué par la résolution No 5544 et le budget pour l'année 1934 tel que mentionné dans la résolution No 5546 sont approuvés.

Votre tout dévoué

Le Secrétaire Emile Morin.

5574

Lecture de la lettre de M. Robert Poisson en date du 21/mai 1934 incluant l'approbation des minutes de la séance du 14 mai 1934

Québec 19 mai 1934

M. Robert Poisson, délégué
Hôtel de ville
Québec Ouest

Monsieur,

La commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 14 mai 1934, du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine et plus spécialement le règlement No 174 imposant la taxe.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire, Emile Morin.

5575

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant un chèque au montant de \$ 15684⁰⁰ en paiement de la réclamation de février 1934. (23/5/34)

5576

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué avisant la Municipalité qu'un octroi de \$ 15009⁷⁰ a été fixé pour venir en aide aux nécessiteux durant le mois de juin 1934. (26/5/34)

5577

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de R. W. Loushood avisant la Cité qu'il ne peut continuer à faire les paiements et offre à la Cité de reprendre sa propriété. Aucune décision n'a été prise.

5578

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin E. Arsenault
Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire détruire les boîtes de conserves qui restent et faire rapport à la prochaine séance
Adoptée.

5578

Proposé par l'échevin E. Arsenault
Appuyé par l'échevin L. Lamy
Et résolu que ce conseil après avoir examiné la liste des électeurs municipaux pour l'année 1934 et l'avoir vérifiée, constate qu'elle a été préparée régulièrement.

5580

Adoptée
Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin E. Arsenault.
Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à acheter un auto Buick pour remplacer celui qui est actuellement installé pour la voiture aux échelles dans le Département du feu et que le prix d'achat ne doit pas dépasser le montant de \$ 35.⁰⁰. Le Greffier et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$ 35.⁰⁰

Adoptée.

5581

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

M. M. les Membres du Conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Nous soussignés, Emile Halin, Courtier, étant électeur dans la Cité du Cap-de-la-Madeline, et résidant aux Trois-Rivieres, et Daniel Loranger, rentier, aussi électeur dans la Cité du Cap-de-la-Madeline, ayant le cens électoral dans et pour la Cité du Cap-de-la-Madeline pour l'élection d'un maire, présentons au conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline une requête en vertu de la Loi des Cités & Villes 1925, Chap 102, art 121, par laquelle nous sommes Monsieur J. Albert Nadeau, qui par les présentes est mis en demeure d'avoir à produire ses titres comme propriétaire des immeubles qui le rendent illégitime à la charge de maire de la dite Cité; la dite déclaration devant être sous serment et contenir un certificat établissant la valeur des immeubles en sa possession et des hypothèques qui les affectent.

Donné au Cap-de-la-Madeline, ce Cinquième jour du mois de Juin, mil neuf cent trente-quatre et remis au Greffier en la manière ordinaire pour être présentée au conseil à sa plus prochaine séance.

(Signé) Emile Halin
Courtier à Trois-Rivieres

(Signé) Daniel Loranger
Rentier Cap-Madeline

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

J. Nadeau
Maire
J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 18^{ième} jour du mois de Juin 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J. A. Nadeau M.M. les échevins Ernest Arsenault Louis Lamy, Francis Ousseau & Armand Lemire formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin de Arsenault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du 5 juin 1934 soit adopté tel que lu

Adopté.

5583.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault

Et que les comptes suivants soient

payés:

551 - Banque Can Nat.	Ont obli = 28617 ⁰⁰
552 - " "	Bill payables = 3985 ²³
553 - " "	Billet Payé = 10000 ⁰⁰
554 - Art. Can. Français ral	S.D. Loyers = 375 ⁰⁰
555 - J. Lanouette ral	Salaires = 457 ⁷⁰
556 - A. Marchand ral	Salaires = 50 ⁶⁰
557 - La Commission Mun.	" Deleque = 83 ³³
558 - Dr Louis Belle Isle	Clay adm = 36 ⁰⁰
559 - Continental Guarantie	Auto - Paument = 50 ³⁵
560 - J. Lanouette	S.D. 21/6/34 = 2500 ⁰⁰
561 - Normand Beliveau	Auto - Echelle = 35 ⁰⁰
562 - Arthur Rompé	Clay - adm = 29 ⁵
563 - Edm Gauthier	- Chom = 12 ⁵⁰
564 - Naz. Lorang	- adm = 8 ⁰⁰
565 - Mme E. Ouellet	- Chom = 26 ²⁵
566 - H. Massicotte + F	- adm = 84 ¹⁷
567 - La Cordonnerie Mord	- Chom = 4 ³²
568 - And Sauvageau	- " = 255 ⁵⁴
569 - Alf Larocque	- adm = 8 ⁰⁰
570 - Mme Osborne	- Chom = 25 ⁰⁰
571 - Bruno Arcand	- - = 142 ⁵⁰
572 - Art. Can. Français ral	S.D. Loyers = 358 ⁰⁰
573 - H. Brousseau ral	Clay Chom = 1435 ³⁰
574 - J. H. Ledue	- - = 156 ⁴⁰
575 - Conrad Voyer	- - = 58 ⁵⁰
576 - Adelaïde Martel	Voie - Vid = 190 ⁰⁰
577 - Naz. Lorang	Prop Bertrand etc = 18 ¹⁹
578 - Genevieve S. Maurice	Pneu = 4 ⁸³
579 - G. J. B. Rolland + Fils	Papeterie = 6 ⁵⁷
580 = Francis - Hantani Bois	Ag. - Ad. Mat = 183 ⁶⁶
581 = Rene de Colinet Furon Hér	Audition = 20 ⁰⁰

582 =	G. J. Moore Bois Ltd	Papeterie =	178 ⁰⁰
583 =	G. A. Brown Engr	Auto-échelle =	1294 ⁰⁰
584 =	H. Massucotte & F. Frères Klic	Dir. Dept =	5459 ⁰⁰
585 =	Henri Bellevain	V. & auto. échelle =	2935 ⁰⁰
586 =	Armand Brumillard	V. Vidanges =	4300 ⁰⁰
587 =	Richelleau & Frères	Auto-échelle =	1222 ⁰⁰
588 =	" "	V. Vid - Auto-éch =	4538 ⁰⁰
589 =	Ed. Boissonnaux	V. Vidanges =	2345 ⁰⁰
590 =	Fleurbaey Laviolette	Contingent =	1000 ⁰⁰
591 =	Amedee Comlobe	Marché =	134 ⁰⁰
592 =	Ivan Ludlow V. Mfg Co	B. F. Mat =	17060 ⁰⁰
593 =	La Cité du Cap	Petty Cash =	2560 ⁰⁰
594 =	Nelson Garage	Auto-échelle =	335 ⁰⁰
595 =	Watson Jacquays & Co	Disinf =	750 ⁰⁰
596 =	Lein Charles	Pol + Ame. Ameub. =	2400 ⁰⁰
597 =	Jules Roy	Bag. Meub. =	1894 ⁰⁰
598 =		Montant Hoff	
599 =			
600 =			

Adopté

5584

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin B. Arsenault

Et résolu que le compte suivant soit adopté.

598. Cie J. B. Holland & Fils Papeterie \$6360⁰⁰

Adopté.

5585

Lecture d'une lettre de Monsieur Bernard Cossette B.S.A. en date du 18/6/34 faisant application comme agronome pour les jardins-ouvriers. A la suite de la lecture de cette lettre la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Considérant que Monsieur Bernard Cossette B.S.A. de cette Cité a aidé au succès des jardins-ouvriers de cette Municipalité d'un an dernier, il est en conséquence résolu qu'une demande soit faite auprès des autorités du Département de l'agriculture aux fins de donner un emploi comme instructeur agronome pour les jardins ouvriers de cette municipalité.

Adopté.

5586

Lecture d'une lettre de Monsieur Aug Robichaud

en date du 18 juin relativement à une construction d'édifice sur la rue L'aiseille, à la suite de cette lettre la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin E. Apenaues

Appuyé par l'échevin A. Lemusé

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance d'une lettre de M. Augustin Kobichaud en date du 18/6/34 accepte l'offre moyennant la somme de \$100 par année comme loyer avec les restrictions suivantes, qu'il devra livrer le terrain sur 15 jours d'avis.

Adoptée.

5587

Proposé par l'échevin Armand Lemusé

Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu qu'une offre de \$3000 soit faite à Monsieur Jean Maxu Houde en paiement complet et final de sa réclamation contre la Cité en date du 5 avril 1934 pour dommages causés par l'eau. Le greffier et le trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant stipulé plus haut.

Adoptée.

5588

À la suite d'une entrevue avec le comité d'organisation de la Société St-Jean-Baptiste de cette Cité la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin E. Apenaues

Appuyé par l'échevin A. Lemusé

Et résolu que cette Cité appuie fortement la demande verbale faite en comité au Conseil par la Société St-Jean-Baptiste de cette Cité, au point de disposer des chevaux en vue de la préparation des fêtes de la St-Jean-Baptiste qui doivent avoir lieu les 23 et 24 juin prochain, que le contre-maître soit autorisé à se mettre à la disposition de l'organisation avec le personnel nécessaire.

Adoptée.

5589

Proposé par l'échevin A. Lemusé

Appuyé par l'échevin E. Apenaues,

Et résolu qu'un octroi de \$5000 soit ~~mis~~

pour venir en aide au Comité d'organisation
pour les fêtes de la St-Jean-Baptiste

Adoptée

5590.

Les demandes des Messieurs suivants pour des
entrees d'eau ont été accordées sujettes à accepta-
tion par le Délégué de la Commission: M.M. Chs
Ed Paquin, Simai Brulé, Alphonse Champagne,
Eugene Desbines, Frédéric Hebert, Alfred Longval.

5591.

Lecture d'une lettre de M. U. W. Rousseau en
date du 9/6/34 avisant le conseil de la démolition
de la Fondene, à la suite de la lecture de cette
lettre, la résolution suivante fut passée et adoptée

Proposé par l'échevin E. Apenauet

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Et résolu que les évaluateurs soient autorisés
d'aller visiter les terrains de Monsieur U. W. Rousseau
sur le coteau et d'évaluer les bâtisses s'il y en a
et faire un rapport au conseil.

Adoptée.

5592.

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson
en date du 11 juin 1934 incluant un cheque no
157296 au montant de \$18399.⁵⁰ étant la part
respective des Gouvernements Fédéral et Provinciaux
pour la réclamation du mois de mars 1934.

5593.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson
délégué, en date du 9/6/34 avisant qu'à partir
de la paie du 14 juin 1934 le chauffage sera
de \$1.⁰⁰ au lieu de \$1.⁵⁰.

5594.

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson,
délégué, en date du 9/6/34, incluant une lettre du Secré-
taire de la Commission Municipale en date du 5/6/34,
approuvant les minutes de la séance du 21 mai 1934,
avec les exceptions mentionnées dans la dite lettre.

La Commission municipale de Québec m'a donné
instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes
de la séance du 21 mai 1934, du conseil de la ville de
Cap-de-la-Madelaine, avec les exceptions suivantes:

1^o L'approbation de la résolution N^o 5562 est sus-
pendue jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des expli-
cations additionnelles à ce sujet.

(2) L'approbation de la résolution N^o 5564 est suspendue également, car la Commission Municipale de Québec soumet l'adite résolution au Procureur Général pour opinion.

En vertu de la loi spéciale passée lors de la dernière session, il a été mentionné la construction d'un aéroport.

Cette résolution N^o 5564 mentionne l'établissement au Cap-de-la-Madeleine d'un aéroport et d'un camp de concentration.

La Commission Municipale de Québec soumet donc au Procureur Général pour opinion la question de savoir si cette résolution est conforme à la loi adoptée lors de la dernière session.

Je vous ferai part de cette opinion du Procureur Général.

Votre tout dévoué

Le Secrétaire - Emile Morin.

5595

Proposé par l'échevin Ernest Arseneau
Secondé par l'échevin Armand Lemire

Il est résolu qu'un nouveau contrat soit fait avec Monsieur Jomès Morissette pour sa propriété située "Cadastre 158-Subd. 18" pour une somme de \$2,950.⁰⁰ Que le notaire Paul Soucher soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à le signer. Le remboursement du capital et des intérêts à 5% devant se faire par paiements mensuels et consécutifs de pas moins d'une somme de \$15.⁰⁰ par mois. Cependant l'acheteur se réservant le droit en aucun temps d'augmenter ses paiements et de payer le capital restant en entier. Le premier versement devenant dû le 1^{er} Août 1934. Que le contrat actuel soit rescindé et annulé à toutes fins que de droit. Adopté

Le maire enregistre son veto.

5596

Proposé par l'échevin C. Arseneault

Appuyé par l'échevin A. Lemire

Est résolu que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à signer tous les billets en vertu des emprunts contractés et autorisés de la Banque Canadienne Nationale dans le passé et dont la marge n'est pas encore dépassée et de toutes avances qui seront faites et autorisées à l'avenir. Adopté.

5597

Le règlement N° 175 amendant le règlement N° 162 concernant le lait a subi une première, deuxième et dernière lecture et la résolution suivante fut passée et adoptée. Le dit règlement a été signé par le maire et le greffier.

Proposé par l'échevin Armand Lemire

Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement N° 175 amendant le règlement N° 162 concernant le lait, soit adopté en ^{N° 175} N° 175, deuxième et dernière lecture. Adopté.

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

J. Madelon
Maire
J. Beaumier
Greffier

5598

Je Ernest J. Houle échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madelaine ce 14^{ième}
jour du mois de juillet 1934 * Ernest Houle *
J. Beaumier

Greffier de la Cité

Je Geo Bouffard échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

5599

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madelaine ce 16^{ième}
jour du mois de juillet 1934 * George Bouffard *
J. Beaumier
Greffier de la Cité.

5600

Je Alphonse Caronichevion de la Cité du Cap-
de-la-Madelerie jure que je remplirai avec hon-
nêteté et fidélité les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madelerie ce 16^{ième}
jour du mois de juillet 1934. Alphonse Caron
J. Beaumet
Greffier de la Cité

- 4663 Greffe autorise a faire recensement de terre dechet
Consolidated Paper Cois
- 4664 offre de sympathies a Famille Levere Rocheleau
- 4665 Demission de Raoul Rocheleau acceptee.
- 4666 Vote sur l'amendement de demission. Re-4665 rejete
- 4667 J. Beaumes Cpt est autorise a preparer un
rapport de travaux au Capital depuis juillet 1931
- 4668 Demande exemption pour contribution du retour
a la terre.
- 4668^A Assermentation du Greffe J. Beaumes
- 4668^B assermentation chef de Police U. Normandin
- 4668^C assermentation sous-chef H. Brousseau
- 4668^D assermentation Ass-Greffier & Ass Pres - J. Biron
- 4668^E 4669 Seance du 15 juillet 1932

4645. Conseil prie Ministère de la Croix d'accepter le paiement du souscripteur Laurent Turry
4646. Résolutions de sympathie à la famille Loges et au gouvernement provincial.
4647. Conseil confirme commandes 12 char ciment
4648. Demande à la Banque de faire coupons pour le soir juillet.
4649. Gouvernement fédéral prie de se procurer un vaisseau-pompe.
4650. Leon Meskot autorise procéder en expropriation offrir la somme de \$675⁰⁰
4651. Conseil offre \$4 au pied à Leon Rochefort.
4652. Maire et Breffie autorisés à signer le contrat d'échange entre Arthur Janvier et la Cité
4653. Breffie autorise à vendre à l'échère maison Janvier 4 jours après qu'elle aura été acquise
4654. Conseil confirme l'achat de 4 char ciment
4655. octroi de 50 dollars à Richard Rochefort Base-Ball
4656. octroi de \$25 \$12⁰⁰ \$12⁰⁰ aux clubs Hockey
4657. Assermentation échevin G. Arsenault
4658. Assermentation échevin R. Morissette
4659. Assermentation échevin A. Lemire
- 4660-61. Séance du 11 juillet 1932
4662. Demande d'octroi \$25000.

4627. Sharvigan Water & Power Co. p. c.
d'enlever potes sur St. Madeline.
4628. Greffier autorisé à continuer travaux parage.
4629. Liste électorale 1932 acceptée.
4630. Correction aux listes municipales de 1932.
- 4631-32. Séance du 6 juin 1932.
4633. Camionneur requis de fournir affidavit au sujet de leur camion.
4634. Greffier autorisé à continuer travaux parage
exécutés Toupin et Beaumier.
4635. Conseil dispose sur nouvelles industries.
4636. Remerciements aux maires de la province.
4637. Demande d'emprunt de \$12,000. à la
commission municipale.
4638. Banque Canadienne Nationale p. c.
avance ^(\$12,000) à la Corporation Cap Madeline.
4639. Sharvigan Water & Power autorisé à
déplacer potes M. H. P. Assenard.
4640. Amendement Ré: Autobus.
- 4641-42. Séance du 13 juin 1932.
4643. M^{re} Léon Hébert nommé procureur
cause Life Bliss vs Corporation.
4644. \$3000. etc affecté à M. A. Janvier.

- 4606 Puissances autorisées pour St Dominique et St Laurent.
- 4607 Soumissions demandées pour vente de maison rue Fussey
- 4608 \$30.00 offerts à Léon Chastin
- 4609 Vente d'un cheval couronné
- 4610 Demande d'un octroi de \$10,000.00 pour secours puets
- 4611 Gouvernements priés d'aider retour de la terre
- 4612 Tableau à 68 pages 5^e 8^e Pg: 144
- 4613-14 Séance du 23 mai 1932.
- 4615 Note sur les comptes.
4616. Maire et Guiffier autorisés à signer contrat chemin des boeufs
4617. Guiffier autorisé faire passer rue Alice jusqu'aux trottoirs.
4618. Amendement sur la résolution n^o 4617
4619. \$3,600. Secours Directs acceptés
4620. Auditeur prié faire enquête sur débet
- 4621-22. Séance du 30 mai 1932
4623. Note sur les comptes.
4624. Trottoirs règlement \$100 autorisés
4625. Trottoirs autorisés rue Grandmont
4626. M. W. Roussseau et al. autorisés à évaluer propriété M. Janvier

4585. Acceptation retroi #2,000. secours direct.
4586. Demande d'un nouvel octroi secours direct.
4587. Rebutus du règlement 144 transporté à la banque.
4588. Résolution no. 4562 rescindée.
4589. Avis motivé "Chemin des Boeufs".
- 4590-91. Séance du 11 avril 1932.
4592. Ré: Recensement retour à la terre.
4593. Achat terrain Pascal Montplaisir Ré: Boulevard.
4594. Séance du 25 avril 1932.
4595. Adoption des Comptes avec note.
4596. Amendement à l'adoption des Comptes.
4597. Réquête des prop. ne place accordée.
4598. Mace et Giffier autorisés à signer contrat avec Pascal Montplaisir.
4599. Règlement 141 adopté au 2^e lecture.
4600. Demande à la Commission des Accidents du Travail Ré: Gompier et police.
4601. J. F. X. Berlinguet nommé pour acheter terrain près Rochet et Juteville.
4602. Aéroport laissé aux amateurs de Course.
- 4603-04. Séance du 9 mai 1932.
4605. Résolution re: Comptes de téléphone.

- 4565-4566. Seance du 21 mars 1932.
4567. Maire et greffier autorisés à signer contrat ^{de} _{électricité}
4568. Greffier autorisé faire exécuter travaux aqueduc
4569. Greffier autorisé prolonger travaux égouts 30 pes
4570. M^{lle} Marie Lefebvre engagée stenographe
4571. Règlement 724 (licences) adopté en deuxième lecture
- 4572-4573 Seance du 29 mars 1932.
4574. Note sur les comptes de A. Demet et P. Rochéau
4575. Avance de l'heure.
4576. Demande de soumissions bûche et bois
4577. Trésorier et Greffier requis fournis documents gratuitement membres du conseil.
- 4578-4579. Seance du 4 avril 1932.
4580. Maire et Trésorier autorisés à signer chèque au montant \$ 515.00, à cause Art. Libel.
4581. Contre-Maitre voirie autorisé à dégeler drain chez M. Jos Guind.
4582. Conseil accepte soumission Canadian Bank Note Co. \$ 96.00
4583. Conseil accepte soumission Canada Iron Foundries Ltd. tuyau fonte 18 pes à \$ 48.00
4584. Demande extension délais travaux chômage après 1^{er} mai 1932.

- 4538 Demande de Secours Unicité \$ 9000.00
- 4539 J. A. Piquet Chef Police etc. - Selma -
- 4540 Amendement a la precedente Re: Brousseau Chef
- 4541 Avis de Motion E. Houle Re: Reg. agricole
- 4542 Maire et Echevin Thiffault autorisés par le Conseil 3^e Re: Re: Tout electeur S. U. & C. Co.
- 4543 Avis de Motion A. Thiffault Re: reg. des lianes
- 4544 Assermentation de G. Pariseau Constable
- 4545 Assermentation de G. Pariseau Constable
- 4546 assemblée Speciale Jeudi 18 Janvier 1932
Leon Michot dependra la ville dans les
diverses actions Monisette - Tassin etc.
- 4547 Assemblée du 29 Janvier 1932 tenue dans
le Bureau du Greffier.
- 4548 adoption des Minutes
- 4549 adoption des Comptes
- 4550 Demande pour modifier le taux d'interêts
reg. 144 6% au lieu de 5 1/2 %.
- 4551 Provoation nomination du Prendre demandé
- 4552 Gilles Pariseau en Gage Constable.
- 4553 Acceptation de l'octroi \$ 500.00 Secours Unicité
- 4554 Resolution Re: protection de l'industrie
du papier sur les marchés de l'Empire.
- 4555 Demande d'un octroi de \$ 800. Secours
Unicité.
- 4556-4557 Seance du 14 Mars 1932
- 4558 Reg 72 adopte en 1^{ere} lecture.
- 4559 Reg 61 adopte en 1^{ere} lecture.
- 4560 Rapport demandé a De Cotet re: livres Banque
- 4561 Resolution pour faire attendre le pro-
chain Rapport de l'auditeur pour res. 4560
- 4562 Banque Banca Coupons \$ 3180.00
- 4563 Banque suspendra paiement de cheques dont
duplicatas ont été fournis.
- 4564 Soumissions demandées impression
et achat Reg: 144

: Index :

- 4499-4500 Séance du 4 Janvier 1932.
- 4501 Conseil accepte \$9000.00, Secours Directs.
- 4502 Reg: 148, Chqunt \$9000.00, Adopté.
- 4503 Reg: 144, \$90,000.00 Adopté - Division.
- 4504 Note lue - voter Reg: 144 par peuple.
- 4505 Greffier autorisé installé pompe 15 C.V.
- 4506 Compteur à eau, Buanquet, chargé.
- 4507 Demande Soumissions - impressions - Reg: 146.
- 4508 Greffier autorisé - procèdes - vente pour taxes.
- 4509 Documents aux échevins - gratis (Remise)
- 4510-4511 Séance du 18 Janvier 1932
- 4512 Licence accordée à Ernest Mouau
- 4513 Prisonier autorisé à accorder licences (chef)
- 4514 Soumissions demandées, fin et avoine
- 4515 M.M. Arseneau et Lemire délégués à Québec.
- 4516-4517 Séance du 25 Janvier 1932.
- 4518 Compté \$63.75 Amortissement Municipalité révisé.
- 4519 Résolution de la Commission Scolaire acceptée
- 4520 Banque finie de payer coupons de fonds
- 4521 Henri Meard, remplacé Noël Fargues.
- 4522 Greffier de notation reg: 144 assésmenté.
- 4523-4524 Séance du premier février 1932
- 4525 Soumission pour avoine acceptée
- 4526 Soumission pour pierre sèche acceptée (Verost)
- 4527 Amendement à la résolution précédente.
- 4528 Rapport de la notation accepté.
- 4529 Gouvernement provincial sur affaire avec C.P.S.P.C.
- 4529A Greffier autorisé à Commencer murs.
- 4530 Expise d'eau pour C. Palle, autorisée
- 4531 Greffier autorisé à acheter Moule à tuyau
- 4532-4533 Séance du 15 février 1932
- 4534 Greffier autorisé faire électricité contacts log. 900
- 4535 Publier sur possible collecter loyer log. 800.
- 4536 Assurancé de J. H. Bedumie
- 4537 Soumission 250 deniers fin acceptée